

René Sédillot

Le coût
de la Révolution
française



Vérités et Légendes

PERRIN

LE COÛT
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE GÉNÉRALE

- Survol de l'histoire du monde*, Fayard.
Survol de l'histoire de l'Europe, Fayard.
Survol de l'histoire de France, Fayard.
Paris, Fayard.
L'Histoire n'a pas de sens, Fayard.
D'Achille à Astérix, 25 pastiches d'histoire, Flammarion.
La Grande Aventure des Corses, Fayard.
Histoire des socialismes, Fayard.
La France de Babel Welche, Calmann-Lévy.

ÉCONOMIE ET HISTOIRE ÉCONOMIQUE

- Histoire du franc*, Sirey.
Histoire des colonisations, Fayard.
Histoire des marchands et des marchés, Fayard.
Histoire des marchés noirs, Tallandier.
ABC de l'inflation, Plon.
ABC de l'économie, Hachette.
Onze Monnaies plus deux, Hachette.
Histoire de l'or, Fayard.
Histoire du pétrole, Fayard.
Du franc-Bonaparte au franc-de Gaule, Calmann-Lévy.
Le Fisc, ou l'école des contribuables, Amiot-Dumont.
All the Monies of the World, Pick, New York.
La Maison de Wendel, Riss.
Peugeot, Plon.

TRADUCTIONS

Allemagne, Angleterre, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, Iran, Israël, Italie, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède, U.R.S.S.

RENÉ SÉDILLOT

LE COÛT
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

Collection *Vérités et légendes*



Librairie Académique Perrin
8, rue Garancière
Paris

Si vous désirez être tenu au courant des publications de la
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN,
vous pouvez nous écrire (8, rue Garancière, 75006 PARIS), pour demander notre
catalogue. Il vous sera adressé gratuitement.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Librairie Académique Perrin, 1987.

ISBN : 2-262-00425-0

AVANT-PROPOS

Avec le recul de deux siècles, il devient possible de considérer sans passion le phénomène révolutionnaire. Les enfants de ceux qui l'avaient vécu en étaient encore trop proches pour le juger dans la sérénité : ils ne ressentaient, à son égard, que ferveur ou mépris. Les petits-enfants avaient hérité d'un mythe qu'ils ne songeaient plus à contester : la prise de la Bastille, la nuit du Quatre-Août, la Déclaration des droits étaient devenus les titres de gloire du patrimoine national. Liberté, égalité, fraternité faisaient partie du *credo* des hommes de progrès. La Fayette, Danton, Robespierre étaient tenus pour des héros ou des géants. Bonaparte et l'Empereur complétaient à l'occasion le cortège des grands hommes. Même si on les discutait, même si on leur refusait une vénération aveugle, on ne remettait pas en cause l'admiration qui leur était due. Même si l'on ne faisait pas commencer l'histoire de France en 1789, il était admis que la Révolution en était l'épisode le plus exaltant, puisque le monde entier en était reconnaissant à la France.

Aujourd'hui, s'il reste loisible de célébrer la Révolution, il n'est pas interdit d'en apprécier le pour et le contre, à la faveur de documents nouveaux et de calculs rétrospectifs. Elle n'apparaît plus nécessairement comme « un bloc », dont il faille tout accepter. Les légendes se dissipent. Les réalités se précisent. Impossible de tout absoudre, comme de tout rejeter. La Révolution garde ses grandes pages, comme ses grands acteurs. Elle a aussi ses zones d'ombre. Il est permis à la fois de la retenir pour ce qu'elle a eu de sublime, et pour ce qu'elle a eu de funeste.

Comment, de la Révolution, pourrait-on dissocier l'Empire? Les deux épisodes s'enchaînent, sur un espace de temps qui n'excède pas la moitié ou le tiers d'une vie humaine. Ils ne font qu'un, et ce sont le plus souvent les mêmes personnages qui les ont animés. Le lieutenant Bonaparte, jacobin militant, trouve son prolongement naturel dans le général Bonaparte, pourfendeur des royalistes sur les marches de Saint-Roch, et dans le Premier Consul, qui fait enlever, juger, exécuter le duc d'Enghien, avant d'en finir avec Cadoudal. « Je ne suis, dit Napoléon à Sainte-Hélène, qu'un signet dans le livre de la Révolution. »

Mais il est vrai aussi que l'Empereur n'est pas seulement la Révolution bottée, celui qui confirme dans leurs acquisitions les détenteurs de biens nationaux et bataille interminablement contre l'Angleterre pour sauver les conquêtes des soldats de l'an Deux. Il apparaît aussi comme le contraire de la Révolution, lorsqu'il restaure une monarchie, fonde une dynastie, crée une noblesse, met en place des institutions, rétablit l'ordre là où les révolutionnaires avaient semé le désordre.

La Révolution ne s'arrête pas à Thermidor, ni au Consulat. L'Empire appartient à l'héritage de la Révolution. Il l'aggrave ou la corrige. Il en est le complément logique.

C'est donc toute la suite des événements qui se sont déroulés de 1789 à 1815 qui sera embrassée dans cette étude sur le coût de la Révolution. Il n'est pas question ici de refaire, après tant d'autres, l'histoire des événements. Il n'est même pas question de les juger. Il s'agit seulement d'en dresser le bilan, ou plus exactement les bilans, chiffres en main : bilans en termes de démographie, de territoire, de droit, de culture, d'art; bilans agricole, industriel, commercial, financier, social. Qui dit bilan dit balance. On mettra dans l'un et l'autre plateaux les gains et les pertes, les progrès et les régressions. On pèsera. Le fléau de la balance ne ment pas.

PREMIÈRE PARTIE

LA FACTURE HUMAINE

I

BILAN DÉMOGRAPHIQUE

DE LA PAIX À LA GUERRE

Deux millions de morts : tel semble être, aux seuls dépens de la France, le coût des guerres de la Révolution et de l'Empire. Deux millions de Français, jeunes pour la plupart, tombent sans postérité. Leur disparition, et du même coup celle des Français qui auraient dû être leurs enfants et petits-enfants, pèseront sur toute la démographie du siècle, et l'appauvriront.

Deux millions : c'est à peu près autant que ce que coûteront ensemble à la France les deux conflits les plus meurtriers de l'histoire, ceux de 1914 et de 1940. Mais le sacrifice est plus lourd quand il frappe un peuple de quelque 27 millions d'âmes, que s'il se rapporte à 40 millions de citoyens.

La France du XVIII^e siècle avait perdu l'habitude des épreuves de ce genre. Depuis la fin du règne de Louis XIV, son territoire n'avait plus été envahi. Les seules guerres qu'elle avait encore affrontées s'étaient déroulées bien au-delà de ses frontières, du côté de la Pologne, de la Prusse ou du Canada. Elle avait acquis la Lorraine et la Corse au moindre prix, moyennant la perte de quelques centaines d'hommes. Au demeurant, les conflits ne mobilisaient guère que des professionnels, et l'on se battait « en dentelles », même si les dentelles étaient quelquefois tachées de sang.

Avec la Révolution, tout change. D'une part, les invasions recommencent : on se bat sur le sol français – dès 1792, et pour finir sur deux occupations ennemies, en 1814 et 1815. D'autre

part, la guerre n'est plus la seule affaire des professionnels : tout le peuple, levé en masse, est appelé à prendre sa part des honneurs et des horreurs du combat. C'est la promotion démocratique de l'holocauste.

Pis encore : à la guerre contre l'étranger se superpose la guerre civile, et, selon l'usage, elle est la plus impitoyable. Les massacres dans les prisons de Paris, la guillotine sur les grandes places des cités, le carnage vendéen comptent parmi les données de l'hécatombe révolutionnaire.

Mais c'est bien sur les champs de bataille que les pertes sont les plus lourdes. Sur les champs de bataille, ou plus exactement à cause d'eux : car les pertes majeures se situent après le combat, dans les hôpitaux où les blessés agonisent faute de soins, souvent emportés par la gangrène ou le typhus.

La France pourtant « a pris la résolution solennelle de n'entreprendre aucune conquête, de n'attaquer la liberté d'aucun peuple ». Le rappel de cet engagement figure étrangement dans « l'exposition des motifs qui ont déterminé l'Assemblée nationale à déclarer qu'il y a lieu de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie » (Séance du 22 avril 1792, texte rédigé par Condorcet) : acte premier d'une guerre qui doit embraser l'Europe et durer vingt-trois ans, sous la double réserve du bref intermède de la paix d'Amiens (mars 1802 – avril 1803) et de l'entracte de la Première Restauration (avril 1814 – mars 1815).

C'est vrai : la Révolution a commencé par déclarer la paix au monde. La Constituante pratique l'amour du genre humain, et considère les guerres comme le fruit normal des tyrannies. Son pacifisme est de bonne foi : comment un peuple libre attaquerait-il des peuples frères ? Les nations étrangères s'accommodent à merveille de ces bonnes intentions, qui leur laissent le champ libre pour régler leurs propres affaires au mieux de leurs intérêts.

Mais la fraternité a ses devoirs, qui peuvent conduire au bellicisme. L'occasion fait le larron : puisque l'enclave papale d'Avignon demande à être annexée, il faut bien accepter la libre réunion d'un peuple à un autre. Ce n'est plus une conquête, ce n'est qu'un mariage. De même, puisque les droits féodaux ont été abolis, leur démantèlement doit s'appliquer aux seigneurs allemands qui possèdent des domaines en Alsace. Va-t-il falloir les indemniser ? Y a-t-il là matière à *casus belli* ?

Sans y prendre garde, la France révolutionnaire passe vite de la paix à la guerre. Contre les émigrés, qui accumulent impudemment les rodomontades et ne seraient pas fâchés de voir l'Autriche épouser leur cause, les députés girondins trouvent que la circonstance se prête à réchauffer le zèle des patriotes. Brissot et ses amis se font les prédicateurs d'une guerre libératrice, qui reléguerait au second plan les difficultés intérieures. « La guerre, dit-on dans les clubs, serait actuellement un bienfait national, et la seule calamité à redouter serait de n'avoir pas la guerre. » « La guerre est un remède nécessaire » (*l'Ami du Roi*, 15 janvier 1792). « Législateurs, réveillez-vous, foutre, tonne le Père Duchesne; la guerre, foutre, la guerre si vous voulez la paix! » Adieu, rêves de fraternité! La guerre est votée dans l'enthousiasme : guerre à l'Autriche, c'est-à-dire aux rois. On va libérer les peuples opprimés et détrôner les despotes.

Cette frénésie guerrière ne dure qu'un temps. Si la Révolution est belliqueuse, l'Empire, contrairement à sa légende, n'aspire qu'à la paix. La France a d'ailleurs tout intérêt à consolider ses gains territoriaux, dès lors qu'elle a atteint ses « frontières naturelles » — ou ce qu'on se plaît à considérer comme tel. Napoléon n'est pas le conquérant-né que décrivent complaisamment ses contempteurs. Il n'a chaussé les bottes de la Révolution que pour en confirmer les conquêtes. Il n'élargit son domaine que pour les sauvegarder. C'est l'Angleterre qui l'y contraint : elle ne tolérera jamais la présence d'une grande puissance sur le rivage qui lui fait face. Comme Calais jadis, les bouches de l'Escaut, entre des mains ennemies, constituent pour Londres la pire des menaces. Les principes révolutionnaires ne gênent pas l'Angleterre : elle les soutiendrait même volontiers, s'ils lui paraissaient en mesure d'affaiblir la France et l'économie française; elle apprécie le désordre sur le continent. Mais l'ordre consulaire et impérial ne lui dit rien qui vaille. L'Angleterre, forte de sa « cavalerie de Saint-Georges », noue et renoue les coalitions contre une France qui lui paraît dangereuse. Elle n'aura de cesse que la France, évacuant la Flandre maritime, ait été ramenée dans le cadre de son hexagone.

LA NATION MOBILISÉE

Pour soutenir sa guerre d'un quart de siècle, la France a l'avantage du nombre. Mais il ne suffit pas d'être la nation la plus peuplée. Encore faut-il que, pour le fusil ou le canon, le paysan quitte sa charrue, l'artisan son atelier, le bourgeois ses pantoufles. Il ne suffit plus d'une armée de mercenaires rassemblée par des sergents recruteurs. La nation en armes requiert un peuple en armes. Appel aux volontaires!

Par malheur, les volontaires n'affluent pas : peut-être parce que le patriotisme fait encore défaut. Le Français moyen, hier fidèle à son roi (par habitude et par dévotion, plutôt que par raison ou par amour), ne se sent pas de goût à s'enrôler dans les armées de la République. Le « patriote » est alors celui qui répudie l'Ancien Régime et défend le nouveau; il n'est pas celui qui se sent solidaire de la « patrie ». A la rigueur, il est attaché à sa petite patrie locale, à sa province, plus encore à son terroir et à sa paroisse. La France, qui ne se confond plus avec la personne du monarque, lui est étrangère, à tout le moins indifférente. Dès lors, pourquoi s'engager dans les bataillons de la nation armée?

« La Révolution leur criait : - Volontaires, - Mourez pour délivrer tous les peuples vos frères! » Ainsi le poète magnifiera les soldats de l'an Deux, ces va-nu-pieds superbes. Mais l'historien constate qu'ils ne sont pas nombreux à se précipiter pour délivrer des peuples qui ne réclament rien.

Chaque commune est impérativement invitée à fournir son contingent de « volontaires », dont le nombre est fixé par les districts. Lorsqu'elle ne les tire pas au sort, elle les nomme d'office, en se débarrassant des mauvais sujets, des chômeurs, voire des « patriotes » encombrants. Les hommes ainsi désignés peuvent se faire remplacer, moyennant quelques centaines de livres, s'ils ne se sentent pas une vocation de combattant. Un marché de volontaires se met en place.

La statistique des enrôlements « bénévoles » est imprécise, justement parce qu'elle témoignerait d'un manque d'enthousiasme peu flatteur. Le nombre de ceux qui rejoignent les armées est à coup sûr inférieur au nombre de ceux qui se sont présentés aux tribunes patriotiques. Au volontariat déficient, il faut substi-

tuer une technique inédite, celle de la réquisition. En 1793, un décret (du 23 août) organise la levée en masse. C'en est fini des armées de métier, formées de nobles et de mercenaires. Le peuple entier est appelé à mourir sur les champs de bataille. La Révolution égalitariste banalise un privilège jusqu'alors réservé à quelques-uns. Elle démocratise la gloire et le trépas.

« Article 1^{er} – Le peuple français déclare, par l'organe de ses représentants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de sa liberté, de sa Constitution et pour délivrer enfin son territoire de ses ennemis. »

Ce texte, adopté par la Convention dans l'enthousiasme, « nationalise » la guerre. Il met tout le pays à la disposition du gouvernement : hommes, chevaux, subsistances, armes, munitions. « Les jeunes gens iront au combat. Les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances. Les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux. Les enfants mettront le vieux linge en charpie. Les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'amour de la République. »

De dix-huit à vingt-cinq ans, tous les jeunes gens non mariés, ou veufs sans enfants, composent la première levée : ils se rassemblent au chef-lieu de district, reçoivent armes et instructions ; ils doivent être prêts à partir au premier jour. La génération de vingt-cinq à trente ans compose la deuxième levée : elle assure le service de l'intérieur, et doit se tenir prête au combat. Les hommes de trente à soixante ans sont disponibles au gré des représentants, selon les besoins de la guerre.

Pour équiper, loger, nourrir les requis, pour fabriquer les armes, payer les chevaux enlevés aux paysans, la République multiplie les assignats ; au décret de la levée en masse répond sans tarder une émission record de papier-monnaie (2 milliards de francs, décret du 28 septembre 1793), émission qui s'avérera vite insuffisante et qu'il faudra compléter deux mois plus tard.

A ce prix, la Convention parvient, en 1794, à lever quelque 1 200 000 hommes : une armée sans précédent, dont l'effectif permanent dépasse 800 000 hommes.

Cette mobilisation n'a pas été menée à bien sans problèmes. Dans toutes les provinces de France, sans parler de la Vendée, la

levée en masse s'est heurtée, tantôt au mauvais vouloir, tantôt à un refus obstiné. Par exemple, mais ce n'est qu'une illustration parmi d'autres de la colère populaire, le pays flamand renâcle. Georges Lefèvre (*les Paysans du Nord pendant la Révolution*) rapporte que « dans beaucoup de villages, personne ne bouge ». Nombre de communes du district de Cambrai veulent ignorer la loi. « A Morbecque, les femmes s'attroupent, puis les hommes arrivent, armés de bâtons ferrés et de fléaux, criant : Vivent les aristocrates, au diable les patriotes ! » Des scènes semblables se déroulent à Steenbecque, Meteren, Meris, Blaringhem, Boenghem, Sercus et dans tout le canton de Steenvoorde. « A Hazebrouck même, une bande de quatre cents à cinq cents paysans attaquent le corps de garde... » Ailleurs, les hommes ne consentent à rejoindre que moyennant cent à trois cents livres, ou contre des parcelles de biens nationaux. On enrôle à prix d'argent.

Il apparaît bientôt nécessaire de légiférer une nouvelle fois. La guerre continue, même si la patrie n'est plus en danger et si le territoire n'est plus envahi. Il importe de remplacer un décret d'exception par une loi définitive, qui donne à la nation un instrument militaire indépendant des circonstances. La loi Jourdan y pourvoit en 1798 (an VI).

Jean-Baptiste Jourdan, le vainqueur de Fleurus, élu à l'assemblée des Cinq-Cents, y rapporte la loi qui fixe les nouvelles conditions de la conscription. Tous les Français, désormais, sont soldats de droit, de vingt à vingt-cinq ans, et se doivent à la défense de la patrie. Ils sont répartis en cinq classes, année par année. Suivant la nécessité, le gouvernement les appelle, en commençant par la classe des vingt ans. Il peut ensuite appeler les quatre autres classes, en fonction des besoins. En temps de paix, la durée du service varie d'un à cinq ans. En temps de guerre, elle est illimitée. Aucune exemption, sauf pour ceux qui étaient mariés avant la loi, ou qui ont déjà servi dans les guerres précédentes. Mais les réclamations ne manquent pas, et dès 1800 il faut accorder des exemptions pour études ou travaux utiles à la patrie : c'est la porte ouverte aux dispenses et aux rachats. Même amendée, la loi Jourdan restera sous l'Empire la charte de la conscription. Elle permettra de former le noyau français de la Grande Armée, et de mobiliser jusqu'aux « Marie-Louise », ces tout jeunes conscrits, presque sans instruction militaire, qui seront

appelés dans les dernières campagnes napoléoniennes, alors que l'usage s'est établi de devancer d'une année la conscription.

TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR

Le dénombrement des Français qui sont tombés sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire laisse place à quelques interrogations. Il n'est pas toujours facile de distinguer entre tués et blessés, entre Français et alliés étrangers au sein d'une armée qui mêle les uns et les autres. Il faudrait pouvoir ne pas confondre victimes civiles et victimes militaires. Au surplus, les registres d'état civil, qui viennent tout juste de prendre la relève des registres paroissiaux, sont souvent mal tenus et, dans la plupart des cas, ils ne font pas état des décès des militaires à l'étranger : c'est dire qu'ils gardent la trace des pertes subies à Valmy ou à Champaubert, mais non pas à Marengo ou à Wagram.

Dans ces conditions, les statistiques ne peuvent être que des estimations, et celles-ci varient selon les auteurs. Pour ce qui concerne la période révolutionnaire, et non compris l'effroyable bilan des guerres de Vendée, on retient en moyenne le chiffre de 400 000 morts (Alexandre Sanguinetti, *Histoire du soldat*). Les pertes les plus lourdes se situent en 1793, par la faute de généraux incapables et de capitaines élus. Pour les guerres de l'Empire, on hésite généralement entre 700 000 et 1 700 000 (chiffre de Taine), avec une évaluation minimale de 430 000 et une évaluation maximale de 2 600 000. Hors concours, La Fayette, le 21 juin 1815 (trois jours après Waterloo), pour obtenir l'abdication de l'Empereur, évoque à la tribune des deux Chambres réunies « les trois millions de morts français, tombés des sables de l'Égypte aux steppes de la Russie ». Cette addition macabre relève plus de l'effet oratoire que de la recherche statistique. De tels écarts donnent la mesure de l'incertitude. Le démographe Bourgeois – Pichat opine pour 860 000, Jean Tulard pour le million. C'est ce nombre qu'on retiendra : 470 000 décès enregistrés, 530 000 disparus qui n'ont pas reparu. En toute hypothèse, la saignée est cruelle.

Ce serait un exercice vain que de chercher à comptabiliser les pertes, bataille par bataille, campagne par campagne. On retrou-

verait les mêmes approximations. Parmi les rencontres les plus fameuses, il en est de peu meurtrières, qui doivent leur notoriété au symbole et à la légende, il en est aussi d'affreusement coûteuses. Valmy illustre le premier type de batailles, celles qui relèvent de l'image d'Epinal : on y tire vingt fois plus de coups de canon (20 000) qu'on n'y relève de victimes (8 à 900). La rencontre est gagnée, moins par Kellermann et Dumouriez que par l'artillerie de Gribeauval, sur une armée prussienne décimée par la dysenterie. A l'inverse, à Jemmapes, Dumouriez, déguisant ses pertes, n'avoue que quelques centaines d'hommes, alors que le nombre des morts est bien supérieur. Le carnage se fait de plus en plus meurtrier à l'enseigne de Bonaparte, puis de Napoléon. Dans le seul camp français, 6 000 hommes tombent à Marengo, 8 000 à Austerlitz (pour la plupart dans les hôpitaux de Brünn, après la bataille), 10 000 à Eylau – même si l'Empereur n'avoue que 2 000 tués et 6 000 blessés –, 15 000 à Essling, 30 000 à Wagram. Les guérillas d'Espagne, implacables, frappent peut-être 300 000 hommes. On relève près de 10 000 cadavres français à la Moskova, le passage de la Berezina coûte 7 000 hommes, sans compter les disparus (4 000 pour le corps Victor, 3 000 pour Oudinot et Ney). De la campagne de Russie, qui a mobilisé près de 650 000 hommes, dont 500 000 ont franchi le Niemen, 100 000 reviennent, 100 000 restent prisonniers, et 300 000 périssent sous la mitraille, ou de misère, ou de froid – les deux tiers de l'effectif étant français.

Les dernières campagnes de l'Empire sont à peine moins sanglantes. « Un homme comme moi, aurait dit Napoléon à Metternich, ne regarde pas à un million de morts. » La campagne de 1813 coûte quelque 250 000 hommes : à Dresde, 9 000 sont la cible des boulets ; à Leipzig, 60 000 sont fauchés ; à Waterloo, en huit heures de bataille, peut-être 26 000, soit le tiers de l'effectif engagé.

Dans ces dénombrements tragiques, il faudrait faire la part des blessés qui sont achevés sur le champ de bataille ou durant la retraite, de ceux qui meurent dans les infirmeries de campagne, de ceux qui succombent après leur retour au foyer. Il faudrait faire état des prisonniers, dont beaucoup ne résistent pas aux privations ou aux sévices de la captivité. Il faudrait tenir compte des disparus, dont beaucoup sont des déserteurs.

Car la désertion est l'un des phénomènes significatifs de ce temps, et la conséquence logique de la conscription, qui n'est pas encore entrée dans les mœurs, et que les Français tiennent pour une innovation oppressive. Avant même de désertir, ils tentent de se soustraire à la réquisition. Ou bien, comme les Vendéens, ils se soulèvent. Ou bien ils se marient en hâte, pour bénéficier d'un cas d'exemption. Ou bien ils se mutilent volontairement, pour échapper au service actif : un genou enflammé interdit de marcher ; des incisives arrachées empêchent de déchirer la cartouche de papier qui contient poudre, bourre et balle ; un pouce coupé ne permet plus d'épauler correctement le fusil. On se passe les bonnes recettes de mutilation.

Déjà, Dumouriez en l'an II compte 25 000 déserteurs, dont 1 500 passent à l'ennemi. En l'an VII, quand agonise le Directoire, on en dénombre 31 000 sur 77 000 jeunes conscrits. Quand, dans les dernières années de l'Empire, la défaite est, autant que la gloire, au rendez-vous de l'histoire, quand se multiplient, aux dépens des classes nouvelles, les appels sous les drapeaux, les désertions sont contagieuses. En 1811, une douzaine de colonnes mobiles de « garnisaires » parcourent la France pour obliger à se soumettre 60 000 réfractaires qui hantent les bois et les montagnes, souvent avec la complicité et le concours de la population. Davout et ses cavaliers doivent sabrer ceux qui ont cherché refuge entre l'Escaut et l'Elbe, et que les Allemands accueillent et encouragent. En 1812, des mutineries s'organisent, dans plusieurs villes de France, et notamment parmi la jeunesse des écoles, pour protester contre la levée des cohortes. De nouvelles colonnes mobiles pourchassent les récalcitrants et, faute de pouvoir s'en saisir, occupent leurs logis et taxent leurs familles.

Les étrangers mobilisés dans la Grande Armée donnent l'exemple de l'insubordination : les Croates, les Suisses, les Portugais sont les premiers à s'esquiver. Nombre de jeunes Polonais ne résistent pas à la tentation de rentrer chez eux. Sauf dans la Vieille Garde, tous les corps voient fondre leurs effectifs : ils comptent quelque 50 000 déserteurs durant la campagne de Russie, malgré les gendarmes qui veillent sur les arrières et les flancs de l'armée.

En 1814, pendant la campagne de France, les conscrits de la dernière heure n'hésitent guère à abandonner les rangs, lorsqu'ils

traversent des départements familiers. A la chute de l'Empereur, l'armée se décompose littéralement : d'autant plus volontiers que le comte d'Artois a lancé le mot d'ordre : « Plus de conscription ! » Les routes se couvrent de soldats en débandade.

A l'occasion, durant ce quart de siècle de guerres, les déserteurs se sont transformés en maraudeurs, dont le nombre grossit avec les défaites : c'est un maraudeur, ce Thénardier des *Misérables* que Hugo met en scène sur le champ de bataille de Waterloo. Ce sont, plus simplement, des traînards – blessés, éclopés, vagabonds – qui font à la Grande Armée une sinistre escorte : on en compte environ 40 000 qui, en novembre 1813, repassent le Rhin, et que la gendarmerie s'évertue à ramener à leurs corps. Ceux-là portent les germes du typhus, et l'on ne sait s'il faut les ajouter à la liste des victimes de la guerre, ni si la mortalité qu'ils aggravent dans la population civile doit être, elle aussi, portée au passif des conflits.

Au total, de 1789 à 1815, l'épopée doit faire environ 1 400 000 victimes, tombées à l'ennemi, ou décédées des suites de leurs blessures ou disparues : 400 000 pour les guerres de la Révolution, un million pour celles de l'Empire. Reste à prendre en compte, pour parvenir au bilan final, les morts de la Terreur et de la Vendée.

DE L'ÉMIGRATION À LA DÉCAPITATION

Cette fois, c'est la période révolutionnaire qui est en cause, plus que l'Empire. Le Consulat sert de transition, entre le temps des massacres et celui de la pacification intérieure : Cadoudal et le duc d'Enghien ne sont plus que des victimes expiatoires, dont Bonaparte a besoin pour devenir Napoléon.

La Révolution commence, non point par tuer, mais par faire peur : les nobles émigrent, pour se mettre à l'abri de la fermentation populaire. Dès les lendemains de la prise de la Bastille, le comte d'Artois, frère du roi, et la famille de Polignac, chère à la reine, donnent l'exemple. Le mouvement s'amplifie en octobre 1789, après les « journées » qui ont ramené Louis XVI de Versailles à Paris. Les émigrés ne sont plus alors seulement des nobles. On compte parmi eux nombre de paysans et de bourgeois

alarmés; des prêtres aussi : 10 000 s'exileront en Angleterre, 6 000 en Espagne.

Où émigrent les aristocrates? D'abord à Turin, où ils cancanent, puis à Coblençe, où ils se préparent au combat. C'est une autre forme de désertion. Mais en un temps où les biens sont surtout fonciers, les émigrés n'ont pu emporter avec eux que de maigres liquidités. Ceux qui veulent travailler pour gagner leur vie se rendent en Angleterre : le marquis de Saint-Quentin y vend des eaux minérales, une Faucigny-Lucinge s'y fait marchande de miniatures, la comtesse de Beaucorps s'y distingue dans des travaux d'aiguille, Raoul de la Nogarède y ouvre commerce de vins, d'autres sont aubergistes, médecins, pâtisseries, voire proxénètes ou agents de renseignement. Chateaubriand y exécute des travaux de librairie, enseigne le français, ébauche *le Génie du christianisme*. Des émigrés choisissent de s'établir en Saxe, en Russie, voire en Amérique. Du côté de Weimar, Ignace de Wendel poursuit ses expériences de fonte au coke. A Odessa, le duc Armand de Richelieu est gouverneur de province. Auprès du tsar Alexandre, Pozzo di Borgo complotte et conseille. Aux États-Unis, la marquise de la Tour du Pin se fait fermière. Près de Wilmington, dans le Delaware, Pierre-Samuel Dupont de Nemours crée une poudrerie, ébauche de la future multinationale de produits chimiques.

Après Thermidor, beaucoup de proscrits rentrent en France, soit sous de faux noms avec de vrais passeports, soit pour se faire radier des listes d'émigration : ce qui se négocie à prix d'or, auprès d'une administration complaisante. Si le Directoire renouvelle les rigueurs à leur encontre, avec confiscation des biens et menaces de mort, le Consulat incline à l'indulgence et à l'oubli. Les radiations sont confirmées, élargies. Les émigrés de retour solliciteront des places dans la suite consulaire, puis dans la cour impériale.

Au total, combien sont partis, combien sont rentrés? Les 25 000 dossiers qui seront établis en 1825 concernent 67 250 chefs de famille, soit peut-être 200 000 personnes. La liste de proscription couvre neuf volumes et comporte 145 000 noms. Michel Vovelle hésite entre 60 000 et 100 000 émigrés, l'Américain D. Greer opine pour 129 000 (*The Incidence of the Emigration during the French Revolution*). Taine conclut pour 150 000,

estimation que Georges Lefèvre juge vraisemblable. Retenons que le nombre des émigrés a dû largement dépasser 100 000.

Là-dessus, 25 000 se sont engagés dans les armées des princes, 25 000 se sont établis au Royaume-Uni, 10 000 s'y trouvent encore en 1797. Ceux qui, en 1815, préféreront l'exil définitif au rapatriement, sont quantité négligeable, à l'échelle de la démographie nationale. L'émigration n'aura été qu'un accident de parcours.

La décapitation, elle, n'est pas un épisode réversible : on ne revient pas de l'échafaud. Les massacres ont commencé dès 1789, avec la grande peur dans les campagnes, comme avec le meurtre de la garnison de la Bastille, de l'intendant de Paris et du prévôt des marchands. Ils se multiplient en septembre 1792, quand le pouvoir débordé laisse égorger les suspects entassés dans les couvents et les prisons : de 150 à 200 victimes à l'Abbaye, 300 à la Conciergerie, 180 à la Force, 215 au Châtelet, 115 aux Carmes, 200 à Bicêtre, dont 33 enfants; 72 aux Bernardins, 75 au séminaire Saint-Firmin... (estimations voisines de celles de Frédéric Bluche, *les Massacres de septembre*). Seuls sont épargnés Saint-Lazare et Sainte-Pélagie. Bilan des massacres : 1 300 morts rien que pour Paris en quatre jours. Ce n'est qu'un banc d'essai.

Avec la Terreur, l'élimination des indésirables revêt des formes légales pour devenir un moyen de gouvernement. Robespierre oublie qu'à la Constituante il a proposé d'abolir la peine de mort. Mais l'assemblée a préféré, en octobre 1789, décréter le droit égal des citoyens à la décapitation, jusqu'alors privilège de la noblesse. La guillotine travaille en série, place de Grève, puis place de la Révolution et à la Barrière du Trône renversé, par charretées de 50 à 60 victimes quotidiennes aux plus beaux jours : soit 1 862, à Paris, de mars 1793, date de l'entrée en action du Tribunal révolutionnaire, à juillet 1794, date de la chute de Robespierre; et finalement, compte tenu des exécutions postérieures à Thermidor, 2 639 : on décapite moins des aristocrates que des artisans ou des boutiquiers, moins par fanatisme que par habitude.

Ce bilan parisien du couperet peut paraître dérisoire, au regard du nombre de ceux qui tombent à l'ennemi. Mais les morts délibérés, sur décision de justice et de la main du bourreau, ont une autre signification que les morts subies sur les champs de bataille.

Au demeurant, Paris n'est pas la seule vitrine de la Révolution. Versailles s'en inspire sans tarder. Le 9 septembre 1792, 66 détenus y sont massacrés. La province fait quelquefois mieux que la capitale : 52 % des condamnations à mort sont prononcées dans l'Ouest, 19 % dans le Sud-Est. Là où la province, attestant son zèle, se montre implacable dans la répression, on y condamne et on y exécute avec ferveur, souvent avec des méthodes plus expéditives qu'avec la machine attribuée au docteur Guillotin, de trop médiocre rendement.

Partout où les contre-révolutionnaires ont tenté leur chance, les délégués du Comité de salut public rivalisent dans l'extermination. A Toulon, devenu Port-de-la-Montagne, Fréron se vante de faire tomber 200 têtes par jour. « Il y a déjà 800 Toulonnais fusillés, déclare-t-il allègrement. La République est vengée d'une manière digne d'elle. » « Ni l'âge, ni le sexe n'ont été épargnés », commente fièrement « Brutus Bonaparte, citoyen sans culottes » (Lucien) dans un message à la Convention après le mitraillage du Champ de Mars. « Ceux qui avaient été seulement blessés par le canon républicain ont été taillés en pièces par l'épée de la liberté et la baïonnette de l'égalité. » A Marseille, Barras tire gloire des condamnations à mort dont il est prodigue. Dans le Vaucluse, le représentant Maignet, qui fait incendier les villages rebelles, obtient de la Commission d'Orange 332 exécutions. A Lyon, Collot d'Herbois met à son actif 1 684 guillotins ou mitraillés : soixante jeunes gens sont abattus à coups de canon dans la plaine des Brotteaux. A Bordeaux, Tallien entend « niveler les têtes et faire saigner les bourses ». Sa bonne amie Thérèse Cabarrus l'incline à préférer la seconde méthode, sans doute à son profit. Mais à Cambrai, Joseph Lebon assure qu'il va préparer « une fricassée de têtes », et à Arras il préside aux décapitations tandis que la fanfare municipale joue le *Ça ira*. Paris approuve, encourage et félicite les proconsuls qui châtient les ennemis du peuple.

Il n'existe évidemment pas de statistique globale des exécutions révolutionnaires : à défaut des contemporains, les historiens chercheront à tenir cette macabre comptabilité. La plupart opinent pour 17 000 condamnations à mort sous la Terreur (après octobre 1793), et pour 35 000 victimes en tenant compte des décès en prison et des exécutions sommaires. Pas de condamnation à

mort dans six départements, moins de dix dans trente et un, mais une belle frénésie de décapitations dans les régions où les antagonismes sont les plus vifs. Elles concernent pour 28 % des paysans, pour 31 % des artisans et des ouvriers, sans doute pour plus de 20 % des marchands et des spéculateurs, mais seulement pour 8 à 9 % des nobles, pour 6 à 7 % des membres du clergé.

Quelques-uns des tortionnaires paieront de leur vie leur zèle patriotique : Lebon, à son tour, montera sur l'échafaud, Collot d'Herbois mourra déporté en Guyane. Eux aussi grossiront les rangs des victimes de la Révolution. Mais Fréron finira sous-préfet de Bonaparte, et Barras châtelain millionnaire sous la Restauration.

D'ailleurs, toutes ces exécutions de Paris ou des provinces ne sont que broutille et hors-d'œuvre : le plat de résistance est en Vendée, et les baignades de Carrier, à Nantes, n'en constituent qu'une petite annexe urbaine.

GÉNOCIDE EN VENDEE

« Il n'y a plus de Vendée ! Elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais de Savenay. J'ai écrasé les enfants sous les pieds de mes chevaux, massacré les femmes qui n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé... Les routes sont semées de cadavres. Il y en a tant que sur plusieurs points ils font des pyramides. »

Ainsi le général François Westermann rend compte de ses hauts faits, conformes d'ailleurs aux instructions de la Convention qui, par décret du 2 août 1793, a ordonné la destruction systématique et l'incendie de tout le pays, récoltes comprises, en même temps que la mise à mort des rebelles.

Faut-il parler de génocide ? Le mot ne date que de 1944, et il a été forgé pour désigner le drame juif. Certains commentateurs, qui le trouvent trop porteur d'une « charge émotionnelle et symbolique », lui préfèrent, en la circonstance, le mot « massacre ». La nuance est subtile. Mais si l'on s'en tient à la proportion des victimes par rapport au peuple concerné, les habitants des provinces de l'Ouest sous la Révolution ont payé de leur vie plus

encore que les Israélites sous l'occupation hitlérienne. Dans les deux cas, on note une même volonté délibérée d'extermination.

Les Vendéens et les Chouans se sont soulevés d'abord pour refuser la conscription, mais aussi pour défendre leur foi et leur roi. Ils ont pris les armes « au sens littéral, dans les magasins militaires ou dans les mains des républicains vaincus » (Michelet). Ils se battent au nom du Sacré-Cœur et pour « le petit roi qui est au Temple », au sein d'une « grande Armée catholique et royale », qui a plus de fourches que de fusils, plus d'ambition que de moyens, et dont les chefs se jalourent, s'ignorent ou se chamaillent.

Guerre inexpiable, comme toutes les guerres civiles. Guerre singulière, où les rôles sont parfois intervertis, par exemple lorsque les bleus sont commandés par le duc de Biron, et les blancs par le garde-chasse Stofflet ou l'ex-faux saunier Cottureau dit Jean Chouan. Guerre au couteau, sans merci de part et d'autre : les deux camps rivalisent en atrocités.

Si, par accident, un chef royaliste fait preuve de clémence, il importe que ce geste ne soit pas rendu public : Bonchamp sauve la vie de cinq mille prisonniers républicains, et Merlin de Thionville, qui a été envoyé en Vendée, en informe le Comité de Salut public. Mais il ajoute cette recommandation : « Il faut ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action. N'en parlez même pas à la Convention... Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ni de faire des journaux. Cela s'oubliera comme tant d'autres choses. »

Entre les adversaires, la partie est inégale : si les paysans ont l'avantage du terrain, les armées de la République ont l'avantage de l'organisation et de l'armement ; l'avantage aussi sur le plan de la fureur dévastatrice.

Décret du 1^{er} novembre 1793, sur rapport de Barère : « Toute ville, qui recevra dans son sein des brigands ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle, et en conséquence elle sera rasée. »

Rapport de l'adjudant général Rouyer : « Nous fusillons tout ce qui tombe sous notre main, prisonniers, blessés, malades aux hôpitaux. »

Consignes du général Turreau, qui commande les « colonnes infernales » : « Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la

main seront passés au fil de la baïonnette. On agira de même avec les filles, femmes et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas épargnées. » « Tous les villages, métairies, bois, genêts et généralement tout ce qui peut être brûlé sera livré aux flammes. » « Je le répète, je regarde comme indispensable de brûler villes, villages et métairies » : avec leurs habitants, s'il se peut.

Rapport du commandant de la deuxième colonne au même général Turreau : « Je continue de brûler et de tuer tous ceux qui ont porté les armes contre nous. Cela va bien, nous en tuons plus de cent par jour, enfin tous ceux que nous croyons nos ennemis. »

Rapport de Nevy, qui commande la cinquième colonne : « J'ai brûlé et cassé la tête à l'ordinaire. »

Lettre du représentant Francastel au Comité de Salut public : « Le fer et la flamme n'ont pas encore été assez employés dans ce maudit pays. »

Lettre du représentant Garnier au Comité de Salut public : « On m'assure que l'armée de Brest leur a tué trois mille femmes. Elles jetaient leurs enfants dans la rivière du Pont-aux-Baux, et tout le pays dans les environs est jonché de leurs morts. Cependant on les trouve encore partout comme des nuées de sauterelles, et on serait presque tenté de croire qu'elles ressuscitent, si leurs cadavres empestiférés ne justifiaient le contraire. »

Lettre du commandant Périgaud à Turreau : « Pères, mères, enfants, tout a été détruit. »

Ordre de Grignon à ses troupes : « Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays, mais c'est égal, nous devons tout sacrifier. »

Rapport de Duquesnoy : « J'ai brûlé et incendié toutes les maisons et égorgé tous les habitants que j'y ai trouvés. »

Rapport de Cordelier : « J'ai fait passer derrière la haie (pour exécution à coups de baïonnette) environ six cents particuliers des deux sexes. »

C'est par avance la technique d'Oradour, multipliée à plaisir. Au Mans, en décembre 1793, on fusille par feux de peloton, on écrase les enfants, on viole les femmes. Dans un délire de sadisme, on introduit dans le corps des victimes des cartouches auxquelles on met le feu. On embroche avec des fourches des femmes encore

vivantes. Westermann, le lendemain, organise une battue pour sabrer les rescapés.

A Nantes, où ont été entassés les prisonniers faits à Savenay, le Conventionnel Jean-Baptiste Carrier commence par fusiller par groupes de cent ou deux cents. Cette méthode lui semble trop peu expéditive, et l'entassement des cadavres propage les épidémies. Pourquoi ne pas charger la Loire du soin de débarrasser la République de ceux qui refusent ses bienfaits ? Il fait couler dans le fleuve une gabarre sur laquelle quatre-vingt-dix prêtres ont été entassés. Ce n'est qu'un premier essai. La technique des noyades est mise au point : chaque nuit, dans les prisons, on prélève cent ou deux cents détenus, on les jette dans des bateaux à fond de cale, et, sabords et pont dûment cloués, on fait couler bas les embarcations. Carrier appelle ces baignades des « déportations verticales ». Si des hommes et des femmes périssent de la sorte ligotés ensemble, il en fait des « mariages républicains ». Après ces exploits, la Loire, promue au rang de « baignoire nationale », charrie des corps dont se repaissent les poissons et les corbeaux : le chargé de mission de la Convention peut se targuer d'avoir noyé quatre ou cinq mille hommes, femmes et enfants. Mais il se vante et il en rajoute : en six noyades, des calculs plus modérés portent sur 1 800 victimes, dont peut-être 800 pour la baignade la plus réussie. Et il se peut que les « mariages républicains » relèvent de la propagande antirévolutionnaire.

A Angers, le maire ne veut pas être en reste : « On a en trois jours, écrit-il, fusillé environ 800 brigands au Pont de Cé, et jeté leurs cadavres dans la Loire. »

A Quiberon, en juin 1795, les Chouans et les émigrés qui les ont rejoints doivent capituler. Le général Humbert leur promet la vie sauve. Hoche, obéissant aux ordres de la Convention, applique la loi : 952 prisonniers sont fusillés près de Sainte-Anne d'Auray, au Champ des Martyrs.

C'est l'ultime épisode d'une « Solution finale » dont s'affirment satisfaits les représentants Hentz et Francastel. Ils écrivent dès le 21 avril 1794 : « Vous pouvez être assurés que la Vendée est un désert et qu'elle ne contient pas 12 000 personnes vivantes. » Carrier, de son côté, publie sa profession de foi : « Nous ferons de la France un cimetière plutôt que de ne pas la régénérer à notre façon. »

L'estimation du total des victimes varie du simple au sextuple : au plus bas 100 000, au plus haut 600 000. Les 117 000 disparus que retient Reynald Secher (*le Génocide franco-français*)¹ ne concernent que les départements de la « Vendée militaire ». Le nombre le plus élevé est celui de Pierre Chaunu, qui s'exprime en maître démographe, celui aussi dont fait état Alexandre Sanguinetti dans son *Histoire du soldat*. Il s'entend pour les bleus et blancs confondus, pour les tués à l'arme blanche, au fusil de chasse, au fusil modèle 1777, pour les victimes de la maladie, de la disette sur une terre brûlée, des exécutions sommaires, pour les blessés qui succombent dans l'impossibilité où l'on est de les soigner : les guerres civiles sont inexorables.

On retiendra ici un nombre médian, de l'ordre de 400 000. Il concerne à la fois les insurgés morts au combat, en Bretagne et en Vendée, les morts du camp républicain, et ceux des autres provinces de l'Ouest – de la Normandie à la Gironde.

Ce tragique décompte doit être encore complété par les victimes de multiples luttes fratricides, notamment dans le Lyonnais, en Provence ou en Corse; par les victimes des Terreurs blanches : celle de 1795 au temps des Compagnons de Jéhu, celle de 1815 au temps des « Verdets », lors de l'assassinat du maréchal Brune à Avignon, du général Ramel à Toulouse. Tous ces règlements de comptes entre Français portent le bilan global des guerres civiles aux alentours de 600 000 unités.

Refaisons l'addition des pertes dues à la Révolution et à l'Empire : 400 000 morts pour les guerres jusqu'en 1800; un million pour les guerres napoléoniennes; 600 000 pour les guerres intestines; et l'échafaud pour mémoire. Voilà nos deux millions de morts.

UNE NATALITÉ RÉPARATRICE

« Une nuit de Paris réparera ce carnage. » Ce propos, prêté à l'empereur au soir de la bataille d'Eylau, exprime cyniquement une vérité comptable, à l'usage des statisticiens de la démographie.

¹ *Le Génocide franco-français : la Vendée-Vengé* (P.U.F.).

Le fait est qu'au XVIII^e siècle, la natalité française était encore assez vigoureuse pour compenser, et au-delà, beaucoup de tueries. « J'ai trois cent mille hommes de rente », assure Napoléon. Cette natalité permettait à la France d'être en 1789 la nation la plus peuplée de l'Europe : à la veille de la Révolution, on dénombrait en France 23 millions d'habitants (selon Calonne), 24,8 (selon Necker), 26,3 (selon le Comité des impositions en 1790), plus vraisemblablement 27 (selon les travaux de Marczewski), 27,5 (selon Ernest Labrousse), 27,5 encore (selon les évaluations actuelles de l'INSEE, mais dans le cadre du territoire du XX^e siècle). C'était de toute manière beaucoup plus qu'au début du siècle (19 millions seulement en 1709). C'était bien plus qu'en Espagne (10,5), qu'au Royaume-Uni (10), qu'en Italie – qui n'était alors qu'une entité géographique (18), qu'en Autriche (20), que dans le Saint-Empire (20) : la population française représentait 15 % de toute la population européenne, Russie incluse, et peut-être le vingtième de toute la population du globe.

Chaque année, sous Louis XVI, il naissait de 900 000 à un million de petits Français. Ce nombre de berceaux était considérable, si on le rapporte au nombre des habitants du royaume : le taux de natalité avoisinait 37 pour mille. Deux siècles plus tard, en France, il sera presque trois fois moindre ; on n'en retrouvera alors d'aussi élevé que dans les pays les plus prolifiques du Tiers Monde (en Inde, moyenne 1971-1981 : 36 pour mille).

Pourtant, cette natalité encore exubérante donnait déjà, dès 1770, quelques signes de ralentissement. Les naissances étaient freinées en France, avant tout autre pays, comme si la conscience collective de la nation voulait réagir contre les méfaits du surpeuplement : car la France était alors surpeuplée, compte tenu du rendement des terres cultivables. Pour y porter remède, il aurait fallu, ou bien améliorer la production agricole (mais la technique de l'assolement ne se répandra que plus tard), ou bien favoriser l'émigration (mais les Français répugnaient à s'expatrier). Restait à faire moins d'enfants : de premiers résultats étaient obtenus grâce à des mariages tardifs (souvent 25 ans pour les filles, 30 pour les garçons), et avec des moyens de contraception qui étaient en avance d'un siècle sur les autres pays d'Europe. L'aristocratie donnait l'exemple ; mais « on trompe la nature jusque dans les villages » (Montyon, en 1778).

Ce freinage des naissances incitait même quelques observateurs hâtifs à penser que la France se dépeuplait. C'est ce que croyait Montesquieu, ce que croira Mirabeau. C'est ce qu'affirmait gravement le champion physiocrate François Quesnay dans des comptes d'apothicaire sur l'« État de la population ». Ces fables ne trompent personne.

La natalité restait même très vigoureuse dans les provinces que n'atteignaient pas les tendances à la mode : la Bretagne était particulièrement prolifique, et l'ensemble de la France paysanne gardait un taux élevé de fécondité. Chaque couple, en moyenne, durant les deux décennies 1770-1789, engendrait 5,27 enfants.

Après 1789, l'élan n'est pas brisé, mais il s'infléchit. Le taux de fécondité, pour la période 1790-1819, hésite à 4,49 dans la France rurale. Pour 1 000 habitants, il naît encore chaque année près de 36 enfants entre 1791 et 1795, près de 35 entre 1796 et 1800, plus de 32 entre 1801 et 1805, un peu moins de 32 entre 1805 et 1815 (taux établis par J. C. Toutain, dans *l'Histoire quantitative de l'économie française*). C'en est assez pour permettre à la population de s'accroître, malgré les guerres. Au surplus, la mortalité infantile, qui naguère emportait un nouveau-né sur quatre, recule sensiblement – à 190 ou 180 pour 1 000 après 1800 – grâce à une meilleure pratique de l'accouchement.

Le taux brut de reproduction (nombre de filles mises au monde pour 100 femmes) augmente légèrement, selon l'Annuaire statistique de la France : 197 en 1806, 200 en 1810, 204 en 1815. Il naît presque chaque année plus de 900 000 enfants, avec un record en 1794 (plus de 1 200 000) et encore un nombre élevé en 1799 (1 100 000); on note ensuite un déclin progressif (965 000 en 1801, 934 000 en 1804) et un recul plus prononcé en 1812 et 1813 (884 000 et 895 000), avec un taux de natalité cette fois inférieur à 30 pour 1 000. Mais après ces deux années creuses, l'année 1814 est réparatrice : elle enregistre une grosse poussée de naissances (994 000, avec un taux de 33 pour 1 000). Explication : de nombreux mariages ont été contractés en 1813 pour éviter la conscription. C'est ici, comme en 1794, la guerre qui stimule la natalité.

Plus généralement, la Révolution et l'Empire sont propices aux mariages : d'abord parce que le consentement des parents n'est

plus exigé qu'avant 21 ans (contre précédemment 25 pour les filles et 30 pour les garçons), mais surtout dans la mesure où ils évitent le départ sous les drapeaux. Le nombre annuel des mariages passe de 229 000 (moyenne 1806-1810) à 250 000 (moyenne 1811-1815). Le taux de nuptialité, sans rejoindre celui de la première moitié du XVIII^e siècle, reste prometteur : de 14 à 15 pour 1 000 de 1801 à 1810, avec une pointe « explosive » au-delà de 17 pour 1 000 de 1811 à 1815 : fuite devant le service aux armées.

Une enquête de la revue *Population* sur un petit village du Nord qui compte alors un peu plus de 1 000 habitants (Sainghin-en-Melanois) illustre ce regain de mariages, qui aboutit à un regain de naissances. On y célèbre en moyenne 9 mariages par an avant 1789, mais près de 12 après 1790. Le nombre annuel des berceaux était de l'ordre de 34 avant la Révolution ; il dépasse 40 entre 1790 et 1799 et se maintient au-dessus de 38 de 1800 à 1815.

Autre étude de *Population* sur la commune de Boulay, en Moselle : on y dénombre à peine 9 mariages par an dans la décennie qui précède 1789, mais plus de 18 entre 1790 et 1799, encore 13 entre 1800 et 1820.

Décidément, mieux vaut être marié et père de famille, que célibataire et soldat. Il n'est pas de patriotisme républicain ni de ferveur napoléonienne qui vaille pour quitter son village et son foyer.

LES PREMIERS RECENSEMENTS

La mortalité, de son côté, était en recul avant la Révolution, au moins chez les adultes. Les grands fléaux avaient disparu : la dernière épidémie de peste remontait à 1720, la dernière famine à 1710, après le grand hiver qui avait ruiné les récoltes, détruit les vignobles, fait éclater les arbres fruitiers, abattu le bétail, bloqué les fleuves et les ports, répandu les loups dans la nature. De 40 pour 1 000 durant la première moitié du siècle, le taux de mortalité tombait au-dessous de 33 avant 1789.

Pendant la période révolutionnaire, de 1791 à 1795, il se maintient à 32 pour 1 000, sans paraître trop pâtir des difficultés

du ravitaillement et des privations, qui n'éprouvent guère que les citadins, et qu'ignore dans son ensemble une France à dominante rurale. Le taux s'aggrave dans les villes au plus fort de la Révolution : on compte à l'hôpital de Chartres 10 décès en 1790, et 100 en 1795. La mortalité diminue avec les progrès de l'hygiène sous le Consulat et l'Empire. Son taux est voisin de 30 pour mille jusqu'en 1805 et, compte non tenu des pertes de guerre, il fléchit ensuite à moins de 27 – grâce notamment à la vaccination contre la petite vérole : en 1815, on compte déjà 22 % de vaccinés à Orléans, mais seulement 3 % dans le Gard, l'Eure, la Meurthe. Le typhus, contracté durant la retraite de Russie, fait peu de ravages en deçà du Rhin.

Au plus bas, la France enregistre 730 000 décès en 1810, et au plus haut, du fait de l'invasion et des épidémies, 873 000 en 1814. La moyenne est inférieure à 800 000. Ainsi, les cercueils sont toujours moins nombreux que les berceaux, et la France, sur l'élan démographique de l'Ancien Régime, continue à se peupler.

La longévité ne varie guère : sur 1 000 nouveau-nés, avant la Révolution, 450 seulement atteignaient l'âge de 20 ans, et 180 l'âge de 60 ans. Après la tourmente, les dénombrements (dont fait état Jean Fourastié) ne présentent encore, dans le département du Haut-Rhin, que 470 survivants à 20 ans, et 280 à 60 ans; et, pour la ville de Mulhouse, que 425 survivants à 20 ans et 155 à 60. L'amélioration n'apparaît appréciable qu'en milieu rural.

Récapitulons, avec une marge d'erreur probablement inférieure à 10 %, pour les vingt-cinq années qui s'écoulent du début de la Révolution au terme de l'Empire : naissances 22,5 millions. Décès naturels 18,1 millions. Décès pour faits de guerre étrangère ou civile 2 millions. Total des pertes 20,1. Excédent 2,4.

Des 27 millions d'habitants qui vraisemblablement représentaient la population française en 1789, on passe, selon les calculs de J.C. Toutain, à 27,5 en 1801, à 28,9 en 1805 (peut-être sous l'effet de l'entracte de paix du Consulat), à 29,4 en 1815. L'augmentation est de 9 % pour le quart de siècle.

Elle est encore remarquable; mais elle implique une décélération par rapport à la croissance antérieure (14 % pour le quart de siècle précédent). Sans les deux millions de morts imputables aux

guerres, la population de la France aurait atteint pour le moins 31 millions d'habitants et elle aurait maintenu son taux de croissance.

Le premier recensement date de 1801 et l'opération est désormais renouvelée tous les cinq ans. Sous l'Ancien Régime, on s'était contenté de dénombrements approximatifs : l'administration n'étant pas équipée pour procéder à un recensement général, en un temps où il aurait paru inconvenant d'exiger des déclarations individuelles, et de recourir à des vérifications inquisitoriales. On se contentait alors d'évaluer le nombre des feux, et de le multiplier par un coefficient moyen d'occupation, ou bien, comme Necker, de multiplier le nombre des naissances par un coefficient variable selon les villes et les provinces (de 23 à 30, avec une moyenne de 25,75). L'administration impériale, plus centralisée et moins respectueuse des libertés, recense sans remords : pour ses contrôles policiers et plus encore pour les besoins du recrutement, il lui est utile de connaître le nombre et la répartition des citoyens, avec autant de précision que possible. C'est d'ailleurs le temps où les nations policées accèdent à l'établissement des statistiques démographiques : les États-Unis d'Amérique ont ouvert la voie dès 1790.

Mais l'instrument est encore imparfait. Le recensement de 1806 semble faussé par quelques malfaçons à la base, qui gonflent les résultats. En 1811, plutôt que de procéder à un dénombrement véritable, on se contente d'évaluations qui visent à mettre à jour le précédent tableau de la population.

Même discutables, ces recensements permettent d'observer les grandes mutations humaines : les migrations intérieures, la centralisation, le vieillissement.

CENTRALISATION, VIEILLISSEMENT

A coup sûr, la centralisation est en marche. Plus que naguère, les Français quittent leur province, leur village d'origine, où les fixait traditionnellement l'immobilisme familial. Ils tendent à gagner les grandes villes, où l'on peut vivre différemment, et surtout Paris.

Détrônant Versailles dès les journées d'octobre, Paris est devenu la cité-capitale, qui rassemble tous les pouvoirs. En

écrasant le fédéralisme girondin aussi bien que l'insurrection vendéenne, Paris mate la province. Comme Napoléon conçoit de grandes ambitions et nourrit de grands projets pour Paris, le centralisme impérial consacre la dictature de la capitale et accentue sa primauté politique, administrative, financière, commerciale, intellectuelle.

Résultat : même si Paris se dépeuple un peu durant la Révolution, du fait des émigrés et de ceux qui fuient la guillotine, sa population se gonfle ensuite plus que de raison : elle est grossie par l'attrait des hauts salaires et par l'afflux des conscrits qui croient pouvoir, dans la grande ville, échapper mieux qu'ailleurs au service armé. De Brumaire à Waterloo, le nombre des habitants passe de 550 000 à 700 000 : en quinze ans, l'augmentation est de 27 %. Alors que l'Ancien Régime s'était toujours attaché à ne pas rompre l'équilibre français aux dépens de la province, cette poussée de la capitale laisse présager l'hypertrophie qui, au XIX^e siècle et au-delà, y rassemblera jusqu'au cinquième de toute la population française.

Du coup, certains départements perdent une partie de leur main-d'œuvre, qui gagne Paris, le temps d'une saison ou pour un établissement durable : portefaix et ramoneurs de Savoie, tailleurs de pierre de Normandie, maçons du Massif Central, porteurs d'eau auvergnats, ouvriers du textile flamands.

Est-ce à dire que toute la province pâtit de ces migrations ? Il est des départements ruraux en progrès : ainsi du Loiret, du Loir-et-Cher, de la Somme, de la Charente. Les Landes bénéficient d'une mise en valeur, l'Artois et la Picardie de l'introduction de la culture betteravière. Il est des villes dont la population augmente : ainsi Lyon (qui, avec 110 000 habitants, rejoint Marseille au palmarès des grandes agglomérations), Lille, Strasbourg, Metz et Caen.

Mais certaines régions déclinent, notamment les provinces frontalières de l'Est : la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté. Et certaines grandes villes, en particulier les ports qu'éprouve le blocus : Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille. Mais aussi Besançon, Nancy, Angers, Toulouse.

Au total, confirmant une tendance amorcée tout au long du XVIII^e siècle, l'urbanisation se poursuit timidement, en ne s'accélégrant qu'au profit de Paris. La France reste pour l'essentiel paysanne, à 78 %.

Elle tend à se féminiser, parce que la guerre fauche le sexe combattant. Pour 1 000 hommes, on dénombre 1 034 femmes en 1806, et 1 059 en 1815. A cette date, on compte parmi les adultes un excédent de plus d'un million de femmes. Dans la génération des filles nées entre 1785 et 1790, 14 % d'entre elles sont condamnées au célibat. Ce sera autant de perdu pour la natalité.

Faut-il voir une autre mutation dans un subit rajeunissement des cadres et des élites dirigeantes, qui serait le don de la Révolution et de l'Empire à la France ? De prime abord, on a bien l'impression d'un grand souffle de jeunesse qui balaye une société vouée à la gérontocratie, la première cure de renouvellement révolutionnaire s'exprimant dans l'accession au pouvoir d'hommes inédits et imberbes. De fait, Hoche est général à 25 ans, Marceau à 24, et Bonaparte devient empereur à 35 ans. Mais c'est oublier que Condé remportait la victoire de Rocroi à 22 ans, et que Louis XVI était roi à 20 ans. La monarchie elle aussi assurait la promotion des jeunes, voire des trop jeunes, quand la couronne revenait à des enfants de 5 ans.

En fait, la Révolution est surtout l'œuvre de quadragénaires, en un temps où l'espérance de vie n'atteignait pas la quarantaine. En 1789, Mirabeau a 40 ans, La Fayette 32. Danton monte sur l'échafaud à 35 ans, Robespierre à 36, Marat est poignardé à 50 ans. Fouché est ministre de la Police à 40 ans, Talleyrand grand chambellan de l'Empire à 50 ans. Les cinq premiers Directeurs, en 1795, ont tous plus de quarante ans : Barras a 40 ans, Carnot et La Révellière-Lépeaux 42, Letourneur 44, Rewbell 48. Les trois Consuls, en 1799, n'ont qu'un trentenaire, avec Bonaparte. Cambacérès a 46 ans, Lebrun en a 64.

La vraie jeunesse est souvent dans l'autre camp : avec Charette, chef de guerre à 30 ans, Cadoudal contestataire à 22 ans, la Rochejaquelin vainqueur à Saumur à 21 ans, Charlotte Corday, guillotinée à 25 ans.

C'est la Restauration qui, en amenant sur le trône un Louis XVIII podagre, entouré de conseillers souvent vieillis dans l'émigration, donnera rétrospectivement à l'entracte révolutionnaire et impérial le visage d'une relative jeunesse.

En réalité, dans sa population globale, la France vieillit : selon les calculs de J. Bourgeois-Pichat, de 1775 à 1816, le nombre des

moins de vingt ans fléchit de 42,8 à 41,2 %, celui des plus de soixante ans progresse de 7,3 à 9,4 %. Simple amorce d'un mouvement que vont confirmer les siècles à venir.

UN DÉCLIN RELATIF

En 1815, la France fait ses comptes. La démobilisation jette sur le pavé quelques centaines de milliers d'hommes, dont certains n'ont eu d'autre métier que le combat, et dont la plupart, enrôlés de force, vont retrouver leur famille, mais pas toujours leur travail. Ceux-là sollicitent le marché de la main-d'œuvre, et tombent pour la plupart à la charge de l'assistance publique.

Chômeurs et demi-soldes ont alors tout loisir pour méditer sur le quart de siècle tourmenté qui vient de s'écouler. Ils en dressent le bilan rétrospectif : même s'ils ont le sentiment d'avoir été les acteurs d'une épopée, ils savent aussi qu'elle a fait des victimes. Derrière la belle légende des volontaires de l'an Deux et des grognards de l'Empereur, ils n'ignorent pas l'émigration, les désertions, les morts.

Ce qu'on méconnaît encore ou qu'on pressent à peine, et que l'histoire ne précisera que plus tard, c'est combien la France a perdu, au point de vue démographique, par rapport aux autres nations.

Il ne suffit pas que, malgré les guerres, la population ait augmenté. En importance relative, en Europe et dans le monde, elle a diminué. La France a perdu sa primauté sur le continent : la Russie la devance. L'Autriche l'a rejointe. D'autres nations se sont rapprochées d'elle. Plus prolifiques que la France, dont la fécondité diminue, elles la dépasseront au cours du siècle. S'il n'est de richesses que d'hommes, la France est et sera moins riche.

C'est avec l'Angleterre que la confrontation est la plus pressante et la plus cruelle : parce que l'Angleterre, rivale directe et menace permanente depuis le temps des Plantagenêt, est, durant la Révolution et l'Empire, l'adversaire irréductible qui s'est donné pour objectif d'en finir avec l'hégémonie française.

Entre les deux nations, le rapport des forces change, et d'abord le rapport des poids humains. De 1789 à 1815, la population s'est

accrue de 9 % en France, de 23 % dans le Royaume-Uni. Le taux de natalité est supérieur outre-Manche (37 pour 1 000, contre 32). Le taux de mortalité est inférieur (22 pour 1 000, contre 27). De 1700 à 1800, pour la seule Angleterre, la population a presque doublé; pour l'Irlande, elle a plus que doublé. Londres, sans conteste, est devenue la première ville du monde avec 800 000 âmes. L'Angleterre s'est urbanisée à 35 %.

La Révolution et l'Empire ne sont pas les seuls responsables du déclin relatif de la France, sur le plan démographique, par rapport à l'Angleterre et aux puissances continentales. Mais ils ont contribué à réduire l'écart des populations et à préparer le fossé qui va se creuser.

II

BILAN TERRITORIAL

AVIGNON RATTACHÉ

Si l'on ne considère que l'hexagone, l'intermède révolutionnaire et impérial n'a pas été dommageable à la superficie de la France. Le territoire national a été agrandi ici, amputé ailleurs. Au total, son dessin est à peu près resté le même. Les pertes les plus douloureuses se situent au-delà des mers.

Apprécions d'abord l'aspect bénéficiaire de l'opération. Avignon rentre définitivement dans le giron français, après avoir été longtemps possession du Saint-Siège : le comtat Venaissin, dont la capitale était Carpentras, avait été acquis par l'Église au XIII^e siècle, dans les dépouilles du comte de Toulouse. Au XIV^e siècle, le pape Clément VI avait acheté la cité d'Avignon, pour 80 000 florins d'or, à la reine Jeanne. Les souverains pontifes en avaient fait leur résidence, jusqu'au terme du Grand Schisme. Ville et Comtat étaient ensuite demeurés dans le patrimoine de la papauté, dont les légats et vice-légats avaient qualité de gouverneurs. Par deux fois cependant au XVII^e siècle, Avignon était réuni à la couronne de France : simple enjeu pour permettre à Louis XIV de faire pression sur le pape. Une troisième fois, au XVIII^e siècle (de 1768 à 1774), l'enclave papale était occupée par les armées du roi. Après six années, le Comtat faisait encore retour au Vatican. Ses habitants y vivaient apparemment satisfaits, sans service militaire et sans impôts, dans quatre-vingt-cinq communautés ou paroisses. Deux mille Juifs, parqués dans des quartiers spéciaux, s'y adonnaient avec profit au commerce. Mais, malgré les cordons

douaniers, les idées nouvelles passaient les murailles de la ville. Une loge maçonnique les colportait. Bourgeois et commerçants souhaitaient la réunion à la France.

Dès le mois d'août 1789, une émeute éclate. Le vice-légat est bientôt débordé, tandis que le Haut-Comtat reste fidèle au souverain pontife. Les citadins demandent la convocation d'états généraux, selon le modèle de Versailles. Une assemblée plus ou moins représentative, à Bédarrides, revendique le rattachement à la France, cependant qu'on pend quelques notables. Une petite armée révolutionnaire s'empare de Cavaillon, chasse le vice-légat, mais échoue devant Carpentras.

Bataille entre les « braves brigands » d'Avignon et les papistes du Haut-Comtat. Paris intervient : rétablir l'ordre sur les bords du Rhône, c'est le moyen d'y installer à la fois la France et la Révolution. Avignon a adopté la Constitution française. Pie VI proteste.

Le samedi 26 juin 1790, au soir, les « députés » du comtat d'Avignon sont introduits dans la salle de l'Assemblée nationale; ils lisent une adresse, avec le détail des événements qui se sont déroulés « dans cette ancienne province de France, qu'un fanatisme cupide sépara dans des temps de superstition et de barbarie ». Ils déclarent « qu'ils avaient conquis sur le pontife leur liberté, qu'ils venaient se jeter dans les bras d'un peuple généreux et vivre sous son gouvernement ».

Quelque désir qu'ait Paris de répandre la bonne parole et d'annexer le Comtat, la Constituante hésite à se prononcer. N'a-t-elle pas déclaré la paix au monde et proclamé que la France n'avait aucune ambition territoriale? Mais le peuple avignonnais manifeste son sentiment : 102 000 voix, sur 150 000, demandent à rallier le royaume de France. On a dénombré 17 000 suffrages hostiles et 31 000 abstentions. L'Assemblée constituante s'incline et, le 14 septembre 1791, décide le rattachement – un rattachement qu'on tient à appeler « restitution ». Le Comtat est partagé entre la Drôme et les Bouches-du-Rhône, puis en 1793, forme l'essentiel du département du Vaucluse, avec son anachronique annexe de Valréas, ancien siège d'une judicature du Comtat, désormais enclavée dans la Drôme.

A l'annonce du rattachement, le pape proteste encore : il tient à son domaine avignonnais et refuse aux peuples « le droit de

renverser les empires ». Mais, quelques années plus tard, il cède devant la force. Ce qu'il n'a pas consenti au peuple français, il l'accorde au général Bonaparte, vainqueur en Italie, et dont les soldats ont balayé les troupes pontificales.

Le 19 février 1797, le traité de Tolentino consacre la capitulation de Pie VI, dont la seule exigence est de ne rien céder sur les articles de la foi. Bonaparte se soucie fort peu de ce point. Il lui suffit que le pape reconnaisse la République, se déclare en bonne intelligence avec elle et abandonne, en même temps que Bologne, Ferrare et la Romagne, tous ses droits sur Avignon et le comtat Venaissin.

Mais Pie VII succède à Pie VI, et la fortune des armes finit par changer de camp. Le 24 mai 1814, après son exil à Fontainebleau, le pape est de retour à Rome. En son nom, au Congrès de Vienne, le cardinal Consalvi réclame en vain qu'Avignon revienne au Saint-Siège. Avignon restera français.

A l'actif de la Révolution et de l'Empire, le gain n'est pas négligeable : le département du Vaucluse couvre quelque 3 500 kilomètres carrés, soit 0,6 pour cent de l'hexagone.

MULHOUSE ET MONTBÉLIARD

Autres gains, sur la frontière de l'Est : Mulhouse et Montbéliard.

Mulhouse, ville libre qu'inquiétait autrefois le péril bourguignon, s'était rapprochée des cantons suisses. En 1515, elle était entrée dans l'alliance des Treize cantons. Lors des traités de Westphalie, qui faisaient de l'Alsace une province française, Mulhouse était restée une enclave helvétique.

La Révolution ne change d'abord pas son statut. C'est seulement en 1798 que l'action combinée des Jacobins locaux et des armées du Directoire la font basculer dans l'obéissance française. L'annexion de Mulhouse est officiellement proclamée le 15 avril 1798.

Onze jours plus tard, Genève est aussi rattachée à la France, et devient le chef-lieu du département du Léman. Le 19 août de la même année, la République helvétique reconnaît le fait accompli, pour Genève comme pour Mulhouse, en concluant un traité d'alliance avec la République française.

Au dernier jour de l'année 1813, alors que chavire l'Empire, les Autrichiens occupent Genève, qui retourne, en septembre 1814, à la Confédération helvétique. Au terme du Congrès de Vienne, le traité de Paris du 20 novembre 1815 ajoute à Genève six communes du pays de Gex et fait de ce pays une zone franche, qu'un cordon douanier séparera désormais de la France. Ici, l'épisode révolutionnaire et impérial aboutit à un appauvrissement : non point du fait de Genève, qui en 1789 ne dépendait pas de la France et qui lui échappe pareillement en 1815; mais du fait du grignotage effectué aux dépens du pays de Gex et des franchises qui soustraient ce pays aux contrôles douaniers de Paris : de quoi permettre bien des trafics...

Mais Mulhouse? A la différence de Genève, et parce qu'elle est alsacienne, Mulhouse en 1815 reste française. Ceux qui s'évertuent à Vienne à bâtir la paix souhaitent que les frontières aient un tracé linéaire, que les nations soient homogènes, et que ne soient pas rétablies des enclaves, vestiges des temps seigneuriaux.

La même règle sans doute prévaut pour Montbéliard. De langue et de culture françaises, le comté était passé en 1397 en des mains allemandes, par le jeu d'un mariage féodal. Il tenait lieu de dot à la jeune épousée du duc de Wurtemberg : mariage du Doubs et du Neckar, du Jura de France et du Jura de Souabe.

Les princes de Wurtemberg s'ouvraient à la Réforme et faisaient de leurs sujets des huguenots. Terre d'asile pour les protestants exilés de France, le pays de Montbéliard devenait un pays de larges franchises politiques : les bourgeois qui y jouissaient d'un régime représentatif, élisaient un corps communal et des maîtres-bourgeois. Entre l'Alsace, longtemps impériale, et la Franche-Comté, naguère espagnole, mais toutes deux francisées, le comté de Montbéliard aux mains des Wurtemberg semblait une survivance insolite.

Même si, de 1633 à 1650, les troupes françaises avaient occupé le comté, même si, en 1644, un traité avait affirmé la protection française sur Montbéliard, même si, en 1681, la Chambre de Besançon avait prétendu le rattacher à la Franche-Comté, le traité de Ryswick, en 1697, le rendait à la maison ducale de Wurtemberg. En 1734 et jusqu'en 1736, nouvelle prise de possession par l'armée française. De 1740 à 1746, encore quelques interventions

royales pour rétablir dans le pays le culte catholique. Il faut attendre la Révolution pour que Montbéliard lâche ses ducs.

En 1789, on s'y agite, on y incendie quelque peu. En 1790, les seigneuries sont remplacées par des cantons. Le prince Frédéric-Eugène se réfugie en Wurtemberg, tandis que les gardes nationaux occupent Montbéliard. Paris n'a-t-il pas promis « secours et fraternité aux peuples qui voudraient secouer leur esclavage » ? En 1793, Custine, qui commande l'armée du Rhin, consacre la prise de possession. « Nous vous apportons la liberté », vient dire un Conventionnel aux Montbéliardais. « Nous la connaissons de longue date », répondent-ils avec sérénité.

Pour le principe, on installe une guillotine place de l'Hôtel-de-Ville, et l'on prélève sur les sujets, devenus de simples assujettis, une contribution de 250 000 livres. Les bourgeois de Montbéliard ont perdu leurs belles franchises fiscales.

En octobre 1793, la Convention proclame le rattachement du pays à la France, tandis que, désabusé, le duc de Wurtemberg y renonce, pour lui et pour tous ses successeurs. Le pays fait partie de la Haute-Saône en l'an II, du Mont-Terrible en l'an V, puis du Haut-Rhin en l'an VIII.

En 1814, alors que les Cosaques campent sur les rives du Doubs, le maire et les notables de la ville demandent au tsar de les laisser français. Au premier traité de Paris, le 30 mai, une clause confirme la « réunion ». En décembre, Chambre des députés et Chambre des pairs adoptent le projet de loi qui inclut la vieille principauté dans le jeune département du Doubs.

Affaire réglée. C'est un gain net pour la France : un gain modeste en surface et en population, mais appréciable sur le plan industriel. C'est dans le pays que déjà prospère une famille entreprenante et qui fera carrière, celle des Peugeot.

LA FRONTIÈRE DU NORD-EST

Avignon, Mulhouse, Montbéliard : la France gagne sur trois points. Sur la frontière du nord-est, elle est perdante.

En 1789, cette frontière courait de la mer du Nord au Rhin, le plus souvent en pays plat : elle résultait des hasards de l'histoire plus que des accidents de la géographie. Son dessin était fait de

méandres biscornus, avec des creux et des bosses. Parmi les excroissances en terre étrangère, figurait Bouillon, la patrie du Godefroy de la première Croisade, dont le duché avait été annexé par Louis XIV et donné par le roi à la famille de La Tour d'Auvergne. Autre saillie, cette fois en pays allemand, Sarrelouis, où le futur maréchal Ney voyait le jour, en cette même année où naissait Napoléon Bonaparte.

Pour comble de singularités (mais sous l'Ancien Régime ces singularités étaient normales et fréquentes), au-delà de la ligne frontalière, le royaume essaimait de petits domaines encastrés en territoire étranger : ainsi de quatre villages entre Sambre et Meuse, relevant de la prévôté de Maubeuge; de Philippeville et Mariembourg, enclaves dans l'évêché de Liège; de Landau et des villages qui en dépendaient, noyés dans le Palatinat.

En contrepartie, le royaume était ponctué de quelques menues enclaves étrangères : c'était le cas, entre Sarreguemines et Sarrebourg, du comté de Sarrewerden, qu'avaient cherché à annexer les ducs de Lorraine et qui appartenait à la maison de Nassau; le cas aussi de la petite principauté de Salm, qui relevait du Saint-Empire, et dont la modeste capitale, Senones, se perdait dans un val des Vosges, quinze lieues plus au sud.

A l'heure de la Révolution, les peuples n'ont cure de ces caprices féodaux. Les patriotes revendiquent une patrie peu conciliable avec ces résurgences du passé. Les centralisateurs parisiens ne s'accommodent pas de ces particularismes incongrus. L'idée de nation implique une frontière sans fantaisies, un territoire sans enclaves.

Première étape : les petits seigneurs locaux et les suzerains étrangers sont congédiés, avec plus ou moins d'égards. Sarrewerden est réuni à la France en 1793, et incorporé au département du Bas-Rhin sous le nom de Sarre-Union. La principauté de Salm, également en 1793, passe au département du Bas-Rhin, tandis que Senones devient un chef-lieu de canton des Vosges. Les traités ne reviendront pas sur ces annexions.

Philippeville, qui porte le nom de Philippe II, fils de Charles Quint, Mariembourg qu'a fondé Marie de Hongrie, sœur de Charles Quint, Sarrelouis, qui est né de la volonté de Louis XIV et dont Vauban a construit la forteresse, cessent grâce aux armées de la Révolution d'être isolés en pays étrangers. Philippeville est

rebaptisée « Vedette républicaine ». De même, Landau n'est plus une enclave : ses habitants ont demandé leur réunion à la France, comme leurs voisins du duché des Deux-Ponts : ils sont rattachés au Bas-Rhin.

Viennent les défaites et 1814. Toute la frontière est remise en question. Un peu vite, pour hâter l'évacuation du territoire, Talleyrand a signé l'armistice du 29 avril, et le comte d'Artois, en l'absence de Louis XVIII, l'a approuvé. Cette convention a vaguement retenu, à titre temporaire, le principe d'un retour à l'ancienne frontière de 1789. Mais les Bourbons restaurés veulent mieux. Ce en quoi ils sont à la fois ambitieux et naïfs : ambitieux, parce qu'ils reprennent à leur compte la vieille idée des frontières naturelles, traditionnellement situées au Rhin et aux Alpes; naïfs, parce qu'ils s'imaginent que les Alliés y consentiront. Mais l'Angleterre ne veut pas entendre parler d'une Belgique française, la Prusse se refuse à toute annexion de la Rhénanie.

La discussion s'engage. Les Alliés, tout heureux d'avoir démantelé l'immense empire napoléonien, tiennent à ne pas rendre les Bourbons impopulaires. Ils admettent que la France pourrait s'agrandir au-delà des frontières de 1789, en s'incorporant par exemple un million d'âmes. Les négociateurs tracent sur la carte une ligne supprimant la poche qui se creusait entre Maubeuge et Givet et qui conserve à la France, sans discontinuité territoriale, Philippeville et Marienbourg. Le même tracé maintient Sarrelouis en France et, suivant le cours de la Queich, relie Landau au Bas-Rhin. L'article 2 du traité de Paris, du 30 mai 1814, stipule que « le royaume de France conserve l'intégralité de ses limites telles qu'elles existaient à l'époque du 1^{er} janvier 1792 » – avant la déclaration de guerre. Ce texte n'est que très approximatif, puisqu'il n'exclut pas des rectifications avantageuses pour la France.

Si l'on s'en tenait là, Paris s'en tirerait à bon compte. La nouvelle frontière du Nord-Est, l'incorporation d'Avignon, de Mulhouse et de Montbéliard accroissent le territoire français. Même si les gains de population n'atteignent pas le million d'âmes envisagé, ils sont de l'ordre de 600 000.

Mais la glorieuse équipée des Cent-Jours remet ce bilan en cause. La dernière étape de la révision des frontières, après Waterloo, est douloureuse. Les Alliés, cette fois, ont à se venger et

à s'indemniser. Les Français oseraient-ils encore prétendre aux frontières naturelles? Celles-ci doivent se confondre avec les Vosges, le Jura et le Rhône. L'Alsace doit revenir au grand-duché de Bade, la Flandre française aux Pays-Bas : c'est au moins ce à quoi prétend Humboldt, le représentant de la Prusse au Congrès de Vienne.

Par chance, le tsar est moins exigeant. Il concéderait même beaucoup à la France si Louis XVIII acceptait de marier le duc de Berry à la grande-duchesse Anne. Au surplus, le programme du tsar est présenté et défendu par le Corse Pozzo di Borgo, qu'une vieille vendetta a opposé à Napoléon, et qui se flatte d'avoir ramené le roi sur le trône : Pozzo a combattu les Bonaparte, mais il soutient les Bourbons. Donc, le deuxième traité de Paris ne sera pas impitoyable.

Il sera seulement sévère, en revenant sur beaucoup des avantages du premier traité. Le duc de Richelieu, qui est maintenant Premier ministre, discute pied à pied, obtient quelques concessions de détail, parvient à ramener à trois ans la durée de l'occupation étrangère si la France règle l'indemnité exigée de 700 millions. Les préliminaires sont signés le 2 octobre 1815, tous les actes sont paraphés le 20 novembre.

Cette fois, la France perd, au long des terres belges et allemandes, tout ce que les Alliés lui avaient laissé l'année précédente. Les Pays-Bas autrichiens s'adjugent Philippeville et Marienbourg avec la trouée de Chimay, ainsi que l'ancien duché de Bouillon. Sur la Sarre, la frontière est ramenée de la Queich à la Lauter, la France abandonne Sarrelouis et Sarrebruck, qui reviennent à la Prusse, Landau, qui échoit à la Bavière. Elle mesurera plus tard l'étendue de ces pertes, quand la Sarre sera devenue un riche bassin houiller et le siège d'un puissant complexe sidérurgique. Les Cent-Jours auront coûté cher.

NICE, MONACO, LA SAVOIE

Au temps de la monarchie, Nice appartenait au duc de Savoie, qui devint roi de Sardaigne. Mais, à plusieurs reprises, elle avait été revendiquée par la France, voire occupée par les forces françaises. Enlevée en 1691, puis en 1706 pour le compte de

Louis XIV, en 1744 pour le compte de Louis XV, elle avait été rendue au roi de Sardaigne par le traité d'Aix-la-Chapelle.

La principauté de Monaco était depuis le milieu du XVII^e siècle sous le protectorat de la France. En 1715, le dernier des Grimaldi donnait sa fille au Normand Jacques de Matignon, qui reprenait les armes et le nom des Grimaldi : une dynastie d'origine française resserrait les liens d'association entre le royaume et la principauté, qui s'étendait jusqu'à Roquebrune et Menton.

La Savoie, elle aussi, était hors de France : elle faisait partie du domaine des rois de Sardaigne. Mais elle avait été sous tutelle française au temps des premiers rois Bourbons, de Henri IV à Louis XIV, dont les armées l'avaient occupée au moins deux fois. On y parlait français, on y pensait français. Dès 1789, la Révolution exporte ses idées, avant de se faire conquérante par les armes. Quand en octobre 1792 le général Anselme passe le Var, les magistrats de Nice le pressent d'occuper la ville au plus tôt, pour mettre un terme aux pillages auxquels se livrent les révolutionnaires. Rattachée à la France, Nice devient le chef-lieu du département des Alpes-Maritimes, qui prend la succession du comté. Bonaparte y réside, capitaine en 1793, général en 1794, et il en fait en 1796 sa base de départ pour la campagne d'Italie.

Monaco, comme Nice et dans le même temps, passe sous contrôle français. Les trois communes de la principauté renvoient les Grimaldi et se constituent en république, puis demandent leur annexion. Un décret de février 1793 incorpore la principauté aux Alpes-Maritimes, et fait de Monaco Fort-Hercule, en souvenir d'un temple phénicien qui aurait été consacré au dieu Melkart, assimilé par les Grecs à Héraclès.

Le scénario du rattachement diffère à peine pour la Savoie. Les Savoyards n'apprécient pas les garnisons piémontaises que leur avait imposées la maison de Sardaigne : Cisalpins et Transalpins ne s'aiment guère. Dès 1790, le vent de révolte qui souffle de Paris s'exprime par le refus des dîmes. Les troupes du général de Montesquiou marchent de Grenoble sur Chambéry et s'y font acclamer. Après délibération d'une assemblée savoyarde, la Convention vote l'annexion, et la Savoie devient le département du Mont-Blanc, dont Chambéry est le chef-lieu. Mais les Amis de la Liberté, associés aux Jacobins, ne sont maîtres que des villes. Les émigrés ont leur base à Turin. Nobles, prêtres et paysans résistent

dans les hautes vallées. Il faut Bonaparte et la campagne d'Italie pour amener le roi de Sardaigne, par le traité de Paris du 15 mai 1796, à céder à la fois Nice et la Savoie.

Ce sont encore deux traités de Paris, ceux de 1814 et de 1815, qui vont remettre en cause les acquis du quart de siècle. Le premier, après l'abdication de Fontainebleau, restitue Nice et son comté au roi de Sardaigne, Monaco à la famille des Grimaldi. Quant à la Savoie, il tranche à la manière de Salomon : Louis XVIII, ami et parent de la maison de Sardaigne, répugne à en recueillir les dépouilles. Mais Talleyrand rappelle que les Alliés ont promis à la France un million d'habitants au-delà des frontières de 1790, et les retouches au nord-est, même avec Mulhouse, Montbéliard et Avignon, ne font pas le compte. C'est la Savoie qui fournira le complément : on la coupe en deux, en attribuant à la France Annecy et Chambéry, en remettant au gouvernement de Turin toute la Savoie du Nord, avec Thonon et Saint-Gingolph.

Ici encore, le traité de 1815, après les Cent-Jours, achève de rétablir les limites de 1789 : c'est la Savoie tout entière, cette fois, qui revient à la dynastie sarde. Adieu à Chambéry et à Annecy ! Par la même occasion, le protectorat de Monaco, que la France exerçait sous l'Ancien Régime, est confié à la Sardaigne.

Retour à la case-départ. Pour Nice et la Savoie, il faudra attendre le troisième Napoléon pour réparer les dommages causés par le premier.

LA GRANDE NATION, LE GRAND EMPIRE

Sans lendemain aussi, les rêves de grandeur territoriale dans lesquels se complaisent la Révolution et l'Empire. Grisés par la suprématie militaire que leur confère la supériorité du nombre et de l'armement, double legs de la défunte monarchie, les Français de ce temps, à tout le moins leurs dirigeants, pratiquent une politique d'expansion qui les pousse à faire déborder la France sur l'Europe. Les révolutionnaires construisent la Grande Nation, Napoléon en fait le Grand Empire. Démesuré, l'édifice s'écroulera.

La Grande Nation ajoute dix-huit départements nouveaux aux quatre-vingt-trois créés par la Constituante et aux deux départe-

ments (le Rhône et la Loire) découpés par la Convention pour mieux réprimer l'insurrection fédéraliste. A savoir, comme on l'a noté, d'abord le Vaucluse, le Mont-Blanc et les Alpes-Maritimes, qui prennent le relais du comtat Venaissin, de la Savoie et du comté de Nice. Mais aussi, par la suite, les quinze départements qui recouvrent les territoires conquis : un, celui du Mont-Terrible, pris sur la Suisse; neuf, créés en 1795 sur la Belgique et la Hollande : Lys, Escaut, Jemmapes, Deux-Nèthes, Dyle, Meuse-Inférieure, Ourthe, Sambre-et-Meuse, Forest; quatre, formés en 1798 sur la rive gauche du Rhin : Sarre, Rhin-et-Moselle, Mont-Tonnerre, Roër; un autre encore, créé en 1798 en pays suisse : Léman. Soit un total de cent treize départements à l'enseigne de la République française. Sans compter les deux Républiques sœurs, de Hollande et d'Italie, qui sont en fait des républiques vassales.

Lorsqu'elle s'étend de la sorte, la France révolutionnaire se donne bonne conscience en se référant à ce qu'il est convenu d'appeler les frontières naturelles. Mais la notion de frontière est imprécise, et celle de frontière naturelle est plus arbitraire qu'on ne pense. La frontière qui sépare des États, des lois, des monnaies, des systèmes de prix et d'impôts est une invention moderne. La frontière des siècles féodaux et monarchiques enchevêtrait les prétentions des souverains, des seigneurs, des diocèses; elle confrontait des chartes et des diplômes, des coutumes et des traités. Tel village pouvait relever de plusieurs suzerains, payer redevance à plusieurs princes. Quant aux frontières dites naturelles, elles ont rarement constitué un barrage infranchissable. Les fleuves unissent autant qu'ils séparent : le Rhin et le Danube n'ont pas empêché les barbares d'envahir l'empire romain. Les montagnes ont des cols : la France des Capétiens a débordé sur Barcelone, au-delà des Pyrénées, la France des Valois sur Turin et Milan, au-delà des Alpes. La seule frontière naturelle qui vaille est maritime. Encore la Grande-Bretagne a-t-elle été envahie par César, par les Saxons, par les Normands; et l'on peut débattre de l'appartenance des îles anglo-normandes.

En portant ses limites au Rhin et aux Alpes, la Révolution cherche-t-elle à se doter de ce « pré carré » auquel n'avaient sans doute pas rêvé Richelieu et Mazarin, et qui semble plus flatteur qu'une figure hexagonale? Mais les nations ne se bâtissent pas

selon des lois géométriques. Les Constituants eux-mêmes ont dû renoncer au projet initial qui devait découper la France en quatre-vingts départements carrés, à leur tour divisés en districts et cantons tracés à l'équerre. Ni la nation, ni la Grande Nation ne sont compatibles avec ces rigueurs topographiques.

Le Grand Empire, d'ailleurs, va bien au-delà du pré carré. Les annexions auxquelles il procède portent à cent quarante et un le nombre des départements, avec vingt-huit créations nouvelles : en 1802, Doire, Sesia, Pô, Stura, Marengo, Tanaro. En 1805, Montenotte, Gênes, Apennins. En 1808, Arno, Méditerranée, Ombrone. En 1810, Simplon, Tibre, Trasimène. En 1811, Bouches-de-l'Escaut, Bouches-du-Rhin, Bouches-de-la-Meuse, Yssel-Supérieur, Zuyderzee, Bouches-de-l'Yssel, Frise, Ems-Occidental, Lippe, Ems-Supérieur, Ems-Oriental, Bouches-du-Weser, Bouches-de-l'Elbe. Auxquels s'ajoutent les filiales du Grand Empire, la Confédération du Rhin, la Confédération suisse, les royaumes d'Italie, de Naples et d'Espagne, voire le grand-duché de Varsovie et les Provinces illyriennes.

Ce domaine tentaculaire, qui va de Rome à Hambourg et qui compte 82 millions d'habitants, mais dont ne subsistera aucun des tentacules, ébauche-t-il l'Europe? Napoléon, sur le tard, veut se faire passer pour un Européen militant. « Nous avons pour but, assure-t-il au retour de l'île d'Elbe dans le préambule à l'Acte additionnel, d'organiser un grand système fédératif européen, que nous avons adopté comme conforme à l'esprit du siècle et favorable aux progrès de la civilisation. » A Sainte-Hélène, remodelant l'histoire, il prend la pose pour la légende : si on l'avait laissé faire, confie-t-il à Las Cases, « l'Europe n'eût bientôt fait qu'un seul peuple... Je voulais préparer la fusion des grands intérêts européens,... l'unité des codes, celle des principes, des opinions, des sentiments, des vues et des intérêts,... l'uniformité des monnaies, l'uniformité de la législation,... une Cour de cassation européenne ». Et d'évoquer « un nouvel horizon », « Le système européen se trouvait fondé... Quelle perspective alors de force, de grandeur, de jouissance, de prospérité! Quel grand et quel magnifique spectacle! ».

Ce ne sont là que des regrets et des rêves rétrospectifs. Aussi longtemps qu'il a été sur le trône, l'empereur n'a rien envisagé de tel. L'Europe pour lui n'est pas un but, elle est un moyen, et rien

d'autre : le moyen de réduire l'Angleterre à merci par le blocus continental. Napoléon ne va pas à Madrid et à Moscou, après Vienne et Berlin, pour son plaisir ni même pour sa gloire. Il ne multiplie pas les départements et ne satellise pas les royaumes pour caser ses préfets, ses frères ou ses maréchaux. Il n' enrôle pas des Allemands, des Polonais, des Suisses, des Italiens, des Espagnols, des Illyriens pour la simple satisfaction de former une « Grande Armée » à l'image du « Grand Empire ». Au fond de lui-même, il doit savoir que sa construction est précaire, que la maîtrise du continent ne lui donne pas celle de l'océan, qu'il est à la merci d'une défaite, et qu'il ne restera de son foudroyant passage sur la scène du monde que le souvenir d'une épopée.

SAINT-DOMINGUE

Si le bilan territorial de la Révolution et de l'Empire n'est pas désastreux sur le continent, il est calamiteux au-delà des mers.

Déjà, au déclin de la monarchie, la France avait perdu, au profit de l'Angleterre, ses domaines du Canada et des Indes. Mais elle s'en était trois fois consolée : d'abord parce qu'elle n'attachait pas un grand prix aux « arpents de neige » que raillait Voltaire, ensuite parce qu'elle pensait avoir conservé, au seuil des Indes, les comptoirs les plus utiles à son commerce extérieur, enfin et surtout parce que avec la guerre d'Amérique elle avait pris sa revanche sur l'Angleterre, et s'était ménagé, dans les colonies insurgées devenues les États-Unis, un allié précieux pour les batailles à venir, qu'elles soient militaires ou économiques.

La France monarchique avait conservé l'essentiel de ses trésors du Nouveau-Monde, en gardant ses perles de la mer Caraïbe, et d'abord Saint-Domingue, partagée avec l'Espagne. C'est là qu'était la source de tous les pactoles. C'est là que la France réalisait les trois quarts de son commerce colonial. Voltaire, qui ne dédaignait pas de spéculer sur les actions, aurait donné dix fois le Canada pour l'île dominicaine. Dix huit mille Blancs et vingt mille hommes libres de couleur y faisaient travailler quatre cent mille esclaves dans les plantations, les indigoteries, les sucreries. Toutes les colonies européennes réunies ne produisaient pas en sucre la moitié de ce que produisait Saint-Domingue. La France

ne consommait que le huitième du sucre dont elle disposait. Elle exportait le reste, qui faisait, avec la traite des Noirs, la fortune de ses ports atlantiques.

Quand éclate la Révolution, les antagonismes entre castes s'exaspèrent : par tradition, les grands Blancs méprisent les petits Blancs, qui méprisent les mulâtres, qui méprisent les Noirs affranchis, qui méprisent les esclaves. Ces derniers ont le nombre pour eux. Ont-ils aussi les révolutionnaires de Paris, champions de l'égalité ? Les planteurs, redoutant que la métropole ne prenne des décisions contraires à leurs intérêts, forment une assemblée locale, prête à l'autonomie. Ils trouvent en face d'eux les petits Blancs et les affranchis, qu'enflamme l'exemple des insurgés américains et qui sont prêts à accueillir les thèmes de la Révolution. Bataille entre Pompons rouges (ce sont les planteurs) et Pompons blancs (ce sont les partisans de l'égalité politique entre tous ceux qui ne sont pas esclaves). Désordres, complots, massacres.

Un décret de la Législative, hardi pour les uns, timide pour les autres, donne les droits de citoyen aux affranchis, mais non pas aux esclaves. Ceux-ci se soulèvent en masse. Dix mille colons doivent chercher refuge aux États-Unis. Profitant de l'aubaine, Anglais et Espagnols interviennent, les Anglais à l'ouest de l'île, les Espagnols au centre. Trop tard, l'envoyé de la Convention décide d'abolir l'esclavage, pour rallier les Noirs à la cause française.

Les Noirs révoltés trouvent un chef éloquent et habile, qui a lu Plutarque, Épictète et l'abbé Raynal : Toussaint Breda, surnommé Louverture, bat tour à tour ceux de ses camarades qui sont restés fidèles aux Bourbons, les Espagnols et les Anglais. Seul maître de l'île, Toussaint proteste de son loyalisme à l'égard de la France, mais s'arrange pour faire place nette. Il rembarque les commissaires de la République et fait voter une constitution qui le désigne comme gouverneur général.

Aux Blancs, dont il a besoin, il accorde sa protection, mais séquestre leurs biens s'ils ne reviennent pas. Aux Noirs qu'il a libérés, il impose à coups de verge le travail forcé sur les terres de leurs anciens maîtres, avec droit au quart du produit brut. A la France, il ne reconnaît qu'une autorité nominale ; mais il organise son armée noire à la française, par demi-brigades ; il a sa garde, sa

cour, son palais, ses beaux habits; il se fait Président à vie, avec droit de nommer son successeur.

Le traité de Bâle du 14 juillet 1795 a reconnu que Saint-Domingue, dans son entier, est possession française. Une possession fort peu possédée. Le général-président Toussaint Louverture, s'adressant à Bonaparte comme « le premier des Noirs au premier des Blancs », lui soumet son projet de constitution, qui ne prévoit aucun lien avec la France. Bonaparte sourit, nomme Toussaint lieutenant-général, mais envoie dans l'île un capitaine général : Leclerc, le mari de Pauline. Et pour que le dictateur nègre ne se méprenne pas sur les intentions du Premier Consul, Leclerc arrive avec vingt vaisseaux, vingt frégates et vingt mille hommes.

Le débarquement réussit. Toussaint ne peut qu'allumer des incendies et se sauver dans les montagnes en y entraînant les Blancs captifs qu'il fait égorger. Puis il se soumet : on lui rend son titre, ses biens, mais non pas ses prérogatives. Comme il prépare une nouvelle insurrection, il est attiré dans un traquenard, arrêté, déporté en France où il mourra bientôt, prisonnier au fort de Joux.

A Saint-Domingue, Leclerc meurt aussi, la fièvre jaune enlève vingt généraux et quinze mille hommes en deux mois, les lieutenants de Toussaint appellent les Noirs à la révolte, égorgent les occupants, redeviennent maîtres de l'île. Les Français ne se maintiennent péniblement que sur quelques points de la partie espagnole, tandis que les Anglais, toujours à l'affût, débarquent à leur tour et mettent un terme à l'aventure.

Le traité de Paris de 1814 restitue à la France et à l'Espagne leurs droits respectifs sur l'île. En fait, les Noirs en sont maîtres. On y a vu régner un empereur éphémère, puis un roi qui distribue des titres de noblesse héréditaires. C'est seulement en 1825 que, contre indemnité, la France reconnaîtra définitivement l'indépendance de son ancienne colonie, la plus fortunée de toutes, qui deviendra la misérable Haïti.

Il est vain de se demander ce qu'il serait advenu de Saint-Domingue sans la Révolution. A coup sûr, celle-ci a hâté le soulèvement et la sécession. Les Noirs de Saint-Domingue, à leur manière, se sont inspirés de l'exemple de Paris, en le pastichant : ils se sont insurgés comme les Français s'insurgeaient, ils ont

comme eux revendiqué la liberté et l'égalité en donnant à ces mots un sens différent, ils ont massacré comme Paris massacrait, ils se sont même offert un dictateur-empereur, sur les rives de la mer Caraïbe comme sur les rives de la Seine. Ils ont poussé le pastiche jusqu'à la caricature, sans éviter en fin de compte, à Saint-Domingue comme en France, la rançon du déclin.

D'AUTRES ILES CARAÏBES

L'Angleterre, qui n'a pu assouvir ses appétits à Saint-Domingue, ne renonce pas pour autant à faire la rafle des colonies. Plutôt que d'envoyer un seul homme au secours de la Bretagne et de la Vendée insurgées, elle compte bien se payer outre-mer des dommages que lui cause la guerre avec la France. Faute de pouvoir se servir sur le continent, il lui reste à parfaire sa collection d'îles à travers les océans : elles seront ses bases stratégiques et commerciales pour la maîtrise du globe dans le siècle qui commence.

Aux Antilles même, la France de l'Ancien Régime disposait de terres qui, sans revêtir l'importance de Saint-Domingue, n'étaient pas négligeables : Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Sainte-Lucie... Tout au long des deux derniers siècles, nombre de petites Antilles avaient été l'enjeu de la rivalité franco-britannique : Sainte-Lucie avait changé de mains quatorze fois. La Révolution et l'Empire relancent le conflit et donnent à l'Angleterre, maîtresse des mers, le moyen de reconquérir la plupart des îles caraïbes. Les traités qui ponctuent les hostilités – paix d'Amiens en 1802, traités de Paris en 1814 et 1815 – confirment ou infirment le sort des armes.

A la Guadeloupe, l'alternance est de règle. Le gouverneur dépêché par la Législative ne peut empêcher les Anglais, en 1794, de s'emparer de l'île en quelques jours. Survient le pétulant Victor Hugues, que le Comité de Salut public délègue avec une flotte, un bon millier d'hommes et les pleins pouvoirs. Il promulgue le décret qui libère les esclaves, les enrôle, bouscule et chasse les Anglais, libère dans la foulée Sainte-Lucie, Saint-Eustache et Saint-Martin, organise la course contre les navires ennemis, massacre les grands planteurs blancs. Rappelé par la Convention,

il laisse l'île aux mains des Noirs. Bonaparte, Premier Consul, rétablit à la fois l'ordre et l'esclavage (que trouve naturel la créole Joséphine). Mais les Anglais sont aux aguets. Ils occupent d'abord Marie-Galante et la Désirade, ces îlots qui sont en marge de la Guadeloupe, puis, en janvier 1810, débarquent et reprennent l'île.

Le traité de 1814 en stipule la rétrocession à la France. En 1815, les Cent-Jours donnent aux Anglais l'occasion d'y revenir. Les Français s'y réinstallent en 1816, après le deuxième traité de Paris qui leur a une nouvelle fois rendu la Guadeloupe.

Mêmes aller et retour, mêmes péripéties à la Martinique. A l'heure de la Révolution, elle apparaît comme un bastion royaliste, qu'essayent d'emporter les comités insurrectionnels. L'Angleterre tranche la querelle à son profit en 1794, jusqu'à la paix d'Amiens qui, en 1802, rétablit la souveraineté française. Entre-temps, à la différence de la Guadeloupe, la Martinique sous tutelle anglaise n'a pas eu à connaître du décret révolutionnaire qui abolit l'esclavage.

Après la rupture de la paix d'Amiens, les Anglais se retranchent sur le rocher du Diamant, puis se rétablissent en 1809 sur toute l'île. La Martinique redevient française, en droit dès 1814, en fait après 1815.

Le dernier traité qui, après l'épisode des Cent-Jours, met un point final aux guerres de la Révolution et de l'Empire, restitue à la France ses anciennes colonies des Antilles, à l'exception des îles de Tobago et de Sainte-Lucie, que l'Angleterre ne lâche pas. Mais Tobago, sœur voisine de la Trinidad, n'a été française que dix années, de 1783 à 1793, juste le temps d'y introduire la culture de la canne à sucre. Sainte-Lucie, au sud de la Martinique, a longtemps été disputée entre Français et Anglais, et ces derniers ne l'abandonnent plus après 1803.

La bataille rebondissante des Antilles se solderait finalement sans préjudices majeurs, si la perte de Saint-Domingue n'était irréparable.

GUYANE, CANADA, LOUISIANE

Sur le continent américain, la France des rois n'était pas absente. Colonisée au XVII^e siècle, devenue terre de déportation

sous la Convention, la Guyane est attaquée en 1809 par une flotte anglo-portugaise. Elle reste jusqu'en 1817 sous la domination des Portugais, maîtres du Brésil voisin. Elle aussi retourne, selon le traité de Paris, dans le patrimoine français.

Depuis 1763, le Canada n'était plus terre française. Mais jusqu'à la Révolution, les Québécois du Bas Canada gardaient la nostalgie de la patrie perdue. Les prises de position des révolutionnaires parisiens contre l'Église catholique les portent à rompre de cœur comme de droit : la France anticléricale leur semble démoniaque.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, qui est resté français, les Anglais s'installent de 1793 à 1814. Ils en chassent tous les Français, qui vont chercher refuge à La Rochelle ou à Belle-Ile, et qui ne reviennent qu'en 1816. L'article 13 du traité de Paris du 30 mai 1814 rend à la France le droit de pêche sur le grand banc et les côtes de Terre-Neuve ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent.

Le Consulat pourrait valoir à la France de recouvrer la Louisiane. Ce territoire immense, qui comprend alors une grande partie du bassin du Mississippi, avait porté les espoirs de la Régence, lors des beaux jours du système de Law. Colonisé tant bien que mal par des Français de France et des Français chassés d'Acadie, il végétait lorsque Paris céda la rive droite du fleuve, en 1762, à l'allié espagnol, tandis que l'Angleterre s'emparait en 1763 de la rive gauche. Ayant conquis leur indépendance, les Américains obtiennent en 1795 le droit de libre navigation sur le Mississippi et son embouchure. Mais en 1802, ils apprennent que l'Espagne, en échange de la Toscane, a rétrocédé la Louisiane à la France. Les jeunes États-Unis s'émeuvent : le voisinage de la France consulaire, apparemment rétablie dans sa puissance, n'est-il pas plus redoutable que le voisinage de l'Espagne déclinante ? Le commerce restera-t-il libre sur le Mississippi ? Talleyrand ne pousse-t-il pas le Premier Consul à renouer par le fleuve les liens avec le Canada ? L'expédition de Leclerc à Saint-Domingue n'illustre-t-elle pas les ambitions renouvelées de la France au Nouveau-Monde ? Le président Jefferson entreprend de négocier avec Bonaparte : comme il feint de vouloir se rapprocher de l'Angleterre, et comme, à la veille de la rupture de la paix d'Amiens, le Premier Consul sait qu'il aura du mal à défendre les possessions d'outre-mer, la discussion se noue.

Jefferson offre cinquante millions de francs pour La Nouvelle-Orléans. Talleyrand réplique : « Pourquoi seulement La Nouvelle-Orléans ? Pourquoi pas toute la Louisiane ? » Affaire conclue. Pour quatre-vingts millions de francs (de ces francs qui viennent précisément de voir le jour), les États-Unis doublent leur superficie et acquièrent un empire. La France perd sa dernière vraie chance au Nouveau-Monde.

Quatre-vingts millions : les historiens estimeront un peu vite que Bonaparte a bradé la Louisiane pour une bouchée de pain. La somme cependant est appréciable : pour les États-Unis, elle représente les trois quarts de la Dette publique ; pour le Premier Consul, elle doit couvrir les frais de l'armement extraordinaire qu'il projette pour un débarquement en Grande-Bretagne. Sur les 80 millions demandés, vingt sont destinés à indemniser le commerce américain des captures illégales durant le dernier conflit. Restent 60 millions, que Washington doit régler par annuités, mais que des maisons hollandaises avanceront au Trésor français moyennant 6 millions d'escompte.

Les économistes américains traduisent les 80 millions de francs : 15 millions de dollars. C'est l'équivalent de 23 ou 24 tonnes d'or fin. Soit dix fois toute l'encaisse métallique initiale (or et argent) de la Banque de France, qui naît quelques jours après le traité franco-américain sur la cession de la Louisiane. Peut-être Bonaparte, associant les deux initiatives, a-t-il même vendu le domaine américain de la France avec l'arrière-pensée de mieux asseoir la Banque naissante qui va porter le poids du franc.

Mais l'or s'envole, la terre reste à ceux qui ont su l'acquérir. De la Guyane, du Canada, de la Louisiane, la France ne garde après 1815 que la petite colonie sud-américaine, pressée entre le Surinam et le Brésil : tout juste bonne, jusqu'à nouvel ordre, pour le bagne.

DANS L'OcéAN INDIEN

A la veille de la Révolution, la France conservait aux Indes les cinq comptoirs qui lui permettaient de garder le contact avec le monde des épices et des cotonnades : Chandernagor au Bengale,

Yanaon, Pondichéry et Karikal sur la côte orientale, Mahé sur la côte de Malabar. La Compagnie des Indes avait là, et surtout à Pondichéry, d'excellentes positions pour intriguer et commercer, face aux rivaux anglais, portugais et hollandais que fascinait l'univers indien.

En 1793, l'Angleterre saute sur l'occasion que lui offrent la Révolution et le conflit avec la France pour faire main basse sur des comptoirs qui ne sont pas en mesure de se défendre. Elle ne les restitue que nominalement à la paix d'Amiens, dont la rupture lui permet de demeurer en place, durant tout l'Empire.

Entre-temps, Napoléon caresse en vain de grandes chimères : une invasion franco-russe de l'Inde, en 1800; le débarquement d'un corps expéditionnaire en pays mahratte entre Bombay et Goa, en 1805; la réédition du raid d'Alexandre à travers l'Iran, en 1807. Il s'agit toujours, sous d'autres formes, d'une variante de l'expédition d'Égypte, qui visait à la fois l'Angleterre et la route des Indes.

La réalité est plus prosaïque : c'est en Europe et en France que se règle la question. Le traité de Paris de 1814 fixe le sort des comptoirs, comme il fixe celui des îles de l'océan Indien, qui jalonnent cette même route, entre le cap de Bonne-Espérance et le golfe du Bengale.

La première de ces îles, la plus grande aussi, c'est l'île que l'on nomme quelquefois Dauphine, et qui sera Madagascar. Des marins normands s'y étaient établis au *xvii^e* siècle, sans succès durable. L'annexion décidée par Louis XIV était restée théorique. En fait, tandis qu'à l'intérieur de l'île s'opposaient les tribus, les côtes malgaches servaient de repaire à des pirates. En 1811, la flotte anglaise, embossée devant Tamatave, contraint le Français Sylvain Roux à abandonner les quelques postes qu'il a réussi à installer dans l'île Sainte-Marie et sur le rivage oriental.

Autres jalons, les volcaniques Mascareignes à l'est de Madagascar, à savoir : Bourbon, l'île de France et l'île Rodrigues. Bourbon, terre déserte devenue escale de la Compagnie française des Indes orientales, colonisée pour la culture du café, puis pour celle des épices, change à la Révolution de nom et de possesseur. En 1793, elle est étrangement dénommée Réunion pour rappeler la « réunion » des révolutionnaires marseillais et des gardes nationaux à l'occasion de la sanglante journée du 10 août 1792. Puis, rebap-

tisée île Bonaparte, elle est conquise par les Anglais en 1810.

Sa voisine, l'île de France, avait été reconnue par des Portugais, puis occupée par des Hollandais qui lui avaient donné le nom de Maurice en hommage au stathouder Maurice de Nassau. Abandonnée en 1710, refuge éphémère de quelques pirates, l'île était récupérée au XVIII^e siècle par la Compagnie des Indes, et recevait le nom d'île de France. En rébellion contre le Directoire qui prétend abolir l'esclavage, reprise en main sous le Consulat, l'île est soumise en 1810 à un blocus anglais. Vingt-trois mille hommes y débarquent et viennent à bout des quatre mille Français du général Decaen.

Annexe modeste de l'île de France, Rodrigues partage son destin. Découverte elle aussi par les Portugais, occupée par une colonie de protestants français, elle tombe en 1809 aux mains des Anglais.

Dernière étape sur la route des Indes, l'archipel des Seychelles. Ces îles, que connaissaient les trafiquants arabes du Moyen Age, avaient été redécouvertes au XVIII^e siècle sur une initiative de Mahé de la Bourdonnais, dont le nom avait été donné à l'île principale, tandis que l'archipel recevait celui du secrétaire d'État à la marine Moreau de Seychelles. Quelques soldats, une centaine de colons et leurs cinq cents esclaves ébauchaient la colonisation. A la Révolution, se déroule le scénario traditionnel des terres lointaines que Paris n'est pas en mesure de défendre. En 1794, une escadre anglaise contraint la petite garnison à capituler. Mais l'occupation britannique ne devient permanente qu'en 1810.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 – encore lui –, que confirmera sur tous ces points le traité de 1815, règle le sort des îles de l'océan Indien, et la France y paye rançon. Castlereagh, qui négocie pour le compte de Londres, se montre inébranlable : la route des Indes doit être sous contrôle britannique. S'il laisse à la France les cinq comptoirs du continent indien, il y fait interdire toute fortification. S'il rend la Réunion, il exige l'île de France, qui redevient l'île Maurice, forteresse de l'Océan, Rodrigues et les Seychelles, toutes terres de langue française : ce sont des bijoux que la France ne recouvrera plus.

Comme l'Angleterre ne lâche plus le Cap, comme elle a pris pied en Australie, l'océan Indien est maintenant *mare britannicum*.

Récapitulons, pour la France et l'outre-mer, les gains et les pertes sur le plan territorial, en comparant la situation de 1815 à celle de 1789, et en négligeant les mutations survenues entre-temps.

Acquisitions : Avignon, Mulhouse, Montbéliard, Salm, Sarre-Union.

Pertes : quelques fractions du pays de Gex, Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis, Sarrebruck, Landau; mais aussi Saint-Domingue, l'île de France, Rodrigues et les Seychelles.

Une balance plutôt positive pour l'hexagone, cruellement négative sur les océans.

III

BILAN JURIDIQUE

CRISE DU POUVOIR

Ne nous égarons pas dans le labyrinthe des convulsions politiques qui marquent le passage de la monarchie de droit divin à un régime qui fait sa place au consentement populaire. En bref, les Français décident de mettre fin au règne de la famille Capet, qui gérait les destinées nationales depuis huit cents ans : des Capétiens directs aux Valois et aux Bourbons, la couronne avait toujours été transmise, avec ou sans problèmes, à l'héritier légitime, selon la règle forgée au cours des siècles qui faisait que le fils succédait au père. La loi dite salique, invoquée pour les besoins de la cause lors de la guerre de Cent Ans, et triomphante par la seule vertu de la victoire des Valois sur les Plantagenêt et les Lancastre, avait le mérite de poser un principe et, théoriquement, d'écartier toute compétition autour du trône. L'empire romain était mort faute d'une règle de succession. Le royaume de France réussissait à imposer une formule, arbitraire à coup sûr, mais limpide. Il s'en était bien trouvé.

La formule avait cependant ses faiblesses : dans le cas d'absence du souverain, et spécialement lorsque l'héritier était mineur, la Régence fragilisait le pouvoir : elle le livrait à une femme, à un prince ou à un conseil. Elle donnait aux ambitieux l'occasion de revendiquer et de s'agiter.

Précisément, en 1789, les ambitieux ont une revanche à prendre sur la monarchie. Ils sont, ou bien les descendants des féodaux qu'avait matés Richelieu, qui s'étaient révoltés durant la

Fronde, et qui avaient cru leur heure venue lors de la Régence, ou bien les parlementaires que les ministres de Louis XV avaient mis au pas. Ceux-là sont à pied d'œuvre pour une révolution aristocratique, celle des Orléans, des Talleyrand, des Mirabeau, des Lafayette, ceux-ci pour une révolution bourgeoise, celle des Danton, des Robespierre ou des Tallien.

En regard, le roi est par avance résigné à toutes les capitulations. Louis XVI, à la différence de ses aïeux, n'aime pas son métier. Il aurait pu faire un géographe, un serrurier, un lieutenant de louveterie; il n'a rien d'un monarque. Il cédera en toutes circonstances, à Versailles, aux Tuileries, pour ne se découvrir de fermeté d'âme que devant l'échafaud.

A la souveraineté d'une famille, comment substituer la souveraineté du peuple? Si la famille s'incarne dans un homme, en quoi le peuple peut-il s'incarner? Dans une assemblée de représentants? Qui la désignera? Quels seront ses pouvoirs? Ces interrogations appellent réflexion. Les Français, pendant vingt-cinq ans, sont en quête d'une bonne réponse à ces questions; et ils ne cesseront plus par la suite de la chercher.

Les états généraux durent soixante-cinq jours, l'Assemblée constituante vingt-six mois, la Législative un peu moins de onze mois, la Convention, tour à tour girondine, puis montagnarde, puis thermidorienne, trois ans, le Directoire un peu plus de quatre ans, le Consulat quatre ans et demi, l'Empire à peine dix ans, la Première Restauration une petite année, l'Empire après le retour de l'île d'Elbe, cent jours. C'est de l'histoire au pas de charge.

Entre-temps, la France a vécu pour le moins sous huit régimes successifs: d'abord la monarchie qui, depuis que l'assemblée du Tiers s'est proclamée Assemblée nationale, ne saurait plus passer pour une monarchie absolue; ensuite la monarchie constitutionnelle, jusqu'à la journée du 10 août et l'incarcération du roi. Suivent la Constitution de 1793, plébiscitée mais jamais appliquée, la Constitution de l'an III, la Constitution de l'an VIII, amendée deux fois en l'an X, la Constitution de l'an XII, la charte de 1814, l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire de 1815. Après quoi, le XIX^e siècle, héritier de l'intermède révolutionnaire et impérial, ne pourra que poursuivre, à travers deux royautes, un empire et deux républiques, le rêve d'une continuité insaisissable. Comme pour se punir de s'être trop longtemps accommodée

d'institutions immobiles, la France est pour longtemps déstabilisée.

Huit siècles durant, elle s'était passée d'une constitution écrite : ce qu'on a appelé les lois fondamentales du royaume n'était qu'un vague ensemble de rares préceptes consacrés par l'usage. Brusquement, les juristes prennent la plume, tandis que les professionnels de la politique prennent la parole. A l'empirisme silencieux succède la frénésie écrivassière et oratoire de planificateurs prêts à légiférer sur toutes choses. Ayant fait table rase, se grisant de leurs propres recherches, ils s'évertuent à construire un monde nouveau. Mais ayant cru bâtir pour l'éternité, ils découvrent vite au contact des réalités combien leur œuvre est éphémère.

La monarchie qu'ils ont renversée était archaïque, peut-être parce qu'elle avait trop duré. Les institutions qui la remplacent, et qui se veulent conformes aux exigences de la modernité, ne résistent pas à l'épreuve du temps : d'un temps qui se compte, non plus en siècles, mais en années, en mois, parfois en jours.

LÉGISLATIF, EXÉCUTIF, ADMINISTRATIF

Première querelle : en l'absence du roi et de ses conseils, quels organismes ou quels citoyens tiendront lieu de pouvoir exécutif, de pouvoir législatif, voire de pouvoir judiciaire, éventuellement de pouvoir militaire, monétaire, financier...? Montesquieu a distingué, dans chaque État, « la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil ». Il en a conseillé la séparation.

Sous la monarchie, le roi confondait en sa personne l'exécutif, le législatif et quelquefois le judiciaire. Avec la Révolution, le législatif devient omnipotent : elle institue un régime d'assemblée, duquel procèdent tous les pouvoirs. C'est l'assemblée qui décide de la paix et de la guerre, qui vote les dépenses publiques et les émissions d'assignats, qui juge le monarque. Mais qui élit l'assemblée et qui peut y être élu? Le suffrage n'est jamais universel. Selon la constitution de 1791, il est indirect (à deux niveaux) et restreint (en fonction du revenu). Selon la constitution de 1795, il n'appartient qu'aux citoyens qui savent lire, écrire, et qui exercent

une profession. D'après la constitution de 1799, les électeurs ne peuvent que dresser des listes de confiance communales, sur lesquelles sont établies des listes départementales, bases du choix de la liste nationale, d'où émergent les assemblées. Ainsi les collèges électoraux sont-ils chaque fois expurgés, de façon à ne pas se confondre avec le peuple. Les minorités sont souveraines.

Déjà, pour élire les députés aux états généraux, on ne comptait au premier degré que deux millions et demi d'électeurs, soit à peine un Français sur dix, et au second degré 25 000, soit un sur mille. Pour élire les membres de l'Assemblée législative, ne sont plus électeurs que les citoyens « actifs », âgés de plus de vingt-cinq ans, acquittant les contributions directes pour la valeur d'au moins trois journées de travail, ayant prêté le serment civique et n'étant pas serviteurs à gages; le scrutin reste à deux degrés, et la Constitution réserve la qualité d'électeurs du second degré, dans les grandes villes, à ceux qui ont payé une contribution supérieure à deux cents journées de travail. Barnave justifie ces exigences : seuls doivent voter ceux qui ont « un intérêt assez pressant à la conservation de l'ordre social ». Si bien que le corps électoral est plus réduit en 1791 qu'en 1789. Pour élire la Convention, on prend soin de dégoûter les électeurs suspects : 7 millions d'inscrits, 700 000 votants. Dans de nombreuses circonscriptions, on fait voter à haute voix ou à main levée : c'est plus sûr. Sur les 749 élus de la Convention, un seul ouvrier. La Constitution directoriale n'est « plébiscitée » que par 208 000 voix, et le gouvernement fait invalider purement et simplement les élus qui le gênent, royalistes d'abord, anarchistes ensuite. Seuls, Bonaparte pour l'instauration du consulat à vie, Napoléon pour faire approuver l'Empire, ouvrent plus largement l'accès au suffrage. Encore compte-t-on un peu plus d'abstentions que de votants, et le vote doit-il être public, par inscription sur un registre.

En revanche, si les Français votent peu ou mal à l'échelle nationale, on les appelle à toutes sortes de scrutins dans leur vie quotidienne. On vote dans les clubs, les comités, les sections, les districts, les communes, mais sans ferveur : quand Pétion est élu maire de Paris, c'est avec 13 000 voix, sur 15 000 votants. Le capitaine Bonaparte se fait élire en Corse lieutenant-colonel de la Garde nationale, non sans forcer quelque peu le scrutin. On rêve

d'élire les juges, les maîtres d'école, et même les curés. Pour ceux-ci, l'Assemblée constituante vote un texte en trente et un articles, qui précise que l'élection se fera « un dimanche, dans la principale église du district, à l'issue de la messe paroissiale, à laquelle tous les électeurs seront tenus d'assister » (article 29). En vain, l'abbé Jacquemart présente-t-il quelques objections. « L'honorable membre a dit que c'était le moyen d'introduire la cabale... Il faudra courir de porte en porte, visiter les châteaux et les chaumières pour accaparer les suffrages; caresser celui-ci, donner de l'argent à celui-là; qu'en résultera-t-il? L'avilissement du sacerdoce et la décadence des mœurs; il a conclu à demander que la nomination des curés se fasse, ou par un concours, ou par le bureau de la paroisse, conjointement avec l'évêque. » (*Postillon extraordinaire*, numéro du 15 juin 1790). L'Assemblée passe outre : les curés doivent être élus par leurs ouailles.

Tout l'appareil administratif de la monarchie est balayé. Sous Louis XIV et Louis XV avaient été mis en place les grands services qui formaient l'armature de l'État : Enregistrement, Domaines, Direction générale des vingtièmes, Hypothèques, Caisse d'escompte, Postes, Eaux et Forêts, Agriculture (avec les haras et les écoles vétérinaires), Archives, Service des cartes, Régie des poudres. La Constituante fait table rase, non seulement de la Ferme des impôts et des charges vénales, mais de toute l'administration. Elle pose en principe que les fonctions publiques doivent être électives et dévolues à des citoyens non spécialisés : ce qui aboutit au triomphe de l'intrigue et de l'incompétence.

Par retouches successives, il faut revenir à des pratiques moins dommageables. Réagissant contre le désordre révolutionnaire, Napoléon restaure une administration tellement ordonnée qu'elle tourne à la bureaucratie. Il obtient ses réussites les plus aisées et les plus rapides en faisant appel au personnel formé par l'Ancien Régime : ainsi les Contributions directes prennent-elles le relais de l'ancienne Direction des vingtièmes. De même des centaines de préfets, de sous-préfets, d'ingénieurs, de chefs de division, de receveurs, de trésoriers renouent après la Terreur les traditions administratives de l'Ancien Régime. Le Conseil d'État, la Cour des comptes ressuscitent pareillement de vieilles institutions.

En marge de la fonction publique et des fonctionnaires, l'Empire maintient des charges vénales : les notaires, les avoués,

les greffiers, les huissiers, les courtiers, les agents de change possèdent leurs offices et ont le droit de présenter leurs successeurs. Pour eux, la Révolution n'aura été qu'un intermède.

Même avec cette survivance du passé, l'administration française sort de l'épreuve rajeunie et renouvée, mais aussi renforcée. Elle assied pour longtemps le règne des bureaux. Le vrai pouvoir exécutif se situe désormais dans l'administratif.

Avant la Révolution, comme les charges étaient vénales ou héréditaires, la justice était indépendante de l'État. « On ne rencontrait jamais chez elle la servilité vis-à-vis du pouvoir » (Tocqueville). Avec la Révolution, le pouvoir s'attribue la nomination et l'avancement des juges : la justice est désormais à sa merci. « La subordination de la magistrature au gouvernement est une des conquêtes de la Révolution » (Émile Faguet).

PARIS-PROVINCES : LA CENTRALISATION

Avant la Révolution, même si la monarchie était centralisatrice, la France était décentralisée.

Elle l'était par la force des choses : l'héritage du passé diversifiait les coutumes et fragmentait les provinces. Des chartes centenaires et des traités récents avaient tissé un inextricable réseau de franchises et de privilèges, qui ligotaient et paralysaient le pouvoir central. Chaque métier avait son statut, chaque ville avait ses libertés. Les jongleurs étaient exempts du péage au Petit Châtelet de Paris. Les manants de Montargis-le-Franc étaient exempts des aides, des tailles, et de toutes impositions présentes et à venir. La culture du tabac, interdite en tous lieux, était libre dans la Flandre, en Franche-Comté et en Alsace. Pour la perception de la gabelle, le royaume était divisé en six zones.

La Bretagne, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, l'Artois, le Cambrésis, la Flandre, le Hainaut avaient leurs propres États, qui consentaient les impôts, les répartissaient, les percevaient, décidaient les travaux, émettaient les emprunts. Le Nord avait ses échevins, le Midi ses consuls, Bordeaux ses jurats, Toulouse ses capitouls. Le régime des jurandes n'était applicable ni dans les nouveaux métiers (les glaces, la dentelle, les bas de soie, le fer-blanc), ni dans les villages, ni dans certaines villes

(Bordeaux, Lyon), ni dans certains quartiers de Paris (Faubourg Saint-Antoine, Palais-Royal, paroisse Notre-Dame), ni dans certaines provinces (Bourgogne, Champagne, Poitou). Les particularismes locaux distinguaient entre les façons de peser, de mesurer, de jauger : le pied variait de 10 à 13 pouces, la toise de 5 à 8 pieds, la lieue de 2 000 à 3 000 toises. L'arpent de Paris n'était pas celui du Gâtinais. La demi-queue d'Orléans était seule à contenir 240 pintes, le tonneau de Bordeaux à valoir 1 000 bouteilles. La France aimait ces bigarrures, qu'elle considérait comme le symbole de ses libertés.

La décentralisation tenait aussi à ce fait que les provinces étaient séparées, non seulement par des cordons douaniers, des péages et des octrois, mais surtout par des distances qui alors s'exprimaient en journées de parcours. Malgré l'amélioration du réseau routier, œuvre patiente de Sully, de Colbert, de Trudaine, malgré l'aménagement du réseau fluvial et des canaux (de Briare et d'Orléans, du Nord, du Midi, chef-d'œuvre de Riquet), les liaisons restaient lentes et longues. Il fallait encore six jours pour aller de Paris à Lyon, douze de Paris à Toulouse. Dans ces conditions, les intendants, qui représentaient le roi dans ses provinces, disposaient d'une véritable autonomie de fait, et le pouvoir central était bien incapable de dicter sa loi.

Au surplus, où siégeait-il, ce pouvoir central ? Paris, où n'habitait alors qu'un Français sur cinquante, était simplement la ville la plus peuplée. Le roi et ses Conseils étaient à Versailles, capitale effective, qui se situait à trois heures de coche de Paris.

Il est vrai qu'en contrepartie, précisément parce que la France était décentralisée, la monarchie était centralisatrice : c'est-à-dire qu'elle s'efforçait de corriger l'état de fait, de décloisonner l'économie, d'uniformiser les unités de mesure, d'unifier les procédures, de superposer des codes aux coutumes locales. Elle n'y parvenait guère. Curieuse monarchie « absolue » qui ne pouvait imposer ni une aune commune, ni une loi commune à tous ses sujets.

La Révolution n'a pas de tels scrupules. Elle commence par éliminer Versailles, de façon à faire de Paris la capitale incontestée de la France. Les journées d'octobre 1789, qui ramènent à Paris « le boulanger, la boulangère et le petit mitron », y ramènent

en fait les ministères, les services centraux, l'Assemblée. Désormais, le pouvoir central est en place.

Les tentations décentralisatrices que pourraient représenter le fédéralisme et les Girondins sont bientôt matées. Les insurrections provinciales, celles de Caen, de Rennes, de la Vendée, de Lyon, de Toulon, sont mises au ban de la nation. Jacobins et Montagnards, pour réduire à néant les forces centrifuges, proclament la République « une et indivisible ». Les Comités de Salut public et de Sûreté générale disposent d'un pouvoir absolu qui évoque, par avance, la dictature du prolétariat pour la sauvegarde de la République. Ils sont la Tcheka ou le KGB de la Révolution française.

Interdites, les provinces, où prospéraient les particularismes. On divise la France en départements, les départements en districts, puis en arrondissements, les arrondissements en cantons, au sein desquels les paroisses sont remplacées par les communes. Le système est hiérarchisé, et Paris, cœur et cerveau de la République, se hisse au sommet de la pyramide.

La centralisation atteint à la maturité avec le Consulat et l'Empire. Paris est le siège, non plus d'une Assemblée, mais de quatre : le Conseil d'État, le Sénat, le Tribunat et le Corps législatif. Puisque le régime de l'Assemblée unique a fait la preuve de sa nocivité, les quatre assemblées se neutralisent et laissent l'exécutif tout-puissant. A la tête de chaque département, est nommé un préfet qui représente le gouvernement. Il surveille l'exécution des lois, assure le maintien de l'ordre public, dirige l'administration départementale, élabore le budget, contrôle son exécution, sert d'organe exécutif au conseil général dont les membres sont nommés par le gouvernement, et de tuteur aux communes.

Bonaparte consul salue les premiers préfets en ces termes : « Il faut que la France date son bonheur de l'établissement des préfets. » C'est confondre le bonheur de la France avec la docilité au régime. C'est transposer dans la société civile les hiérarchies militaires.

Mais sans doute les provinces avaient-elles leurs vertus, puisque le *xx^e* siècle, à l'enseigne des régions, tendra à les ressusciter.

LES LIBERTÉS CONQUISES

« Liberté-Égalité-Fraternité. » La devise de la République, adoptée en juin 1793, fait passer la Liberté avant toutes les autres conquêtes du nouveau régime. Mais il s'agit de la Liberté avec majuscule, déesse froide et principe abstrait, qui n'a rien à voir avec les innombrables libertés que prodiguait, à tort et à travers, le régime aboli. C'est une Liberté pour le papier à lettres des ministres et pour le fronton des monuments publics. Ce n'est plus la liberté pour le pauvre de glaner dans les champs, ou pour le contribuable montargois de refuser l'impôt. C'est la Liberté tout court, à l'usage des tribuns et des poètes. « Pas de liberté pour les aristocrates! » proclament les Jacobins.

Pourtant, sur le plan concret, la Révolution a bien donné au Français moyen quelques libertés matérielles : il n'est plus un sujet de Sa Majesté le roi de France, même s'il est appelé à devenir bientôt le sujet de Sa Majesté l'empereur des Français ; il est un citoyen. La Révolution se flatte de libérer l'individu, face à l'État comme à tous les corps intermédiaires. En réalité, plus qu'à la Liberté, elle vise au triomphe de l'Égalité. La nuit du 4 août, en mettant fin aux privilèges, met fin à des libertés séculaires, et proclame l'égalité des Français devant la loi. Plutôt que de « libertés conquises », il faudrait parler d'« égalités conquises ». Camille Desmoulins résume l'idéal révolutionnaire : « *Ma devise? Pas de supérieurs!* »

Première en date, et première en importance symbolique, même si elle peut paraître mineure, l'égalité devant le droit de chasse. La France rurale tenait par-dessus tout à cette conquête. Bien que le braconnage entamât sérieusement l'exclusivité que le droit féodal réservait aux seigneurs, l'égalité devant le gibier était l'une des revendications les plus populaires. Durant la nuit du 4 août, à l'Assemblée, Mgr de Lubersac, évêque de Chartres, qui n'a jamais chassé de sa vie, propose dans le délire général l'abolition du droit féodal le plus contesté. Dès le 11 août 1789, par décret, le droit de chasse est accordé à tous les citoyens. Sans tarder, ils se déchaînent en fusillades bruyantes par monts et par vaux, par champs et par taillis, et leurs battues précipitées ont tôt fait de détruire toute la faune du royaume : par exemple, aux

portes mêmes de Paris, dans les plaines des Sablons, dans les réserves de Vincennes, du bois de Boulogne, de la Garenne-Colombes, de Saint-Denis et jusque dans les capitaineries de Saint-Cloud, de Saint-Germain et de Montmorency. Après ce carnage, il reste à l'Assemblée nationale à limiter le droit de chasse, dont l'abus présente plus d'inconvénients que d'avantages. La loi du 20 avril 1791 s'y emploie, que complètent deux décrets impériaux : il faudra un permis pour chasser, et l'égalité conquise sera le prétexte d'un impôt.

Autre conquête, moins immédiate, celle de l'égalité civile : les titres de noblesse sont abolis par décret du 17 juin 1790. Mais un sénatus-consulte du 11 mars 1808 rétablira les titres honorifiques héréditaires et autorisera leurs titulaires à former des majorats ou substitutions en faveur de leurs héritiers directs. A Sainte-Hélène, Napoléon s'expliquera sur cette résurrection de la noblesse : « Tout ce qu'il est possible de donner d'égalité, dans l'acception du mot, les Français l'ont reçu de moi. L'aristocratie de l'Empire aurait été le but de l'émulation nationale. Tout Français pouvait se dire, sous mon règne : Je serai ministre, je serai maréchal de France, je serai duc, comte ou baron si je le mérite; roi même. » (Journal de Montholon, 20 août 1820). Ainsi définie, l'égalité à la mode napoléonienne ne diffère guère de l'égalité à la mode de l'Ancien Régime : des bourgeois pouvaient fort bien devenir ministres et marquis, comme Nicolas Fouquet, descendant d'un drapier-chaussetier, ou Colbert, né à l'enseigne du « Long Vestu ». Saint-Simon dénonçait avec mépris ce « règne de vile bourgeoisie ». Si les Français alors ne pouvaient prétendre à devenir rois, c'est parce qu'il n'y avait qu'un roi de France, tandis que la famille Bonaparte ne répugne pas à se partager les trônes. Lucide, Napoléon dit à Mme de Rémusat son vrai sentiment : « Les Français ne tiennent qu'à l'égalité. Mais ils y renonceraient facilement, si chacun d'eux était sûr d'être le premier. »

Égalité devant l'héritage. Naguère, pour le patrimoine familial comme pour la couronne royale, la transmission à l'aîné était de règle : ce qui évitait le démembrement des terres, comme du royaume. Certaines coutumes, sans doute, admettaient le partage des biens. La Révolution le rend obligatoire : C'est, disent les Constituants, « le vœu de la nature ». Désormais, « tous biens meubles ou immeubles, de quelque nature qu'ils soient, seront

après la mort du propriétaire recueillis et partagés par égales portions, entre tous ses enfants mâles et femelles, aînés ou puînés, du même mariage ou de plusieurs » (séance du 12 mars 1791 de l'Assemblée). Cette disposition est reprise par le décret du 26 octobre 1793, puis par l'article 826 du Code civil. Elle est lourde de conséquences. Elle est, dira Tocqueville, « une machine à hacher le sol » : donc à contrarier le rendement. Elle est surtout une machine à restreindre les naissances. Car, dans une France paysanne, la règle du partage égal invite à limiter le nombre des enfants, selon la possibilité qu'a le père de dédommager ceux qui renonceraient à l'exploitation. C'est, dira Alain Peyrefitte, « enfermer chacun dans une comptabilité mesquine, dans un monde étroit ». C'est vouer la France à la dénatalité.

Égalité devant le métier : il ne faut plus que certains métiers soient réservés aux favoris de la naissance ou de la connaissance. Hier, la structure corporative de l'économie, codifiée par les édits de 1581 et 1608, renforcée par Colbert, fermait les professions, freinait les initiatives, protégeait les droits acquis. La coutume, encore plus que la loi, interdisait aux nobles toute activité commerciale, sauf le commerce de gros, qui exigeait des fonds considérables; et nombre de nobles se trouvaient de ce fait aux portes de l'indigence.

Même si ces réglementations prétendaient servir le consommateur, elles desservaient le travailleur. Turgot n'avait réussi à abolir le système que durant quelques mois (de février à août 1776). La Révolution, sans tarder, le met à bas, au nom de la liberté du travail, mais bien plutôt en vue de l'égalité devant le travail. Le décret du 11 août 1789 dispose que « tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois... et nulle profession utile n'emportera la dérogeance ». C'est dire qu'un roturier peut devenir général, mais aussi qu'un marquis peut vendre des chaussures.

La Révolution va bientôt plus loin : « Les offices de perruquiers, barbiers, baigneurs-étuvistes et tous autres offices pour l'inspection et les travaux des arts et du commerce; les brevets et lettres de maîtrise et jurandes, ceux du collège de pharmacie et tous privilèges de profession, sous quelque dénomination que ce soit, sont supprimés. »

Ainsi s'exprime l'article 2 de la loi du 17 mars 1791, votée à

l'initiative du baron Pierre d'Allarde, un maître de forges devenu constituant, élu de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, qui, avec les meilleures intentions du monde, tire les conséquences de la folle nuit du 4 août. « Il sera libre à toute personne de faire tel négoce et d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon. » (Article 7). Seule condition : payer patente.

A la rigueur, n'importe qui peut se faire perruquier ou baigneur sans dommage majeur pour la clientèle. Mais pharmacien, mais médecin? S'il n'est plus nécessaire de passer par la Faculté, les patients sont à la merci de toutes les incompétences et de toutes les charlataneries. Peu importe : l'égalité n'implique-t-elle pas la suppression des diplômes et des élites? Logique dans son comportement, la Convention ferme les Facultés de médecine, désormais inutiles.

La presse révolutionnaire salue avec enthousiasme la libération des métiers. Marat cependant, dans son *Ami du Peuple*, voit le danger : « Chacun, explique-t-il, pourra s'établir à son compte sans être assujéti à faire preuve de capacité... A peine un apprenti saura-t-il croquer quelque ouvrage qu'il cherchera à faire valoir son industrie... Bientôt, toute profession, tout trafic dégénérent en intrigue et en friponnerie... Tout cela, pour le rare avantage de rêver que nous sommes libres! » Pour une fois, Marat sait de quoi il parle : fils d'un médecin (le Sarde Mara, d'origine espagnole), il a fait lui-même des études médicales à Bordeaux et à Paris, il a exercé à Londres et il a été le médecin des gardes du comte d'Artois. Même s'il est prêt à livrer les aristocrates au bourreau, il juge absurde de livrer les malades aux fripons.

Il apparaît bientôt qu'on a fait fausse route en ouvrant les métiers à l'impéritie, et particulièrement en abandonnant le droit de soigner aux imposteurs. Cabanis, Pinel, Guillotin, Fourcroy conjuguent leurs efforts pour obtenir la réouverture des Écoles de santé. Un message du Directoire fait l'aveu de la bévue : « Le public est victime d'une foule d'individus qui, de leur autorité, se sont érigés en maîtres de l'art, qui distribuent des remèdes au hasard, et compromettent l'existence de plusieurs milliers de citoyens... Qu'une loi positive astreigne à de longues études, à l'examen d'un jury sévère, celui qui prétend à l'une des professions de l'art de guérir!... Que des peines publiques répriment des

crimes qui ont quelque ressemblance avec l'assassinat! » Ce constat et cette adjuration sont de l'an VI; mais c'est seulement en l'an XI que les médecins recouvrent leurs privilèges perdus. Entre-temps, les statistiques ne disent pas s'il en est résulté quelque dommage pour la mortalité.

Le libre accès au droit de chasse et aux métiers ne constitue que des exemples des « libertés » alors conquises : libertés économiques, sur lesquelles on reviendra en traitant du bilan commercial de la Révolution; libertés civiques, qui se confondent avec les « droits de l'homme ».

LA QUERELLE DES DROITS DE L'HOMME

On fera gloire à la Révolution d'avoir, en préambule de ses constitutions, et d'abord au seuil même des premiers débats de la Constituante, adopté une déclaration solennelle qui fixe les « droits de l'homme et du citoyen ».

Huit jours après la nuit du 4 août, qui a vu l'abolition des droits féodaux, la rédaction de ce texte est confiée à une commission de cinq membres. Mirabeau en présente une première version le 17 août, en assurant aux représentants de la nation : « L'espèce humaine vous comptera au nombre de ses bienfaiteurs. » L'Assemblée s'étourdit de discussions philosophiques, où se mêlent les lieux communs et les grands principes. L'acte définitif est adopté le 27 : « un monument qui marque pour jamais l'une des grandes époques de l'histoire de l'humanité ».

Il faut convenir qu'en 1789 la Déclaration des droits de l'homme, bien que rédigée « pour tous les hommes, pour tous les temps, pour tous les pays », n'est guère conçue que pour l'homme blanc. Elle ne saurait valoir pour l'homme de couleur, aussi longtemps que subsisteront le système colonial et l'esclavage. A l'Assemblée, Barnave, qui se fait l'avocat des planteurs, n'accepte pas que « le nègre puisse croire qu'il est l'égal du Blanc ». C'est seulement sous la Convention, et pour jouer un bon tour aux Anglais, que l'esclavage est théoriquement aboli — les nouveaux affranchis étant sans tarder appelés au travail obligatoire.

Pour être honnête et ne pas céder au chauvinisme, il faut aussi convenir que l'idée de cette Déclaration des droits vient de La

Fayette, et que celui-ci l'a tout simplement empruntée aux Américains, lesquels se sont souvenus que leurs ancêtres anglais, au lendemain de la révolution qui en 1688 avait chassé les Stuarts pour installer la dynastie d'Orange, ont rédigé un *Bill of Rights*.

Dans les États-Unis naissants, c'était devenu une mode que de s'offrir une Déclaration des droits. La Virginie avait donné l'exemple dès le 12 juin 1776, sur l'impulsion de George Mason. Elle proclamait que les droits inaliénables de l'homme sont « la jouissance de la vie et de la liberté, l'accession et le droit à la propriété, la recherche du bonheur et de la sécurité ». C'était tout dire en peu de mots. Après la Virginie, chacun des États se dotait d'une déclaration d'un style voisin. Après quoi Jefferson rédigeait pour l'ensemble des colonies insurgées la déclaration d'indépendance qui reprenait à son compte « la vie, la liberté et la recherche du bonheur ». La Fayette apprécie la formule, et lui fait passer l'Atlantique. Mais, comme les Français sont plus bavards, ou plus éloquents, leur Déclaration des droits de l'homme, « naturels et imprescriptibles », couvre dix-sept articles. Et comme ce genre de littérature est « dans le vent », deux autres Déclarations des droits, en 1793 et en 1795, seront composées et proposées par les Conventionnels.

Ces droits, dans le texte de 1791, sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression (article 2). S'y ajoutent l'égalité d'admission à toutes dignités, places et emplois publics (article 6), mais aussi la liberté des opinions, même religieuses (article 10) et la libre communication des pensées et des opinions (article 11).

La liberté religieuse? Après avoir été longtemps refusée, elle était quasiment acquise à la fin de la monarchie. Les Juifs portugais de France avaient obtenu des lettres patentes, une commission avait amélioré le sort des Juifs d'Alsace. Les huguenots n'étaient plus pourchassés : au milieu du règne de Louis XV, on tolérait plus de deux cent cinquante églises réformées dans les provinces, surtout en Languedoc, en Dauphiné, en Poitou, en Normandie. Louis XVI rendait aux protestants la plénitude de leurs droits civils et confiait le gouvernement du royaume au calviniste Necker. Il était même de bon ton, avec Bayle, Diderot ou Voltaire, de railler la foi catholique, et de souligner l'avidité des jésuites.

En condamnant les corps intermédiaires entre l'individu et l'État, la Révolution s'en prend très naturellement au clergé. Elle nationalise ses biens, suspend puis interdit les vœux monacaux, sécularise l'état civil, prétend faire des évêques et des curés des fonctionnaires élus par tous les citoyens, leur impose de prêter serment à la Constitution, sous menace de destitution, puis d'emprisonnement. 46 000 prêtres, sur 70 000, sont révoqués. On remplace les réfractaires et c'est Talleyrand qui sacre les nouveaux évêques. Le pape s'indigne : « Que pouvait-il y avoir de plus insensé que d'établir parmi les hommes cette égalité et cette liberté effrénée qui semble étouffer la raison ? » (Pie VI, 10 mars 1791).

Face à la révolte vendéenne et à la résistance des fidèles, de zélés Conventionnels font détruire les croix sur les routes ou ordonnent aux prêtres de se marier. L'église Sainte-Genève devient Panthéon à la mode païenne. Partout les églises et les cathédrales sont désaffectées, ou transformées en clubs, en casernes, en prisons, en magasins à fourrage, en bals, en maisons de tolérance. Le calendrier romain fait place au calendrier républicain. Le décadi s'oppose au dimanche. Pas de pitié pour le paysan qui refuse de travailler un dimanche, pour le commerçant qui ouvre boutique un décadi ! Défense de célébrer Noël ou Pâques, de vendre du poisson les jours de jeûne chrétien ! Les noms de baptême et les noms de lieux sont laïcisés. A Lyon, en grande cérémonie, on brûle un Évangile et un crucifix, et l'on fait boire à un âne mitré le contenu d'un calice. A Paris, on organise l'apothéose de la déesse Raison, qu'incarne à Notre-Dame une demoiselle d'opéra, au pied d'une montagne de carton. Puis la Convention décrète une métaphysique, dont les dogmes sont l'existence d'un Être suprême et l'immortalité de l'âme. Cette fois, on brûle solennellement une statue de l'athéisme, dans un décor de roses et sous des guirlandes qui proclament que « la Révolution est fille du Ciel ». Le Directoire invente ensuite deux nouvelles religions, la théophilanthropie puis le culte décadaire. Il faut Napoléon pour restaurer le calendrier grégorien et conclure avec le Saint-Siège un concordat qui reconnaît la religion catholique comme celle de la majorité des Français. Mais le même Napoléon prend le pape en otage.

Aux Juifs, la Révolution, après quelques hésitations, donne la

citoyenneté. Napoléon leur prodigue des encouragements, non sans quelque dessein politique : « Je pensais attirer en France une grande richesse : parce que les Juifs sont nombreux et qu'ils se seraient pressés en foule dans un pays où ils jouiraient de plus de privilèges que dans une autre nation. » (Propos tenu à Sainte-Hélène, à O'Meara).

Voilà pour la liberté religieuse. Et voici pour la libre communication des opinions, c'est-à-dire pour la liberté de la presse.

En droit, la presse n'était pas libre sous l'Ancien Régime : la censure veillait. En fait, les libellés et les tracts couraient les rues : la censure veillait mal, et on la tournait à plaisir, souvent avec sa complicité.

Avec la Révolution, et même avant elle, la presse explose. Brissot publie dès avril 1789 le prospectus de son *Patriote français*. En mai 1789, Mirabeau publie deux numéros de sa propre feuille, *États généraux*. Il s'enflamme : « Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée. » Mais il n'est même pas besoin d'une loi. Les gazettes se multiplient, il en naît trois cents en un an : affirmation de l'égalité dans le droit à l'information. Toutes les opinions s'expriment, dans tous les formats et à tous les prix. Tarifs de 1789, pour Paris, abonnement de 3 mois : l'*Observateur* 6 livres, le *Journal universel* 9 livres, le *Courrier de Paris* 12 livres, le *Véridique* 30 livres...

Mais bientôt on découvre que la liberté de la presse ne doit valoir que pour les champions de la liberté. « Si la presse est libre, peut encore écrire le *Journal politique national*, la pensée ne l'est pas, et les imprimeurs de la capitale, pour être assis à la table de la liberté n'en ont pas moins sur leurs têtes les réverbères de Paris; ils n'ont plus de censure, mais ils ont des bourreaux. » On brûle les journaux royalistes; on limite la circulation des écrits suspects. Le Conseil général de la Commune, après la journée du 10 août, décide l'arrestation des « empoisonneurs de l'opinion publique, tels que les auteurs des journaux contre-révolutionnaires ». Chateaubriand brosera le tableau de ce temps : « La mort était alors le droit commun français. Pour comité de censure, on avait le club des Jacobins; pour gazette du matin, le procès-verbal des exécutions de la veille; le bourreau était le seul journaliste quotidien qui fût en pleine possession de la liberté de la presse. On n'exigeait pas des autres écrivains le dépôt de leurs ouvrages, mais celui de

leurs têtes. » L'échafaud n'épargne personne : ni Camille Desmoulins, ni le « père Duchesne ».

Après le réveil de la presse sous le Directoire, l'Empire fait le vide. Sont supprimés les journaux qui ne respectent pas les consignes. « Réprimez un peu les journaux, écrit Napoléon à Fouché (le 22 avril 1804). Faites comprendre aux rédacteurs des *Débats* et du *Publiciste* que le temps n'est pas éloigné où, m'apercevant qu'ils ne sont pas utiles, je les supprimerai avec tous les autres et je n'en conserverai qu'un seul. » En 1811, il n'en subsiste à Paris que quatre, propriétés du pouvoir et dociles à ses injonctions. *Le Moniteur* donne le ton. Rétrospectivement à Sainte-Hélène, presque à la veille de sa mort, Napoléon pensera se justifier en se présentant comme le garant des conquêtes civiques de la Révolution. « J'avais conservé tous les intérêts de la Révolution. Je n'avais aucun motif de les détruire. On savait que l'empereur ne voulait pas et ne pouvait pas vouloir de contre-révolution. Avec moi, la liberté de la presse n'était pas nécessaire. » (*Journal* de Bertrand, 15 mars 1821).

Le fait est que la liberté de la presse, conquête éphémère de 1789, s'achève en 1814 dans l'asservissement.

LA FIN DES LETTRES DE CACHET

Dans la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, telle qu'elle est adoptée en août 1789, deux articles (7 et 8) sont consacrés à la liberté corporelle : « nul ne peut être arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi », « nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit ». C'est notamment mettre fin au régime des lettres de cachet.

Les adversaires de la monarchie voyaient en elles l'une de ses plus flagrantes iniquités : un témoignage de la toute-puissance du roi, aux dépens des libertés individuelles. Le bon plaisir du souverain, de ses ministres, de ses intendants, faisait jeter le premier venu au fond d'une prison obscure, où il languissait des années sans jugement. Ainsi séparait-on parents et enfants des familles protestantes, ainsi enfermait-on tous ceux qui déplaisaient aux puissants. Voltaire, à l'occasion, jugeait cette pratique « ignominieuse ».

Depuis les travaux de Frunck-Brentano, la lettre de cachet a perdu beaucoup de sa légende. On sait qu'elle était un instrument d'indulgence plus que de répression. On l'appelait couramment lettre de justice ou lettre de grâce. Était-elle même arbitraire ? Elle apparaît comme l'expression, dans le cadre légal, de la justice personnelle du souverain, le plus souvent après enquête et délibération.

S'opposant à la lettre patente, qui par définition était ouverte et publique, et signée par le grand chancelier, la lettre de cachet était une simple feuille de papier pliée de telle manière qu'on ne pouvait la lire qu'après avoir brisé le cachet qui la fermait. Elle portait la signature du roi, accompagnée de celle d'un secrétaire d'État. Son objet pouvait être de convoquer un corps judiciaire, voire d'ordonner une cérémonie. Elle était habituellement un ordre individuel d'exil ou d'internement, qui permettait une justice rapide et discrète. Quelquefois, elle était sollicitée dans des milieux modestes : un plombier, une tripière, un vitrier demandaient au roi d'enfermer fils ou fille, pour les soustraire à de mauvaises fréquentations. Le cas le plus général était celui du fils de famille qu'on mettait à l'ombre pour débauche, indignité ou prodigalité, et qu'on soustrayait à l'infamie d'une condamnation de droit commun, ou d'une incarcération ordinaire. C'était presque toujours à la demande du chef de famille qu'était rédigée la lettre de cachet : elle constituait une faveur, même pour sa victime ; car elle la conviait parfois dans une prison de luxe, à Vincennes ou à la Bastille. Ni le marquis de Sade, ni le comte de Mirabeau n'ont apprécié le confort qui leur était ainsi proposé.

Interné au donjon de Vincennes, pour inconduite et enlèvement, à la demande de son père, Mirabeau se plaint amèrement d'y être mal nourri : « Un bouilli et une entrée à dîner, laquelle entrée est de pâtisserie tous les jeudis ; un rôti et une entrée à souper, une livre de pain et une bouteille de vin par jour... » Cet ordinaire lui semble indigne de sa condition. « Du veau racorni, du mouton coriace, du bœuf réduit ou à demi cru, voilà la continuelle nourriture des prisonniers. » Pourtant, le roi paye six francs par jour pour chaque détenu : six francs, soit alors environ six fois le salaire quotidien d'un journalier.

La Bastille était le symbole de cette justice de classe, assimilée à une injustice. Ses pensionnaires, lorsqu'ils en avaient les moyens,

faisaient venir leurs repas de l'extérieur et tenaient table ouverte. Marmontel s'y était vu servir à dîner « potage, tranche de bœuf, cuisse de chapon, artichauts en marinade, épinards, poire de Cressane, raisin frais, bourgogne et moka ». Dumouriez, interné dans une chambre de vingt-six pieds sur dix-huit, avait cinq plats à dîner, trois à souper, et le gouverneur en personne lui apportait citrons, café, sucre, porto et malaga (Claude Manceron). Ce même gouverneur invitait les prisonniers à tour de rôle. Mais l'opinion, en retard de quelques générations, considérait toujours la forteresse désaffectée comme l'une des citadelles de l'oppression, où avaient gémi dans les fers Biron, Fouquet, l'homme au masque de fer, les jansénistes et les philosophes. De toute façon, même si la Bastille n'était qu'une prison pour aristocrates, et même si ces aristocrates étaient les bénéficiaires, plus que les victimes, de lettres de cachet, ne fallait-il pas en finir avec ce vestige d'un Moyen Âge présumé ténébreux ? Le 14 juillet 1789, en trois quarts d'heure, la Bastille est prise par une bande d'émeutiers, plus ou moins commandités par Philippe d'Orléans, grand maître des Loges du Grand Orient : ils sont partis du Palais Royal, où réside le duc. Ils ont pris des armes aux Invalides. Ils massacrent le gouverneur et la garnison qui ne résistaient pas. Ils seront 633 « vainqueurs de la Bastille », officiellement homologués et dotés d'une décoration spéciale : tout glorieux d'avoir délivré sept captifs, dont quatre faussaires et deux faibles d'esprit, et d'avoir fait triompher l'égalité devant la loi pénale, en consacrant l'abolition des lettres de cachet.

Est-ce une liberté conquise ? La Révolution remplira d'autres geôles, en massacra, non plus les gardiens, mais les prisonniers, imaginera d'autres Bastilles. A la veille de Thermidor, on comptera 400 000 détenus dans les prisons. Et Napoléon n'aura pas besoin de lettres de cachet pour faire exécuter le duc d'Enghien, Cadoudal ou ce général de Lahorie qui a donné au moins son prénom au jeune Victor Hugo.

LES LIBERTÉS PERDUES

En regard des libertés conquises, souvent éphémères, il y a les libertés perdues, parfois pour longtemps. Celles-ci sont, dans

l'ordre politique, les franchises locales, et dans l'ordre économique, les libertés paysannes et ouvrières.

A l'échelle locale, s'obtiennent les privilèges obtenus au fil des siècles par les provinces, les villes et les « communautés d'habitants ». Parmi d'autres cas significatifs, celui de la Bretagne est le plus douloureux. Depuis que le roi de France avait épousé la duchesse Anne, l'ancien royaume breton gardait ses propres États, qui votaient les impôts courants et pouvaient refuser de nouvelles taxes, ainsi que son parlement, qui était cour souveraine et n'hésitait pas à entrer en rébellion contre le pouvoir royal. Charles VIII avait reconnu au duché pleine liberté fiscale; Louis XII avait signé la convention qui promettait de respecter « les libertés, franchises, usages et coutumes du pays ». L'Acte d'union de 1532, renouvelant ce serment, posait en principe que les droits et privilèges de la Bretagne étaient inviolables. De fait, la Bretagne ignorait la gabelle, comme aussi bien l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Navarre, le Béarn... Et le jour où Louis XV ordonnait d'arrêter un noble breton, dont l'ivresse faisait scandale, son lieutenant général devait présenter des excuses.

La Révolution met fin à cette autonomie. Oubliés, les serments! La charte inviolable de la Bretagne est violée sans façons, d'ailleurs avec l'accord des représentants bretons du Tiers à l'Assemblée nationale, et c'est même le Club breton qui engendre le club des Jacobins. Morcelée, la Bretagne! Les Chouans auront beau faire, elle ne sera plus que Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Inférieure. Elle paiera les impôts communs à tous les Français.

De même, la Franche-Comté cesse d'être « franche ». Pourtant, en 1668, quand la province avait été rattachée au royaume, Louis XIV s'était engagé sans équivoque : « Sa Majesté promet et jure sur les Saints Évangiles qu'Elle et ses augustes successeurs tiendront et maintiendront loyalement leurs privilèges, franchises et libertés, anciennes possessions, usages, coutumes et ordonnances... » Il faut croire que le nouveau régime ne compte pas parmi les « augustes successeurs ».

Autre exemple de déchéance locale : la Corse rentre dans le rang. Ultime acquisition du royaume, elle était devenue une province d'État, pouvant disposer d'une assemblée propre, qui associait les représentants de la noblesse, du clergé et du Tiers aux

tâches du gouvernement; elle conservait à l'échelon paroissial la vieille institution des podestats et des pères du Commun, qui étaient à la fois les magistrats et les juges municipaux. Elle jouissait d'un régime fiscal distinct de celui du royaume, avec des paiements en nature plus souvent qu'en espèces; elle gardait le libre usage de sa langue, et un régime douanier à sa mesure. Gouverneurs et intendants lui laissaient toute possibilité de maintenir ses particularités et ses traditions, sans chercher à l'aligner sur les décisions de Versailles.

A l'inverse, la Révolution, qui prétend lui apporter la liberté, la lui retire. La Constituante incorpore l'île de Corse « à l'Empire français ». Ses habitants « doivent être régis par la même constitution que les autres Français » : ce qui revient à leur imposer le droit commun, dans l'ordre politique, administratif, judiciaire, fiscal, militaire ou religieux. « Nos chaînes sont à jamais brisées », proclament dans l'île les partisans de la Révolution, à l'heure où précisément elle est enchaînée au destin français. Les Corses n'acquiescèrent que la liberté de payer les impôts de tous les citoyens (et il faudra Napoléon pour leur rendre quelques privilèges sur ce terrain). Ils auront droit à deux départements (que Napoléon réduira à un seul, pour des raisons d'économie). Ils devront subir les assignats, les persécutions, la conscription. Et leurs enfants, dans les écoles, ne devront plus parler que la langue de Paris.

Ainsi pourrait-on passer en revue, du Languedoc à la Bourgogne, de l'Alsace à la Saintonge, l'uniformisation des provinces françaises, désormais départementalisées et condamnées à la dictature du pouvoir central. Mais c'est tout le peuple français qui, sur le plan économique, perd ses libertés élémentaires.

Les paysans d'abord, et les plus pauvres. Cette Révolution est faite pour les propriétaires individuels, à l'encontre des droits collectifs du monde rural. La propriété est un « droit sacré » dont on veut « le maintien éternel ». Les révolutionnaires y tiennent d'autant plus que les biens nationaux sont vendus contre assignats, et qu'ils ne trouveraient pas acquéreurs si les titres de propriété en étaient contestés. Cambon souligne : « Nos assignats ne seraient rien sans le respect des propriétés. »

A l'Assemblée, le Normand Thouret s'est fait l'interprète de la nouvelle conception : « Il faut des propriétaires réels. Les communautés ne sont que des propriétaires factices. » Traduction :

l'Église, qui est une propriétaire collective, sera dépossédée, et ses biens seront vendus par la nation, contre assignats.

Autre traduction, qui abolit les vieux droits d'usage : il n'est plus permis aux vieillards, aux veuves, aux enfants, aux malades, aux indigents, de glaner les épis après la moisson, de profiter des regains, de recueillir la paille pour en faire des litières, de grappiller les raisins après la vendange, de rateler les herbes après la fenaison; tout ce qu'ont laissé sur place les moissonneurs, les vendangeurs ou les faneurs, selon la loi biblique et l'usage féodal. Il n'est plus permis aux troupeaux d'avoir libre accès aux chaumes, aux guérets, aux jachères : la Révolution prétend interdire la « vaine pâture », qui, étendue par le « droit de parcours », permettait de passer d'une paroisse à l'autre (et que l'Ancien Régime, sans succès, avait cherché à limiter). Elle donne aux propriétaires le droit d'enclorre leurs champs (loi du 6 octobre 1791). Elle édicte le partage des biens communaux, avec répartition par tirage au sort (loi du 10 juin 1793). Mais les traditions seront les plus fortes : elles maintiendront longtemps la vaine pâture et le droit de parcours fondés sur un usage immémorial. Le partage des communaux doit être rendu facultatif, puis, sous le Consulat, totalement arrêté.

Comme les paysans, les salariés de l'industrie et du commerce sont atteints par l'idéologie révolutionnaire, hostiles à tout ce qui peut s'interposer entre l'État et l'individu. Avant la Révolution, tandis que les confréries groupaient maîtres et compagnons, les compagnonnages rassemblaient, en fait ou en droit, et surtout dans les métiers nouveaux, qui étaient des métiers libres, les seuls compagnons face aux maîtres. Ces compagnonnages devenaient des organisations de solidarité, mais aussi souvent de lutte ouvrière. Des grèves fameuses et interminables, notamment dans le bâtiment et dans l'imprimerie, témoignaient à l'occasion de l'intensité des conflits sociaux et de la puissance des organisations de classes.

La Révolution y met bon ordre. Après avoir aboli le système corporatif, elle supprime les compagnonnages, en interdisant aux citoyens d'une même profession, ouvriers et maîtres, de « nommer des présidents, secrétaires ou syndics, de tenir des registres, de prendre des arrêtés, ou délibérations, de former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs ». Prohiber la nomination

de « syndicats », c'est prohiber les syndicats, c'est refuser toute coalition de salariés.

Le Constituant qui se fait le promoteur de cette loi s'appelle Isaac Le Chapelier. Élu de la sénéchaussée de Rennes, il a présidé l'Assemblée lors de la nuit du 4 août. Il a contribué à poser le principe de l'égalité dans les successions. Il a rédigé le décret qui abolit la noblesse et les titres féodaux. Cette fois, il exclut toute tentative d'union des travailleurs face à l'entrepreneur, il écarte toute menace de grève. La loi Le Chapelier, du 14 juin 1791, met fin à ce qui pouvait subsister de libertés ouvrières : « Si des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers faisaient entre eux des conventions..., lesdites conventions sont déclarées attentatoires à la liberté, et de nul effet... Tous attroupements composés d'artisans, ouvriers, compagnons, journaliers, ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie et du travail sont tenus pour séditieux. »

Le Chapelier est guillotiné en 1794, mais son œuvre subsiste. Le Code civil ignore la législation du travail. Le Consulat parachève l'asservissement des salariés en exerçant sur eux un contrôle de police, avec le livret ouvrier, où sont consignés les embauches et les licenciements, voire les appréciations, élogieuses ou sévères, de l'employeur, ainsi que les sommes dont le salarié peut être débiteur. Le livret doit être visé par le commissaire de police à chaque changement de place. Ce système ne tombera en désuétude que sous la Restauration.

Les compagnonnages renaîtront seulement dans la clandestinité. Le droit de grève ne sera reconnu que sous le second Empire, et la liberté syndicale que sous la troisième République : la Révolution aura fait reculer la législation sociale de trois quarts de siècle.

LES DROITS DE LA FEMME

En rédigeant et en proclamant à la face du monde les droits de l'homme, les tribuns de la Révolution n'oublient-ils pas les droits de la femme ? S'ils se soucient peu d'elle, c'est sans doute par réaction contre ce XVIII^e siècle qui a été un siècle de quasi-souveraineté féminine.

De Mme de Maintenon à Mme de Pompadour, les femmes ont régné à la cour et à la ville, sur les mœurs et dans les lettres. « Le règne du cotillon », disait Frédéric II. Le règne des salons, bien davantage : Mmes du Deffand, Geoffrin, de Lespinasse, d'Holbach, Helvétius, faisaient la loi sur les beaux esprits, et quelquefois sur les grands esprits. Mlle de Scudéry ne dictait la mode que chez les précieuses, mais Mme d'Épinay comblait Rousseau, Mme du Châtelet éblouissait Voltaire.

Le Persan de Montesquieu admirait comme, à Versailles ou à Paris, les femmes avaient de poids politique. C'est par leurs mains, écrit-il, que « passent toutes les grâces et quelquefois les injustices ». Les femmes « forment une espèce de république dont les membres, toujours actifs, se secourent et se servent mutuellement; c'est comme un nouvel état dans l'État... On se plaint en Perse de ce que le royaume est gouverné par deux ou trois femmes. C'est bien pis en France, où les femmes en général gouvernent, et non seulement prennent en gros, mais même se partagent en détail toute l'autorité ».

A l'inverse, à l'enseigne de Rousseau, la Révolution est hardiment antiféministe. Jean-Jacques a donné le ton : « La dépendance est un état naturel aux femmes », professe-t-il. « La femme est faite pour céder à l'homme », assure l'*Émile*. Condorcet, qui avait plaidé la cause des femmes avant la Révolution, reste muet pendant la tourmente.

Les cahiers de doléances, en 1789, présentent fort peu de revendications féminines, peut-être parce que les femmes, comblées par le siècle, n'ont rien à revendiquer. Exception qui confirme la règle, la belle et riche Olympe de Gouges, veuve joyeuse, fondatrice du club des Tricoteuses, rédige en 1791 une « déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». Elle y présente cette requête : « puisque la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir celui de monter à la tribune ». Robespierre, qui lui refuse ce dernier droit, lui reconnaît le premier : il fait arrêter et guillotiner l'effrontée Olympe.

D'autres femmes tiennent leur place dans la Révolution. Elles sont émeutières lors des journées d'octobre, victimes avec Mme Roland ou Lucile Desmoulins, agitatrices avec Claire Lacombe, figurantes de grand spectacle quand on en fait la déesse Liberté ou la déesse Raison. Ce ne sont là que des seconds rôles.

Les femmes d'action sont dans l'autre camp, avec Charlotte Corday ou les amazones de la guerre de Vendée.

Bon disciple de Rousseau, Robespierre est farouchement anti-féministe : il est un refoulé sexuel. Autant ou plus que lui, Chaumette s'indigne lorsque des femmes viennent se présenter au Conseil général de la commune, coiffées du bonnet rouge des sans-culottes : « Femmes impudentes, depuis quand est-il permis à des femmes d'abjurer leur sexe, de se faire hommes ? Depuis quand est-il d'usage de voir les femmes abandonner les soins pieux du ménage, le berceau de leurs enfants, pour venir sur la place publique ? » Il se trouve même un Conventionnel, Dupont de Bigorre, élu des Hautes-Pyrénées, pour présenter un projet de décret, dont l'article 10 est ainsi libellé : « L'homme qui épouserait une femme qui exercerait le métier des hommes perdra son droit de citoyen » (cité dans les *Procès verbaux du Comité d'Instruction publique*). Passé Thermidor, Thérèse Cabarrus, femme Tallien, ne régnera que sur les alcôves du Directoire et ne donnera le ton qu'aux Merveilleuses.

Couronnant l'œuvre misogyne de la Révolution, Napoléon apporte sur le continent les traditions patriarcales de son île : en Corse, la femme sert le repas, mange debout, à moins qu'elle ne s'asseye sur la pierre de l'âtre. L'empereur respecte sa mère, mais tient ses sœurs pour des sottises. Dans son Code civil, la femme reste une mineure. Elle doit obéissance à son mari (article 213). Sans le concours de celui-ci, elle ne peut ni ester en justice, ni aliéner ses avoirs. Cette incapacité est conforme au sentiment qu'en a Napoléon. « Pour une qui nous inspire quelque chose de bien, il en est cent qui nous font faire des sottises. » S'il inscrit le divorce dans le Code, c'est pour permettre à l'homme de se libérer, et d'abord pour se le permettre à lui-même. Joséphine, Marie-Louise ? Elles sont bonnes pour l'amour, et si possible pour enfanter. A Mme de Staël qui lui demande quelle est la première femme du monde, il répond : « Celle qui a fait le plus d'enfants. » Mme de Staël, pour sa part, n'a droit qu'à l'exil.

L'ESPRIT DE SYSTÈME

On ne peut comprendre la Révolution qu'à la condition de se rappeler qu'elle est le fait d'intellectuels, formés dans les sociétés

de pensée, et qui en toute bonne foi se croient prédestinés à bâtir un monde nouveau, en partant de zéro et en faisant abstraction du passé. Ils ont une doctrine toute simple : rien ne doit être conçu, en dehors de l'intérêt particulier de chaque individu et de l'intérêt général. Rien ne doit être conservé d'un régime périmé, né dans l'empirisme, au hasard des règnes et des circonstances.

La France monarchique était l'œuvre imparfaite du temps. La France de la Révolution doit être l'œuvre parfaite de la loi. Aux provinces, filles de la géographie et de l'histoire, elle substitue des départements, dont elle aimerait faire des carrés égaux, de dix-huit lieues de côté. Faute de pouvoir s'en tenir à cette configuration géométrique, elle se résigne à un découpage qui épouse plus ou moins les régions naturelles, et conçu de telle sorte qu'il soit possible de gagner le chef-lieu, à cheval, en une journée.

De même, la réforme des mesures est systématique. Il s'agit de demander à la nature et à l'arithmétique la définition de l'unité de base. Le mètre est la dix millionième partie du quart du méridien terrestre (sous réserve d'une petite erreur) : il résulte des travaux de géodésie d'une Commission, nommée par la Constituante, et qui comprend Borda, Lagrange, Condorcet, Laplace et Monge. Complétant les mesures déjà effectuées sous l'Ancien Régime par Cassini, puis par La Condamine, cette commission fait mesurer l'arc du méridien de Dunkerque à Barcelone. Sa tâche est compliquée par la destruction de nombreux clochers, symboles d'une foi anachronique. Il faut y suppléer par des signaux ou des pyramides de planches, installés sur les tours des églises à la place des clochers abattus.

Du mètre ainsi défini procèdent les unités de surface, de volume, de capacité, de poids. Finies les toises, les onces, les pintes, les perches ! Voici, pour la satisfaction des maîtres d'école, et à grand renfort de racines grecques ou latines, le kilomètre, la tonne, le mètre cube, le litre et l'hectare, dont les multiples et les sous-multiples vont de 10 en 10, de 100 en 100, de 1 000 en 1 000, avec des préfixes en déca ou déci, en hecto ou centi, en kilo ou milli. Encore faudra-t-il vaincre bien des résistances et des routines pour en imposer l'usage. Durant des générations, les Français vont persister, malgré les décrets de la Convention, à compter en lieues et en arpents, en cordes et en boisseaux, comme

leurs ancêtres. Et certaines corporations resteront fidèles au système duodécimal : les bijoutiers qui compteront en carats, les imprimeurs qui compteront en points et en ciceros...

Dans un autre domaine, la nature ne se plie pas volontiers au système décimal : la terre, même après 1789, tourne autour du soleil en un nombre de jours qui n'est pas un multiple entier de 10, et la lune tourne au moins douze fois en un an autour de la terre. Le savant Viallon propose de diviser le jour en vingt heures, l'heure en cinquante minutes, la minute en cent secondes. Lagrange s'en tient au système décimal : il divise le jour en dix heures, qu'on appellera déci-jours, et qui compteront dix centi-jours. Les horloges, ajoute-t-il, n'auront plus qu'une seule aiguille avec un cadran divisé en cent parties. A son appel, la Convention décrète la division décimale de la journée, en précisant que le cent millième de jour doit équivaloir au battement de pouls d'un homme de taille moyenne. Mais les cadrans et les pouls ignorent superbement ce décret, et le public ne « marche » pas.

La république, tout en remplaçant la semaine par la décade, consent à garder douze mois, mais elle les débaptise. Elle veut d'abord leur donner des noms saugrenus (jeu de paume, bastille, bonnet, pique). Fabre d'Églantine, le poète d'*Il pleut bergère*, leur trouve – entre deux spéculations sur les titres de la Compagnie des Indes – des noms charmants, d'allure très païenne, en *ose*, *al*, *aire* et *idor*. Quant à l'ère chrétienne, elle est remplacée par une ère républicaine, dont le premier jour de l'an I coïncide admirablement avec l'équinoxe d'automne.

Certaines de ces mutations n'auront qu'un temps. Les Français s'entêtent sur le calendrier traditionnel, avec ses dimanches, ses Pâques et ses Noël. Mais le système métrique, sur lequel finiront par s'aligner presque tous les peuples de la terre, entrera lentement dans les mœurs, et la Révolution à cet égard aura fait œuvre féconde. Sans doute la réforme des unités de mesure, à commencer par l'unité de longueur, était-elle déjà en chantier sous l'Ancien Régime, et l'on avait déjà songé à se référer au méridien terrestre. Mais la révolution politique accélère et systématise la révolution métrique pour le profit général. La monarchie était assurément trop conservatrice et trop tolérante pour mener à bien pareil bouleversement.

Autre réforme, qui est aussi une révolution : celle du droit.

Les assemblées révolutionnaires sont peuplées d'avocats, de magistrats, de procureurs. Robespierre est le type accompli de ces représentants, à mi-chemin entre la noblesse de robe et la bourgeoisie légiste. Bonaparte, d'autre manière, résume à merveille une génération pénétrée de ferveur pour la leçon de Rome et particulièrement pour le droit romain. Reléguant les vieilles coutumes au magasin des accessoires anachroniques, le Code civil, ébauché par la Constituante, achevé par le Conseil d'État, donne aux Français un cadre juridique duquel ils ne s'évaderont plus : ce Code, chef-d'œuvre de l'esprit de système, servira de modèle à bien des peuples. A la France, il aura apporté l'uniformité de législation et la consécration du droit de propriété.

De 1806 à 1811, l'Empire ajoute quatre codes à cette première construction : code de procédure civile, code de commerce, code pénal, code d'instruction criminelle. Cet édifice juridique mérite admiration et respect : admiration pour la rapidité avec laquelle il a pu être élevé ; respect pour sa conception, qui, sans faire fi des traditions de l'Ancien Régime, pose des bases pour un renouvellement du droit. Même compte tenu d'inévitables imperfections, l'apport serait ici positif, si certaines des conséquences de cette codification ne devaient être dommageables pour la France : le code de commerce, en subordonnant les sociétés par actions à une autorisation de l'État, va freiner l'essor industriel ; et, on l'a vu, le Code civil, en contraignant au partage égal des successions, va contrarier l'essor démographique. Il va, selon Renan, édifier une société où l'homme naît enfant trouvé et meurt célibataire.

L'esprit de système a du bon : il est facteur d'ordre. Encore faut-il qu'il ne soit pas facteur de régression ou frein à l'initiative. Le jugement final qu'on est tenté de porter sur le bilan juridique de ce quart de siècle est nécessairement nuancé.

Rénovation, chambardement ? Libertés conquises, libertés perdues ? De toute façon, le grain est semé, la récolte suivra. Les libertés germeront au XIX^e et au XX^e siècle, y compris les libertés oubliées : le droit au travail, le droit à l'assistance...

De ces progrès futurs, sera-t-il possible de créditer la Révolution ? Les mêmes libertés ont éclos dans des pays qui, comme

l'Angleterre, ont fait l'économie du grand Bouleversement et qui (dans le cas précisément de l'Angleterre) ont accédé aux libertés politiques et au libéralisme économique, non pas dans le sillage de la France, mais en la devançant.

IV

BILAN CULTUREL

LES ÉCOLES

Jusqu'à la Révolution, l'enseignement pour l'essentiel relevait du seul secteur privé : c'était à l'Église, et non à l'État, qu'incombait le soin d'instruire les jeunes Français. Elle s'y employait dans les « petites écoles » pour donner des rudiments de connaissance aux enfants, dans les collèges pour l'enseignement moyen, dans les universités pour l'enseignement supérieur. A aucun de ces niveaux, l'instruction n'était dispensée qu'aux nobles et aux riches. Mais il était assurément préférable d'être bien-né ou fortuné pour en obtenir le bénéfice. Les familles moins favorisées n'avaient guère le moyen de confier leurs enfants à l'école : ils servaient de main-d'œuvre aux champs, et leur aide aux semailles ou à la récolte paraissait plus utile que l'étude du latin, ou même que l'apprentissage de la lecture.

Au seuil du XVIII^e siècle, un Français sur cinq savait écrire. En 1789, plus d'un sur trois. Les enquêtes menées par les démographes préciseront : 37 %. C'était à la fois beaucoup et peu. Beaucoup, par rapport à la plupart des pays étrangers, peu pour un pays dont les élites étaient alors en pleine ébullition intellectuelle.

Les actes de mariage, dans le lustre 1786-1790, étaient signés par 47 % des époux (contre 29 % cent ans plus tôt) et par 27 % des épouses (contre 14). L'instruction populaire progressait à grands pas, notamment à Paris, en Franche-Comté, en Lorraine, en Alsace. Elle était nettement plus répandue au nord d'une ligne

charnière allant du Mont-Saint-Michel au lac de Genève : 80 % au moins en Basse-Normandie et en Lorraine, moins de 10 % dans la Basse-Bretagne.

L'enseignement secondaire, qu'assuraient les collègues, s'ouvrait aux disciplines scientifiques. En 1762, l'expulsion des jésuites avait laissé le champ libre aux oratoriens, qui introduisaient dans leurs leçons les éléments des sciences mathématiques et naturelles. En 1789, l'Oratoire dirigeait soixante-dix collègues, qui n'étaient pas sans renom.

Quant à l'enseignement supérieur, il était du ressort des universités, au nombre de vingt-cinq (vingt-six avec Avignon) qui, dans la plupart des capitales provinciales, comportaient des Facultés de droit, d'arts et de lettres, voire de médecine. Le pouvoir central respectait leur indépendance, tout en s'efforçant de les soumettre à des inspections de contrôle.

Il n'était alors d'enseignement d'État que dans les écoles militaires, fondées sous Louis XV pour former les cadres de l'armée. Ainsi Brienne accueillait le jeune Bonaparte, Auxerre accueillait Davout, Pont-à-Mousson Duroc... Elles étaient douze en province, dont les meilleurs élèves achevaient leurs études à Paris, face au Champ-de-Mars, dans le noble édifice que la Pompadour avait demandé à l'architecte Gabriel.

Soucieuse de prodiguer à tous une instruction égale, la Révolution déborde d'excellentes intentions. Au sein d'un Comité créé par la Constituante en 1790, Talleyrand propose d'ouvrir une école primaire dans chaque commune du royaume. Devant la Législative, Condorcet présente un rapport qui définit les objectifs de l'éducation nationale : « offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs : assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, ... diriger l'enseignement de manière que la perfection des arts augmente les jouissances de la généralité des citoyens, ... contribuer au perfectionnement de l'espèce humaine ». Devenant l'affaire de la puissance publique, l'instruction doit s'étendre à tous et embrasser le système entier des connaissances. A cette fin – et l'on retrouve là l'esprit de système de la Révolution –, l'enseignement doit se concevoir à plusieurs degrés : enseignement de base dans chaque commune, école secondaire dans

chaque bourgade, lycée dans chaque ville, enseignement supérieur là où avaient existé des universités. « L'instruction est le besoin de tous », réaffirme la seconde Déclaration des Droits, celle de 1793. « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple », confirme Danton.

Dans cette hiérarchie éducative, les « petites écoles » sont appelées à devenir des écoles communales, les collèges des écoles centrales. Un décret du 25 décembre 1793 déclare obligatoire l'instruction du premier degré : les parents conduiront à l'école leurs enfants âgés de plus de six ans, et avant qu'ils aient huit ans, pour au moins trois années consécutives, et sous la menace d'une amende égale au quart de leurs contributions, voire, en cas de récidive, de la privation de leurs droits civiques. Une loi du 17 novembre 1794, votée sur le rapport de Lakanal, aggrave ces sanctions et dispose que l'instruction sera gratuite.

Tous ces textes généreux restent lettre morte. Tandis que disparaissent les écoles de l'Oratoire et les collèges religieux, la République est incapable de créer des établissements de remplacement. Elle supprime les écoles militaires : à la Flèche, les élèves n'ont-ils pas crié « Vive le roi » ? Elle prodigue les enquêtes et les palabres, mais laisse grandir l'analphabétisme. Non seulement elle ne dispose pas des enseignants indispensables, mais elle exige qu'ils produisent un certificat de civisme. Si cette condition est remplie, elle accepte n'importe qui : d'un fossoyeur ou d'un cabaretier, d'un cordonnier ou d'un prêtre défroqué, elle fait un instituteur (Jean Tulard).

Ne manquent pas que les enseignants. Les locaux scolaires font aussi défaut, s'ils ont été vendus comme biens nationaux avec les domaines du clergé. Parfois les Conventionnels se rallient à des idées saugrenues : le Comité de Salut public leur propose (séance du 8 juillet 1793) « d'établir dans le palais de Versailles une école centrale pour les républicains, un gymnase public. Il sera beau de voir dans le palais des tyrans des citoyens élevés dans la haine de la tyrannie. Les salons de Lebrun deviendront l'école de dessin, le manège celle de l'équitation, le canal celle de la natation. Tout dans ce monument peut servir à l'école nationale ». La proposition est adoptée, mais renvoyée en Comité pour mise au point. Elle n'aura pas de suite.

Les livres manquent aussi. La Convention a promis des

manuels élémentaires pour apprendre à lire et à compter. Mais Georges Lefèvre (dans *les Paysans du Nord pendant la Révolution*) note qu'on dispose tout au plus de l'annuaire du cultivateur, ou bien du catéchisme, qui n'est qu'un « livre fanatique ».

Antoine Prost, dans son *Histoire de l'enseignement*, convient de l'échec : « La Révolution n'a pas les moyens de sa politique. Ses grands principes scolaires apparaissent comme des anticipations. »

Jamais depuis longtemps les jeunes Français n'ont reçu aussi piètre instruction. L'École normale supérieure, ouverte sur l'initiative de Lakanal en janvier 1795 pour former des cadres enseignants, disparaît au bout de quatre mois. Napoléon ne peut que constater (en exagérant quelque peu) la faillite scolaire de la Révolution : « En 1804, quand j'ai mis la couronne sur ma tête, quatre-vingt-seize Français sur cent ne savaient pas lire » (*Journal de Montholon*, propos du 20 août 1820).

C'est seulement sous l'Empire que la situation scolaire se redresse. Encore Napoléon s'intéresse-t-il moins à l'instruction élémentaire qu'à l'enseignement secondaire ou supérieur. « Mon but, avoue-t-il, est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales. »

A Paris, sous l'Empire, il n'existe par arrondissement qu'une école primaire de garçons et une école primaire de filles, en regard d'une trentaine d'écoles privées, tenues habituellement par les Frères des écoles chrétiennes, qui ont mis à profit, après 1802, le retour des congrégations. A l'échelon du secondaire, les écoles centrales deviennent des lycées, où les roulements de tambour rythment les études : la loi du 10 floréal an X a stipulé qu'il doit y avoir au moins un lycée par ressort de cour d'appel. On en compte quarante-cinq en France, dont quatre à Paris : lycée Napoléon, futur Henri-IV; lycée Impérial, ancien collège Louis-le-Grand; lycée Charlemagne, rue Saint-Antoine; lycée Bonaparte, chaussée d'Antin. On y apprend le grec et le latin, on y récite Racine et Corneille. L'enseignement de l'histoire est abandonné, faute de professeurs. Mais, toujours à Paris, une quarantaine de collèges privés, plus fréquentés par la bourgeoisie, concurrencent les lycées d'État : le plus fameux est le collège Sainte-Barbe, tout proche du Panthéon et du lycée Impérial.

Distancé pour l'enseignement primaire et secondaire, l'État

gagne la partie dans le supérieur. Les facultés sont réorganisées, sous la direction d'un recteur, assisté d'inspecteurs d'académie : Facultés de droit, de lettres, de sciences, de théologie, Facultés de médecine dont les plus notoires se situent à Montpellier et Strasbourg.

Tout le système relève de l'Université impériale, dirigée par un grand maître, et en dehors de laquelle, après 1808, ne peut être créé aucun nouvel établissement.

En dépit de cette remise en ordre, l'instruction des Français a reculé durant le quart de siècle, surtout à la base : ils sont non plus 37 % à savoir signer ou écrire, mais seulement 33 % en 1830 (évaluations de J.-C. Toutain), et sans doute, compte tenu des progrès réalisés durant la Restauration, à peine 30 % en 1815. La fréquentation des écoles élémentaires, à la fin de l'Empire, ne dépasse pas 1 100 000 ou 1 300 000 élèves, dont 750 à 900 000 garçons et 350 à 400 000 filles. L'enseignement secondaire qui concerne surtout la bourgeoisie triomphante, compte alors 80 000 scolarisés, contre 70 000 en 1789. Au total, pour une population qui s'est accrue, le taux de scolarisation des enfants de dix à dix-neuf ans se maintient à 1,4 %, sans le moindre progrès, si ce n'est peut-être au profit des garçons, scolarisés à 2,9 % (contre 2,8 % en 1789), mais aux dépens des filles, victimes décidément de l'antiféminisme du temps.

François Furet et Jacques Ozouf (*Lire et écrire : l'alphabétisation des Français*), reprenant l'enquête de l'inspecteur d'académie Louis Maggiolo, ne peuvent enregistrer de progrès qu'en comparant l'Ancien Régime (1781-1790), non pas à 1799, ni à 1814 ou 1815, mais à la Restauration (1816-1820). Encore conviennent-ils que l'alphabétisation a reculé dans nombre de départements, par exemple dans le Midi cévenol.

On est loin des rêves ambitieux de la Révolution naissante Talleyrand, Condorcet, Lakanal n'ont nourri que des illusions. Même si, avec indulgence, on considère que l'instruction n'a ni progressé ni reculé durant ces vingt-cinq ans, cette stagnation constitue un échec, en un temps où le savoir progresse à grands pas. L'instruction universelle et obligatoire est en faillite. Elle attendra encore un bon siècle.

LES INSTITUTIONS SAUVÉES

En revanche, au niveau des élites, la Révolution et l'Empire créent plus qu'ils ne détruisent. La plupart des institutions héritées de l'Ancien Régime sont conservées, quitte à changer de nom, et à se voir remodelées. De nouveaux établissements sont mis en place.

La monarchie n'était pas restée passive devant les exigences du siècle. La preuve en est que les armées et les administrations de la République et de l'Empereur recrutent chefs et cadres parmi les hommes formés avant 1789 : Desaix était officier au régiment de Bretagne, Sérurier, fils d'un officier de la Maison du Roi, était sous-lieutenant pendant la guerre de Sept Ans, Cambacérès était conseiller à la Cour des comptes de Montpellier, Gaudin sortait de l'administration des vingtièmes, Caulaincourt venait d'un état-major de la monarchie...

Des académies, il en existait très officiellement depuis le XVII^e siècle. Richelieu avait fondé l'Académie française avec mission de veiller sur le perfectionnement de la langue, en précisant qu'il n'y aurait entre ses membres aucune distinction due à la naissance ou à la fortune. Colbert avait fondé l'Académie des sciences, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie royale d'architecture. Des lettres patentes de 1655 avaient déjà consacré l'Académie royale de peinture et sculpture. Le Louvre accueillait ces institutions.

La Convention fait table rase. Le 8 août 1793, elle supprime l'Académie française, « gangrenée d'une incurable aristocratie », et avec celle-ci toutes les académies héritées de la monarchie. Mais, passé Thermidor, la Convention les ressuscite à la seule exception de l'Académie d'architecture et en ajoutant l'Académie des sciences morales et politiques. Toujours animée par l'esprit de système, elle les regroupe au sein d'un Institut national des sciences et des arts, divisé en huit sections : sciences, politique, morale, histoire, grammaire, poésie, arts et déclamation. Lucien Bonaparte projette de reconstituer l'Académie française. Napoléon conserve l'Institut, désormais composé de quatre classes : les sciences physiques et mathématiques, la langue et la littérature françaises, l'histoire et la littérature ancienne, les beaux-arts. Pour

libérer le Louvre, il les installe quai Conti, dans l'ancien collège des Quatre-Nations. Il faudra la Restauration pour refaire de ces classes des académies. Du moins, de Bonaparte, les académiciens garderont-ils l'épée et l'habit brodé de vertes branches d'olivier, dessiné par David.

Autre legs du passé : le Jardin du Roi. D'abord, sous Louis XIII, jardin d'herbes médicinales, il était devenu un modèle du genre, où les savants pratiquaient « les exercices de la botanique, de la chimie et de la dissection anatomique ». Les frères Jussieu, Buffon, Daubenton avaient contribué à lui conférer une réputation universelle. Au « droguier » initial s'étaient ajoutées des galeries consacrées aux trois grands règnes de la nature, avec des collections venues de toutes les parties du monde, et sous le contrôle d'un éminent corps professoral.

La Révolution, quelque désir qu'elle ait d'en finir avec les institutions d'Ancien Régime, n'ose pas s'attaquer au Jardin du Roi. Elle ne respecte ni les hommes ni les pierres, mais elle ne touche pas aux plantes. Sa passion de la nature, héritée de Jean-Jacques, l'incline à devancer l'écologie. Ainsi le Jardin peut-il échapper au massacre général.

Grâce à Lakanal, le Jardin du Roi devient le Muséum national d'histoire naturelle. On lui adjoint des laboratoires et des chaires scientifiques. On va même lui annexer une ménagerie, avec les fauves rescapés de l'ancienne ménagerie royale de Versailles, les éléphants du stathouder de Hollande, apportés par Pichegru, les ours de Berne et les animaux confisqués pour « incivisme » à des forains suspects.

Les bibliothèques, elles aussi, sont sauvées. Si les « librairies » des couvents sont souvent pillées, il en est qui sont récupérées en temps utile : Lucien Bonaparte, lorsqu'il est ministre de l'Intérieur, en fait le fonds de la Bibliothèque d'Ajaccio. A Bordeaux, la bibliothèque publique se gonfle de confiscations. A Paris, la bibliothèque de l'Arsenal, qu'a constituée le marquis d'Argenson et qu'a achetée le comte d'Artois, est enrichie sous la Révolution par les archives de la Bastille et les livres pris aux couvents de la capitale. La bibliothèque Mazarine, issue des collections du cardinal, qu'il avait léguées au collège des Quatre-Nations, suit le sort de l'Institut. La bibliothèque du Panthéon recueille les collections de la proche abbaye Sainte-Geneviève. La Bibliothè-

que royale, née avec Charles V, logée rue Vivienne par les soins de Colbert, devient Bibliothèque nationale : la Révolution lui offre trois cent mille volumes provenant des confiscations sur les émigrés et sur les communautés religieuses. Napoléon en fait la Bibliothèque impériale. Faute de pouvoir toujours rénover les institutions, les régimes en changent les noms.

A la différence des bibliothèques, les archives souffrent : nombre de recueils de chartes seigneuriales sont incendiés par les paysans, dès 1789, et la Convention ordonne de les détruire. Beaucoup de dossiers disparaissent, pour que les arsenaux puissent en récupérer le parchemin dont on fait les gargousses à l'usage des artilleurs : la guerre n'extermine pas que des hommes ; elle abolit le passé.

LES INSTITUTIONS NOUVELLES

Mais voici des créations, qui ne laissent pas d'être remarquables. La plus fameuse est celle de l'École polytechnique. Dans le même temps, naissent le Conservatoire des arts et métiers, l'École des mines, l'École des ponts et chaussées. « Énormes créations, s'exclame Michelet toujours lyrique, saisissantes par la grandeur, mais bien plus par l'esprit de vie, par le cœur qu'on y met. » Il s'émerveille : « C'est comme aux premiers jours du monde, c'est une genèse. » Il résume : « Une éruption de lumière. »

Encore faut-il expliquer cette explosion de nouveautés et la situer dans le cadre de la Révolution. La Constituante et la Législative ne sont guère capables d'enfanter que des projets. La Terreur a bien d'autres soucis et d'autres visées. C'est surtout après Thermidor que l'on peut concevoir et bâtir d'une manière utile : les années 1794 et 1795 sont particulièrement fécondes. L'Empire permet de consolider et de concrétiser.

Les nouvelles institutions ne sortent pas tout à fait du néant. L'Ancien Régime avait ses écoles techniques. La plus notoire était celle de Mézières, qui avait formé Carnot et Monge. Le Havre avait une École navale, créée par ordonnance royale. La Flèche avait son prytanée. Lyon et Alfort avaient leurs Écoles vétérinaires. Paris avait son École de minéralogie et de métallurgie, devenue en 1783 l'École des mines, son École des ponts et

chaussées, fille de Trudaine. C'est dire que la « genèse » célébrée par Michelet n'est à certains égards qu'une reconstruction.

Mais le mérite des hommes de la Révolution et de l'Empire est, encore une fois, de systématiser ces institutions, en les concevant comme les parties d'un ensemble ambitieux. L'initiative la plus originale porte sur la création de l'École polytechnique, couronnement de l'édifice, destinée à fournir aux grandes écoles d'ingénieurs des élèves ayant reçu une éducation commune et une solide formation scientifique. Monge en fait adopter le principe par le Comité de Salut public, et l'établissement vient au jour, en septembre 1794, sous le nom d'École centrale des travaux publics. Il reçoit un an plus tard le nom d'École polytechnique. Y professent notamment Monge, Lagrange, Fourcroy, Chaptal. L'École est d'abord installée au Palais-Bourbon. Napoléon, qui l'organise militairement, la loge dans l'ancien collège de Navarre, sur la montagne Sainte-Genève.

En même temps, la Convention thermidorienne met en place, dans chaque chef-lieu de département, des écoles centrales qui enseigneront les connaissances scientifiques et industrielles. A Paris, où avait déjà été rassemblée sous la monarchie une collection de métiers et de machines, un décret d'octobre 1794 crée le Conservatoire des arts et métiers, qui sous le Directoire obtient la jouissance de la ci-devant abbaye de Saint-Martin : galeries de modèles, laboratoire, bibliothèque, école largement ouverte, musée...

Nombre de musées sont en effet à porter à l'actif de ce quart de siècle : ils visent à faire participer le peuple aux joies de la connaissance, et particulièrement à lui donner le contact de l'art universel. Certes, les chefs-d'œuvre du pinceau ou du ciseau qu'avaient rassemblés les rois et les princes étaient accessibles aux artistes et aux curieux, dans des galeries libéralement ouvertes. Mais la France républicaine met son point d'honneur à faire de ces trésors royaux la propriété de la nation, à l'usage de la foule des amateurs.

Le vieux palais du Louvre, que les rois jugeaient fort peu confortable, était devenu le ruineux asile des artistes, des gens de lettres et des savants, ainsi que des académies, tous logés aux frais du souverain¹. Louis XIV y faisait ouvrir au public le cabi-

1. Lire sur ce sujet le livre très vivant d'Yvonne Singer-Lecocq : *Un Louvre inconnu. Quand l'État y logeait les artistes* (Perrin, 1986).

net des tableaux du roi. Louis XVI envisageait de créer un musée dans la Grande Galerie. Mais c'est lui que les émeutiers des journées d'octobre installent aux Tuileries. Une fois le roi conduit au Temple, la Grande Galerie est effectivement transformée en un « Museum central des Arts ». Puis, tandis que les artistes sont déménagés... sans ménagements, les appartements de la reine-mère deviennent le musée Napoléon : le Louvre a trouvé sa vocation.

Avec le Musée des monuments français, ouvert dans le couvent des Petits-Augustins, Paris se flatte de disposer ainsi d'une gamme ordonnée de centres d'exposition : la peinture au Louvre, la sculpture aux Monuments français, les techniques aux Arts et Métiers, les sciences naturelles au Museum.

Dans le louable désir d'éduquer les masses, la Convention projette de créer des musées en province. Elle ne peut que constituer des dépôts d'œuvres d'art, en dépouillant les communautés religieuses et les demeures des aristocrates. C'est encore Napoléon qui transforme en musées quelques-uns de ces dépôts, et qui leur fait expédier, de Paris, les tableaux qui ne sont pas jugés dignes de la capitale.

Même si ces réalisations témoignent de quelque passion centralisatrice, elles sont à porter à l'actif de la Révolution et de l'Empire. Mais il serait excessif, en ce domaine, de les créditer d'une entière originalité. L'Ancien Régime, on l'a vu, avait déjà ébauché la plupart des institutions qui prennent corps après lui. Et, avant la France, d'autres pays avaient pris des initiatives du même ordre. Londres possédait son Institut de mécanique et son British Museum, Berlin son École polytechnique, Oxford son musée public, Vienne sa Galerie du Belvédère, Florence sa Galerie des Offices.

On peut présumer que, sans la Révolution, la France se serait dotée des mêmes outils culturels. Il reste que leur réalisation est facilitée et hâtée : facilitée par le transfert à la collectivité nationale de biens jusqu'alors privés – c'est le résultat bénéfique des pillages et des spoliations. Hâtée par l'impétuosité même du mouvement révolutionnaire, qui, sur vingt-cinq années, accélère l'histoire.

BILAN CULTUREL

LA LANGUE

Un cataclysme tel que celui qui s'abat sur la France de 1789 à 1815 devrait en bonne logique entraîner pour la langue de durables bouleversements. De nouvelles mœurs politiques, de nouveaux rapports sociaux, des contacts multipliés avec les pays conquis et les étrangers enrégimentés semblent devoir modifier profondément les façons de parler et d'écrire, perturber la syntaxe et rajeunir le vocabulaire.

Il n'en est rien. La France de 1815 se retrouve parlant et écrivant, pour l'essentiel, comme celle de 1789. Les innovations, dans le langage, sont superficielles et éphémères. Cette étonnante continuité tient à ce fait que, dès la fin du règne de Louis XIV, la langue française était parvenue à un remarquable degré de stabilité. L'honnête homme en pratiquait le bon usage, et le menu peuple, au moins à Paris, mettait son point d'honneur à s'y conformer. Sans doute à Versailles, du temps de Louis XVI, certains milieux de cour feignaient-ils de s'encanailler, et la mode poissarde appelait quelques belles dames à jouer les filles mal embouchées. La Révolution n'a même pas le mérite, sur ce chapitre, d'introduire des tournures populaires dans les propos quotidiens : on ne l'avait pas attendue. Au contraire, ses meneurs, formés dans les bonnes écoles et rompus aux humanités, usent volontiers d'une rhétorique savante qui ne risque pas de compromettre et moins encore de corrompre la langue française.

Bien sûr, la Révolution a ses mots clés : des mots anciens auxquels on donne un sens nouveau, comme la nation, la patrie et les patriotes, la Loi, la Constitution; des mots inédits, comme ceux qui désignent les groupes politiques : Feuillants, Jacobins, Brissotins, Hébertistes... La Montagne évoque, dans l'Assemblée, les hauteurs de l'amphithéâtre, à moins qu'elle ne rappelle Moïse allant chercher au Sinaï les tables de la Loi. Aux pièces du vêtement populaire, le lexique révolutionnaire emprunte la carmagnole qui, avant d'être une danse, est une courte veste d'origine piémontaise, les sans-culottes, qui portent un pantalon à bretelles. Les aristocrates, voués à la lanterne ou à la guillotine, sont des ci-devant, voire des « noirs » – parce qu'ils portent la cocarde noire en octobre 1789, et plus tard, au temps d'Ange

Pitou, parce qu'ils portent collets noirs, de toute façon parce qu'ils sont du clan des moines et des prêtres, vêtus de noir.

Voici un mot tout neuf, qui désigne les insurgés de Bretagne : les Chouans. Et un mot qui n'émergera qu'en 1831, importé d'Angleterre, mais que Ferdinand Brunot (dans sa monumentale *Histoire de la langue française*, tome X) découvrira dans un texte de Jean-Baptiste Drouet, demandant à la municipalité de Reims de surveiller les intrigues des « socialistes ». Ces socialistes-là sont des « fanatiques » et des « émigrés », qui veulent ressusciter l'Ancien Régime...

Quelques vocables font fureur : le club, qui se prononce clube, à la française, et parfois cloube; les comités, les motions, le civisme, les factieux, les assignats – hélas! Défense de s'appeler Monsieur, chacun devient citoyen (arrêté de la Commune de Paris, du 21 août 1792). Défense de vouvoyer : l'initiative vient de Louise de Keralio, dans le *Mercur de France* (14 décembre 1790), et elle est reprise devant la Convention en brumaire de l'an II. Le tutoiement est de rigueur. Mais Robespierre l'esquive, et après Thermidor le citoyen et le « tu » tombent en désuétude, à moins qu'ils ne ridiculisent. Vient l'heure des Muscadins, des « Inc'oyables », des Merveilleuses.

Les vrais néologismes révolutionnaires concernent le calendrier, avec les jours de la semaine et les mois de l'année. Ils ne survivront qu'à l'usage des poètes, pour célébrer le grand soleil de messidor ou les soldats de l'an Deux. Les néologismes des poids et mesures, au contraire, sont appelés à une fortune durable et planétaire : mètres, litres ou grammes constituent le plus solide apport de la fin du XVIII^e siècle.

Les vulgarités et grossièretés dans lesquelles se complaisent quelques gazettes à l'école du *Père Duchesne* n'ont qu'un temps. Foutre, Jean-foutre et foutriquets ne font fureur que quelques saisons, et, visiblement, Hébert, « Homère de l'ordure », se force à « faire peuple ». Plus qu'aux jurons, la tribune recourt aux envolées lyriques à la manière des rhéteurs de l'Antiquité. A l'heure où l'on décapite la noblesse, le style noble fleurit.

Car le climat révolutionnaire est d'abord un climat gréco-latin, pour l'éloquence comme dans toutes les manifestations de la vie quotidienne. Le mot République vient de Rome, comme en viennent les tribuns et les triumvirs. Les journaux et les discours

sont pleins des « fureurs de Sylla », des « fers de Néron ». Mirabeau invoque la Roche Tarpéienne et le Capitole. Marat dénonce les Tibère et les Caligula. Les enfants reçoivent les noms de Scevola et de Cassius. Les adultes se font appeler Anaxagoras (comme Chaumette), Anacharsis (comme Cloots) ou Brutus (comme Lucien Bonaparte). La République prend pour armes les faisceaux des licteurs et pour emblème le coq, en vertu d'un calembour latin qui accouple Gallus et Gallia.

Comme ses contemporains, et nourri comme eux de Tite-Live ou de Plutarque, Bonaparte poursuit la parodie. Les *Institutes* de Justinien ont été l'un de ses livres de chevet. En Égypte, il va mettre ses pas dans ceux d'Alexandre, de César et d'Auguste. Aux Romains, il emprunte le titre de consul, les légions, les plébiscites, le Sénat, le Tribunat, les préfets.

La langue participe à l'engouement général. Les cahiers de doléances de 1789, rédigés par des intellectuels disciples des philosophes, sont bourrés de citations latines. La Constituante imagine le veto, la Convention le maximum. Le tutoiement révolutionnaire est peut-être pour une part une résurgence du latin, qui ignore le « vous ». Saint-Just rêve d'une société inspirée de Sparte et de Platon. Gracchus Babeuf se réfère aux Gracques. Le fils de l'empereur reçoit le titre de roi de Rome.

Pourtant, le latin, que remettent à l'honneur les lycées de Napoléon, et qui est exigé à l'entrée des Écoles supérieures (en droit, en médecine, à Polytechnique), a d'abord été pourfendu par les révolutionnaires : parce que c'est la langue de l'Église, et aussi parce que les patriotes, pour unifier et uniformiser la France, veulent qu'elle ait un seul langage.

GUERRE AUX LANGUES LOCALES

Face aux langues locales, aux idiomes, aux dialectes, aux patois, la promotion du français est affaire d'État. En 1789, dans les provinces, on ne parlait guère comme à Paris ou en Touraine. Or, « il est important, pour le maintien de l'égalité réelle que le langage cesse de séparer les hommes en deux classes ». Condorcet pose ce principe. Les deux classes en question, c'est d'un côté ceux qui savent le français, de l'autre ceux qui ne le savent pas.

On le leur enseignera de force. Encore un cas où l'on étrangle la liberté au nom de l'égalité.

La loi du 21 octobre 1793 exige que « les enfants apprennent à parler, lire et écrire la langue française ». L'abbé Grégoire, dans son Rapport sur les idiomes et patois, assure que l'on peut « uniformiser la langue d'une grande nation... Cette entreprise est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et qui doit être jaloux de consacrer au plus tôt dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté ». Au nom du Comité d'Instruction publique, Barère présente à la Convention un rapport qui, tout en exaltant les vertus du français, condamne sans appel les idiomes locaux.

Sans modestie, dans ce document du 28 janvier 1794 (8 pluviôse an II), Barère assure que le français est « la plus belle langue de l'Europe, celle qui la première a consacré franchement les droits de l'homme et du citoyen, celle qui est chargée de transmettre au monde les plus sublimes pensées de la liberté et les plus grandes spéculations de la politique ».

En regard, « l'idiome appelé bas-breton, les langues allemande et italienne (celles de l'Alsace, de la Corse) ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles et des patriciens, empêché la Révolution de pénétrer dans neuf départements importants et peuvent favoriser les ennemis de la France ».

Suite du réquisitoire : dans les cinq départements de l'Ouest, « les paysans confondent le mot LOI et le mot RELIGION », cependant que « les habitants de Corse ne soupçonnent même pas l'existence des lois françaises ». La variété des idiomes n'est que le legs du despotisme. « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la république parlent allemand, la contre-révolution parle l'italien et le fanatisme parle le basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreurs. »

Conclusion : « Laisser les citoyens dans l'ignorance de la loi nationale, c'est trahir la patrie, c'est laisser le torrent des lumières empoisonné ou obstrué dans son cours... Donnons aux citoyens l'instrument de la pensée publique, l'agent le plus sûr de la Révolution, le même langage... Ayons l'orgueil de la prééminence de la langue française depuis qu'elle est républicaine... Nos

ennemis avaient fait de la langue française la langue des cours; ils l'avaient avilie. C'est à nous d'en faire la langue des peuples, et elle sera honorée. Il n'appartient qu'à elle de devenir la langue universelle. »

Ces mâles couplets semblent ridicules à André Chénier, qui dénonce « le sot fatras du sot Barère », qu'il qualifie d'« ignare pédant, pied plat, gredin, cuistre ». Mais la Convention se rallie d'enthousiasme aux conclusions du rapporteur, et décrète, ce même 8 pluviôse de l'an II, que le français sera imposé dans les écoles de Bretagne, de Lorraine, d'Alsace, de Corse, du pays basque, du pays catalan. Des instituteurs doivent être nommés « dans les dix jours » dans chaque commune de campagne de onze départements (y compris le Nord, où l'on parle flamand, et les Alpes-maritimes, où l'on parle italien). Ils seront « tenus d'enseigner tous les jours la langue française et la Déclaration des Droits de l'Homme alternativement à tous les jeunes citoyens des deux sexes ». Engagement d'autant plus téméraire que ces instituteurs ne doivent être ni des ci-devant, ni des ministres du culte. Alors où les trouver, où les former – dans les dix jours ?

Malgré la terreur linguistique que la Convention tente de faire régner, la guerre aux idiomes locaux échoue, sauf dans l'enseignement secondaire et supérieur. Le personnel qualifié fait défaut. On parle souvent patois à l'école. Au surplus, la nécessité de porter à la connaissance de tous les innombrables lois, décrets et arrêtés de la République implique un choix cruel : si on ne les traduit pas en langage vulgaire, ces textes resteront ignorés; si on les traduit, on renonce à diffuser le français. Faut-il propager les idées révolutionnaires, ou la langue ?

Napoléon est plus tolérant. Il se souvient qu'il a appris à lire en italien. A ses cavaliers recrutés en Alsace, il se garde d'imposer la langue nationale. « Laissez à ces braves gens leur dialecte, dit-il, ils sabrent toujours en français. » S'il n'a pas tenu exactement ce propos, il répond à sa pensée.

D'ailleurs, la réquisition et la conscription contribuent, mieux que l'école, à vulgariser les modes d'expression. Le temps, mieux que la contrainte, fera son œuvre.

A Sainte-Hélène, Napoléon regrette de n'avoir pas marqué la langue de son empreinte systématique. « Après dîner, nous nous entretenions sur la langue française, rapporte Gourgaud (Journal,

6 février 1817). L'Empereur se repent de n'avoir pas fait faire par les savants une réforme dans la grammaire pour diminuer les exceptions. « La langue française n'est pas une langue faite. J'aurais bien dû la fixer. »

A l'échelle internationale, le français garde sa primauté. L'émigration, les conquêtes n'ont pu qu'étendre son emploi au-delà des frontières. Rivarol, en exil à Hambourg, y défend encore la langue qu'il a illustrée. Sur son acquis des siècles passés, le français reste la langue des cours et de la diplomatie, la langue passe-partout de l'Europe, de Lisbonne à Pétersbourg. L'anglais commence à peine à se répandre dans le grand négoce : même s'il gagne un peu de terrain, il ne menace pas encore la suprématie du français.

Au total, ni pour le vocabulaire, ni pour la diffusion de la langue, la Révolution et l'Empire n'ont bouleversé l'usage courant. On se retrouve sous Louis XVIII à peu près comme sous Louis XVI.

LES LETTRES

Les grandes secousses politiques sont rarement propices à la littérature. Après les fulgurants apports du siècle classique, de Corneille à Molière, et du siècle des lumières, qui s'ouvrait avec Montesquieu et s'achevait avec Voltaire, les temps révolutionnaires semblent pauvres. A leur début, ils ne stimulent guère que des gazetiers. Ensuite, ni la Terreur ni la dictature napoléonienne ne sont favorables à la manifestation des génies ou des talents. S'ils existent, ils se taisent, ou se cachent, ou s'exilent.

La Révolution n'a que faire d'un grand homme de lettres : elle en a rétrospectivement un, avec Rousseau, qui suffit à son exaltation et dont elle conduit la dépouille au Panthéon. Elle a ses orateurs, qu'inspire en permanence l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* et du *Contrat social*. Mirabeau, Vergniaud, Barnave, Danton, Robespierre, Saint-Just ont le verbe puissant et, à l'occasion, la plume facile. Mais ils appartiennent à la politique plus qu'aux belles-lettres. De presque tous, la guillotine tranche les envoyées.

L'Empire pourrait être plus favorable aux manifestations de

l'esprit : le siècle d'Auguste ne laisse-t-il pas présager un siècle de Napoléon ? Mais les guerres mobilisent les cerveaux comme les bras, l'intolérance et la censure les stérilisent. Les seuls auteurs qu'accueille la cour impériale ne sont que des survivants de l'âge monarchique, comme Bernardin de Saint-Pierre, ou de petits maîtres, comme Népomucène Lemercier ou le tendre Millevoye. Le seul homme de lettres qui puisse compter dans ce milieu, c'est Napoléon en personne : non pas le jeune Bonaparte qui s'essaye au lyrisme jacobin à la manière de Jean-Jacques, mais le général et l'Empereur dont les lettres et les proclamations témoignent d'un style de feu.

La période n'est certes pas stérile. Mais les grands écrivains ne sont pas dans le camp des terroristes et des champions du système impérial. Il en est deux qui dépassent tous les autres ; un poète et un prosateur. Le poète a prévu sa propre fin : « Toi, vertu, pleure si je meurs. » André Chénier monte sur la charrette des criminels avec Roucher, l'auteur des *Mois*, et, avant l'échafaud, lui récite les premiers vers d'Andromaque : « Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle – Ma fortune va prendre une face nouvelle... » Quant au prosateur, il émigre aux États-Unis, puis en Angleterre, où il préfère la misère aux tumultes de la Révolution ; il se refuse à célébrer l'Empire, dont la police le surveille tandis qu'il écrit ses pamphlets. « Le Cain de la gloire », tel apparaît Napoléon à René de Chateaubriand.

Le marquis de Sade, que sous l'Ancien Régime une lettre de cachet avait soustrait à la peine de mort, retrouve la prison durant la Terreur, et le Consulat l'interne à Charenton, où il finit ses jours désordonnés. Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, se lie dangereusement avec le duc d'Orléans : ce qui lui vaut d'être emprisonné avant Thermidor.

D'autres auteurs contestent et combattent la Révolution et l'Empire : Delille, le traducteur de Virgile, est un fidèle des Bourbons. Joseph de Maistre préfère les « Soirées de Saint-Pétersbourg » à la France révolutionnaire. Germaine de Staël est proscrite par Napoléon qui ne peut la souffrir : « Qu'elle aille partout où elle voudra, à Rome, à Vienne, à Londres même. Si je la laissais venir à Paris, elle ferait des sottises. »

Le libertin Restif de la Bretonne, que la Convention a pensionné, se voit écarté de l'Institut par le Consulat ; cependant

que Charles Nodier, auteur d'une *Napoléone* satirique, est pourchassé par la police impériale. Dans le monde qui écrit, les opposants comptent décidément plus que les partisans.

Napoléon doit avoir de bonnes raisons pour se méfier des gens de plume. En 1810, il crée la Direction de la librairie et de l'imprimerie, et ramène à soixante le nombre des libraires. Consigne : « Ne rien imprimer de contraire aux devoirs envers le souverain et à l'intérêt de l'État. »

Les grands auteurs sont à l'étranger : en Angleterre, où Byron et Walter Scott accèdent à la célébrité ; en Allemagne, où s'éteignent Kant et Schiller, avant que Goethe soit fait chevalier de la Légion d'honneur par Napoléon : comme si l'Empereur avait conscience que le génie, alors, éclôt ailleurs que dans son propre empire.

C'est après coup, avec quelques décennies de recul, que la Révolution et l'Empire, en France, susciteront les grandes œuvres. Le romantisme sera, face au classicisme, une sorte de révolution à retardement. Lamartine découvrira les *Girondins*, Hugo ressuscitera *Quatre-vingt-treize* : ils seront d'autant plus indulgents, ou d'autant plus fervents qu'ils n'auront pas personnellement souffert du drame révolutionnaire et impérial. Ils pourront sans risque en célébrer les héros et en chanter l'épopée. « Volontaires, — Mourez pour délivrer tous les peuples vos frères » — « Sire, vous reviendrez dans votre capitale... » Pour ces fiers accents, il faut beaucoup pardonner aux démiurges qui les ont inspirés.

L'ÉDITION, LE THÉÂTRE, LA MUSIQUE

Matériellement, le livre se transforme. Un peu avant 1800, un comptable, employé à la papeterie que Didot avait achetée à Essonnes, Louis-Nicolas Robert, a l'idée d'une machine permettant la fabrication industrielle du papier. A la cuve artisanale qui engendrait du papier en feuilles, il substitue une presse rotative qui engendre du papier continu en bobine. Cette invention abaisse le prix de revient, accroît la production du papier et la diffusion du livre, permet le recours à des matières premières diversifiées. Au beau papier de chiffon succède le médiocre

papier de déchets récupérés. Comme toujours, l'Angleterre s'empare de la formule : en 1803, dans le Kent, fonctionne une machine de ce type. Les livres désormais seront moins chers, et moins beaux.

Il en résulte que la reliure, elle aussi, s'avilit. On n'habille plus guère le livre de maroquin rouge ou de veau blond, avec nerfs au dos. On se contente de basane ou de cartonnages, à meilleur prix. Ainsi les bibliophiles distingueront aisément, dans l'édition, ce qui est antérieur ou postérieur à la Révolution : papier plus fragile, souvent moucheté, reliure plus sommaire. Les techniques du livre ont progressé, aux dépens de sa qualité.

Le théâtre, pareillement, décline. Il ne voit pas naître les chefs-d'œuvre à la mesure des espérances que devrait soulever la foi révolutionnaire et impériale. Où est le temps des Beaumarchais et des Marivaux, le temps des triomphales apothéoses de Voltaire dramaturge ? Goldoni, dont la pension est supprimée, meurt dans la misère.

Pourtant, le décret du 13 janvier 1791 libère la scène. N'importe qui peut ouvrir une salle et y faire jouer n'importe quoi. Précisément, on joue n'importe quoi. Une trentaine de théâtres s'ouvrent à Paris à l'enseigne de la liberté, mais les pièces qui sont représentées sont d'une constante insignifiance, et même d'un étrange conformisme.

En 1793, la liberté fait place à la censure. « Tout théâtre sur lequel seraient représentées des pièces "tendantes" à dépraver l'esprit public et à réveiller les honteuses superstitions de la royauté sera fermé, et les directeurs arrêtés et punis selon la rigueur des lois » (décret du 2 août 1793). Pour l'anniversaire du 10 août, entre le 4 août et le 1^{er} septembre, ordre de jouer trois fois par semaine trois tragédies, *Brutus*, *Guillaume Tell* et *Caius Gracchus*, qui édifieront le peuple.

Quand le théâtre recouvre quelques facilités, les auteurs ne font pas assaut de génie. Collin d'Harleville ou Pixérécourt ne méritent pas de passer à la postérité. Marie-Joseph Chénier, le frère du poète, cherche sa voie dans le drame philosophique et dans le pathétique républicain. La censure impériale, qui ne l'apprécie pas, interdit son *Tibère*.

Au demeurant, l'Empire met fin à la liberté du spectacle. Un décret de 1807 supprime tous les théâtres de Paris, sauf huit : à

savoir quatre théâtres d'État – l'Opéra, confié à Rémusat, le Théâtre-Français, où la tragédie détrône Molière, l'Opéra-Comique et l'Odéon –, quatre théâtres secondaires, voués à des répertoires précis : le Vaudeville, pour la comédie à couplets, les Variétés, pour des piécettes grivoises, la Gaieté, pour des farces et arlequinades, l'Ambigu pour le mélodrame. Et chacun de ces théâtres doit s'en tenir à son répertoire.

D'ailleurs, la censure s'exerce au théâtre comme dans les lettres. L'Empire bannit des plateaux l'*Athalie* de Racine et le *Mahomet* de Voltaire.

Même si les pièces sont médiocres, les théâtres font recette. « Les plus mauvaises tragédies attirent beaucoup de monde ! tout est plein », note Stendhal dans son Journal. Ce succès est imputable à de brillants interprètes. Talma et Mlle Georges ont d'autres admirateurs que Napoléon. Mais des acteurs ne suffisent pas à la gloire durable de la scène.

La musique a-t-elle plus de chance que le théâtre ? A la veille de la Révolution, la France ne tenait déjà pas, sur le plan musical, un rang comparable à celui des cours de l'Europe centrale : Vienne, Salzbourg, Munich, Mannheim, donnaient le « la ». Mais enfin Mozart venait se faire consacrer à Versailles, Gluck composait des opéras-comiques français et se rendait fréquemment à Paris. Les symphonistes étrangers s'installaient volontiers en France. Ils n'étaient pas insensibles au prestige passé d'un Couperin, à celui, moins éloigné, d'un Rameau, qui triomphait dans la tragédie lyrique ou l'opéra-ballet. A Philidor, à Grétry, il ne manquait que du génie.

La Révolution et l'Empire, en exacerbant les nationalismes, en éveillant la conscience de la nation allemande, confirment la prééminence du monde germanique dans la plupart des formes de l'expression musicale. Quand l'Assemblée législative entre en session, Mozart fait jouer à Vienne *la Flûte enchantée*. Quand Bonaparte renverse le Directoire, Beethoven écrit sa première Symphonie. Quand Napoléon bataille à Eylau et Friedland, le jeune Schubert passe pour écrire ses premiers *Lieder*.

Dans la France de la Révolution, la musique se veut populaire. Elle passe de la Cour à la place publique, de l'église à la rue. Elle n'a même pas le mérite de l'originalité. La *Carmagnole* et le *Ça ira* ne font que superposer des paroles vengeresses à de vieilles

chansons, tout comme plus tard l'hymne officiel *Veillons au salut de l'Empire* se contentera de reprendre le chœur d'un ancien opéra-comique.

La nouvelle liturgie civique, celle de la déesse Raison ou de l'Être Suprême, ne passe pas à la postérité. Du moins, *la Marseillaise* jaillit, entonnée par Rouget de Lisle, diffusée par les Marseillais de Barbaroux, harmonisée par Gossec. Elle n'a que le tort de célébrer des sentiments éminemment racistes, en dénonçant les féroces soldats qui viennent égorger nos fils et nos compagnes, ces soldats dont le *sang impur* abreuvera nos sillons. De ce « chant du combat », Goethe dit qu' « il ne convient en aucune langue aux gens qui possèdent. Il a été écrit et mis en musique uniquement pour consoler et reconforter les pauvres diables. »

C'est aux mâles accents du *Chant du Départ*, de Méhul, avec des paroles de Marie-Joseph Chénier, qu'est célébré le cinquième anniversaire de la prise de la Bastille, et qu'est porté au Panthéon le corps de Marat. Il figure désormais dans toutes les cérémonies patriotiques, et les musiques militaires de l'Empire le jouent encore pour scander les assauts, la trompette guerrière étant toujours prête à sonner l'heure des combats, face aux rois ivres de sang et d'orgueil.

Le régime impérial impose les préférences du Corse pour la musique italienne, celle qui berce et ne se compromet pas. Napoléon fait venir en France les maîtres italiens de son goût, Spontini, Paisiello qui compose la messe du sacre.

Le bilan musical du quart de siècle est pauvre, avec quelques romances mièvres, quelques opéras-comiques de Méhul ou de Boieldieu. Seuls comptent les hymnes guerriers, la résurrection du *Te Deum*, la création du Conservatoire : celui-ci ne fait d'ailleurs que succéder à l'École royale de chant et déclamation.

Il reste que Boieldieu n'est pas Beethoven. Encore ce dernier, qui a destiné sa Symphonie héroïque à glorifier Bonaparte, en a-t-il supprimé la dédicace quand Bonaparte est devenu Napoléon.

LES SCIENCES

Sur le terrain scientifique, un régime, quel qu'il soit, peut difficilement être négatif. Impossible d'effacer les conquêtes antérieures de l'esprit. Impossible aussi de refuser les inventions nouvelles. En principe, une révolution est faite pour promouvoir le progrès dans tous les domaines, pour s'ouvrir aux nouveautés. Tout ce qu'elle peut faire dans la pire hypothèse, c'est exceptionnellement de tenter d'effacer les découvertes dues au régime passé, de freiner les découvertes si elles lui semblent indésirables ou superflues, ou de se fourvoyer sur des voies sans issue, qui ne sont pas compatibles avec son idéologie. Ainsi verra-t-on un Staline soutenir, avec Trofim Lyssenko, une génétique prolétarienne et marxiste, s'opposant à la génétique mendélienne des bourgeois. De tels égarements sont peu communs. La Révolution française ne décrète pas que les savants d'Ancien Régime étaient des imposteurs, que Vaucanson, Cugnot ou Montgolfier n'étaient dignes que de mépris. Mais il lui arrive de méconnaître le rôle de la science. Cette attitude trouve son expression la plus fameuse dans la réplique du président du Tribunal révolutionnaire à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants. »

Ce propos figure dans un rapport de l'abbé Grégoire sur le vandalisme révolutionnaire. Il aurait été repris le 19 floréal an II lorsque Lavoisier fut condamné à mort avec vingt-huit fermiers généraux, et que le chimiste, qui avait découvert la composition de l'air et le rôle de l'oxygène, demanda un sursis pour achever d'importantes expériences en cours. La phrase, à cette date, est probablement apocryphe. Mais elle illustre et résume les préférences vraisemblables de certains révolutionnaires, pour qui le couperet de l'échafaud, symbole de la justice nouvelle, a plus d'importance qu'une formule chimique. La République n'a pas besoin de savants, cela signifie que le monde attend de la France un exemple de rigueur dans la vertu plutôt qu'un progrès scientifique; et que la France a plus à gagner dans les démonstrations politiques que dans les disciplines de la connaissance.

Il faut croire que tous les acteurs de la Révolution ne partagent pas ce sentiment, et qu'ils ne font pas fi de la science, qu'elle soit

ou ne soit pas républicaine. Les initiatives qu'on a vu prendre pour l'École polytechnique, le Museum, le Conservatoire des arts et métiers témoignent d'un louable souci de la formation des futurs savants. La mise en place du système métrique leur donne un bon outil de travail. Au surplus, l'artilleur Bonaparte sait combien les armes savantes peuvent contribuer à la suprématie militaire d'une nation.

Le même Bonaparte, pour l'expédition d'Égypte, s'entoure d'une équipe d'ingénieurs, de techniciens, de naturalistes, et leur demande de dresser la carte du pays, d'en répertorier les ruines et les ressources, d'y rechercher le moyen d'améliorer les conditions d'existence par des machines, des canaux et des travaux. Monge, qui est du voyage, et dont Bonaparte fait le premier président de l'Institut d'Égypte, étudie la construction de moulins, le forage de puits, l'épuration des eaux du Nil. Le chimiste Berthollet, avec Monge, explore l'isthme de Suez et la presqu'île du Sinaï. L'architecte Lepère jette les bases théoriques d'une liaison directe, par voie d'eau, entre la Méditerranée et la mer Rouge. Les égyptologues de l'expédition rapportent la copie des inscriptions qui permettront plus tard à Champollion de déchiffrer les hiéroglyphes.

Ces savants de l'aventure égyptienne, on les retrouve à l'œuvre sous l'Empire. Monge, qui publie en 1809 son *Application de l'analyse à la géométrie*, se situe à l'origine du renouveau de la géométrie synthétique et de la géométrie analytique. Berthollet, avec son *Essai de statique chimique*, ébranle le principe de la fixité absolue de composition des espèces chimiques; il organise une préparation industrielle du carbonate de sodium; il fonde la Société d'Arcueil, où il encourage de jeunes chercheurs qui s'appellent Biot, Arago ou Gay-Lussac.

Jean-Baptiste Biot reconnaît l'origine céleste des météorites, étudie le magnétisme terrestre et la vitesse du son, mesure la densité de l'air. François Arago détermine le diamètre des planètes, découvre la polarisation chromatique. Louis Gay-Lussac pose la loi de la dilatation des gaz; dans un ballon ramené d'Égypte, il s'élève à plus de 7 000 mètres et démontre la constance de la composition de l'air; avec une batterie de piles offerte par Napoléon, il découvre le bore; il affirme que le chlore est un corps simple et donne un nom à l'iode.

Dans le même temps, Laplace, qui est un marquis d'Ancien Régime, expose son *Système du monde*, précise sa *Mécanique céleste*, échafaude sa *Théorie des probabilités*. A tous ces chercheurs, l'empereur ne marchand pas son concours. Il sait, à la différence de la République, que l'Empire a besoin de savants.

Il en a besoin pour étayer sa gloire et affermir sa puissance; et d'abord sa puissance militaire. C'est pour l'armée et la guerre que sont mobilisés les techniciens.

LES TECHNIQUES

A cet égard, dès l'heure de « la patrie en danger », la Révolution a fait appel à tous les spécialistes : Monge est chargé de fabriquer aciers et canons, Lagrange est requis de faire les calculs de tirs, Chaptal, Berthollet et Fourcroy de préparer la poudre, Prieur de la Côte-d'Or de pourvoir l'armée de munitions. Mathématiciens, chimistes, ingénieurs militaires sont à pied d'œuvre, à l'appel de Lazare Carnot. Objectif : produire des armes, même si la France manque des métaux nécessaires (le fer, le cuivre...), de la poudre, des textiles, des vivres, même si l'Angleterre, maîtresse des mers, barre la route du coton et du sucre. L'Empire n'a pas d'autres impératifs : il faut que la France se suffise à elle-même, et elle doit renouveler ses techniques en fonction des exigences d'un conflit qui n'en finit pas.

Pour fabriquer de la poudre à canon, il faut mélanger beaucoup de salpêtre à un peu de soufre et de charbon de bois. Comme le salpêtre fait défaut, la Convention imagine de l'extraire du sol des caves, et ordonne que toutes les caves privées puissent être visitées, fouillées et lessivées. Puis, une instruction enseigne aux citoyens à les lessiver eux-mêmes, et à porter à l'Assemblée et aux Jacobins le « sel vengeur », le « sel libérateur ». Après quoi, l'État s'adjuge le monopole du salpêtre, auquel il ne renoncera qu'en 1819.

Toutes les conquêtes de l'ingéniosité des hommes sont ainsi détournées à des fins militaires. Le ballon ? Né sous Louis XVI des expériences de Montgolfier, des exploits de Pilâtre de Rozier et du marquis d'Arlandes, il est appelé à servir de poste d'observation : le Comité de Salut public crée une compagnie d'aéro-

stiers, qui se distingue en 1794 au siège de Maubeuge. Le télégraphe optique? Claude Chappe, qui reçoit le titre d'ingénieur-télégraphe, avec appointements de lieutenant du génie, l'a expérimenté sur huit lieues, le 12 avril 1793, entre Ménéilmontant, Écouen et Saint-Martin du Tertre : transmission des dépêches en neuf minutes. Après une nouvelle expérience dans la Sarthe, la Convention en décide l'emploi. Fourcroy, dans son rapport « sur les arts qui servent à la défense de la République », en fait le « nouveau courrier révolutionnaire ». En 1800, trois lignes relient Paris à Lille, Strasbourg et Brest. La conserve des aliments? Elle doit servir au ravitaillement des soldats et des marins en campagne. Le gouvernement propose un prix de 12 000 francs à qui découvrira le moyen de conserver plusieurs mois les qualités nutritives de la viande et des légumes. Un ancien confiseur parisien, Nicolas Appert, s'avise d'enfermer les aliments dans un bocal clos et de le faire bouillir au bain-marie. Il fabrique le premier lait condensé et devient fournisseur officiel de la marine impériale.

La cartographie paye son tribut aux exigences militaires de l'Empire. Commencée par Cassini en 1750, à l'initiative de Louis XV, la carte générale de la France, en 181 feuilles de 1/86 400 (une ligne pour 100 toises) était achevée en 1789; elle sert grandement aux campagnes de la Révolution, comme, sous l'Empire, à la campagne de France. Napoléon l'apprécie même à ce point qu'il l'étend à tous les départements annexés (15 feuilles supplémentaires), à la Souabe (18 feuilles), à la Bavière (17 feuilles), et qu'il en demande l'extension à la Suisse, au Piémont et à la Catalogne. Mais, jaloux d'en faire profiter ses seules armées, il leur en réserve l'usage, et interdit de rendre publiques les dernières livraisons de l'œuvre de Cassini. Elles ne paraîtront qu'après 1815.

Si la guerre accélère le progrès des techniques, la Révolution souvent le retarde, et Napoléon manque quelquefois de perspicacité devant les inventions. Il n'est pas douteux que la Terreur compromet bien des travaux scientifiques – et pas seulement ceux auxquels s'adonnait Lavoisier quand la guillotine les a interrompus. La Révolution suspend les essais du Franc-Comtois Jouffroy d'Abbans qui, en 1783, avait lancé sur la Saône son « pyroscaphe », ancêtre des bateaux à vapeur. Jouffroy doit s'exiler. Elle est

indifférente devant l'invention du Lorrain Cugnot qui, en 1769, en présence de Choiseul, avait fait rouler son fardier, ancêtre de l'automobile, qui aurait pu servir de tracteur aux canons. Elle confisque les biens du chimiste Nicolas Leblanc qui a inventé la soude artificielle et qui est acculé au suicide.

Napoléon lui-même, prisonnier des routines, est coupable de quelque aveuglement face à des inventions dont il pourrait faire son profit : il n'utilise pas le ballon dans ses guerres, trop mobiles pour un instrument captif. Il se désintéresse du télégraphe Chappe : après 1805, aucune ligne n'est réalisée dans la France impériale, comme si la transmission rapide des nouvelles était sans importance. Pas plus que la Révolution, Napoléon ne tire parti du fardier de Cugnot. Il éconduit l'Américain Fulton, qui pourtant travaille à Paris avec l'appui de Laplace et de Monge et qui a inventé le sous-marin, puis la torpille, réinventé le pyroscaque. Il ignore ou ne prend pas au sérieux Charles Dallery qui en 1803 invente l'hélice. Ne trouverait-il pas dans ces outils de quoi défier les escadres britanniques ? Napoléon n'y croit pas, ou il n'a pas le temps d'y croire.

Mais là où les Français piétinent, les Anglais avancent. C'est là qu'est le drame, moins pour l'immédiat que pour l'avenir. En ce début de XIX^e siècle, l'Angleterre apparaît décidément comme le grand rival, cette Angleterre qui tient tête à l'Europe napoléonienne et qui dénie à la France le droit de se maintenir au premier rang dans le monde.

Dans les techniques, l'Angleterre marque des points. Elle reprend à son compte le télégraphe optique de Chappe, mais, aux bras des poteaux, elle substitue des volets mobiles. Elle n'ignore pas le fardier de Cugnot, mais elle le met sur rail : c'est inventer le chemin de fer. Le chariot à vapeur apparaît dans les charbonnages en 1801. Comme il a le tort de patiner, Blenkinsop en 1811 dote le chariot d'une roue dentée engrenant sur un rail à crémaillère. Chapman, en 1812, fait halier le convoi par des machines fixes. Hadley, en 1813, construit une locomotive à essieux couplés, qui ne patine plus. Stephenson, en 1814, sur le modèle de la machine de Hadley, monte sur quatre roues une chaudière cylindrique, flanquée de pistons. Pendant ces années fécondes, les armées de l'empereur s'enlisent dans les neiges de Russie ou bataillent dans les plaines d'Allemagne et de France.

C'est encore l'Angleterre qui innove dans la construction des routes. Alors que le réseau français, le premier du monde en 1789, se détériore faute d'entretien ou du fait des invasions, l'ingénieur écossais John Mac Adam, nommé en 1815 surintendant général des chemins du comté de Bristol, met au point une formule qui imperméabilise le revêtement des routes et qui conquerra les pays civilisés.

Les ponts de fonte commencent à enjamber les fleuves : Paris a son pont des Arts en 1804, son pont d'Austerlitz en 1806. Mais l'Angleterre, encore elle, a pris les devants : des ponts de fonte sont lancés à Buildwas, sur la Severn, dès 1795, à Sunderland dès 1796.

Dans la naissante industrie de l'éclairage, Français et Anglais se disputent l'initiative. Le Parisien Argand, en 1780, avait imaginé une lampe à huile à mèche cylindrique. Mais c'est l'Anglais Boulton qui, ayant acquis les droits sur les lampes Argand, les fabrique à Birmingham. Un de ses collaborateurs, l'Écossais Murdock, recueille la fumée du charbon, lui fait traverser de l'eau pour l'épurer, dégage un gaz inflammable : en 1792, il éclaire ainsi sa propre maison. Cette même année, le Français Philippe Lebon imagine une « thermolampe » en isolant le goudron résultant de la distillation du bois et en dirigeant le gaz ainsi obtenu dans une eau d'épuration. Lebon fait breveter son invention en 1799 et installe rue Saint-Dominique une première usine à gaz. Empuantis, les voisins protestent. Au soir du sacre de l'empereur, le 2 décembre 1804, Lebon est assassiné. Et tandis que les rues de Paris restent chichement éclairées à l'huile, les émules de Murdock fondent en Angleterre, en 1808, la première compagnie du gaz et construisent une usine à Westminster. Les rues de Londres, en 1814, découvrent les becs de gaz.

La technique de la soude, elle aussi, passe la Manche. Nicolas Leblanc est mort dans la misère, mais l'Irlandais Muspratt reprendra son procédé et fera fortune. De même pour la conserve : l'invention d'Appert est adoptée par les Anglais. Ils ouvrent une manufacture à Bermondsey en 1812 et, au verre, substituent le métal. En 1814, les premières boîtes de conserve en fer-blanc sortent de l'usine. Les Français, pendant ce temps, se font tuer glorieusement sur les champs de bataille de Montmirail ou de Champaubert.

Taine tirera les leçons de ce quart de siècle : la Révolution, dira-t-il (et l'Empire avec elle), ont « manqué les transformations qu'ont réussies les nations voisines ». En parlant des nations au pluriel, Taine fera bonne place à la nation allemande, parce qu'il songera à l'essor des sciences historiques, morales, politiques, philosophiques au pays de Kant et Schopenhauer. Il verra ces mêmes sciences, en France, depuis la Révolution, « arriérées et comme engourdies ». Mais il n'ignorera pas, sur d'autres terrains, l'élan de la nation britannique, qui va dominer le siècle.

BILAN ARTISTIQUE

MASCARADE A LA ROMAINE

En bonne logique, le bilan artistique des vingt-cinq années révolutionnaires et impériales devrait prendre place dans le bilan culturel, les arts voisinant avec les lettres et les sciences. Mais le champ est si vaste et si original qu'il mérite d'être isolé des champs contigus. Positifs ou négatifs, ces cinq lustres comptent beaucoup dans l'histoire de l'art en France : avec un solde nettement négatif.

L'apport artistique de cette période n'est cependant pas mince. Mais il ne fait que prolonger les tendances léguées par les derniers temps de la monarchie ; tendances résolument marquées par l'imitation de l'Antiquité. On l'a déjà noté aux chapitres du droit et de la langue : la France de la fin du XVIII^e siècle vit à l'heure de Rome. Elle se complait à pasticher une civilisation vieille de deux mille ans.

Déjà, l'âge classique ressuscitait les colonnades et les dômes, et la querelle des Anciens et des Modernes n'opposait en fait que des adversaires de l'âge gothique. Perrault habillait la façade du Louvre, cependant qu'on plaquait des frontons sur les églises ogivales. Après 1750, la mode gréco-latine s'était imposée avec une force nouvelle, quand les fouilles d'Herculanum et de Pompéi avaient ressuscité un monde longtemps ignoré.

Les artistes faisaient le voyage de Rome et en rapportaient la passion de la pureté antique. Les ébénistes répudiaient les contours galbés. Jacob s'inspirait des modèles étrusques, ou

prétendus tels. Houdon drapait Voltaire dans les plis d'une toge. David, qui préférait la grandiloquence à la mièvrerie, popularisait, dans le *Serment des Horaces*, une attitude que reprennent les députés au *Serment du Jeu de Paume*. Un an avant la Révolution, le même David proposait Brutus à l'admiration des foules, ce Brutus tyrannicide que célébrait Voltaire. Dans le même style, David se préparait à mettre en scène la Révolution et ses pompes, en prodiguant les palmes et les foudres, en réglant les parades et les danses, en couronnant les adolescents de myrte et les vieillards d'olivier. Il aura pour élèves Gros, Gérard et Girodet, tous marqués par Rome.

Paris fait sa Révolution dans le cadre d'une mascarade gréco-romaine. « Le monde est vide depuis les Romains », dit Saint-Just. Au Théâtre-Français, en 1790, on reprend comme par hasard le *Brutus* de Voltaire : « Dieux, donnez-nous la mort plutôt que l'esclavage. » Les spectateurs acclament la réplique, se la font répéter, retournent leur enthousiasme sur la famille d'Orléans, qui assiste à la représentation et savoure son triomphe. Car la Révolution est patricienne, aussi longtemps qu'elle n'emporte pas les patriciens dans ses débordements.

Pour loger ses assemblées, la Révolution n'a pas le loisir de leur élever des palais nouveaux. Elles s'installent, tant bien que mal, au Manège construit pour Louis XV sur une terrasse des Tuileries, puis dans la salle de spectacle du château, dont le pavillon central est coiffé d'un bonnet phrygien haut de deux mètres (le bonnet phrygien, qu'on prend alors pour la coiffure des esclaves affranchis, fait partie, lui aussi, des accessoires du carnaval antique). Partout, l'art révolutionnaire répand les faisceaux des licteurs, les génies et les Muses, les statues des législateurs d'Athènes, de Sparte ou de Rome.

L'urbanisme de la Révolution manque d'audace : à travers les jardins des couvents livrés à la spéculation, qui pourraient constituer un magnifique patrimoine urbain, on ne trace que des rues sans envergure. Seule réussite à Paris, l'ébauche de l'avenue de l'Observatoire, qui prolonge le Luxembourg sur les terres des chartreux expulsés. Ailleurs, les percées sont mesquines : sur la fraction occidentale du Luxembourg, cédée par Monsieur, frère du roi, la rue Madame devient sans tarder la rue des Citoyennes. Sur quelques dizaines de mètres, une voie du quartier Richelieu,

dite rue des Colonnes, porte la marque du temps : des arcades, soutenues par des fûts doriques, reproduisent le décor de David dans *le Serment des Horaces*.

A ce pauvre bilan, s'ajoutent quelques parcs privés, dont d'habiles commerçants font des lieux de plaisir aux enseignes grecques (Paphos, sur le boulevard du Temple) et surtout italiennes : Tivoli, Frascati, Franconi. On y boit, on y danse, on y joue, on y poursuit les « nymphes ». Du moins, au seuil des Champs-Élysées, deux chevaux de Coustou, enlevés à l'abreuvoir de Marly, sont érigés sur la place de la Révolution, face aux chevaux de Coysevox qui veillent à l'entrée des Tuileries. Si l'initiative est heureuse, elle ne s'inscrit que dans l'héritage de l'Ancien Régime.

SUITE IMPÉRIALE DE LA PARODIE

Fils de la Révolution, le Corse Bonaparte est aussi fils de Rome. Il se coiffe à la Titus et, pour le sacre, revêt la pourpre des *imperators*. Il prend pour enseignes les aigles romaines.

Dans le mobilier, le style Empire reste marqué par la campagne d'Égypte : sphinx et lotus... S'y ajoutent les aigles, les cygnes, les abeilles et tous les motifs antiques : nymphes, chars d'Apollon, Victoires et Renommées, étoiles et palmettes. Durant le blocus continental, faute d'acajou, les ébénistes recourent à la loupe de frêne et à l'érable moucheté.

Sur le terrain de l'urbanisme et de l'architecture, Napoléon peuple Paris de temples à colonnes. Deux mobiles le poussent à marquer la capitale de son empreinte : le souci de sa gloire personnelle pour l'immédiat et la postérité, la crainte de voir se développer un chômage qui pourrait engendrer des remous sociaux.

Deux influences le sollicitent : celle des architectes – Percier, Fontaine, Chalgrin – qui l'incitent à bâtir ; celle des savants, professeurs à Polytechnique, ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui le poussent surtout à des travaux de salubrité urbaine. Mais l'empereur choisit de ne pas choisir : il veut embrasser tous les projets, en conciliant l'art et la technique. Il bâtit, mais en géomètre. Il assainira, mais à condition que l'utile n'exclue pas le beau.

En toutes choses, il aimerait faire grand, dans la lignée des rois. Il y parvient quelquefois. Ce qu'il réussit le mieux, mais qui ne durera pas, ce sont les rafles de chefs-d'œuvre en pays conquis. Avant lui, la Convention a déjà transféré à Paris les trésors de l'art flamand, enlevés à Anvers, à Gand ou à Bruxelles : l'*Agneau* de Van Eyck, la *Descente de Croix* de Rubens, la *Ronde de Nuit* de Rembrandt, le *Bentivoglio* de Van Dyck... Le vainqueur d'Arcole offre à la France les trésors de l'Italie. Rassemblés à Livourne, transportés à Marseille, convoyés sur dix péniches par le Rhône, la Saône, les canaux du Centre et de Briare, débarqués sur la rive gauche de la Seine près du Jardin des Plantes, voici pour les Parisiens un immense cortège de sculptures et de peintures, précédées par une musique militaire, escortées par un détachement de cavalerie : les *Chevaux* de Saint-Marc, l'*Apollon* du Belvédère, le *Laocoon*, la *Vénus* du Capitole, le *Discobole*, le *Gladiateur mourant*, l'*Amour et Psyché*. Voici la *Transfiguration* de Raphaël, le *Saint-Jérôme* du Corrège, et des Titien, des Véronèse... Sur le Champ de Mars, que survole un aérostat drapé de tricolore, ces trésors sont salués par des discours, des chants et des danses. Les chevaux et le *Lion* de Saint-Marc sont destinés à l'esplanade des Invalides (les chevaux iront ensuite coiffer l'arc du Carrousel). La plupart des autres œuvres d'art sont destinées au Louvre, qu'enrichira plus tard la razzia opérée dans les trésors du pharaon.

Dans Paris, les efforts architecturaux se confinent, pour l'essentiel, à un petit périmètre qui va du Louvre à la Madeleine. Des abords du palais, Napoléon chasse la grouillante population et les échoppes qui les encombrent. « Qu'on me fasse partir ces bougres-là ! » En quinze jours, est éliminée une lèpre à laquelle les rois, depuis des siècles, et par respect des libertés populaires, n'osaient s'attaquer. Percier et Fontaine reçoivent l'ordre d'achever la Cour Carrée et de relier le Louvre aux Tuileries, du côté du nord. Dans la cour du Carrousel, déblayée, ils élèvent à la gloire des armées françaises un arc de triomphe, imité des arcs de Septime Sévère et de Constantin : un bon devoir des élèves de Rome.

Au long du jardin des Tuileries et de la galerie nord du Louvre, en sacrifiant le Manège, Napoléon fait percer la rue de Rivoli, avec des arcades comme en ont eu les villes antiques et comme il

en est à Bologne ou à Turin : il voudrait la prolonger jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Presque à la perpendiculaire de cette ligne droite, il relie les Tuileries aux boulevards dans l'axe de la place Vendôme; la rue de Castiglione renverse le couvent des Feuillants, la rue Napoléon, future rue de la Paix, celui des Capucines. Au centre de la place Vendôme, là où caracolait Louis le Grand, Napoléon le Grand fait ériger sa statue en empereur romain, au sommet d'une colonne aux spirales de bronze, qui copie la Trajane. Rivoli, Castiglione, Mondovi, Mont-Thabor, Pyramides, bronze des douze cents canons d'Austerlitz : c'est le quartier des victoires.

Au terme de la rue Royale, devenue rue de la Concorde, l'empereur reprend la construction de l'église commencée sous Louis XV. Elle devait être consacrée à sainte Madeleine, on songe à la consacrer à saint Napoléon, à moins qu'on n'y loge la Bourse, le tribunal de Commerce, un palais législatif ou une salle de banquets. L'empereur tranche. Ce sera le Temple de la gloire : un temple grec, bien entendu, ceinturé de cinquante-deux colonnes corinthiennes.

En regard, de l'autre côté de la Seine, Napoléon plaque sur le Palais-Bourbon un péristyle néo-grec : encore douze colonnes corinthiennes, coiffées d'un fronton aux allégories académiques.

De la Seine, il veut faire la grande artère de Paris : au lendemain d'une crue qui a recouvert Invalides et Champs-Élysées, il remplace, sur quatre kilomètres, les berges inégales par des quais empierrés. Sur le fleuve, il lance cinq ponts nouveaux, dont l'un à Sèvres, en aval, remplace un vieux pont de bois. Pour épargner à la navigation les méandres de la Seine, il fait creuser le canal Saint-Martin qui, au bassin de la Villette, se divise en deux bras : canal de l'Ourcq et canal de Saint-Denis. Ces nouvelles voies d'eau permettent d'alimenter des fontaines, que Napoléon veut à débit permanent et gratuit, comme celles de Rome. Désormais, Paris possède près de quatre-vingts fontaines publiques, dont celle du Châtelet que domine, sur une colonne, une Victoire ailée.

Instruit dans les sciences exactes, le Corse met son idéal urbain dans les perspectives : sur la butte de l'Étoile, il fait entreprendre un arc gigantesque, en l'honneur des victoires des armées

françaises, à l'exemple de celui que Milan a élevé sur le forum Bonaparte. De même, il amorce la rue Soufflot devant le Panthéon, recule l'Hôtel-Dieu de façon à déployer le cortège du Sacre sur un parvis élargi, et, sur Chaillot, face à l'École militaire, il rêve pour le roi de Rome d'un palais long de quatre cents mètres, imité de Versailles.

Plus prosaïquement, il charge Brongniart de transformer en nécropole l'ancien domaine du père La Chaise, et il attribue à la halle aux vins l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Victor.

Des projets, ce n'est pas ce qui manque : un palais pour la Bourse, encore en forme de temple, et confié aussi à Brongniart, un palais sur le mont-Valérien, des lycées, des ministères, des casernes, des maisons de retraite. A Sainte-Hélène, Napoléon regrettera de n'avoir pu édifier un temple égyptien. Mais l'épopée a tourné court. Elle laisse en suspens la plupart des entreprises : la galerie septentrionale du Louvre, le temple de la Gloire, dont les colonnes s'arrêtent aux astragales, l'Arc de triomphe, qui ne dépasse le sol que de quelques mètres, la rue de Rivoli, qui ne se bâtit guère et s'interrompt à hauteur du Carrousel. Sur la colline de Chaillot, c'est tout juste si les pentes sont aménagées. Sur le terrain des Filles Saint-Thomas, la Bourse reste en chantier.

A la chute de l'Empire, Paris doit restituer les chefs-d'œuvre conquis à main armée. En vain, Louis XVIII voudra-t-il s'y opposer. Inflexible, Wellington fait enlever *manu militari* tout ce que la Révolution et l'empereur avaient raflé. Tandis que les Anglais campent sur les Champs-Élysées, que les Prussiens dévastent le Champ de Mars et les Russes le Bois de Boulogne, le *Lion* de Saint-Marc regagne Venise, la *Ronde de Nuit* La Haye, l'*Apollon* du Belvédère le Vatican. Les chevaux de bronze du Carrousel sont enlevés sous la protection d'un cordon de troupes autrichiennes et anglaises, pour reprendre le chemin de la basilique Saint-Marc. A l'Hôtel des Invalides, Blücher, qui a déjà pillé Saint-Cloud, s'adjudge dix-neuf plans en relief : c'est sa manière de prendre les places fortes. Transférés à Berlin, ces plans disparaîtront dans les bombardements de 1944.

Hors de Paris, ni la Révolution ni l'Empire ne prennent d'initiatives urbaines. La province est oubliée. Aucune réalisation sérieuse à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Lille. Tout juste, à

Nantes, une Bourse à colonnade. La ville natale de l'empereur elle-même ne bénéficie guère du règne : le gouverneur Miot a seulement, sous le Consulat, rasé les vieux murs, ouvert une place d'armes et, en démolissant une porte génoise, tracé une avenue qui descend vers la mer, tout en amorçant un Cours perpendiculaire à flanc de colline. Cependant qu'Elisa dote la cathédrale d'Ajaccio d'un maître-autel enlevé à Lucques.

La seule création urbaine de l'Empire se situe en Vendée, là où il faut repeupler une province meurtrie. Sur l'emplacement d'une bourgade incendiée, on dessine une ville en damier, qui reçoit le nom de Napoléon-Vendée et qui sera La Roche-sur-Yon. On y implante des habitants hostiles au roi. Mais, à la fin de l'Empire, elle ne compte encore que 1 500 âmes, alors qu'on en prévoyait dix fois plus.

DES VOYAGEURS TÉMOIGNENT

Voilà pour l'actif du bilan. Le passif est autrement lourd.

Lorsque au printemps de 1800, Chateaubriand regagne la France, quel spectacle, sur la route de Calais à Paris, lui offre son pays retrouvé ? « On eût dit que le feu avait passé dans les villages ; ils étaient misérables et à moitié démolis ; partout de la boue ou de la poussière, du fumier et des décombres. A droite et à gauche du chemin se montraient des châteaux abattus ; de leurs futaies rasées, il ne restait que quelques troncs équarris, sur lesquels jouaient des enfants. On voyait des murs d'enclos ébréchés, des églises abandonnées, dont les morts avaient été chassés, des clochers sans cloche, des cimetières sans croix, des saints sans tête et lapidés dans leurs niches. Sur les murailles étaient barbouillées ces inscriptions républicaines déjà vieilles : Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Quelquefois on avait essayé d'effacer le mot Mort, mais les lettres noires ou rouges reparaissaient sous une couche de chaux. Cette nation, qui semblait au moment de se dissoudre, recommençait un monde, comme ces peuples sortant de la nuit de la barbarie et de la destruction du Moyen Âge. »

Sans doute savons-nous que les *Mémoires d'outre-tombe* sont « un festival de farces et attrapes » (Henri Guillemin), et qu'à tout le moins il faut en prendre et en laisser. Mais, sur ce chapitre du

retour d'exil, l'auteur est crédible. Il n'invente pas le délabrement de la France, après dix années d'excès révolutionnaires. Paris se présente à lui dans son exacte réalité : « La place des Victoires et celle de Vendôme pleuraient les effigies absentes du grand Roi; la communauté des Capucines était saccagée... Aux Cordeliers, je demandai en vain la nef gothique où j'avais aperçu Marat et Danton dans leur primeur. Sur le quai des Théatins, l'église de ces religieux était devenue un café et une salle de danseurs de corde... » La description est sincère et correcte. Nous retrouverons dans toute la France ces clochers sans cloche, ces cimetières sans croix, ces places royales purgées de leurs statues, ces abbayes dévastées, ces cloîtres laïcisés, ces églises transformées à toutes fins, et par là même sauvées de la démolition. Deux lustres ont suffi à changer le visage de la France.

Moins lyrique que Chateaubriand, mais moins engagé, l'Anglais John Dean Paul, qui débarque à Calais en août 1802, rapporte en toute objectivité ses impressions de voyageur. Dès l'arrivée, il s'afflige du spectacle d'une France meurtrie. « La vue des châteaux abandonnés et à demi détruits nous remplit de mélancolie. Le monstre à plusieurs têtes (il doit s'agir du peuple ou de la République) n'a rien épargné de tout ce qui avait quelque aspect d'élégance ou de raffinement. Il semble s'être attaqué indifféremment aux antiques monuments de l'art et du luxe, aussi bien qu'aux droits de propriété des possesseurs. »

Sur la route de Paris, un arrêt à Abbeville : « Il y a sur la place du marché les ruines d'une belle église entièrement détruite. Tout a un air de pauvreté et de désolation qui fait pitié... Les mendiants sont en grand nombre. »

Plus loin, à Picquigny : « Du beau couvent des Bernardins, l'église a été détruite. Le couvent lui-même a été acheté dernièrement par un manufacturier d'Amiens pour être, nous dit-on, transformé en une fabrique à papier... Sur une roche abrupte, un vieux château s'écroule, inhabité. »

Visite à Versailles. Déjà, en 1797, un Allemand qui visite le château s'est ému de son triste état : « Le silence des tombeaux régnait. Mon pas résonnait entre les murs solitaires. » Cinq ans ont passé, le temps a fait son œuvre. John Dean Paul prend la mesure des dommages subis : « La ville paraît abandonnée et présente un aspect de désolation... En traversant la grande cour du palais,

notre œil ne rencontre, de tous côtés, que pillage et dévastation. Qui pourrait, sans émotion, contempler ces fenêtres brisées, et maintenant murées, ces portes tombant de leurs gonds, l'herbe couvrant le pavé des cours? Tous les emblèmes royaux ont été grattés, plusieurs corniches ont souffert des coups de fusil, et sur toutes ces choses plane un air de ruine prochaine. Les appartements sont encombrés de citoyens malpropres qui flânent à droite et à gauche, absolument comme s'ils étaient chez eux. La pluie pénètre en divers endroits, de sorte que, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires, tout sera bientôt complètement détruit. »

Le voyageur s'attarde aussi au Grand Trianon, dont « la ruine définitive » lui semble « encore plus prochaine », à Chantilly, dont tout le domaine est ravagé, et près de Clermont, devant les décombres du château du duc de Fitz-James. (Sir John Dean Paul, *Journal d'un voyage à Paris au mois d'août 1802*).

Tous les témoignages concordent : la France est en état de décrépitude, près de dix ans après la Terreur.

LES CAUSES DU VANDALISME

Pourquoi cette métamorphose, pourquoi ce vandalisme? Toutes les révolutions sont iconoclastes; tous les bouleversements politiques et sociaux sont destructeurs; et, presque par vocation, ils s'attaquent à l'héritage du régime renversé, de préférence dans ce qu'il avait de meilleur : car il importe d'effacer le témoignage de ce qu'il pouvait avoir engendré de talent, dans la pierre, le marbre ou le bronze. C'est leur façon de s'affirmer, que d'effacer les traces artistiques du passé abhorré, une façon d'autant plus naturelle que la pierre, le marbre et le bronze ne se défendent pas, et qu'il est toujours plaisant de faire œuvre de démolisseur : ainsi agissent les enfants qui, d'un revers de main, renversent les cubes qu'ont superposés les parents ou les frères aînés. Les révolutionnaires sont toujours de grands enfants.

A la joie de détruire s'ajoute, pour les champions de l'égalité, une fureur de nivellement qu'ils veulent assouvir par les moyens les plus sommaires. La flèche qui domine Notre-Dame, comme celle qui domine la Sainte-Chapelle, leur paraît attentatoire à l'égalité. Toutes deux sont rasées. De même à Toulouse, au nom

de la même exigence, sont abattus le clocher des Jacobins et les flèches de la Dalbade : la décision est justifiée en toutes lettres : « en signe d'égalité ». Dans une lettre à la Convention, un représentant se vante « d'avoir fait tomber tous les clochers qui s'élevaient orgueilleusement au-dessus de l'humble demeure des sans-culottes ». Pour les révolutionnaires qu'anime la haine de toute supériorité, ou même de toute différence, il ne suffit pas de couper des têtes et de pourchasser les élites, il importe, jusque sur les monuments, de raser ce qui dépasse, ce qui surmonte, ce qui sort du rang, ce qui culmine. « Tout à la même hauteur – Voilà le vrai bonheur », assure un refrain révolutionnaire.

Or, jusqu'en 1789, le roi, la noblesse, le clergé culminaient, ou du moins donnaient l'impression de dominer le pauvre peuple. La Révolution, en conséquence, est dans sa logique en supprimant tout ce qui, dans le cadre quotidien, rappelle l'Ancien Régime : à savoir les marques de la monarchie, de la féodalité, du cléricisme. En s'attachant à détruire ces témoignages, le vandalisme révolutionnaire est mû par une passion antiroyale, antiféodale, anticléricale.

Passion antiroyale : elle s'exerce aux dépens des fleurs de lis qui, dans la pierre, sur les tapisseries ou les tableaux, étaient le symbole de la monarchie ; aux dépens des statues, des tombeaux, et des images des souverains, récents ou lointains, et des membres de la famille royale ; aux dépens de tout ce qui peut constituer un souvenir du régime condamné.

Passion antiféodale : elle prend pour cible les châteaux des puissants de la veille, ou de ceux qui passaient pour tels et qui souvent vivaient chichement sur des domaines qu'ils n'avaient plus le moyen d'entretenir. Châteaux-forteresse des ancêtres d'un autre temps, avec donjons et douves, châteaux-résidences des nobles d'hier, avec salons et boudoirs, les uns et les autres tombés bien souvent aux mains de financiers parvenus. Armoiries plus ou moins héritées des siècles, ou fabriquées de la veille, pour la joie des héraldistes, avec écus, pièces, rebattements et meubles, à grand renfort de dextres et de senestres, de gueules, d'azur, de sable ou de sinople, qu'on retrouve sur les reliures, la vaisselle, l'argenterie, le mobilier, les carrosses, les portes des châteaux, et qui donnent matière à d'innombrables saccages.

Passion anticléricale : celle-là est la plus agissante, la plus

dévastatrice, parce que la France chrétienne est présente partout, jusque dans le plus humble hameau, et parce que les sociétés de pensée ont mobilisé les esprits forts contre l'Église. Pas de quartier pour les abbayes, les églises, les chapelles, les châsses des saints! Les vrais révolutionnaires ne transigent pas avec les bondieuseries.

LE CALENDRIER DES DESTRUCTIONS

On aurait tort de croire que ces frénésies destructrices sont l'exclusivité de la Terreur. Elles se sont manifestées dès 1789 et se sont prolongées jusque sous l'Empire. Au seuil même de la Révolution, quand naît la « grande peur », une jacquerie dont la spontanéité n'est pas évidente arme des bandes paysannes qui, pour anéantir les droits féodaux, brûlent les parchemins, et du même coup les châteaux, voire parfois les châtelains. Dans le Bocage normand, en Haute-Alsace, les émeutiers se bornent à mettre le feu aux archives et aux titres de propriété. Mais dans le Dauphiné, ils incendient neuf châteaux, en pillent quatre-vingts. Dans le Mâconnais et le Beaujolais, ils en détruisent plus de soixante-dix. Rien alors en Bretagne et dans le Bas-Languedoc; mais des meurtres dans le Vivarais, dans le Perche.

L'année 1789 est marquée par la destruction la plus symbolique, celle de la Bastille. Sans doute, pour des raisons d'urbanisme ou d'anachronisme, avait-on déjà, avant la Révolution, suggéré de raser la vieille forteresse, qui avait perdu depuis longtemps ses vertus défensives et ne servait plus que de séjour doré à quelques dévoyés. Louis-Sébastien Mercier demandait en 1782 sa démolition. Necker l'envisageait pour des raisons d'économie. Dès le lendemain du 14 juillet, Beaumarchais, Mirabeau et quelques femmes du monde donnent, pour le principe, les coups de pioche qui entament l'opération. Elle est menée rondement, sans qu'aucun ordre ait été donné, par l'entrepreneur Palloy qui voit en elle une bonne affaire : de sa propre autorité, il s'adjudge les pierres, en fait des maquettes et des reproductions de la fameuse prison, les vend un bon prix aux départements et aux communes révolutionnaires. Avec les ardoises, il fait des dessus de table; avec les poutres, des boîtes, des bonbonnières; avec les ferrures, des

bibelots-souvenirs, des encriers. A l'Assemblée, il offre des médailles « fabriquées avec les chaînes des prisonniers » et « destinées à reposer sur les poitrines des hommes libres ». De quoi devenir riche, tout en passant pour un citoyen zélé. En novembre, seuls restent debout quelques pans de murs. Le 14 juillet 1790, le peuple de Paris peut danser sur les fondations et sous les lampions. A la différence de Londres, qui garde soigneusement sa Tour, Paris sacrifie un édifice du Moyen Age, dont les tours et les douves ne manquaient pas d'allure. Sous le Consulat, l'emplacement de la Bastille sert de dépôt de bois à brûler. L'exemple est donné : il est permis et recommandé de détruire les monuments.

Bien sûr, les violences iconoclastes atteignent au paroxysme sous la Convention. Les pires désastres qu'ait subis l'art français se situent entre 1792 et 1794, avec les records les plus cruels en 1793 : il s'agit d'un vrai massacre de la France.

C'est le temps où sont rasés des villages entiers, fermes et églises comprises, châteaux inclus s'il y en a. En Vendée d'abord, comme le bourg d'Amillon, comme Tiffauges. « Tout le pays que nous parcourions, naguère si vivant, écrit Poirier de Beauvais, que d'Elbée a envoyé en reconnaissance, ressemblait à une vaste solitude. De gros tourbillons de fumée et de feu annonçaient seulement les habitations. Ici, des décombres fumants. Là, des maisons encore embrasées. » Un même sort est réservé à Clisson et à son château, résidence de Lescure, préalablement mis au pillage ; au château de la Darbelière, qui est à La Roche-jacquelin. Toute la Vendée n'est qu'un brasier, avec ce qu'elle peut contenir de trésors d'art.

Elle n'est pas seule dans ce cas. Dans le Vaucluse, parce qu'un arbre de la Liberté a été coupé, les cinq cents maisons de Bédoin sont la proie des flammes, après exécution de cinquante-cinq hommes et huit femmes. En Corse, le représentant du Comité de Salut public Lacombe ordonne au général de brigade Saint-Martin d'aller brûler Nonza et Farinole, deux villages du Cap suspectés de pactiser avec les Anglais. Comme Saint-Martin tergiverse, Lacombe passe lui-même à l'exécution. « Les villages, écrit-il au Comité, ont reçu une leçon dont ils ne se relèveront pas de trente ans. La terreur nous précède. L'épouvante est dans le camp corse. J'ai fait brûler les villages de Farinole. Cet exemple produit le meilleur effet. Tout tremble. »

Simple crise de démente? Les ravages se poursuivent après Thermidor, et sous le Directoire, et sous le Consulat; et même sous l'Empire : il reste des querelles à régler, des vengeances à assouvir. Dans l'ordre restauré, l'antiféodalisme et l'anticléricalisme ont encore des sursauts. Par-dessus tout, le Consulat et l'Empire, toujours fidèles à la leçon gréco-romaine, font profession de mépriser l'art ogival. Au nom de la pureté antique, et pour mener à bien des tâches d'urbanisme, on démolit sans remords : le Temple, qui est rasé, l'église Saint-Jacques la Boucherie, dont il ne subsistera que la tour, Saint-André des Arts, Saint-Jean en Grève, Saint-Thomas du Louvre, le Grand Châtelet (dont *le Journal des Débats*, en 1802, assure que « sa masse informe offensait le goût, gênait la voie publique, nuisait à la santé des citoyens »), le séminaire de Saint-Sulpice, les tours des murailles de Vincennes, un chapelet d'abbayes – Feuillants, Célestins, Cordeliers, Capucines, Carmes, Saint-Victor... Et, en province, le donjon de Montereau, le cloître de la cathédrale Saint-Pierre à Angoulême, le château des comtes de Champagne à Troyes, les abbatales Saint-Jean des Vignes à Soissons, Saint-Martin à Nevers, Saint-Germain à Auxerre, Saint-Sernin à Toulouse, et bien d'autres. On fait place nette.

Pertes majeures, qui parfois ne font qu'achever des destructions entamées sous la Révolution : la cathédrale de Cambrai, celle d'Arras, l'abbaye de Jumièges, et l'inoubliable Cluny, chef-d'œuvre du XI^e siècle – 180 mètres de long, 30 mètres de haut... Cluny a été pillé en 1791, l'ordre de démolition date de 1792, la dévastation de 1793, Napoléon lui donne le coup de grâce en 1810. Il n'en restera qu'un clocher.

En détruisant, la Révolution est censée agir dans la colère. L'Empire n'a même plus cette excuse. Mais il en a une autre, lorsque l'invasion étrangère, en 1814 et 1815, livre la France à des armées qui ne considèrent pas le respect des trésors du passé comme leur premier devoir. 1 200 000 étrangers occupent le pays. Les Prussiens pillent Louveciennes, Meudon, Rueil, Clichy, Saint-Ouen. Les Autrichiens mettent Arcueil en coupe réglée. Les Anglais casernent dans le château de Saint-Germain. C'est l'habituelle rançon des guerres.

LES TECHNIQUES DU VANDALISME

Revenons à la grande époque, à 93 et alentour. « Ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de tout ce qui lui est opposé. » En ces termes, Saint-Just pose le principe d'un anéantissement inexorable et délibéré. Il n'est pas question de détruire au hasard ou par caprice : mais d'une manière systématique, à des fins précises et selon des règles programmées.

Les fins sont assurément politiques : il faut faire table rase, en finir avec l'héritage d'un passé haïssable. Mais elles sont aussi utilitaires : il faut procurer des ressources à la République, des matériaux à l'armée, voire des moyens de subsistance aux citoyens.

Les finances de la République sont en difficulté. On viendra donc à leur secours en nationalisant les domaines de la couronne, de l'Église et des émigrés, en les vendant comme biens nationaux au profit du Trésor, en vidant de leur contenu les palais et les abbayes.

Scénario courant : l'acquéreur du bien national, qui a payé en assignats, n'a généralement pas le moyen d'entretenir l'immeuble dont il est devenu propriétaire. Ou bien il le lotit et le dépèce, pour le céder par fragments. Ou bien, ne tirant parti que des terres, il le laisse à l'abandon. Ou bien il le démolit, pour en revendre les matériaux. Dans tous les cas, l'immeuble est voué à la ruine. L'histoire imputera volontiers ces pratiques à des « bandes noires », qui continueront d'ailleurs leurs exploits après 1815, aux dépens des domaines acquis durant la bourrasque révolutionnaire. Mais les lotisseurs et les spéculateurs n'ont pas besoin de s'affilier à des compagnies pour démanteler la France.

Ainsi l'abbaye de Charlieu en Brionnais est-elle débitée en pierres de taille et en moellons, avec lesquels on fait de la chaux. Du monastère de Pontigny, on fond les grilles pour faire des piques. L'abbaye des Vaux de Cernay, celle de Fontgombaud sur les rives de la Creuse, sont transformées en carrières. L'abbaye de Montmajour, en Provence, subit le même sort, et seul son cloître est sauvé.

La République a besoin de métaux rares pour régler ses dépenses extérieures ou pour couvrir ses émissions d'assignats.

Elle organise donc la collecte de l'or et de l'argent, et l'on décerne des brevets de civisme aux communes et aux citoyens qui apportent, à la tribune de la Convention, le produit de leurs raffles dans les trésors enlevés aux palais épiscopaux, aux maisons religieuses, aux cathédrales, aux églises, aux chapelles, aux demeures des émigrés. Quelques-uns des pillards gardent leurs butins. Beaucoup, plus honnêtes ou plus peureux, livrent les « dépouilles de la superstition ». Presque à chacune de ses séances, l'Assemblée voit étaler ou dénombrer à sa barre les envois de métal des patriotes. Le détail en est attendrissant. Le total en reste médiocre. Lorsque Cambon, après Thermidor, dresse le bilan de ces dons et de ces prises, il en avoue le maigre rendement. On avait espéré 2 à 3 milliards de l'argenterie des églises. Dans les 50 000 paroisses de France, on n'en a trouvé que pour 25 ou 30 millions.

L'armée a besoin de métaux plus communs pour fondre canons et munitions. Elle se les procure avec le plomb des toitures, le bronze des grilles, des chaînes, des cloches. Par exemple, les chandeliers de Pontigny servent à faire des armes. De même, les grilles du Palais de Justice de Paris, les grilles du chœur de la cathédrale de Rouen. Le plomb des toits de Saint-Martin de Tours, de Saint-André de Bordeaux sert à fondre des balles. Le château de Gaillon, dans l'Eure, qui jadis était le séjour des archevêques de Rouen, est vendu pour 67 000 livres, le prix du plomb, « à une compagnie dont les membres ont eu l'habileté de se faire nommer experts-estimateurs » (Marcel Marion, *la Vente des biens nationaux*).

Les cloches, présentes dans tous les villages de France, procurent du bronze en abondance. Un décret du 23 juillet 1793 n'autorise plus qu'une cloche par édifice culturel, et nombre d'églises, désaffectées ou désertées, sont de toute façon condamnées à rester muettes. Le Mont-Saint-Michel est privé de toutes ses cloches. Le métal récupéré, s'il est destiné surtout aux artilleurs, sert aussi souvent à frapper des monnaies de billon en un temps où manquent cruellement les petits moyens de paiement.

Les poudreries requièrent du salpêtre. Il n'en manque pas dans les salles basses des vieux monuments, dûment lessivées : Saint-Germain-des-Prés est transformée en raffinerie de salpêtre durant

huit années. Des infiltrations d'eau salée dégradent tant l'abbaye qu'il faudra la démolir.

Ailleurs, ce sont les stalles des églises (comme à Saint-Bénigne de Dijon), les treillages dorés (comme à Marly) qui servent de bois de chauffage. Bien des boiseries de châteaux finissent pareillement dans les flammes, pour le réconfort des citoyens.

LE PRIX DU VANDALISME

Il est des patriotes qui démolissent de leur propre mouvement, emportés par leur zèle révolutionnaire. Mais, le plus souvent, les destructions sont ordonnées, organisées, planifiées. Mieux encore : elles sont tarifées. Si fanatisme il y a, il se situe au niveau de ceux qui s'en font les commanditaires.

Le « nettoyage » est méthodique, comme il convient dans une Révolution qui procède par système. Il fait appel à des professionnels ou à des volontaires grassement rémunérés. Tant pour gratter les armoiries, pour transformer les croix en troncs d'arbres, pour raboter les ailes des anges, pour démonter les boiseries, pour éliminer « les figures et emblèmes qui rappelleraient au peuple le temps de l'esclavage sous lequel il a gémi trop longtemps ».

On retrouvera les factures de ces travaux destinés à faire disparaître les signes de superstition et de féodalité : « Dans une frise, avoir supprimé deux chiffres et une tête ailée de ci-devant chérubin et râpé le tout très proprement. Pour cet objet, y compris les courses et le temps perdu : 25 livres. » — « Sur une tombe en marbre noir, avoir supprimé un écusson armorié avec une couronne de comte pour cimier, et au-dessus de cet écusson tout l'espace de qualifications seigneuriales et sacerdotales; le tout gravé profondément : 78 livres. » Du travail soigné.

Les démolitions de Saint-Eustache sont facturées 31 745 livres. A Strasbourg, le maire requiert « tous les citoyens en état de se servir d'un marteau », de façon à réduire en poussière les deux cent trente et une statues de pierre de la cathédrale. A Avignon, pour démolir au palais des Papes tout ce qui peut être démoli en dehors du gros œuvre, on mobilise « des maçons payés à la journée ».

Les monuments échappent au désastre lorsqu'ils trouvent un

acquéreur qui sait en tirer parti, quitte à leur assigner une fonction sans rapport avec leur destinée première. Mieux vaut, pour une église, servir de salle de bal que d'être abattue.

Sont sauvées de la sorte, au moins provisoirement, Notre-Dame, qui devient entrepôt de vivres, puis de vins, la Sainte-Chapelle dépôt de farines, Saint-Germain-l'Auxerrois magasin à fourrage, Saint-Julien le Pauvre grenier à sel, Saint-Séverin réserve de poudre, la cathédrale de Reims salle de club, puis grange, Saint-Rémy de Reims dont on fait un manège, Clairvaux une verrerie, l'abbaye de Fontenoy une papeterie, Saint-Pierre de Senlis une usine où l'on mélange café et chicorée, Saint-Ouen de Rouen un atelier d'armes, Saint-Wandrille une filature, Saint-Martin de Tours une écurie. Dans la chapelle désaffectée des Filles de Saint-Chaumont, près de la rue Saint-Denis, un petit artisan installe une imprimerie – où naît Jules Michelet en 1798. On danse à Saint-Gervais, on festoie à Saint-Eustache. Les petites églises de campagne sont « sans-culottisées », tout comme à Paris Sainte-Geneviève est laïcisée à l'enseigne du Panthéon.

Les hôtels des émigrés reçoivent aussi des affectations nouvelles, qui les avilissent mais les protègent. L'Elysée-Bourbon est un café, l'hôtel de Biron un bal, l'hôtel Lambert une corderie de matelas, l'hôtel de Cluny sert d'imprimerie et de salle de dissection. Les châteaux de Loches et d'Amboise servent de prisons. Le petit château de Bagatelle abrite une guinguette, puis est acheté par un coiffeur. Sous l'Empire, l'hôtel de Salm deviendra le palais de la Légion d'honneur, l'hôtel de Rohan accueillera les Archives. Le château de Blois sera transformé en caserne.

Autre sauvetage : la vente qui fait passer le monument entre les mains de possesseurs que la Révolution ne peut plus atteindre : le château de Saint-Fargeau-en-Puisaye, qui fut à la Grande Mademoiselle, est acquis par la famille Le Pelletier. Comme le Conventionnel Louis Le Pelletier, qui a voté la mort du roi, est assassiné par le garde du corps Paris, il devient un héros national. Impossible désormais de toucher au domaine de celui dont les bustes, répandus dans toute la France, sont partout substitués à ceux de la Vierge, dans les niches au coin des rues.

Parfois, l'acquéreur est un étranger, qui démonte et déménage le monument. Ainsi retrouvera-t-on à New York, dominant

l'Hudson, l'étage supérieur du cloître de Saint-Guilhem-le-Désert et des fragments du cloître de Saint-Michel-de-Cuxa. Même dépecés et en exil sous des cieux américains, les « Closters » sont saufs.

Il est aussi des richesses artistiques qui échappent au désastre général, simplement parce que le morceau est trop gros et que la démolition serait trop coûteuse, en heures de travail ou en argent. La plupart des clochers subsistent parce qu'on hésite devant l'importance des échafaudages qu'il faudrait élever pour les abattre. Le palais des Papes à Avignon, cette « Bastille pontificale », doit son salut à ses dimensions, qui découragent les amateurs. A Chartres, la cathédrale, dont la « destruction patriotique » est réclamée par le citoyen Cochon-Bobus, échappe à la pioche sur l'intervention d'un architecte qui fait observer que les débris obstrueraient les rues de la ville. A Chambord, les démolisseurs reculent devant l'ampleur et le coût de la mise à bas du château.

Grâce à quoi la France n'a pas tout perdu.

UN INVENTAIRE DU SACCAGE

L'inventaire du vandalisme révolutionnaire sera dressé par Louis Réau, dans un solide ouvrage dont on reprend ici les données essentielles (*les Monuments détruits de l'art français*). A bas le roi, à bas les rois! C'est alors le premier des mots d'ordre, qui sont des mots de désordre. Un patriote ne doit rien laisser subsister de ce qui peut évoquer la monarchie : à commencer par les restes mortels des souverains, dans leurs tombeaux de Saint-Denis, devenu Franciade. Du 6 au 8 août 1793, sont profanés et abattus cinquante et un sépulcres : tandis que la basilique perd ses vitraux et sa couverture de plomb, les corps sont jetés à la fosse commune, les gisants en bronze ou en cuivre sont fondus, y compris le tombeau de Charles VIII qui était le chef-d'œuvre de Guido Mazzoni. Le parement en or de Charles le Chauve disparaît. Le calice de Suger échoue à Washington. « En trois jours, on a détruit l'ouvrage de douze siècles », dira le procès-verbal de l'architecte dom Poirier. Sept ans plus tard, Chateaubriand, de retour d'exil, contemple encore un spectacle de désolation. « Saint-Denis était découvert, les fenêtres en étaient

brisées, la pluie pénètre dans ses nefs verdies, et il n'y avait plus de tombeaux. »

Sont également profanés, au Val-de-Grâce et à l'église Saint-Paul, les cœurs embaumés de Louis XIII et de Louis XIV. Réduits en poudre, ils servent d'ingrédient à un peintre sans préjugés.

Sur la façade de Notre-Dame, la Commune prescrit de décapiter la galerie des Rois. Avec une corde passée au cou de chacune d'elles, les vingt-huit statues datant du XIII^e siècle sont abattues et abandonnées sur le parvis, transformé en décharge publique. L'entrepreneur Palloy, qui s'est déjà distingué à la Bastille, cherche à les monnayer. Un autre entrepreneur, nommé Bertrand, se les fait adjuger dans une vente publique, pour les remployer comme matériau dans l'hôtel que Jean-Baptiste Lakanal (le frère du Conventionnel) se fait construire à la chaussée d'Antin. Royaliste fervent, Lakanal sauve les têtes des Rois : pour les soustraire aux iconoclastes, il les fait enterrer dans sa cour. Vingt et une d'entre elles seront retrouvées cent soixante-dix ans plus tard. Encore saura-t-on que la Commune s'est trompée : il s'agissait non pas des rois de France, mais des rois de Juda et d'Israël.

Les vrais rois de France, authentiquement statufiés à Paris et en province, sont du moins les victimes du grand nettoyage urbain. Louis XII, à Blois et à Gaillon, Henri IV à l'Hôtel de Ville et au Pont-Neuf, Louis XIII sur la place Royale et à Richelieu, Louis XIV, place des Victoires (la statue équestre que Bouchardon a réussi à faire tenir en équilibre), mais aussi place Vendôme, et à Dijon, à Rennes, à Montpellier, à Poitiers, à Pau, à Lyon, Louis XV sur la place de la Révolution, et à Bordeaux, à Rennes, à Reims, à Valenciennes, à Nancy, sont renversés sans façon : à pied ou à cheval, en marbre ou en bronze, ils payent les fautes qu'ils ont assurément commises, et que la Révolution ne leur pardonne pas. Par comparaison, on admirera combien les révolutionnaires du XX^e siècle, dans la Russie de Lénine et de Staline, seront plus respectueux (et plus fiers) de leur passé impérial : Pierre le Grand continuera de caracoler au cœur de Léninegrad, et le tombeau de Catherine II sera pieusement protégé des fureurs de la populace.

Sur toile, les rois de France n'ont guère plus de chance que dans le bronze. A Fontainebleau, on brûle le Louis XIII de

Philippe de Champagne; à Strasbourg, on dresse un bûcher en place publique avec les portraits de Louis XIV et de Louis XV. A Paris, on brûle les tapisseries du Garde-Meuble royal qui portent l'image du souverain.

A défaut des rois, les démolisseurs s'en prennent aux fleurs de lis, que condamne un arrêté de la Commune du 19 juin 1790. Elle fait recruter des gratteurs professionnels, pour expurger du symbole le Louvre et les Tuileries. Partout, les verrières fleurdelisées sont abattues. A Chambord, est détruite l'immense fleur de lis qui orne la lanterne centrale.

Et puis, ne faut-il pas en finir avec les arcs triomphaux qui commémorent les victoires de la monarchie? La Commune, en 1792, ordonne la démolition des portes Saint-Denis et Saint-Martin, sans que sa décision soit suivie d'effet. Les gazetiers, dans un même élan, demandent que disparaisse Versailles. « Il faut de ce jour faire disparaître tous les monuments de la royauté; il faut raser le château où la louve autrichienne avait juré la perte de la France; il faut ne pas laisser pierre sur pierre à Versailles, à Trianon, à Rambouillet, à Saint-Cloud, à Fontainebleau, à Chantilly. » Ce morceau de bravoure est signé Hébert, dans « la grande colère du père Duchesne ». Le château de Versailles « doit être rasé sans délai », répètent *les Révolutions de Paris*. La République n'en trouvera pas le temps, ou n'en aura pas le courage. Il est vrai que Versailles a la chance de n'être pas de style gothique, et c'est peut-être ce qui l'immunise, tout comme Trianon, le Louvre, les Invalides, la place Vendôme ou l'École militaire.

Mais d'autres châteaux, royaux, princiers ou féodaux, sont sacrifiés. A Neuilly, un entrepreneur abat le château de Madrid, qui avait abrité les amours de François I^{er} et de la duchesse d'Étampes. Il écrase les faïences des hautes cheminées pour en faire du ciment. A Marly, le château construit par Mansart et ses douze pavillons sont abattus, après pillage, laceration des soieries des boudoirs et arrachage des boiseries. Un entrepreneur auvergnat vend le plomb des conduites d'eau, les carrelages de faïence, les marbres incrustés dans les murs. Un artisan zélé sculpte l'empreinte d'une semelle sur le postérieur de la Vénus de Médicis. Reste l'abreuvoir.

A Meudon, le château Vieux du Grand Dauphin est incendié. Comme les conduites d'eau ont été arrachées pour être fondues, il

est impossible de maîtriser le sinistre. Ne subsistent que des colonnes de marbre rose, qui seront apposées sur l'arc de triomphe du Carrousel.

A Sceaux, le château de Colbert, construit par Perrault, est rasé. Restent, dans le parc, quelques dépendances. A Rambouillet, le domaine est dépecé, vendu, les grilles sont arrachées. Compiègne est sauvé par l'installation du Prytanée militaire, Fontainebleau par l'installation d'une École centrale, en attendant l'École spéciale militaire sous le Consulat. Le Grand Trianon, d'abord à l'abandon, est mis en location par le Directoire. Le Petit Trianon devient une auberge entre les mains du traiteur Langlois, avant d'échoir à Pauline Bonaparte. Le pavillon du Jardin français de Versailles est repris par un limonadier. La ferme de l'ancienne Ménagerie est achetée par Sieyès, qui la revend à l'État pour 586 220 francs. Mais Amboise, dont Napoléon a fait don à Roger Ducos, son collègue du Consulat, perd son Logis de la Reine, ses bâtiments de Louis XI et sa collégiale Saint-Florentin.

Le patrimoine français subit ailleurs des atteintes sans recours : à Nérac, le château de Henri IV est détruit ; une aile échappe au désastre. Chantilly est d'abord pillé, la statue du Grand Condé est déboulonnée et décapitée, le château est finalement adjugé en 1799 à deux entrepreneurs, Boulée et Damoye, pour 11 123 000 francs en assignats, puis démoli de façon à monnayer les matériaux. Subsistent le petit château et les Grandes Écuries. Saint-Maur, qu'a construit Philibert Delorme, est vendu et abattu. Anet, dû encore à Philibert Delorme, est confisqué, livré à des spéculateurs qui le détruisent ; reste l'aile gauche. De l'Isle-Adam, aux Bourbon-Conti, ne demeure que la terrasse avec quelques balustres. Chaumont perd l'aile qui fait face à la Loire. Chanteloup, qu'a édifié Robert de Cotte en Touraine, ne conserve que sa pagode. Au château de Maismont, en Picardie, des bestiaux sont parqués dans les salons. Dans le Vaucluse, la Tour d'Aigues brûle. Grignan, dans la Drôme, est en partie ruiné. La Vauguyon, dans le Limousin, l'est en totalité. En Gironde, le château de la Bellue, pillé en 1792, est vendu en 1796 ; il n'a plus ni serrures, ni gonds, ni vitres, ni contrevents. Dans le Lot-et-Garonne, le château de Montpezat est acheté « pour presque rien par un officier municipal qui croit à l'existence d'un trésor caché et qui le démolit systématiquement pour le trouver » (Marcel Marion).

Autant ou plus que les résidences, les tombes sont saccagées : celles des Condé, celles des Montmorency.

A L'ASSAUT DE L'ART CHRÉTIEN

Envers les monuments de l'art religieux, les sans-culottes sont impitoyables. On ne peut que retenir quelques échantillons de leurs hauts faits. A Paris et dans la région parisienne, rasée l'abbaye de Longchamp qu'a fondée Isabelle, sœur de Saint Louis; on en restaurera deux tours et le pignon d'une grange. Abattue, l'église de Royaumont, auprès de l'abbaye transformée en filature de coton. Démantelée, l'abbaye du Lys fondée par Blanche de Castille à Dammarie. Incendiée, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec son prestigieux réfectoire (40 mètres de longueur, 16 mètres de hauteur), et avec la bibliothèque des moines, dont quelques livres échoueront à Saint-Pétersbourg. Dépouillée de ses vitraux, la Sainte-Chapelle de Vincennes. Rayée de la carte, à ce point qu'on en oubliera l'emplacement, l'abbaye de Notre-Dame de Montmartre. Rayée également, l'abbaye de Longjumeau. Dans Paris même, dix-huit églises sont condamnées. Pour 13 500 francs, un citoyen se fait adjudger les matériaux de Saint-Magloire.

Il s'en faut de peu que ne soient perpétrés de véritables attentats. Devenue propriété nationale, la Sainte-Chapelle manque d'être jetée bas. De Notre-Dame, qui a perdu la flèche de son transept et les statues de ses portails avec sa galerie des Rois, le comte de Saint-Simon, future gloire du socialisme aristocratique, se porte acquéreur des toits. A Saint-Denis, les patriotes prétendent détruire la basilique, après en avoir éventré les tombeaux. A Chartres, ils se borneront à décapiter et à brûler la statue miraculeuse de Notre-Dame de sous-Terre.

Toutes les provinces de France sont le théâtre de semblables agressions. Mutilée, l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Vendues et détruites, l'abbaye de Marmoutiers, la collégiale de Crépy-en-Valois. Tronquée l'église de Corbie (dont la longueur est ramenée de 117 mètres à 36), et violés ses reliquaires. Réduites presque à néant, l'abbaye Saint-Martial de Limoges, la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon (dont subsiste un porche du XI^e siècle),

l'église Saint-Thibault de Provins, la demeure des Templiers à Montmorency, la Sainte-Chapelle du palais des Ducs à Dijon, l'église Notre-Dame-le-Grand de Valenciennes, et, encore à Valenciennes, l'abbatiale Saint-Armand (à l'exception de son clocher-porche), l'église de Pontoise, la collégiale de Mantes, l'église de Luzarches, la Sainte-Chandelle d'Arras, qu'on abat avec des câbles, la cathédrale de Boulogne-sur-Mer, qui ne garde que sa crypte romane. Loti, l'ensemble prestigieux de Cîteaux, dont on vend séparément l'abbaye, l'église et l'hôtellerie.

La Touraine paye un lourd tribut aux démolisseurs : elle perd le monastère de Cormery, vieux de mille ans, la chartreuse du Liget, dont ne subsistent que des épaves. A Tours même, un fanatique fait sauter la basilique Saint-Martin le jour de la fête du saint. Un cas banal parmi des centaines : l'abbaye d'Aiguerive, près de Montrichard, fondée au XII^e siècle par des augustins, est mise aux enchères comme bien national. Son acquéreur émigre. Un second acheteur, en 1795, démolit le cloître, dépèce la charpente de l'église, vend les matériaux. C'est le coup de grâce.

Beauvais perd douze églises. Arras sept, Châlons sept, Amiens deux, Troyes une quinzaine. Saint-Bénigne de Dijon perd sa rotonde, Vézelay son jubé, Conques son cloître. Au chevet de la cathédrale d'Angers, la maison d'Adam, du XV^e siècle, perd les effigies d'Adam et d'Ève, sculptées sur sa façade. A la cathédrale Saint-André de Bordeaux, pour faciliter sous le porche le passage des charrettes, on entaille le tympan, on démolit trumeau et linteau. A l'abbaye de Jumièges, adjugée à un marchand de bois et transformée en carrière, on mine la lanterne de l'église. A Sarlat, dans l'église Sainte-Marie, transformée à la fin de 1793 en atelier de réparation d'armes, les boiseries sont brûlées, les sculptures mutilées, les vitraux brisés, les chapelles abattues, les tombeaux profanés. Du portail de Corbeil, ne subsistent que deux statues du XII^e siècle — Salomon et la reine de Saba.

En juillet 1794, juste après Thermidor, l'abbé Grégoire, chargé par la Convention d'un rapport sur ces destructions, invente le mot « vandalisme ». Encore les Vandales n'avaient-ils pas commis autant de méfaits. « Il y a de quoi verser des larmes de sang sur la perte de tant de chefs-d'œuvre », s'exclame l'abbé, qui a pourtant sa part de responsabilités dans la mise en œuvre de la Révolution.

Tardivement prise de regrets, l'Assemblée vote alors un décret qui place toutes les œuvres d'art « sous la protection de la nation ». Mais la nation ne s'en souciera guère et le décret n'aura pas de sanction.

JOYAUX ET MEUBLES SACRIFIÉS

La Révolution, qui a meurtri le patrimoine immobilier de la France, a aussi sacrifié d'innombrables biens mobiliers : soit en portant à la fonte des pièces d'orfèvrerie, soit en dispersant aux enchères les trésors d'art accumulés dans les palais nationaux, dans les châteaux et les logis privés, dans les églises et les couvents. De la première de ces dilapidations, Jacques Helft (*les Grands Orfèvres de Louis XIII à Charles X*) a dressé l'inventaire. De la seconde, Michel Beurdeley (*La France à l'encan, 1798-1799*) s'est fait l'historiographe. Après eux, on évoquera ce double drame.

Le roi et les princes ont devancé les iconoclastes, en envoyant leur vaisselle à la fonte dès septembre 1789 : c'est pour eux le moyen de faire un geste patriotique et d'affirmer leur renonciation à un luxe provocateur. Ainsi la Monnaie récupère-t-elle de la vaisselle du roi 68 kilos d'or et 2 313 kilos d'argent, de la vaisselle de la reine, 1 238 kilos d'argent; et encore 588 kilos d'argent de la vaisselle de Monsieur, 322 de Madame, 632 du duc d'Orléans, de moindres quantités en provenance des tantes du roi, du duc de Penthièvre, du duc de Nemours, de la princesse de Lamballe. Des trésors d'orfèvrerie sont ainsi transformés en de simples lingots de métal. Mais ce n'est pas la première fois que la monarchie monnaye sa vaisselle.

Les citoyens ne veulent pas être en reste. De bon ou de mauvais gré, ils sacrifient les boucles d'argent de leurs chaussures, leurs tabatières, des timbales, des flambeaux. Les citoyennes offrent leurs bijoux. Au total, ces abandons volontaires rapportent 187 kilos d'or et près de 55 tonnes d'argent. Ce beau zèle ne dure pas. Les Français découvrent vite que le métal est préférable au papier.

D'autres fontes, d'une origine moins spontanée, grossissent par la suite les avoirs du Trésor public. Le Garde-Meuble se dépouille

de tout ce qui peut être fondu, et notamment d'un pot de chambre en argent, pesant 4 marcs 1 once et 5 grains (près d'un kilo). Le château de Fontainebleau se défait de sa chapelle en vermeil. Les trésors de Saint-Denis et de la Sainte-Chapelle sont transférés en un grand convoi de dix-sept voitures, dont les charretiers par dérision se sont revêtus de chasubles et coiffés de mitres. La croix de saint Éloi, la châsse de Saint Louis, les couronnes de Charlemagne et de Saint Louis sont débarrassées des pierres et des gemmes qui s'y trouvaient incrustées, et huit caisses d'or et d'argent peuvent être portées à la Monnaie. On fait pareillement main basse à Paris sur la châsse de saint Marcel, à Toulouse sur celle de saint Sernin, en Franche-Comté sur celle de saint Claude : toutes sont en argent. Mais de pieux paroissiens réussissent à dissimuler la statue d'or de sainte Foy, à Conques.

Des voix raisonnables s'élèvent pour dénoncer de telles pratiques. Jean Bernard Restout, qui préside la Commission des Arts à Fontainebleau risque un conseil élémentaire : « Vous devez par tous les moyens veiller à la conservation d'objets qui par leur travail peuvent avoir une valeur très supérieure à la matière. » Mais qui l'entendra ?

Aucune voix n'est capable de se faire entendre, quand la rage de détruire s'exerce sur tout ce que les lieux chrétiens recèlent de trésors ou d'allégories : les ostensoirs, les calices, les reliquaires, les vêtements sacerdotaux. Un témoignage parmi beaucoup d'autres : la marquise de la Tour du Pin note dans ses Mémoires son passage à Bordeaux : « On rassemble toutes les filles publiques et les mauvais sujets. On les affuble des plus beaux ornements trouvés dans les sacristies de la cathédrale, de Saint-Séverin, de Saint-Michel, églises aussi anciennes que la ville et dotées des objets les plus rares et les plus précieux. Sur la place de la Comédie, ils brûlaient tous ces précieux ornements. » A Paris de même, en place de Grève, on brûle la garde-robe de Louis XVI : habits et chapeaux, vestes et culottes (2 octobre 1793).

Au plus fort des « journées » révolutionnaires, la foule déchaînée n'obéit qu'à sa propre fureur d'anéantissement. Tout n'est alors que pillage et destruction. Dès la veille du 14 juillet 1789, le couvent de Saint-Lazare est dévasté, disséqué : glaces, rampes d'escaliers, livres, boiseries, meubles précieux... Lors de la prise de la Bastille, les émeutiers jettent sans façon le mobilier par

les fenêtres. Même méthode pour l'hôtel de Castries, en novembre 1790 : en une demi-heure disparaissent lits, marbres, glaces, tableaux, argenterie. Au couvent des Cordeliers, les gardes nationaux lardent de coups de baïonnette les volumes armoriés. Mais aux Petits-Augustins, en septembre 1791, le pillage s'accompagne déjà d'une vente impromptue des ornements ecclésiastiques : chapes, chasubles, étoles, dalmatiques, aubes, rochets, surplis, nappes et devant d'autels... La dévastation anarchique n'exclut pas une liquidation systématique. Ainsi en est-il en 1792 lors du sac des Tuileries. Les patriotes éventrent les sièges, arrachent les tapisseries, mutilent les boiseries, font main basse sur l'argenterie, les bijoux, les diamants, les vêtements. Après quoi, l'Administration met aux enchères ce qui a pu échapper au désastre : porcelaines, pendules, dentelles, livres, cartes, gravures, linge, trumeaux...

Cette initiative donne des idées aux cambrioleurs de droit commun : les citoyens n'ont-ils pas pour devoir d'imiter la nation, en s'adjuant les trésors de l'Ancien Régime et en les monnayant au mieux ? Le 11 septembre 1792, le Garde-Meuble, qui abrite place de la Révolution des merveilles d'ébénisterie ou de joaillerie, est forcé et pillé. Révolutionnaires conscients ou spéculateurs avisés, des filous s'emparent pour 30 millions d'objets précieux et de bijoux de la Couronne, qu'ils font passer en province ou en Angleterre. La police ne semble pas s'être beaucoup émue : comment sévir contre le voleur, quand on tient le pillard pour un héros ? Cette fois pourtant, quelques-uns des fripons seront arrêtés et condamnés. Le *Sancy* (de 53 carats) échoue en Espagne, et ne reviendra en France que sous Charles X. Le *Régent* (de 137 carats) sera retrouvé chez un receleur : il figurera sur la poignée de l'épée de Napoléon.

DES TRÉSORS À L'ENCAN

Plutôt que de laisser agir les pillards et les cambrioleurs, la Convention se décide à légiférer. Elle a d'ailleurs de si grands besoins d'argent qu'il lui paraît nécessaire de vendre au profit de la nation les œuvres d'art dont elle peut disposer. Qui veut cette commode, ce secrétaire, cette pendule, ces bijoux ? On cède à bon

compte, et tant pis si l'étranger en profite! Après tout, ce genre d'exportation fera la propagande de l'art français.

L'étranger est précisément aux aguets, prêt à tirer parti des embarras de la France. Dès 1789, un agent de Christies, Philippe Tassaert, organise à Paris la rafle des œuvres d'art dont se défont les candidats à l'émigration : Londres en reçoit tellement que la cote fléchit.

Prudent, le duc d'Orléans, tout « Égalité » qu'il se flatte d'être, exporte et liquide ses collections, qui lui viennent du cardinal de Richelieu. Pour 700 000 livres, il vend à un banquier de Bruxelles ses tableaux des écoles française et italienne; à un Anglais, il vend ses toiles des écoles flamande et hollandaise. Le duc ne fait pas fi des ressources que lui procure ce commerce : elles lui servent à financer l'agitation et les agitateurs.

A ces initiatives privées, il est temps que la nation substitue sa propre règle. Une fois passé le temps des destructions et des pillages, elle organise la mise aux enchères publiques des objets qu'elle s'est appropriée. La Convention, « voulant faire servir à la cause de la liberté et à l'accroissement de la prospérité nationale le mobilier somptueux des derniers tyrans de la France », décide, par décret du 10 juin 1793, de procéder sans délai à la vente des meubles courants (évalués à moins de 1 000 livres) et des meubles rares (au-dessus de 1 000 livres), qui sont en sa possession.

A Versailles, où l'on a brûlé des pièces « haïssables », comme le portrait de l'empereur d'Autriche, l'opération des enchères s'échelonne du dimanche 25 août 1793, à dix heures du matin, jusqu'au 11 août 1794. Le catalogue « des meubles et objets précieux provenant de la ci-devant liste civile » comporte 17 082 lots, certains lots pouvant concerner le mobilier de tout un salon. Précautions liminaires : on envoie à la fonte les bronzes fleurdelisés, on ne vend les autres objets marqués de la fleur de lis que si l'acheteur donne l'assurance qu'il effacera ces « signes barbares de féodalité ».

La vente se déroule dans une ambiance de foire, avec le concours de nombreux curieux. Les lots sont réglés en assignats. Tout y passe : les tapis de la Savonnerie, les commodes en marqueterie, le grand service de porcelaine de Sèvres. Deux candélabres au citoyen Grincourt, pour 2 000 livres. Le service de Sèvres de la Polignac, au citoyen Cheylus, pour 3 940 livres. Une

table à écrire en palissandre, pour 3 210 livres au citoyen Riesener (est-ce l'ébéniste qui rachète son ouvrage?). Plus tard, en 1795, le bureau de Louis XVI, avec commode et encoignures, sera adjudgé pour 5 000 livres au citoyen Trusset. La Polonaise Julie Lubowska acquiert tableaux, sculptures, bijoux, qu'elle fait parvenir en son château de Lancut, où Fragonard voisinera avec Boucher et Hubert Robert.

Après Versailles, le Petit Trianon. Il a déjà été passablement mis à mal : glaces brisées, consoles fêlées, ferrures arrachées, dessus de porte enlevés. Ce qui subsiste du mobilier est mis en adjudication : le citoyen Hébert acquiert la chambre à coucher de la reine pour 1 512 livres; le citoyen Sentz paye 13 908 livres pour la lanterne du plafond, en bronze doré; un nommé Rocheux s'octroie pour 29 230 livres un canapé, quatre fauteuils, deux chaises et un tabouret.

Sont pareillement bradés les trésors du clergé (ceux de Saint-Pierre de Dreux, ceux des églises et couvents de Troyes...), les livres rares des bibliothèques ecclésiastiques (Saint-Jean de Laon, Saint-Faron de Meaux, Bénédictins de Cluny...), et tout ce qui est négociable à Meudon, à Marly, à Chantilly, à Rambouillet.

Pour régler ses achats extérieurs, payer des harengs, de la potasse, des céréales, du sucre, de l'indigo, le Directoire mobilise en 1795 ce qui lui reste d'œuvres d'art : des porcelaines de Sèvres, des boiseries provenant de Fontainebleau, des dentelles et soieries de Mme du Barry, des pendules, des consoles, des bonheurs du jour. Faute de devises, il s'acquitte en nature. Il troque les richesses du passé pour couvrir les besoins de l'immédiat. C'est sans doute alors qu'en échange de fournitures pour l'armée le secrétaire à cylindre, en bois de marqueterie, signé Riesener, tombe entre les mains d'un banquier étranger. Il finira à Waddeston Manor, dans les collections de James de Rothschild.

Encore sous le Directoire, et toujours parce que les caisses sont désespérément vides, on livre aux flammes, en avril 1797, des tapisseries flamandes et des Gobelins, sur dessins de Raphaël, Dürer, Le Brun ou Jules Romain, pour en récupérer les fils d'or et d'argent. Les finances publiques aux abois sont acculées à cet expédient sordide. D'une première « brûlée » de 69 tapisseries on obtient 23 198 livres « moins les frais de brûlage, fonte, essayage des lingots, courtage, gratification et travail de nuit des fondeurs ».

Un second autodafé, portant sur 113 pièces, rapporte 43 835 livres. De quoi subvenir quelques instants aux « frais de l'administration ».

Les trésors du passé français sont décidément inépuisables. Les amateurs anglais le savent bien, qui, dès la paix d'Amiens, se précipitent à Paris pour reprendre la rafle interrompue par la guerre. En vingt jours du mois d'août 1802, cinquante-cinq paquebots débarquent à Calais plus de seize cents voyageurs, qui ne viennent pas seulement en touristes. Parmi eux, John Dean Paul lui-même ne se désintéresse pas des « souvenirs » qu'il pourrait rapporter de son voyage : « Nous désirions acheter quelques beaux meubles ou objets d'art provenant du pillage des différents palais ou maisons de nobles au temps de la Terreur. Il s'en trouve un grand choix chez les brocanteurs. » Précisément, voici une occasion à saisir dans le quartier des Invalides. « Dans une des pièces du haut se trouvait l'armoire que nous venions voir. Elle était fort belle, et censée venir du palais de Versailles. Mon ami l'acheta à un prix très raisonnable. »

Plus sérieusement, le prince de Galles, futur George IV, délègue sir Harry Fathersonhaugh, grâce à qui, une fois encore, pendules, bronzes, porcelaines, meubles de la collection de la reine passent la Manche.

LA FRANCE PLUS PAUVRE

Dans la grande débâcle de son patrimoine artistique, la France a tout de même sauvé quelques pièces rares, mises à l'abri en temps utile. Par exemple, Marie-Antoinette a expédié à Bruxelles, à sa sœur Marie-Christine, le nécessaire de voyage qu'avait exécuté Jean-Pierre Charpenat. Il sera ensuite transféré à Bergame, l'armée française s'en saisira en Italie, et Bonaparte l'offrira à Joséphine.

Autre exemple, dû à l'initiative d'Alexandre Lenoir, le vaillant défenseur des monuments français : il peint en blanc les statues de bronze du tombeau des Condé. En les faisant passer pour du marbre, il les soustrait à la fonte.

Mais, pour quelques sauvetages réussis, que de catastrophes ! La France ne retrouvera pas Marly, Cluny, les châteaux abattus, les

monastères foudroyés, les chefs-d'œuvre exportés, les meubles de Versailles dispersés, le reliquaire de Saint Louis livré à la fonte. La France est si riche en trésors d'art qu'elle oubliera ces pertes : elles n'en sont pas moins douloureuses. Les Français qui voient aujourd'hui Henri IV caracolant sur le Pont-Neuf, ou le château de Chantilly servir d'arrière-plan aux courses de l'été ne savent pas que ce sont là des *ersatz*, de simples reproductions, qui remplacent tant bien que mal l'original détruit : la nouvelle statue de Henri IV est fondue dans le bronze des Napoléons enlevés à la colonne Vendôme et à Boulogne-sur-Mer.

Perdant des pierres, des bronzes, des toiles, la France de la Révolution et de l'Empire perd aussi des hommes. Il faudrait inventer un mot pour désigner le phénomène qu'on appellera plus tard la fuite des cerveaux et qui est alors une fuite des talents. Comme Chateaubriand, les artistes émigrent, portant à l'étranger leur savoir-faire et, du même coup, les capitaux que peut représenter leur créativité. Fragonard, ruiné par la Révolution, fait un moment retraite à Grasse (qui est en ce temps au roi de Sardaigne), où il emporte les panneaux qu'il avait peints pour Mme du Barry, et qui finiront à New York. Riesener, après la confiscation de ses biens et le saccage de ses ateliers, se réfugie à Berlin. La belle Louise Vigée-Lebrun, qui a tant de fois fait le portrait de la reine, émigre dès 1789 et, de Rome à Vienne, de Berlin à Pétersbourg et à Londres, parcourt l'Europe monarchique où elle répand ses œuvres. D'autres artistes se fixent aux États-Unis, en Angleterre : la France égalitariste fait peur aux élites.

Aux artisans du luxe, la Révolution porte le coup de grâce : elle les prive à la fois de leurs mécènes et de leur clientèle. Elle stérilise brusquement leur inspiration. Elle les met à la merci des dénonciations, des vexations, des tracasseries policières. En abolissant la corporation des orfèvres, elle supprime la maîtrise, libère les apprentis, ouvre la porte à la médiocrité. Marat lui-même (qu'on a déjà vu se prononcer contre le sabotage de la médecine) convient de la menace que cette politique fait peser sur l'art : « Avec cette dispense de tout noviciat, les artistes ne s'embarrassent plus du solide, du fini, les ouvrages sont courus, fouettés... »

Après Thermidor, le mal ne sera que partiellement réparé. Le

Directoire fait sa part au mauvais goût. L'Empire, avec un style majestueux, témoigne de bonne volonté; mais sa cour accorde trop belle place aux parvenus.

Sur le plan de l'art, le compte final des profits et pertes de la Révolution et de l'Empire ne peut être que déficitaire. Dans un plateau de la balance, des réalisations ou des projets de réalisations, dus surtout à la période napoléonienne : le futur arc de Triomphe, la future Madeleine, le futur palais de la Bourse, le Carrousel, la colonne Vendôme, un urbanisme efficace. Dans l'autre plateau, des dommages innombrables et irréparables.

DEUXIÈME PARTIE

LA FACTURE ÉCONOMIQUE

I

BILAN AGRICOLE

LA FRANCE RURALE AVANT 1789

Pour tenter d'établir le coût de la Révolution et de ses suites sur le plan économique, il faut, au-delà des certitudes tangibles, affronter le domaine des chiffres. Mais l'histoire n'est devenue arithmétique que grâce à des travaux rétrospectifs : ils ont eu l'ambition de mesurer des phénomènes que les contemporains n'avaient pas traduits en statistiques. Ces travaux sont nécessairement approximatifs. Du moins parviennent-ils à une reconstitution vraisemblable et sans doute objective. Les plus solides sont imputables au professeur Ernest Labrousse, dont les cours en Sorbonne ont fait autorité, et à l'équipe du professeur J. Marczewski, père de l'« histoire quantitative ». On fait appel ici aux uns et aux autres. Mais les chiffres ne se suffisent pas à eux-mêmes. Ils ne doivent pas faire oublier les réalités de chair et de sang.

Puisque la France du XVIII^e siècle est surtout une France rurale, puisque l'économie est alors à dominante agraire, le premier des bilans à dresser concerne logiquement l'agriculture.

Le bilan agricole de ce quart de siècle tourmenté met en scène les hommes du terroir français : des paysans, qui sont propriétaires, fermiers, métayers, salariés, et qui peinent pour nourrir une population alors trop nombreuse avec des rendements alors trop médiocres. Ces paysans travaillent d'abord pour se nourrir eux-mêmes, dans des circonstances difficiles.

Premier point : qu'en était-il d'eux au seuil de l'épreuve, à la

veille de 1789? Un voyageur anglais, le Dr. Rigby, ne se lassait pas, en 1789, d'admirer la belle tenue des terres françaises et la bonne mine des campagnards. « Pas une acre qui ne soit dans l'éclat de la culture la plus ingénieuse. Tous les gens paraissent satisfaits. » Le Docteur chaussait peut-être des lunettes roses.

Le tableau de la condition paysanne était à la fois sombre et lumineux : sombre, parce que les droits féodaux – les corvées dues au seigneur, les dîmes dues au clergé – pesaient sur l'exploitation; et parce que le travail des champs restait ingrat, parfois cruel, en un temps où les techniques étaient encore arriérées; lumineux, dans la mesure où précisément l'horizon s'éclairait, avec l'apparition de méthodes nouvelles, voire de produits nouveaux. Hors de toute révolution politique, une révolution était en marche. La question est de savoir si la révolution politique hâte ou retarde la révolution technique.

En 1789, sur 27 millions d'habitants, la France en comptait 20 à 22 dans les campagnes, soit quelque 78 %. Si l'on en retranche 5 à 6 millions d'artisans, terrassiers, maçons, carriers, voituriers, rouliers, domestiques, matelots, pêcheurs, il reste au moins 15 millions de Français qui vivaient du travail de la terre : soit plus de 55 %.

A qui appartient le sol? Les nobles n'en étaient plus propriétaires que pour un cinquième (évaluation d'Albert Soboul), avec de fortes variantes régionales : 44 % dans le district de Toulouse, 40 % peut-être en Brie, 35 % en Bourgogne, 33 % en Picardie, mais seulement 15 % en Limousin et en Quercy, 12 % en Dauphiné, 9 % dans la Flandre maritime. Les domaines nobles recouvraient en moyenne 150 hectares (évaluation d'Ernest Labrousse) et ils n'excédaient le millier d'hectares qu'exceptionnellement.

La part du clergé était moindre. Elle semble importante surtout dans le Nord : 40 % dans le Cambrésis, 25 % en Flandre, 22 % en Artois, à peine plus de 2 % dans les pays de montagne, moins de 1 % dans l'élection de Brive. Moyenne probable : 6 à 10 % – 6 % si l'on en croit Georges Lefèvre.

Tout le reste, qui représentait bien plus de la moitié des terres, était propriété bourgeoise ou paysanne. Les bourgeois détenaient, selon les régions, de 12 à 45 % du sol, avec un maximum dans le Laonnois. La propriété purement paysanne, celle qui confondait

le propriétaire et l'exploitant, avait progressé tout au long du siècle. Minoritaire dans les plaines à blé et à élevage du Nord et de l'Ouest, elle gagnait du terrain au sud, notamment dans les régions favorables aux cultures qu'on pouvait entreprendre sans gros capitaux : la vigne, l'olivier, le tabac, le houblon. Elle dépassait 50 % en Auvergne, en Limousin, en Guyenne, au Béarn, en Languedoc. Elle approchait de 40 % sur l'ensemble du territoire. Mais, exception faite des enclos des maraîchers et des jardiniers aux abords des villes, et de quelques beaux domaines en Alsace ou dans la vallée de la Garonne, les terres aux mains des paysans n'étaient pas les meilleures. La plupart ne recouvraient que de modestes surfaces, souvent inférieures à deux hectares, qui permettaient tout juste de vivre chichement. Dans l'élection de Tulle, 83 % des terres appartenaient aux paysans; mais près de 60 % de ces terres avaient moins de cinq arpents, c'est-à-dire moins d'un quart d'hectare : le sol était émietté en parcelles infimes.

Ceux des paysans qui exploitaient sans être propriétaires étaient fermiers ou métayers, voire simples salariés. Les fermiers, que liait au propriétaire un bail de neuf ans, occupaient les terres à blé et les prairies, jamais la vigne ni le bois. Ils labouraient avec des chevaux. On les trouvait de la Flandre à l'Orléanais, de la Lorraine à la Normandie. Leur nombre avait diminué, du jour où les propriétaires avaient cherché à regrouper les fermes, pour améliorer les rendements et réduire les frais d'exploitation.

Les métayers, qui partageaient pour moitié la récolte, en nature, avec les propriétaires, dominaient en Bretagne et au sud de la Loire. Ils labouraient avec des bœufs. Leur exploitation était plus petite que celle des fermiers : elle était souvent inférieure à 20 hectares. Leurs charges étaient lourdes. Seuls parvenaient à s'enrichir les vigneron, qui négociaient leur récolte. Les autres s'endettaient.

Restaient les journaliers, qui vivaient du salaire qu'ils recevaient de l'exploitant : ils étaient plusieurs millions, particulièrement nombreux en Bretagne et dans les régions viticoles, aux frontières de l'indigence et du prolétariat. Leur salaire quotidien, même s'il avait progressé de 20 % au cours du siècle, était de l'ordre de 15 à 20 sous.

Ce tableau de la France rurale, emprunté pour beaucoup à

Ernest Labrousse et à Georges Lefèvre, n'est-il pas poussé au noir ? Pour appréhender les réalités de l'Ancien Régime, il faut toujours se souvenir que, pour éluder l'impôt, les Français s'étaient ingénies à paraître plus pauvres qu'ils n'étaient, et que les intendants du roi, pour diminuer le poids de l'impôt de répartition, avaient toujours fait étalage de la détresse de leur province. Les historiens se sont quelquefois laissé abuser par ces descriptions délibérément affligeantes. Ils auraient tort d'oublier le fabuliste qui ne force pas son talent pour présenter un « riche laboureur, sentant sa mort prochaine », évoquant à son chevet, devant ses enfants, le magot qu'il aurait pu enterrer dans son champ. Il y avait donc de riches laboureurs ? C'était du temps de Louis XIV. Depuis lors, la France avait pendant près de quatre-vingts ans été préservée de toute invasion, comme de toute guerre civile. Une si longue période de paix n'avait pu qu'être propice à l'économie et favorable aux paysans français.

LES TECHNIQUES AGRICOLES EN 1789

Le sentiment général est que l'agriculture française était figée, au terme de l'Ancien Régime : Alain Peyrefitte, dans *le Mal français*, décrit une société rurale encore primitive, de faible productivité, rétive aux innovations. Il n'a sans doute pas tort : les progrès étaient lents. Tous les travaux se faisaient à la main, la moisson comme le battage, comme la vendange. Point ou peu d'engrais, en dehors du fumier de ferme, que limitait l'insuffisance du bétail. La charrue, encore archaïque, égratignait le sol au lieu de le retourner, et Arthur Young s'étonnait d'un matériel aussi misérable.

Cette fois encore, ne faut-il pas nuancer le tableau ? Les engrais variaient selon les provinces : les Gascons employaient la fiente des colombiers, la fumure des bruyères, les Alsaciens utilisaient le gypse pour la culture du trèfle, les Bretons recouraient aux algues marines, les Flamands aux déchets humains. Lavoisier, qui mariait la chimie et l'agronomie, utilisait une nitrière artificielle dans ses terres du Blésois. Quant à la charrue, elle était déjà à soc mobile et double coutre en Picardie, elle était à versoir dans le Languedoc ; ailleurs apparaissait la charrue à roue. Le monde paysan n'était pas tout à fait immobile.

Au contraire, le XVIII^e siècle apparaît comme un siècle hardi, même sur le plan des techniques rurales. Les sociétés d'agriculture se multipliaient. Sans doute ces institutions académiques, comme les dictionnaires et les encyclopédies agricoles, alors très à la mode, concernaient-elles des intellectuels plus que des praticiens. Mais elles contribuaient à accréditer la notion de progrès. Ainsi en Bretagne la Société d'agriculture fondée par Vincent de Gournay vulgarisait-elle « les méthodes tendant à rendre la production de la terre plus abondante et plus propre à alimenter le commerce », et ses effets se faisaient sentir en pays nantais.

L'élevage s'améliorait par voie de sélection. Le gros bétail progressait par l'importation des bovins hollandais. Rambouillet accueillait les moutons mérinos. A l'exemple des Anglais, on élevait des chevaux pur-sang, et c'est un cheval bas-normand de Lauzun qui gagnait, devant la reine, la première course des Sablons. Deux écoles vétérinaires, ancêtres du genre, ouvraient leurs portes. Dans un village normand, Marie Harel inventait le camembert.

L'État encourageait les défrichements par des avantages fiscaux. Les paysans créaient des vignobles. Certaines terres communales, devenues propriétés privées, étaient mises en culture. Certains marais étaient asséchés. Dans les Landes, en 1787, l'ingénieur Nicolas Brémontier entreprenait d'enrayer la progression des dunes par des plantations de pins. Toutes ces initiatives augmentaient modérément ou protégeaient les superficies cultivées.

La vraie mutation technique, celle qui aurait pu être à l'origine d'une augmentation sérieuse du rendement des terres, tenait à l'abandon de la jachère, qu'avait préconisé François de Neufchâteau après Olivier de Serres. Plutôt que de laisser la terre en friche entre deux récoltes de céréales, les agronomes suggéraient de lui faire porter d'autres végétaux capables de fouiller l'humus à des profondeurs différentes et ne demandant pas au sol la même proportion d'éléments chimiques. Après le blé, on cultiverait le trèfle, le sainfoin, la luzerne, puis les navets ou les betteraves.

Malgré ces conseils avisés, la jachère persistait dans les régions de culture intensive, en Beauce, en Normandie. Elle ne disparaissait qu'épisodiquement dans la Flandre et l'Artois, dans le Hainaut et le Bourbonnais, en Alsace, dans la Limagne, dans la

vallée de la Garonne où le maïs jouait un rôle capital. Arthur Young lui-même, qui ne s'émerveillait pas facilement et soulignait les retards que subissait en France la rotation des cultures, admirait en Aquitaine l'alternance biennale du blé et du maïs.

Des cultures nouvelles étaient introduites. La principale était celle de la pomme de terre, importée d'Amérique, et déjà fort répandue au XVIII^e siècle dans le Massif Central, avant même que Parmentier, avec la complicité du roi Louis XVI, en fît la publicité. Parmentier l'avait découverte lorsque, prisonnier en Allemagne, il avait vu quel rôle pouvait jouer ce tubercule : la pomme de terre lui avait permis de survivre. Jusque dans les terres pauvres, elle pouvait prospérer. Son mérite était double : elle assurait un complément de nourriture aux bêtes, sinon aux gens qui se méfiaient de la nouveauté ; elle permettait un assolement triennal en plaine, un assolement biennal dans les terres siliceuses des régions de montagne. Mais sa diffusion demeurerait très limitée. Elle était quasiment inconnue en Bretagne, dans la Haute-Auvergne, dans plusieurs parties de la Bourgogne, de la Gascogne, du Languedoc. La pomme de terre n'était encore qu'une promesse. Du moins, avec elle, l'Ancien Régime léguait aux régimes à venir le vrai moyen d'en finir à jamais avec les famines.

D'autres cultures étaient rénovées. Au pays de Nantes étaient introduits des vignobles inédits : le melon de Bourgogne engendrait le muscadet, tandis que les folles de Saintonge donnaient le gros plant. En Corse, cette nouvelle province où tout restait à faire, et où l'on se nourrissait surtout de châtaignes, Louis de Marbeuf faisait accorder des primes aux oliviers greffés ou plantés, stimulait la création des prairies, favorisait le mûrier et le tabac.

La carte agricole de la France attestait la variété des climats et des productions : lin et chanvre dans le Nord, safran en Dauphiné ou en Orléanais, tabac en Alsace, chevaux et bœufs en Limousin, fromages en Auvergne ou en Franche-Comté, moutons en Berry, citrons, oranges, grenades, olives en Provence, vins un peu partout : c'était la France aux cent visages.

Les rendements étaient irréguliers. On vivait mal sur les terres à céréales : un sac de semence ne donnait guère que 6 ou 7 sacs de grain (contre 5 à 6 vers 1740, et contre 2 à 4 seulement en Europe

centrale). Il fallait prélever le sac pour la nouvelle semence, et de quoi nourrir l'exploitant. On vivait mieux sur les terres à vigne : elles n'exigeaient que de faibles superficies, de faibles capitaux, et un arpent de vigne produisait bien plus qu'un arpent de blé.

La France agricole s'éveillait. Trop lentement ou trop vite? Trop lentement au gré de ceux qui mesuraient ses possibilités et qui aspiraient à la régénérer. Trop vite, parce que les techniques nouvelles risquaient d'exploser dans un cadre qui ne se transformait pas au même rythme.

VEILLE DE RÉVOLUTION

Si l'agriculture française, tout compte fait, avait bénéficié d'un bel essor sous le règne de Louis XV, elle était moins favorisée durant le règne de Louis XVI. La dizaine d'années qui précédait la Révolution était marquée par une crise qui contrastait avec l'euphorie antérieure.

Crise relative, après une euphorie relative elle aussi : les années faciles avaient vu s'accroître les surfaces mises en culture, progresser les rendements et les récoltes plus que la population. Point de diserte après 1725. L'agriculture avait commencé à se mettre à l'école de l'agronomie. François Quesnay et les physiocrates avaient enseigné qu'il n'est de produit net que dans le travail de la terre : c'était la promotion de la classe rurale. Entre 1730 et 1775, les prix agricoles avaient monté de 70 %, un peu plus que les fermages, dont l'augmentation n'était que de 65 %. La hausse était plus forte sur le seigle que sur le blé, elle était plus rapide encore sur le vin et sur le bois. Les gens de la terre en profitaient.

A partir de 1775, la situation se détériorait. Les prix étaient perturbés par les mesures relatives à la circulation des grains (ainsi que des viandes et de l'huile d'œillette). Fallait-il que chaque province gardât ses récoltes, ou fallait-il en libérer le commerce intérieur, voire l'exportation¹? Turgot, en 1774, se prononçait pour la solution libérale, que le peuple n'appréciait guère. Sa chute entraînait le retour aux contrôles. La libre circulation des

1. Lire *le Pain, le peuple et le roi. La bataille du libéralisme sous Louis XV*, par Steven Kaplan. Préface de E. Le Roy Ladurie (Perrin, 1986).

grains était rétablie en 1787, à la satisfaction des négociants, au mécontentement des consommateurs.

Le traité de commerce signé en 1786 entre la France et l'Angleterre soulevait d'autres colères. Londres réduisait de moitié les droits sur les vins français, tandis que Paris ramenait à 10 % les droits sur les articles manufacturés britanniques : accord favorable à l'agriculture française et à l'industrie anglaise. Ce libéralisme, périlleux dans l'immédiat, ne pouvait être fécond qu'à terme.

De 1770 à 1789, en France, la moyenne des prix agricoles ne montait plus, alors que les baux, sur leur élan, progressaient de près de 20 %. Le profit de l'exploitant stagnait ou reculait, cependant qu'augmentait la rente foncière, celle qu'encaissait le propriétaire du sol.

Baisse sur les grains, baisse sur le vin. La première atteignait les paysans du Nord, la seconde les paysans du Midi. Crise fourragère : elle frappait les éleveurs qui, faute de paille et de foin, cherchaient à vendre leur bétail.

Après la baisse des prix, la hausse, imputable cette fois à des accidents météorologiques. Les pluies de l'automne 1787 gênaient les semailles. Les orages et les grêles de juillet 1788 sur la moitié nord de la France compromettaient la récolte. Hausse brutale sur le froment, plus encore sur le seigle, le sarrasin. Le setier de blé à Paris passait de 22 livres à 34. Le renchérissement était encore plus accusé dans la Flandre et en Normandie. Jamais depuis quatre-vingts ans le blé n'avait été aussi cher qu'au printemps 1789 ; le vin, dont les cours avaient beaucoup reculé, renchérisait après la vendange de 1788, elle aussi éprouvée par les grêles : les résultats étaient inférieurs à la normale de 70 % en Champagne, de 80 % en Bourgogne. Les récoltes de fruits étaient médiocres : le gel avait éprouvé les racines jusqu'à un pied sous terre.

En toute hypothèse, les paysans avaient lieu de se plaindre – et leurs raisons sont de tous les temps : quand les récoltes sont bonnes, les prix baissent, aux dépens des revenus de l'exploitant ; quand les prix montent, c'est que la récolte est mauvaise, et les revenus sont atteints d'une autre façon. Il n'y a que demi-mal dans les périodes sans drame, lorsque les récoltes sont moyennes et lorsque les prix ne bougent guère. De profonds remous, sur les récoltes et sur les prix, sont au contraire douloureux.

Après un demi-siècle sans graves problèmes, la dernière décennie de la monarchie, trop bien dotée en cataclysmes variés, mettait la paysannerie en méchante posture. Elle oubliait vite les bons jours, pour ne retenir que les jours difficiles. Là où l'on pouvait brosser des tableaux d'une confortable aisance, on évoquait plus volontiers des scènes de gêne, voire de détresse ou de misère. Le paysan maudissait les baux trop élevés, les impôts trop lourds, en regard de récoltes trop faibles. Il ne savait pas que, hors de France, en Europe centrale ou même en Angleterre, la classe paysanne était moins heureuse et moins libre. Il était mûr pour les grandes remises en cause. Il n'attendait pas la prise de la Bastille pour se mobiliser contre le système : les troubles paysans précédaient les insurrections citadines. Dès le printemps 1789, la campagne bougeait en Dauphiné, en Provence, en Languedoc, en Bretagne. On contestait les droits seigneuriaux, on détruisait des fours banaux, on s'adjudgeait des biens communaux, on refusait de payer la dîme ou le champart, on pillait les greniers à sel.

La Révolution n'était pas encore « programmée » par les meneurs de jeu. Mais la révolte était en marche.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Voilà pour la ligne de départ, en 1789. La ligne d'arrivée, en 1815, présente un paysage différent, avec des zones d'ombre et de lumière. Mais de même qu'on ne saurait tenir rigueur à la monarchie déclinante des accidents de parcours de ses dernières années, de même il serait incorrect d'imputer à la Révolution et à l'Empire les défaillances consécutives à la déroute militaire et à l'invasion du territoire. Il est plus juste de retenir, pour termes de comparaison, l'avant 1789 et l'après 1815 : en éliminant dans les deux cas les mauvaises récoltes et les troubles dus à des revers de fortune ; en négligeant les contretemps de conjoncture pour privilégier les faits de structure.

Il n'est pas, durant cette période, de phénomène plus important que le transfert de propriété opéré par la Révolution. Le 2 novembre 1789, un décret rédigé par Mirabeau et voté par 568 voix contre 316 avec 40 abstentions décide que « tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à charge de

pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres ». Chemin faisant, on oubliera bientôt le culte, ses ministres et les pauvres; mais on aura bel et bien nationalisé les terres de l'Église. S'y ajoutent ensuite les domaines de « seconde origine », à savoir ceux des ordres religieux, jésuites, fabriques de paroisse, abbayes, collèges et hôpitaux, ceux de la Couronne et, plus tard, ceux des émigrés. Au total, un énorme patrimoine foncier, dont l'Assemblée nationale entend faire un gage pour couvrir ses émissions d'assignats.

Cambon, le grand homme des finances révolutionnaires, assure en novembre 1791 que les domaines nationaux représentent 2 600 millions de livres, « calculés beaucoup au-dessous de leur véritable valeur ». En avril 1792, il porte l'estimation à 3 400 millions. En octobre, il détaille quelques-uns de ces gages : 15 millions pour les palais épiscopaux, 60 millions pour les maisons des religieuses, 400 millions pour les domaines de l'ordre de Malte, 200 millions pour les coupes de bois... « Les despotes, proclame-t-il, n'apprendront pas sans effroi la masse des ressources qui nous restent pour les vaincre. »

Comme décidément la guerre coûte cher, et comme les émissions de papier-monnaie se gonflent, Cambon majore une nouvelle fois, en février 1793, l'évaluation des biens nationaux. Des 70 000 Français qui passent alors pour avoir émigré, 30 000 laissent en France des biens immobiliers, que la nation a confisqués le 1^{er} septembre 1792. Ces biens des « ennemis de la patrie » sont estimés à 4 800 millions. Comme il faut retrancher de ce montant les dettes des émigrés (la nation ayant dû prendre le passif en même temps que l'actif), le solde net, aux yeux de Cambon, doit atteindre 3 milliards. Auxquels il ajoute 1 200 millions de bois et forêts, dont la vente a été jusqu'alors ajournée, 200 millions de biens de la liste civile, 30 millions de biens dans les départements annexés (Mont-Blanc, Vaucluse). Avec quelques millions de renfort, Cambon parvient à établir le gage supplémentaire à 4 600 millions, « non compris l'indemnité des peuples que nous rendons libres ».

Aux biens des émigrés, la Révolution ajoute encore ceux des condamnés. D'office, les riches sont suspects. On les guillotine pour les déposséder. L'échafaud devient un moyen de

trésorerie. Paris chansonne les exploits du bourreau, qui bat monnaie :

*Grand trésorier de France,
O sublime Sanson,
Combien dans la finance,
Tu surpasses Cambon...*

A mesure que se déprécie l'assignat, l'évaluation des domaines nationalisés est majorée. « L'hypothèque étant réelle, note Cambon, si l'émission de la monnaie va en augmentant, la valeur de l'hypothèque croît en proportion. » Forte de ce principe, la Convention relève ses actifs. Au printemps 1795, elle les porte hardiment à 15 milliards, voire à 17, et même à 20 en tenant compte des biens situés en Belgique. Sur cette voie, il n'y a pas de raison de s'arrêter.

Mais les terres ne représentent pas une valeur liquide au même titre que de l'argent. Pour mobiliser son domaine foncier, la Révolution a dû le mettre en vente : un décret du 19 décembre 1789 mobilise une première tranche pour 400 millions. Des décrets de juin et juillet 1790 autorisent l'aliénation totale des biens. Ils sont mis aux enchères, au chef-lieu de district, avec versement initial de 12 % (s'il s'agit de champs, de vignes, de prairies, de bâtiments ruraux) et règlement du solde en douze annuités.

Ainsi, aussitôt après avoir nationalisé, la Révolution privatise. Au profit de qui ? De tous ceux qui voudront et pourront acquérir les domaines qui naguère appartenaient au clergé, aux nobles, aux riches, à la Couronne. Les biens nationaux servent de justificatif à l'émission des assignats. Leur mise en vente, dûment échelonnée, permet au Trésor de récupérer une partie de ce papier. Elle réalise du même coup un extraordinaire transfert de propriété, portant sur 15 à 20 % des terres, entre les mains de ceux qui ont le moyen de payer.

Qui peut payer ? La réponse de Michelet est joliment tournée, mais elle est fautive : « Les Jacobins, dit-il, se firent acquéreurs, les acquéreurs se firent Jacobins. » En fait, les acheteurs se situent dans toutes les classes sociales, sans étiquette politique. Ce sont des paysans, des artisans, des aubergistes ruraux enrichis au

marché noir, plus souvent des bourgeois – hommes de loi, marchands, médecins, fonctionnaires, qui savent qu'une bonne terre vaut mieux qu'un mauvais papier.

L'opération n'est pas désastreuse pour l'État, puisqu'il vend ce qui ne lui appartenait pas. Elle est prodigieusement avantageuse pour les acheteurs, qui payent au comptant à peine le sixième ou le huitième du montant des adjudications et régleront le solde en assignats dépréciés.

Un ancien garçon d'auberge, de Douai, nommé Paulie, trafique sur plus de vingt mille hectares dans les départements belges : sous la Restauration, l'opinion lui attribuera cinq cent mille francs de rentes. Des spéculateurs s'organisent en « bandes noires » pour rafler les occasions. Des Juifs sont à l'affût : à ce point qu'en Alsace les ruraux sont terrifiés à la pensée que des domaines du clergé pourraient tomber en des mains israélites ; il faut, pour les rassurer, décider que les acquéreurs n'expulseront pas les fermiers.

Quelques nobles et quelques ecclésiastiques sautent aussi sur l'aubaine ; et même quelques émigrés, avec le concours d'hommes de paille qui sont des acquéreurs fictifs. Les évêques n'ont pas jeté l'interdit sur les acheteurs des biens de l'Église. D'Elbée, futur chef de l'insurrection vendéenne, compte parmi eux. Marie-Antoinette écrit même à Fersen, en 1792, que ce doit être un excellent placement. Tel domaine du Gâtinais est racheté par un intendant, prête-nom pour le compte du maître émigré.

Des étrangers aussi comptent parmi les profiteurs. Un ancien fournisseur des armées de Joseph II, Siegmund Dobroujka-Schoenfeld, qui se fait passer en France pour un réfugié politique sous le nom de Julius Frey (c'est-à-dire le « libre »), achète en série les biens nationaux : l'hôtel du comte de Montfermeil à Paris, pour 90 000 livres, l'église, le monastère et le parc de Chelles pour 80 000 livres, la maison de Mme de Cavaignac à Suresnes pour 40 000 livres...

Tous, Français ou étrangers, surtout s'ils disposent de dix ou douze années pour se libérer, profitent de l'avilissement des assignats pour payer leurs domaines en papier déprécié. On voit un paysan vendre trois livres de beurre et acquérir séance tenante, avec le produit de la vente de son beurre, 22 arpents de terre. La chute des assignats transforme la vente des biens nationaux, aux

dépens de l'État, en une « quasi-donation » (Marcel Marion).

En mai 1795, pour accélérer les rentrées d'assignats, la Convention décide de vendre les biens nationaux sans enchères, contre l'engagement de payer dans les trois mois 75 fois le revenu annuel des biens en 1790. Comme l'assignat vaut alors le vingtième environ de son nominal, les biens nationaux sont offerts à moins de 4 fois leur revenu de 1790. Du coup, les salles de vente sont envahies. Les domaines sont cédés pour des sommes dérisoires. Le pillage est tel qu'il faut rapporter hâtivement le décret malencontreux et restaurer le système des adjudications.

Quand, sous le Directoire, le mandat territorial succède à l'assignat, les seuls preneurs volontaires du nouveau papier sont encore, avec les spéculateurs, les acquéreurs de domaines nationaux. Ils s'empressent de convertir leur papier en biens réels, pour conclure de bonnes affaires. Tel bien, acquis pour 20 000 livres, est aussitôt loué pour 25 000. Dans le Lot-et-Garonne, le château de Quissac, aux Montazet, est acheté pour le prix d'un troupeau de moutons.

Balzac dira comment le père Grandet fait fortune : « Dès que la République française met en vente, dans l'arrondissement de Saumur, les biens du clergé, le tonnelier, alors âgé de quarante ans, venait d'épouser la fille d'un riche marchand de planches. Grandet alla, muni de sa fortune liquide et de sa dot, au district où, moyennant 200 doubles louis offerts par son beau-père au farouche républicain, il eut pour un morceau de pain, légalement sinon légitimement, les plus beaux vignobles de l'arrondissement, une vieille abbaye et quelques métairies... Il fournit aux armées républicaines un ou deux milliers de pièces de vin blanc et se fit payer en superbes prairies dépendant d'une communauté de femmes que l'on avait réservées pour un dernier lot. Sous le Consulat, le bonhomme Grandet devint maire, administra sagement, vendangea mieux encore. Sous l'Empire, il fut Monsieur Grandet. »

Ainsi s'affirme, avec des parvenus, la classe des notables. Ils prennent la relève des classes privilégiées. Ce sont eux les grands bénéficiaires du transfert des propriétés foncières. Dans le département du Nord, entre 1789 et 1802, la part du clergé tombe de 20 % à zéro; celle de la noblesse, de 22 à 12 % (diminution de 45 %); celle de la paysannerie passe de 30 à 42 % (+ 40 %); celle

des bourgeois, de 16 à 28 % (augmentation des trois quarts). Avec ces notables s'exacerbe pour longtemps le sentiment de la propriété. Ils en seront désormais les défenseurs fervents – tout au moins de la propriété telle qu'elle est maintenant répartie. Aucun régime politique ne sera plus concevable, dans l'avenir, que s'il confirme la dévolution des biens nationaux. Et la carte électorale de la France, au XIX^e siècle, en gardera la trace : on votera d'autant plus à gauche qu'on aura plus bénéficié de ce transfert de propriété.

LES RENDEMENTS COMPROMIS

La propriété ne change pas seulement de mains. Elle change aussi de dimension. A l'origine, la vente des biens nationaux porte sur des lots qu'il est interdit de morceler : la nation préfère des acquéreurs aisés et solvables afin d'obtenir des rentrées d'argent rapides. Mais elle prévoit aussi que les lots peuvent être divisés si le total des enchères partielles en assure un meilleur prix. Par la suite, quand la Convention recherche un appui de plus en plus populaire, elle autorise le lotissement des domaines. En juin 1793, elle décide de prélever un arpent pour chaque chef de famille. Saint-Just voudrait même que les terres soient distribuées à tous les pauvres, de façon à « détruire la mendicité ».

C'est bien plutôt la féodalité qui est détruite, ou ce qu'il en pouvait subsister. Beaucoup de grands domaines et certains communaux sont effectivement partagés. La terre de France est désormais, et pour longtemps, celle des petites exploitations. Cet émiettement peut passer pour un avantage social, et plus précisément pour un avantage politique. « Il importe au gouvernement républicain de multiplier le nombre des propriétaires, parce que rien n'attache plus à la patrie, au respect des lois, que la propriété » (Roland, rapport du 9 janvier 1793).

L'avantage serait-il aussi d'ordre économique ? Les exploitations de faible dimension pourraient être propices, en des mains paysannes, à une culture intensive, grâce à des soins attentifs. « Il faut multiplier les propriétaires pour multiplier les produits », professent Talleyrand et Mirabeau.

L'extrême division du sol aboutit au contraire à disperser les

efforts et à empêcher un travail rationnel : ce qui compromet la productivité.

Décidé en juin 1793, le partage des biens communaux serait désastreux s'il était réellement mis en œuvre. Il aboutirait, note un observateur, « à ôter les pacages à ceux qui ont des bestiaux pour les donner à ceux qui n'en ont pas ».

La vente des biens nationaux, qu'étudiera Marcel Marion (notamment en dépouillant les archives de la Gironde et du Cher), porte le nombre des propriétaires fonciers de 4 millions à 6 millions et demi. Dans l'Aisne, il double. Inévitablement, la surface des domaines diminue. Dans les arrondissements de Douai et de Cambrai, comme dans l'Orne, elle est réduite de près de 60 %.

La plupart des nouveaux propriétaires n'ont ni les moyens financiers ni les connaissances techniques nécessaires à une culture efficace. « Chacun a voulu être propriétaire, et la plupart (des journaliers) n'ont trouvé que la misère » (La Rochefoucauld-Liancourt, à la Société d'agriculture, en 1824). John Dean Paul, cet Anglais qui visite la France en 1802, risque une explication : « Les cultivateurs épuisaient leurs terres, sans les entretenir par un engrais convenable. »

De fait, les rendements fléchissent : pour J.-C. Toutain (*le Produit de l'agriculture française de 1700 à 1958*), qui compare la période 1781-1790 à la période 1815-1824, le rendement moyen en céréales chute de 9 quintaux à 7,5 : pour le blé, de 9 à 8 ; pour le froment, de 11,5 à 8,2 ; pour le seigle, de 8 à 6,5 ; pour l'orge, de 11 à 8,4. Seul progresse le rendement de l'avoine : de 5 à 7,3. En 1840, un demi-siècle après la Révolution, la récolte de blé ne représentera encore que six fois la semence (comme en 1789), la récolte de seigle cinq fois seulement. Bien des vignes girondines sont laissées à l'abandon.

Certains commentateurs suggéreront que ce fléchissement général tient au fait que les terres sont moins bonnes à mesure que s'étendent les défrichements. Mieux vaut s'en tenir aux explications politiques.

Le démembrement morcelle les terres. Les paysans arrachent volontiers les derniers pavés des routes pour enclore leurs champs : devenus propriétaires, ils sont plus préoccupés de délimiter leurs biens que de les entretenir. Ils n'en ont souvent pas

le moyen. Moyen financier? Les acquéreurs de parcelles sont d'autant moins capables d'emprunter que le loyer de l'argent est dissuasif. Moyen technique? Les sociétés d'agriculture, qui ont tant fleuri sous l'Ancien Régime, étaient de bon conseil pour stimuler les rendements. Elles ont disparu, pour ne se reconstituer qu'avec le Consulat. Les haras sont supprimés en 1790, et leurs étalons dispersés. Les ânes, quelquefois, remplacent les chevaux. La culture à bras d'homme recourt à un outillage sommaire : la bêche, le louchet, le hoyau remplacent souvent la charrue tractée. La moisson se fait à la faucille – la faux n'intervenant que dans les grandes exploitations; encore laisse-t-elle à désirer, parce que les aciers sont médiocres, et parce que en secouant les épis elle gaspille les grains.

La conscription, au surplus, mobilise la main-d'œuvre. Comment labourer, semer, récolter, lorsque le commis de ferme est appelé aux armées, lorsque sont réquisitionnés les chevaux de selle et bon nombre d'animaux de trait?

Plus généralement, pourquoi labourer, semer, récolter lorsqu'une législation révolutionnaire traite les paysans en suspects ou en ennemis? Durant ces vingt-cinq années de soubresauts politiques et de mobilisation guerrière, les agriculteurs français ont été secoués par tant d'événements qu'ils n'ont guère eu le loisir d'améliorer leur production.

Les difficultés, pour la paysannerie, se précisent dès 1792 avec les désordres de la distribution. Les routes ne sont pas sûres. Plutôt que de vendre, alors même que la récolte est bonne, les cultivateurs préfèrent conserver le grain. Le gouvernement pourchasse les accapareurs. Des troubles éclatent en pays toulousain, en Artois, en Flandre maritime, dans l'Oise, dans l'Orléanais. Le bruit court que des céréales sont exportées à destination des émigrés ou vendues à l'étranger. La crainte de la guerre emplit les greniers et vide les marchés. A Noyon, trente mille paysans s'arment de fourches. Ici et là, on sonne le tocsin. Ce ne sont pas des circonstances propices à une saine production.

La situation s'aggrave en 1793 quand surgit la double menace d'une réquisition et d'une taxation des denrées. Les paysans ne livrent pas le blé, les meuniers ne livrent pas la farine, les boulangers ne livrent pas le pain. Ou, s'il y a vente, c'est non plus contre assignats, mais contre espèces métalliques, dans la clandest-

tinité. Les municipalités et les Comités révolutionnaires ripostent en dénonçant les « monopoleurs ». La foule réagit par le pillage. La Convention finit par décider le recensement et la taxation des grains (4 mai 1793).

Voilà les paysans contraints à déclarer leurs récoltes et à les vendre exclusivement sur les marchés publics, au tarif que fixent les départements, sur la base du prix moyen des quatre premiers mois de 1793. Mais à quoi bon céder du blé contre du papier ? La Convention poursuit son offensive (le 17 août 1793) en ordonnant le recensement général de la nouvelle récolte, en punissant les fausses déclarations de six années de fers, et en organisant le système des réquisitions. Beaucoup de paysans se le tiennent pour dit : invoquant ou prétextant l'insuffisance de la main-d'œuvre, ils cessent de cultiver leurs terres.

Hébert tonne dans *le Père Duchesne* (n° 289) : « Décrétez, foutre, que tout propriétaire qui n'aura pas fourni à la République une quantité de blé proportionnée au produit de ses terres, sera dépouillé de sa propriété, et que ses champs seront partagés entre tous les sans-culottes. » Belle méthode pour accroître les rendements...

Le maximum est étendu à toutes les denrées, comme à toutes les marchandises. Le Comité des subsistances, en quatre mois, dresse un tableau des prix limites, sur la base des prix de 1790 majorés d'un tiers. Il en résulte que sur les marchés, on ne trouve plus de viande, ni d'œufs, ni de lait, pas plus que de grain, de farine ou de pain.

Après Thermidor, même si le maximum est abandonné, tout ne rentre pas dans la norme. Les paysans, comme la plupart des Français, continuent à fuir devant l'assignat. Ensuite, sous le Directoire, des bandes organisées terrorisent les campagnes. L'Empire rétablit l'ordre, mais non point la paix. Dans ces conditions tumultueuses, le miracle serait que, tout au long de l'interrègne qui sépare Louis XVI de Louis XVIII, le rendement agricole ait pu progresser.

DES INNOVATIONS

Cependant, les temps troublés ont ceci de bon qu'ils contraignent les citoyens – producteurs ou consommateurs – à chercher

des solutions de remplacement. C'est dans le dénuement qu'on imagine des formules de survie. Le malheur est le ferment des innovations.

Parce que la France de la Révolution est plus ou moins vouée à la disette, parce que la France de l'Empire est, par la guerre et le blocus, plus ou moins isolée du monde d'outre-mer, elles inventent ou réinventent les produits qui doivent leur permettre de se tirer d'affaire.

La pomme de terre n'est certes pas un produit nouveau. On l'a vue apparaître sous l'Ancien Régime, essentiellement dans l'alimentation animale, voire dans les assiettes des notables, soucieux d'originalité, ou dans les écuelles des « gueux ». Les paysans persistaient à refuser de la cultiver sur les terres à blé ou à sarrasin. Mais, par la force des choses, sa diffusion progresse à l'heure de la pénurie. Grimod de La Reynière invente des recettes pour accommoder le tubercule. Les surfaces qui lui sont consacrées passent de 20 000 hectares en 1790 à 300 000 sous l'Empire, peut-être 400 000 en 1815. La production, mal recensable avant 1789 (de l'ordre de 1 million de quintaux), passe à 15 millions de quintaux annuels dans la période 1803-1812, à 25 millions après 1815. C'est l'amorce d'une expansion qui se précisera sous la monarchie de Juillet et sous le second Empire, et qui modifiera les données du problème alimentaire.

La betterave est une vieille connaissance, alors qu'elle n'est encore que la betterave fourragère. Olivier de Serres en parlait dans son *Théâtre d'agriculture*. Vilmorin, au XVIII^e siècle, l'importait d'Allemagne et l'acclimatait en France, où elle servait à quelques assolements. Arthur Young n'en relevait la présence qu'en Ile-de-France pour l'engraissement des vaches, et en Alsace, les feuilles nourrissant le bétail en été, les racines concourant à l'alimentation humaine en hiver.

Mais déjà l'Allemagne — qui n'a pas d'îles antillaises à sa disposition — cherchait à extraire du sucre de diverses plantes, notamment de la betterave, du chervis et de la poirée, qui est du genre bette. En 1747, le chimiste Andreas Marggraf exposait devant l'Académie des sciences de Berlin les méthodes qui permettaient, avec ces plantes, d'obtenir du sucre — une once un quart de sucre pur pour une livre et demie de betteraves. Un des élèves de Marggraf, le Berlinois François Achard, qui était

d'origine française, construisait en 1786, en Silésie, un premier atelier, avec l'encouragement du roi de Prusse : il y traitait chaque jour soixante-dix kilos de betteraves. Mais la Prusse avait d'autres problèmes. L'entreprise avorta.

Quand la France se trouve privée du sucre des Antilles, Napoléon stimule les travaux scientifiques et les recherches pratiques pour que la betterave remplace la canne. Parmentier, cependant, préconise la fabrication d'un sucre de raisin. L'Académie des sciences, de son côté, déconseille le sucre de betterave : il serait médiocre et insuffisant. L'empereur passe outre. En mars 1811, un décret offre cent mille arpents de terre à qui veut entreprendre une culture massive de betteraves; le même décret ouvre un crédit d'un million aux chercheurs et leur promet pour quatre ans l'exemption de tous impôts sur les sucres qu'ils auront fabriqués.

Benjamin Delessert, qui est le fils d'un agronome emprisonné sous la Terreur, a expérimenté en 1802 le procédé Marggraf-Achard. Avec le pharmacien Deyeux, il parvient à produire des pains de sucre, aussitôt portés à l'empereur. Celui-ci, le 2 janvier 1812, inaugure à Passy, avec Chaptal, la première fabrique de sucre industriel, à base de pulpe de betterave. Napoléon, dans un enthousiasme calculé, ôte sa croix de la Légion d'honneur, et la pose sur la poitrine de Delessert.

Ce succès intervient trop tard pour que l'initiative prenne une dimension utile dans l'immédiat. Sous l'Empire, les essais initiaux subissent quelques déboires, et la betterave gagne peu de terrain. De 1815 à 1830, la naissante industrie du sucre de betterave sombrera. Mais elle prendra son essor au cours du siècle. En trois générations, elle ramènera le prix du sucre de 15 francs à 7 centimes le kilo : diminution de 99 %.

Autre innovation, qui n'est encore qu'une rénovation : la culture du pastel, jadis prospère dans le Haut-Languedoc, avait été concurrencée, puis éliminée, au XVII^e siècle, par l'indigo, produit des feuilles de l'indigotier tropical. Coupé de ses sources d'approvisionnement des Indes orientales et occidentales, l'Empire offre aux teinturiers une relance du pastel dans les départements du Midi. Succès.

Même effort pour le coton. Hier, il provenait d'Amérique ou des Échelles du Levant. Ne pourrait-on l'acclimater en France,

comme on a tenté de le faire à Malte, en Sicile et dans la Pouille ? On s'y essaye dans les Pyrénées et dans les Bouches-du-Rhône. Échec.

Ni pour le pastel, ni pour le coton, les initiatives napoléoniennes, inspirées par les nécessités du blocus, n'ont de chances de lui survivre. Les voies entrouvertes ne sont que des impasses.

Si les circonstances suggèrent de faire appel à de nouveaux produits, ou à d'anciens produits réhabilités, elles sont stériles sur le plan des techniques agricoles. L'assolement ne fait de progrès que sur sa lancée antérieure. L'outillage ne se rénove pas : on garde les vieilles charrues. Tout le génie inventif de la nation se concentre sur les exigences de la guerre.

UNE PRODUCTION STAGNANTE

On l'a vu, les rendements agricoles ont baissé. Mais les surfaces mises en culture ont un peu progressé : du fait de l'augmentation du territoire national, du partage de biens nationaux et de biens communaux ; de la suppression, au moins théorique, des droits de parcours et de vaine pâture. De l'examen de toutes les données statistiques dont on dispose, J.-C. Toutain conclut que la répartition entre terres cultivées et terres incultes a dû finalement peu se modifier. « Si les ventes de biens seigneuriaux ont pu faciliter les défrichements, l'impéritie des nouveaux acquéreurs, les troubles révolutionnaires et les guerres napoléoniennes ont pu en balancer l'effet. » Les terres labourables, qui comprennent les terres en culture, mais aussi les jachères, les prairies artificielles ou temporaires, reculent sérieusement : de 33 millions d'hectares en 1790 à 25,5 en 1821, selon l'Annuaire statistique de la France. Là-dessus, les superficies consacrées au froment s'accroissent, aux dépens du seigle ; la vigne gagne du terrain (de 1,5 à 2,1 millions d'hectares) ; le sarrasin reste dominant dans l'Ouest, le maïs dans le Sud-Ouest. Les prés et pâturages, qui avaient nettement progressé au cours du siècle, reculent après 1789 : de 11,8 millions d'hectares à moins de 8. L'ensemble du territoire agricole doit couvrir 53,4 millions d'hectares en 1781-1790, et 53,8 en 1821, soit dans les deux cas 80 % du territoire total. Les bois et forêts, entamés par les besoins domestiques et industriels, dévastés sous la Révolution, semblent

dangereusement touchés : 15,3 millions d'hectares en 1761, et 9,6 en 1830.

Avec des rendements amoindris et des surfaces à peine accrues, la production ne peut que stagner. Très éprouvée au plus fort des temps agités, elle se retrouve après vingt-cinq ans à des niveaux comparables à ceux du départ. En d'autres termes, ce quart de siècle, qui sans révolution et sans guerres participerait normalement au progrès démographique et technique, est quasiment perdu pour l'agriculture.

Les résultats varient cependant selon les produits. Certains secteurs marquent des points : on cultive davantage le tabac, pour répondre à l'augmentation de la consommation; sa production passe de 100 000 à 150 000 quintaux. On produit plus de laine (peut-être 38 000 tonnes, contre 35 000), grâce au développement du cheptel ovin (peut-être 27 millions de têtes, contre 20 millions). La production de viande s'accroît, d'abord en quantité (à 500 milliers de tonnes, contre 460) et surtout en valeur (470 millions de francs, contre 260), du fait de la hausse du prix au kilo. La vigne et le vin sont en progrès : les Français boivent plus (125 litres par an et par tête en 1810, selon Chaptal, contre 100), les vigneron produisent plus (35 millions d'hectolitres, contre 25?). Mais la plupart de ces chiffres sont discutables : ils ont pour source essentielle les évaluations de Chaptal, sénateur et comte d'Empire, et de Montalivet, ministre de l'Intérieur. Tous deux sont portés à démontrer la supériorité du régime impérial sur la monarchie défunte.

Indubitablement, d'autres secteurs régressent : tel est le cas des produits laitiers, avec une diminution du nombre des vaches (4 millions en 1789, un peu moins en 1815 après une chute profonde durant la Révolution). Il a fallu, dans la hâte, réorganiser les haras « pour relever l'espèce des chevaux utiles à l'agriculture et au transport ». En 1812, on recense un effectif de 2 176 000 chevaux. Le nombre des moutons diminue, peut-être par la faute des défrichements, sûrement en raison du recul de la vaine pâture. Baisse aussi dans la sériciculture, qui était en plein essor sous l'Ancien Régime, particulièrement dans la vallée du Rhône, et qui ne s'épanouira qu'après 1815 (6 200 tonnes de cocons en 1789, moins de 5 000 sans doute à la fin de l'Empire). Baisse sur le lin et le chanvre, plus difficile à chiffrer (leur production, en

valeur, chuterait de 100 à 50 millions de francs). Baisse sur le bois de taillis, destiné au chauffage, et le bois de futaie, destiné à la construction (au total, 44 millions de mètres cubes avant la Révolution, 35 millions selon Chaptal sous l'Empire) : les forêts sont ravagées par les chèvres, et l'on ne songe pas à replanter. Baisse sur les céréales (113 millions de quintaux en 1781-1790, ramenés à 104 en 1815-1824, après 94,5 en 1803-1812), avec un net progrès pour le froment (+ 45 %), mais un recul plus ou moins profond sur le seigle (- 40 %), l'avoine (- 45 %) et surtout l'orge (- 63 %) : c'est la conséquence de la baisse des rendements.

Dans l'ensemble, de 1789 à 1815, et toujours en éliminant les remous intermédiaires, la production agricole ne varie guère. Si le produit final net, en valeur, est en progrès (2 455 millions en 1781-1790, 3 208 en 1802-1812, 3 643 en 1815-1824 selon les calculs de J.-C. Toutain, après addition du produit végétal et du produit animal), la hausse des prix en est presque seule responsable.

La stagnation de la production agricole, en volume, n'exclut pas des disparités régionales. Il est des provinces moins favorisées que d'autres. Parmi les plus éprouvées figurent la Bretagne et la Vendée, qui n'ont pu réparer les dommages que leur a fait subir la guerre civile : fermes et métairies incendiées, terres à l'abandon... Pâtissent aussi d'un relatif dépeuplement les régions frontalières, Lorraine, Alsace, Franche-Comté. En Corse, après le temps des troubles révolutionnaires et l'occupation anglaise, l'administration impériale expérimente timidement des plants de coton et d'indigo, accorde des primes aux mûriers, tente sans succès de limiter les dévastations causées par les chèvres, importe des brebis de Toscane : les luttes de clans ruinent ces efforts. A l'inverse, en Artois et en Picardie, avec l'introduction de la betterave sucrière, l'Empire améliore les cultures maraîchères et les hortillonnages des vallées, les cultures céréalières des plateaux, les pacages à moutons des friches et des collines. Dans le Perche et le Maine se développe la culture du lin.

Mais ce n'est nulle part l'essor que laissaient espérer au XVIII^e siècle les progrès de l'agronomie, et qui reprendra, à cadence bientôt accélérée, après 1815 et jusque sous la monarchie de Juillet.

UN BILAN GLOBALEMENT NÉGATIF

Apprécier l'évolution de la France agricole entre 1789 et 1815, ce n'est pas seulement la comparer avec le mouvement antérieur et le mouvement postérieur, ni rêver à ce qu'elle aurait pu être sans la tourmente révolutionnaire et impériale, c'est aussi la confronter aux mutations intervenues dans le même temps sous d'autres cieux, et principalement de l'autre côté de la Manche, dans l'Angleterre ennemie et rivale : ennemie puisqu'elle combat les armes à la main, rivale puisque son économie va tendre à devenir l'économie dominante, en Europe et dans le monde.

Déjà l'Angleterre a opté pour la civilisation urbaine aux dépens de la civilisation rurale, pour l'industrie aux dépens de l'agriculture. De ce choix il résulte que, tandis que la France reste une société à majorité paysanne, l'Angleterre devient une société à minorité paysanne ; que chaque cultivateur dispose de plus de terres en Angleterre qu'en France ; et qu'en conséquence la productivité de l'agriculture anglaise l'emporte sur la productivité de l'agriculture française.

L'Angleterre a fait sa révolution agricole avec le triomphe des « enclosures », et une rotation des cultures qui exclut les jachères triennales : sur onze années, là où le paysan français récolte quatre fois 18 boisseaux de blé (soit 72), le paysan anglais récolte trois fois 25 boisseaux de blé (soit 75), tout en alternant avec des plantes fourragères qui nourrissent le bétail et enrichissent le sol.

Ce n'est pas seulement l'agronomie française qui a pris du retard ; la paysannerie en a pris avec elle. J.-C. Toutain, qui a le mérite de rassembler et de décanter toutes les données de base auxquelles on s'est ici référé, risque cet ultime jugement, qu'on ne saurait récuser : « Qu'ont apporté la Révolution et l'Empire à l'agriculture ? Essentiellement la suppression des droits féodaux, des droits de parcours et de vaine pâture, l'obligation de se conformer à certains types d'assolement, une répartition plus juste de l'impôt, le partage des communaux... Si les propriétaires sont plus riches depuis l'abolition des droits, rien n'a changé. Il n'y a pas une bête de plus, ni plus de prairies artificielles. On cultive plus de terres, les biens nationaux et communaux, mais on les épuise plus vite et le rendement a baissé. Les nouveaux acqué-

reurs restent ignorants : ils ont faim de terres, sont prêts à travailler, mais n'ont ni outils, ni engrais, et ne savent comment passer de la culture extensive à la culture intensive. Les petits paysans, qui sont la majorité, loin d'être favorisés par la suppression du droit de parcours et la vente des communaux, en sont ruinés. »

Étrange conclusion : la Révolution, faite au nom de l'égalité, a enrichi les riches et appauvri les pauvres.

C'est un résultat qu'on retrouvera sur d'autres terrains.

II

BILAN INDUSTRIEL

FRANCE-ANGLETERRE

Les historiens britanniques discutent la question de savoir si la révolution agricole a devancé, accompagné ou suivi la révolution industrielle. Les uns et les autres peuvent avoir de bonnes raisons. Il nous importe seulement que l'Angleterre ait amorcé sa révolution industrielle avant les autres pays, y compris la France.

L'affaire avait commencé vers 1760, si l'on en croit le professeur T. S. Ashton, rejoint par la plupart des observateurs. L'Angleterre bénéficiait des conditions les plus favorables, en disposant de la main-d'œuvre nécessaire, de capitaux liquides et d'une technique rénovée. La main-d'œuvre provenait de la campagne, qui émigrerait vers les villes. Les capitaux se multipliaient avec le développement du marché de Londres et des banques provinciales, tandis que la baisse du taux de l'intérêt stimulait les placements à long terme. Les techniques nouvelles surgissaient, avec l'essor d'une énergie jusqu'alors mal exploitée, fille du charbon et de la vapeur, qui allaient bouleverser la métallurgie et le textile : la métallurgie, que métamorphosaient les hauts fourneaux, le textile, qui entrait dans l'ère de la mécanique, pour le filage et le tissage.

La France n'avait pas les mêmes atouts. Face à l'Angleterre, véritable « bloc de charbon » et riche en minerai de fer, elle était relativement démunie du combustible de base et du matériau utile. Face aux ingénieurs anglais, James Watt, père de la machine à vapeur, John Wilkinson, père de la fonte au coke, John

Kay, père de la navette volante, James Hargreaves et Samuel Crompton, pères de la machine à tisser, les ingénieurs français se révélaient, non pas moins ingénieux, mais moins portés aux réalisations pratiques : Montgolfier et ses ballons n'ébauchaient la conquête de l'air que pour la gloire.

Les retards que prenait l'industrie française n'étaient pourtant pas sans appel. Toutes les classes de la société témoignaient d'un bel engouement pour les sciences et les techniques : l'*Encyclopédie* consacrait des milliers de planches aux métiers, les cours publics de physique expérimentale faisaient fureur, les beaux esprits se passionnaient pour l'électricité et le magnétisme, nobles et bourgeois plaçaient leurs capitaux dans des entreprises de charbon (Aniche, Anzin) ou de produits chimiques (Javel, Saint-Denis). Au pays de Denis Papin, les inventeurs ne chômaient pas, de Vaucanson à Japy.

Puisque l'Angleterre, dans les disciplines majeures, avait pris de l'avance, les Français n'hésitaient guère à prendre le sillage, soit en copiant les inventeurs d'outre-Manche, soit en faisant venir en France les techniciens les plus capables.

Ainsi l'ingénieur lyonnais Gabriel Jars allait-il voir en Angleterre « s'il est vrai qu'on emploie le charbon de terre cru aux fourneaux des usines pour fondre la mine de fer; s'il faut le dessouffrer pour cet usage et le réduire en ce que les Anglais nomment couke ». Il rapportait la recette magique et tentait l'emploi du coke dans un haut fourneau de la famille de Wendel en Lorraine – ces de Wendel qui déjà avaient commencé à substituer le charbon de terre au charbon de bois. Première expérience réussie en 1769. Ignace de Wendel, le petit-fils du fondateur de la dynastie des maîtres de forges, voulait renouveler la tentative à l'échelle industrielle. Il s'assurait le concours de William Wilkinson, le frère de ce John Wilkinson qui en Angleterre réussissait à merveille la fonte au coke. Wilkinson exigeait 60 000 livres d'appointements annuels, plus 1 000 livres d'indemnité mensuelle, et le paiement de ses voyages. Accord conclu. Ensemble, avec l'appui du Trésor royal, Ignace et William faisaient choix d'un site perdu entre Loire et Saône, où la houille était présente : le Creusot. Ils y construisaient une fonderie centrale, deux hauts fourneaux d'une dimension exceptionnelle (13 mètres de hauteur, 3 mètres de diamètre). Le 11 décembre

1785, à deux heures de l'après-midi, coulait la première fonte française au coke.

Ce faisant, l'industrie française était consciente de son retard, et elle cherchait à le rattraper, de façon à ne pas se laisser trop distancer. En réalité, elle gardait presque le contact. Patrick O'Brien estime qu'au XVIII^e siècle, jusqu'à l'explosion révolutionnaire, la production globale (agricole et industrielle) s'accroissait plus en France qu'en Angleterre. Si la supériorité anglaise était évidente et persistante dans l'extraction minière (charbon, fer), et dans la métallurgie, ainsi que pour le ciment, le verre, les briques, la France excellait dans le textile (filature et tissage du coton mis à part), la construction, les industries du cuir, l'agro-alimentaire. Albert Soboul précise (dans *la Civilisation et la Révolution française*) : de 1700 à 1790, la production industrielle augmentait dans les deux pays à des rythmes assez voisins, 1,17 % par an en Angleterre, un peu plus de 1 % en France.

Les deux économies se développaient dans des cadres institutionnels qui pouvaient paraître très dissemblables au premier abord, mais qui, à l'examen, ne différaient pas profondément : l'Angleterre vivait à l'heure libérale, après avoir aboli contrôles et réglementations, la France toujours à l'heure colbertiste dans le corset rigide des jurandes. Mais, sous bien des aspects, les deux formules tendaient à se rejoindre : en Angleterre, où nombre de secteurs restaient soumis à de strictes disciplines; en France, où comme on l'a vu, craquait le vieux système corporatif. Partout, les exceptions tenaient la règle en échec, la pratique contredisait la doctrine.

Il restait acquis que, par tête d'habitant, le revenu anglais dépassait le revenu français; que l'Angleterre disposait d'un système bancaire plus évolué, avec une industrie où les capitaux s'investissaient par autofinancement; qu'elle était plus urbanisée, mieux outillée que la France.

Mais le combat n'était pas vraiment inégal. A tout le moins, il n'était pas perdu d'avance¹.

1. Lire le très remarquable ouvrage de François Crouzet : *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, XVII^e-XX^e siècle* (Perrin, 1985), où il est soutenu que l'avance de l'Angleterre est prise au XVII^e siècle, que le retard de la France s'était plutôt réduit au XVIII^e siècle et que ce sont la Révolution et l'Empire qui allaient creuser le fossé.

L'ÉVEIL DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Le vrai drame de la France du XVIII^e siècle, c'est qu'elle était trop peuplée. Surabondante, la main-d'œuvre était bon marché. Il en résultait que les entrepreneurs étaient plus tentés de faire appel à l'homme qu'à la machine : pas besoin d'inventer de ces mécaniques auxquelles devaient recourir les Anglais, faute d'effectifs. L'industrie française n'était pas acculée à la modernisation.

Pourtant, même sans le secours de ce stimulant, elle progressait. Après le XVII^e siècle, siècle de déflation et d'austérité, le XVIII^e apparaissait comme un siècle d'essor et de vitalité : les villes se peuplaient, au profit de la construction ; les citadins s'habillaient autrement que les campagnards, au profit de l'industrie textile ; les besoins se développaient, la consommation s'accroissait, au profit de toutes les productions.

Croissance lente ou croissance rapide, c'est toujours de la croissance. Parce que le coton à bas prix les concurrençait, les industries du lin et du chanvre progressaient à pas mesurés, et de même la draperie qui utilisait la laine. Selon Daniel Richet (*Révolution anglaise et Révolution française, dans De Guillaume le Conquérant au Marché Commun*), la production traditionnelle des draps et de la toile s'était accrue au XVIII^e siècle, avant la Révolution, de 61 %, soit beaucoup moins que la production des cotonnades : elle se défendait mieux dans le Languedoc (+ 143 %) et en Champagne (+ 127 %) qu'en Normandie (+ 12 %).

Progressait à grands pas l'industrie des textiles nouveaux, à commencer par celle du coton, cette fibre qui venait des pays chauds et qu'on définissait encore comme « une sorte de laine végétale, blanche et propre à être filée » (*Dictionnaire de Commerce*, 1770). Rouen passait pour la ville du continent où se fabriquaient le plus de toiles de coton « de toutes qualités et au meilleur prix ». Le duc d'Orléans ouvrait une manufacture de cotonnades à Orléans. Aidé par Trudaine, Georges Simonet montait à Tarare les premiers métiers à mousseline ; et son fils Adrien rapportait de Suisse des filés de coton, qu'il faisait tisser sur des métiers à bras.

Prospérait parallèlement la jeune industrie des indiennes, ces

cotonnades imprimées dont l'Inde avait gardé longtemps le monopole. Le secret de l'Inde consistait à recouvrir les tissus de cire et à colorer dans un bain de teinture toutes les parties restées à nu. Il avait filtré en Europe, d'abord en Allemagne, puis en Angleterre et en Suisse. De ce dernier pays, qui portait la technique à un haut degré de perfection, les toiles peintes étaient exportées à Mulhouse, qui en devenait le grand marché, jusqu'au jour où des Mulhousiens s'avisèrent de les teindre eux-mêmes. Pourquoi pas ? Avec des ouvriers suisses, ils ouvraient quelques manufactures : la première en 1745. Bientôt, les Mulhousiens, ne se contentant plus de teindre, se mirent à filer et à tisser. Le chiffre d'affaires de leurs « indienneseries », entre 1758 et 1784, progressait de 738 %.

L'exemple alsacien était retenu sans tarder au pays de Montbéliard : un certain Jean-Pierre Peugeot, fort des connaissances qu'il avait acquises en Allemagne et à Bâle, ouvrait un atelier à Hérimoncourt. A Versailles et à Paris, à la cour et à la ville, les indiennes faisaient fureur. Mandrin les introduisait en contrebande. Du jour où les autorités françaises (en 1759) donnaient pleine liberté à la production des indiennes, l'industrie textile française s'emparait de la formule, pour répondre elle-même à la demande. Vaucanson, dès 1747, avait construit un métier automatique, que pouvait actionner un cheval ou une roue hydraulique : il préfigurait le métier de Jacquard. Christophe Oberkampf, fils d'un teinturier bavarois, fondait en cette même année 1759, à Jouy-en-Josas, une manufacture de toiles imprimées à l'aide de planches de cuivres gravées : la toile de Jouy, bientôt fameuse dans toute l'Europe, dominait le marché des indiennes.

Autre industrie montante : la métallurgie. Après avoir trop longtemps dévoré le bois des forêts, elle faisait appel à la houille. De 1744 à 1789, la production française de charbon augmentait de 681 % (Albert Soboul), et, si elle restait très inférieure à la production anglaise, sa croissance était plus rapide. Le bassin d'Anzin s'équipait avec des puits de plus en plus profonds, des galeries maçonnées, des bennes mues par des treuils à chevaux. Son exploitation appartenait à une société par actions créée en 1756, qui rassemblait le marquis de Cernay, les ducs de Croy, de Charost et de Chaulnes autour d'actionnaires bourgeois. Les mines de La Grand-Combe étaient concédées au duc de Castries.

Longtemps tenus à l'écart de la vie économique, les nobles ne dédaignaient plus de s'y mêler et d'y jouer les premiers rôles : même s'ils s'exposaient à se compromettre dans des affaires de finances, ils prenaient leur part de risque dans des initiatives qui pouvaient alors passer pour hardies. D'ailleurs, ils ne dérogeaient pas en se faisant passer maîtres de forges. Le comte d'Orsay possédait quatre hauts fourneaux et trois forges en Franche-Comté. Le marquis de Chasteray était propriétaire du haut fourneau et des forges d'Essarois en Bourgogne. La famille de Wendel faisait prospérer ses forges de Lorraine et l'on a vu Ignace de Wendel tenter au Creusot la première fonte au coke. Avant même l'année 1780, les secrets de la métallurgie anglaise, ses machines et ses techniciens avaient passé la Manche. La métallurgie française était sur la bonne voie : de 1738 à 1789, elle progressait de 72 %.

Avec elle s'affirmait l'artillerie française, qui avant d'être une arme était une industrie. Le Picard Jean-Baptiste de Gribeauval créait le matériel qui allait dominer tous les champs de bataille d'Europe durant un demi-siècle : canons de bronze, mais coulés pleins, forés et alésés mécaniquement, avec âme lisse, ligne de mire et hausse, toutes parties interchangeables. A la demande de Gribeauval, Ignace de Wendel était nommé à la Manufacture royale d'armes de Charleville, puis à l'arsenal d'Indret, dans une île de l'estuaire de la Loire. Le 1^{er} janvier 1787, une seule société, dite Manufacture des fonderies royales, rassemblait Indret et Le Creusot pour engendrer une grande entreprise.

Car le temps venait des puissantes sociétés et des grandes usines, qui changeaient le cadre du travail humain. L'artisan commençait à faire place à l'ouvrier. A Abbeville, la famille Van Robais, d'origine hollandaise, exploitait une manufacture de draps fins, qui procédait à toutes les opérations depuis le filage et le tissage jusqu'à l'apprêt, au foulage et à la teinture : installée au faubourg Hocquet près de la Somme, avec cour d'honneur, ateliers et maisons ouvrières, elle comptait quelque 2 500 employés, dont 250 tisserands, et faisait travailler des milliers de femmes à domicile. A Nantes, en 1785, la filature Sazet salariait quatre mille personnes. A Jouy, la manufacture de toiles en mobilisait un millier. Une fabrique de mousselines au Puy, une fabrique d'étoffes de soie et coton près de Limoges, la coutellerie-

quincaillerie Alcock à Roanne, les forges de Dietrich à Niederbronn occupaient toutes des effectifs supérieurs à cinq cents unités. Certains chantiers navals, à Rochefort, à Brest, à Toulon, requéraient une forte main-d'œuvre. Ainsi se constituaient des cités ou des faubourgs industriels, et les villes cessaient d'être uniquement administratives ou marchandes.

Exemple d'une entreprise ambitieuse : Saint-Gobain. La Manufacture royale de Glaces de miroirs avait déjà plus d'un siècle d'âge. D'abord installée faubourg Saint-Antoine, elle s'était décentralisée dans un château de Picardie, où elle coulait le verre en fusion sur des tables métalliques. A l'abri d'un solide privilège, elle prospérait. Son personnel ouvrier était soumis à une rude discipline : travail de 5 heures du matin à 7 heures du soir, avec trois interruptions pour les repas; congédiement possible sans préavis et sans indemnité, mais salaires majorés par des primes de rendement, logement gratuit, allocations de maladie, pensions d'invalidité... Le président de la Compagnie était un Montmorency.

Autre exemple : les frères Périer, en 1778, fondaient une compagnie pour la distribution de l'eau à Paris. Cette fois encore, l'idée venait d'Angleterre : à Londres, des pompes de l'invention de Watt et de Newcomen distribuaient l'eau de la Tamise dans tous les quartiers, à tous les étages. Deux pompes à vapeur du même système, importées d'Angleterre, étaient installées sur les quais de la Seine, quatre réservoirs établis sur la colline de Chaillot, des conduites en fer et en bois sur trente-deux kilomètres, six fontaines, soixante-dix-huit bouches d'eau étaient mises en place. Le réseau entra en service en juillet 1782, bientôt complété par une autre pompe au Gros-Caillou. Beaumarchais rédigeait les prospectus publicitaires de l'entreprise : « On aura à fort bon marché, dans tous les temps de l'année, sans interruption, de l'eau saine et en telle quantité qu'on voudra. » Mirabeau, défenseur des porteurs d'eau, tentait de discréditer la Compagnie. En Bourse, on agiotait sur les actions. Une industrie venait de naître.

AU SEUIL DE LA RÉVOLUTION

Comme pour l'agriculture, il importe de faire le point à la veille de la Révolution, et de constater, au terme d'un long essor, quelques années plus difficiles.

Le malaise tournait à la crise économique dans les derniers temps de l'Ancien Régime, qui terminait sa carrière en position de moindre résistance. Cette dépression résultait pour une part de la détérioration de la situation agricole, qui ralentissait la demande rurale. Elle était aussi la conséquence de la guerre d'Amérique, qui durant quelques années privait la France des matières premières d'outre-Atlantique. Elle tenait surtout au traité de commerce franco-anglais conclu en 1786, qui ouvrait le marché français aux produits de l'industrie britannique.

Tous ces facteurs pesaient particulièrement sur l'industrie textile. Le facteur agricole d'abord : la crise des fourrages entraînait un renchérissement de la laine. Le facteur américain ensuite : la guerre d'Indépendance arrêta les importations de coton du Nouveau-Monde et poussa à la hausse des prix. Le facteur anglais enfin : avec la réduction des droits perçus sur les articles manufacturés d'outre-Manche, c'était toute la production textile française qui se trouvait gravement concurrencée. Laine plus chère, coton plus cher pour les producteurs, mais lainages et cotonnades moins chers pour les consommateurs. Comme le textile jouait alors le rôle d'élément moteur dans l'économie, la France industrielle traversait une passe dangereuse. Normalement, ce ne devait être qu'un mauvais intermède : la crise des fourrages était provisoire, la guerre d'Amérique avait pris fin, et l'industrie textile française pouvait à la longue bénéficier du stimulant de la concurrence anglaise. Mais la Révolution politique n'attendait pas.

Dès le début de 1788, le problème textile s'exprimait en termes de chômage. À la séance du Conseil du commerce du 25 février (que rapporte Ernest Labrousse), devant les fermiers généraux et les inspecteurs généraux du Commerce, l'inspecteur Tolozan avouait à Paris 20 000 chômeurs : chiffre déjà élevé pour une population ouvrière alors peu nombreuse.

Dans le courant de l'année 1788, le drame prenait de l'ampleur.

Il frappait la Picardie, où l'on devait organiser des ateliers de charité, la Normandie où se multipliaient les faillites, la Champagne, où s'arrêtaient la moitié des métiers de toiles, le Lyonnais, qu'atteignait aussi la mauvaise récolte de soie de 1787. Chômage à Elbeuf, à Louviers, à Rouen, à Sedan, à Orléans, à Grenoble. La production textile était réduite de moitié, et le nombre des sans-travail dépassait largement les 100 000.

Par contagion, tous les secteurs industriels étaient plus ou moins touchés : la baisse des salaires et du pouvoir d'achat se propageait à travers toute l'économie ; elle atteignait le meuble de Paris comme les huiles et savons d'Aix-en-Provence, la coutellerie de Langres comme la papeterie d'Annonay, l'orfèvrerie de Strasbourg comme les dentelles du Puy. C'est pour protester contre la réduction de leurs salaires que les ouvriers ont envahi et livré aux flammes, en avril 1789, la maison Réveillon, qui fabriquait du papier peint au faubourg Saint-Antoine.

Ce tableau est de ceux qui expliquent l'explosion révolutionnaire. Il ne saurait cependant faire oublier les progrès antérieurs de l'industrie française : un accident de santé ne doit pas être confondu avec un état permanent de maladie. Même à l'heure de la crise, tous les Français n'étaient pas condamnés à la détresse. Nombre de chômeurs étaient appelés à travailler sur les routes ou les canaux. Certaines industries ne périclitaient pas : à Saint-Gobain, chez les de Wendel, chez les Van Robais, on ne percevait pas de défaillance. Dans la banlieue parisienne, on voyait prospérer de petites entreprises : des manufactures de céramique à Sceaux, Bourg-la-Reine, Saint-Denis ; des manufactures d'indiennes à Buc, Arcueil, Saint-Cloud ; des blanchisseries dans les sables des bords de rivière, à Boulogne, Clichy, Gentilly, Clamart, Ville-d'Avray. La Manufacture royale de Sèvres se portait bien.

Dans les secteurs secondaires, ou qui semblaient tels, des initiatives variées témoignaient d'une belle effervescence inventive. Berthollet, en 1787, découvrait les propriétés blanchissantes du chlore, dont va bénéficier l'industrie textile. Didot suggérait de remplacer les presses de bois qui servaient aux imprimeurs par du métal. D'une matière élastique que La Condamine avait rapportée du Pérou et qu'on appellera le caoutchouc, on imaginait, en attendant mieux, de faire des gommes à effacer. Le bénédictin dom Gauthry, en 1782, inventait un tuyau acoustique qui portait à

huit cents mètres. De grandes mutations étaient en germe dans de petites idées.

Ainsi la Révolution ne trouve-t-elle pas l'industrie française désarmée. Mais elle explose dans un climat qui, depuis quelques saisons, lui devenait propice.

LES DE WENDEL DANS L'ÉPREUVE

« La République n'a pas besoin de savants. » Il faut revenir sur ce propos qu'on a déjà évoqué en dressant le bilan scientifique de la Révolution. En temps normal, science et industrie sont trop liées pour que les producteurs puissent se passer d'inventeurs. En temps de Révolution, la formule, authentique ou apocryphe, résume un état d'esprit : sollicitée par les exigences de la guerre civile et de la guerre étrangère, la République a d'autres soucis que de chercher à innover en matière industrielle. Plus que dans l'industrie, les capitaux s'investissent dans l'immobilier et le foncier, avec la mise en vente des biens nationaux.

Priorité aux fabrications militaires. Rien n'importe plus, sous la Révolution et sous l'Empire, que de fournir des armes aux troupes en campagne : des canons, des fusils, des munitions, et aussi des uniformes. De quoi assurer du travail et des débouchés à la métallurgie et aux industries textiles, mais non pas à usage civil, ni pour l'exportation. La guerre est dévorante : elle ne donne pas le loisir de réaliser des progrès techniques. S'il existe des projets, comme pour la vis du chien de fusil, ils restent dans les cartons. La bureaucratie freine les innovations; elle ne perd pas son temps en de vaines expériences. La guerre est impatiente.

Si l'industrie piétine, si les inventeurs chôment, c'est aussi parce que la Révolution coupe des têtes. Les savants, comme les animateurs d'entreprises, ne sont pas désavoués seulement par l'apostrophe trop fameuse du président du Tribunal révolutionnaire. Il leur arrive d'être bel et bien éliminés physiquement, à la manière de Lavoisier, en interrompant sur l'échafaud une carrière qui aurait pu être féconde; à moins qu'ils ne mettent fin eux-mêmes à leurs jours, à la façon du chimiste Nicolas Leblanc, l'inventeur de la soude artificielle, dont les biens sont confisqués et qui est acculé au suicide; de Gabriel Palteau de Veymerange –

l'un des bâtisseurs du Creusot —, qui, pourchassé comme contre-révolutionnaire, se jette par la fenêtre et s'écrase sur le pavé; à la façon encore d'Ignace de Wendel, dont la tête a été mise à prix et qui, ayant dû émigrer, sombre dans le désespoir et se condamne au poison, quelque part du côté de Weimar. C'est de ce dernier que Goethe, qui a suivi et assisté ses efforts, commente sobrement la fin tragique : « Son esprit organisateur et toujours en éveil cherchait à tromper son inaction par des plans étendus... Éloigné de sa patrie, dans un coin tranquille de la forêt de Thuringe, il tomba victime de bouleversements infinis. » Des bouleversements qui coûtent cher à la France.

La maison de Wendel résume tout le drame de l'industrie française. Parce que les jeunes ont dû fuir, elle est gérée par une veuve septuagénaire, Marguerite d'Hayange, aux prises avec les problèmes que pose « la stagnation du commerce des fers », et avec les exigences du ministère de la Guerre qui lui demande cent tonnes de boulets par mois. L'entreprise manque de tout : de suif pour les machines, d'avoine pour les chevaux, de bois pour les forges. Plus question de fonte au coke ! Elle attendra des jours meilleurs. L'appel des jeunes paysans lorrains sous les drapeaux exacerbe la jalousie contre les ouvriers, maintenus au travail des hauts fourneaux. Il faut l'autorité du représentant du peuple à l'armée de la Moselle pour protéger le personnel de la maison. « Il est défendu, au nom de la nation et de ses intérêts, de troubler ou retenir aucun objet ni ouvriers utiles, sous le prétexte de recrutement ou de marche en masse : le tout étant fondé sur le bien général. »

Avec quelques centaines d'ouvriers, Mme d'Hayange a beau fabriquer, en vingt-quatre heures, 850 gros boulets, 84 gros obus, 4 800 balles de fer battu, elle est suspecte par sa naissance, par son mariage, par sa famille émigrée, par sa force de caractère. On la rend « responsable de tous les événements ». On finit par avoir raison de l'obstination de cette vieille femme. Les forges et usines de « la citoyenne Wendel » sont mises sous séquestre (30 décembre 1793). Incarcérée à Metz, puis à Sarreguemines, elle ne sera libérée que bien après Thermidor. Entre-temps, l'entreprise nationalisée tombe aux mains d'un régisseur incompetent. Les ouvriers, payés en assignats, abandonnent le travail. Ils sont réquisitionnés, avec interdiction de désertier leur poste sous peine

de mort. Ils répliquent en sabotant leurs outils. Quand Marguerite d'Hayange, infirme et ruinée, reçoit la permission de regagner son village, elle n'y trouve plus que désolation : les hauts fourneaux sont éteints, les forges sont mortes, la maison est déserte et silencieuse. A quatre-vingt-deux ans, la vaillante femme s'éteint, léguant à ses descendants, avec quelques habits usés et quelques meubles de sapin, l'exemple de la constance dans l'adversité.

Les forges, mises aux enchères, échoient à un citoyen Granthil qui ne parvient pas à leur rendre vie. Au début de 1803, l'affaire est mise en faillite. En juin, elle est adjudgée à un négociant de Metz, qui prête son nom à la famille de Wendel : François de Wendel, fils d'Ignace, recouvre l'héritage, reconstitue le domaine, ressuscite l'entreprise. Les guerres napoléoniennes multiplient si bien les commandes qu'en 1807 Hayange figure au premier rang des fournisseurs de munitions. François acquiert les forges de Moyeuve, des forêts, des moulins. Maire d'Hayange, conseiller général, il devient un notable à l'échelle lorraine. Mais, en 1811, ses usines occupent encore à peine 150 ouvriers, avec des méthodes artisanales et un équipement archaïque, recourant au bois et au charbon de bois, alors que, de l'autre côté de la Manche, la fonte est pour 97 % fabriquée au coke.

La Révolution a anéanti l'entreprise. L'Empire ne la sauve qu'en lui assurant des débouchés trop commodes, à des fins militaires, et en la détournant de la conquête d'autres débouchés, plus pacifiques et plus sûrs, ceux qui feront du XIX^e siècle le siècle du fer. C'est seulement en 1816 que François de Wendel pourra se rendre en Angleterre, pour étudier et noter les progrès de la métallurgie; en 1819 que l'entreprise pourra travailler « à l'anglaise »; en 1823 que sera édifié un haut fourneau à coke et que sera introduite en France la technique du puddlage, breveté par Cort en 1784. Près de quarante années ont été perdues.

L'ÉCLOSION DES PEUGEOT

De la famille de Wendel, passons à la famille Peugeot. Une de ses branches tente sa chance dans la métallurgie, une autre dans le textile. Toutes deux pâtissent ou profitent de la tourmente.

Le pays de Montbéliard, où l'on suit la carrière des Peugeot

depuis le xv^e siècle, est rattaché à la France en 1790. Les seigneuries disparaissent, faisant place à des cantons. Dans la bagarre politique, les Peugeot font figure de « patriotes ». Jean-Pierre Peugeot est nommé administrateur du district de Saint-Hippolyte avec six autres citoyens éprouvés; il appartient à la Société montagnarde de Blamont. Avec son fils Jean-Frédéric, il décide de faire, de son moulin à broyer le grain, une petite entreprise pour fondre de l'acier. L'écluse de Sous-Cratet, sur le Gland, est modifiée; les berges sont relevées. Le blocus continental incite à précipiter les travaux.

Associés à un gendre de Frédéric Japy, le rénovateur de l'industrie horlogère, les Peugeot installent quatre martinets, des bobines pour l'étirage des fils d'acier, des laminoirs et un polissoir. L'objectif est de fabriquer « de l'acier à l'instar de celui de la Styrie, de l'acier laminé pour lames de scies semblables à celles d'Angleterre, et à l'usage des ressorts, de l'acier cylindrique poli ». Fontes de fer et fers affinés viennent du Doubs et du Haut-Rhin, charbon de bois et houille viennent de Ronchamp et Champagny.

Bien que l'entreprise ait déjà démarré, Jean-Frédéric, au nom de ses associés, sollicite l'accord du préfet. Sa demande, en date du 10 juillet 1811, n'omet pas de redondants couplets à l'adresse de l'Empereur : « Éveillé par l'appel du chef suprême à l'esprit national, frappé de la commotion par laquelle cet auguste souverain a voulu et ne peut qu'électrifier tout Français en le dirigeant par le chemin des arts vers un but qui doit faire sortir la nation d'une dépendance mercantile où son ennemi insatiable l'a magiquement et trop longtemps entraînée », il projette « le changement du moulin en une usine destinée à la fabrication d'une matière première qui manque à nos contrées ». Le meunier se convertit à la métallurgie.

Une médaille d'or de première classe, en 1812, récompense la production de Sous-Cratet. Mais la mise en train reste difficile. L'invasion, en 1814, suspend la fabrication. C'est seulement dans le cadre de la Restauration que les Peugeot trouveront les conditions propices à la fabrication des scies et des ressorts, en attendant, bien plus tard, les cerceaux de crinolines, les vélos et les voitures.

L'autre branche des Peugeot s'est aventurée dans le textile.

Jacques et Charles Peugeot, eux aussi, savent combien l'industrie anglaise a pris d'avance en ce domaine. Leur ambition est de produire mécaniquement ces fils si longtemps enfantés par les rouets paysans, et qui donnent ces solides étoffes que les Montbéliardais nomment verquelure, futaine, cotonne, grisette ou droguet, pour les rideaux d'alcôve, les couchettes à plumes, les robes ménagères. Et, plus encore qu'aux fils et aux tissus, ils pensent à la machine qui doit les fabriquer.

La machine existe : un charpentier anglais lui a donné le nom de sa fille, Jenny. Perfectionnée, mise au point, l'invention est passée en Belgique, bien que la loi anglaise punisse de mort ceux qui tenteraient de l'exporter. De Manchester, l'invention a gagné Gand, puis Paris. Jacques Peugeot se rend dans la capitale, quelques jours après l'exécution du duc d'Enghien. Il se fait admettre au laboratoire de filature du Conservatoire des arts et métiers. Là, ce provincial, curieux de tout, va s'initier à la mécanique textile. Il se fait fort de confectionner des *mule Jenny* de 216 broches chacune, sur le modèle de celle qui lui permet d'apprendre le métier de fileur. « J'emploie mon temps à travailler chez le mécanicien qui construit les *mule Jenny*, écrit-il à son père. Beaucoup de personnes établissent des filatures, mais je puis vous assurer sans vanité qu'il n'y en a pas beaucoup qui puissent se promettre des succès aussi assurés que nous. Notre pays convient à tous égards parfaitement à un établissement de ce genre, puisque la main-d'œuvre y est à bon compte et que les ouvriers mécaniciens y sont abondants » (27 juillet 1804).

A Hérimoncourt, Jacques et Charles Peugeot construisent leur filature. Ils y installent la *jenny* prototype, construite avec l'aide de l'Anglais Fergusson à la faveur de la paix d'Amiens. Une belle usine ! Cinquante mètres sur dix, trois étages sur un rez-de-chaussée. Le Gland fait mouvoir une roue qui actionne les ateliers de filature. On tisse encore à bras. On teint aussi. L'Empereur a besoin d'habiller ses soldats, alors que le blocus élimine les cotonnades anglaises.

Mais le blocus n'aura qu'un temps. L'avenir des Peugeot n'est pas dans le textile. Du moins ont-ils, dans cette expérience, pris un contact avec la mécanique; ils ont appris au surplus combien l'industrie est tributaire de la politique, et quels retards la France doit combler pour rattraper l'Angleterre.

A PARIS, DES SUCCÈS FRAGILES

Le double cas des Wendel et des Peugeot illustre, au cours de ce quart de siècle d'épreuves, les mutations de l'industrie française qui s'adapte, cahin-caha, aux exigences du temps : la révolution politique contrarie la révolution technique, à moins que parfois elle ne la précipite : les producteurs n'ont ni le loisir ni les moyens de moderniser leur entreprise autant que le voudrait la compétition internationale, mais la guerre et le blocus les contraignent aussi à des initiatives qu'ils ne prendraient pas en des circonstances moins tourmentées.

C'est Paris et la région parisienne qui bénéficient au mieux de la situation d'exception qu'engendre, avec un conflit qui n'en finit pas, l'éclipse de la concurrence anglaise. Paris cependant est fort mal placé pour devenir une métropole industrielle : le combustible, les matières premières, la main-d'œuvre y sont plus chers qu'en province. Mais la capitale dispose de puissants atouts financiers et commerciaux, et la centralisation révolutionnaire et napoléonienne joue en sa faveur. Capitaux plus abondants qu'ailleurs, présence et commandes du pouvoir central confortent l'industrie parisienne.

La formule des expositions est à la mode, dès le Directoire. Elles ont pour objectif de présenter les réalisations les plus récentes de l'industrie et d'appeler sur elles l'attention des badauds, qui sont des consommateurs. Sur le Champ de Mars, puis dans la cour du Louvre et sur l'esplanade des Invalides, Paris expose ses trésors : les meubles de Jacob, les tissus de Dolfus, les montres de Bréguet, les livres de Didot, les crayons de Conté, les cotons filés de Bauwens, les bronzes de Thomire, les papiers peints de Jacquemard et Bénard. Curieux et admiratifs, les Parisiens veulent oublier les années de pénurie.

A la vérité, beaucoup des industries dont Paris tire orgueil ne sont que l'héritage de l'Ancien Régime : ainsi des tapis de la Savonnerie à Chaillot, des tapisseries des Gobelins, des porcelaines de Sèvres ; ainsi encore des toiles de Jouy, qu'anime toujours Oberkampf (elles sont imprimées au cylindre, mais seulement en deux teintes) ; de l'ébénisterie, reine au Faubourg Saint-Antoine, de l'orfèvrerie, qui triomphe au Marais et rue Saint-Honoré. La

cour impériale a pris le relais de la cour de Versailles, pour stimuler les industries de luxe.

Dans le textile, Paris marque des points : non seulement avec les indiennes, mais avec les soieries du faubourg Saint-Denis et de la rue Sainte-Apolline, où se concentrent les manufactures de gazes, de rubans, de bas, de passementerie, de tulles et dentelles. Plus encore avec les filatures de coton, qui s'échelonnent dans les quartiers de Charonne, de la Roquette, de Charenton, ainsi que sur la rive gauche, rues Saint-Jacques et Saint-Victor. On en compte une dizaine au début de l'Empire, une trentaine en 1808, une cinquantaine en 1813 : exactement 52 dans le département de la Seine, dont 44 dans Paris; elles sont équipées de 150 000 broches, portées par 744 *mule jennies*; elles filent 750 tonnes de coton dans l'année, occupent 5 000 hommes, femmes et enfants : avec le tissage et la bonneterie, 11 000 personnes. Si la plupart des entreprises recourent encore à l'énergie humaine, voire à l'énergie animale avec des manèges de chevaux, une filature fait appel à la force hydraulique, et deux sont à la vapeur. Paris est, en France, la capitale incontestée du coton.

Parmi les maisons les plus importantes figure celle de François Richard, un fils de fermiers normands, qui a d'abord revendu des toiles achetées à la Halle, pour spéculer pendant la Révolution sur des mouchoirs et faire sous le Directoire la contrebande des toiles anglaises prohibées. En 1796, il s'associe avec Lenoir, le fils d'un drapier originaire d'Alençon : ensemble, ils trafiquent sur les biens d'émigrés de la Sarthe, amassent de quoi s'établir dans un ancien couvent de la rue de Charonne, où ils produisent des tissus croisés de fil et de coton.

A Auteuil, Louis Ternaux, qui est le fils d'un drapier de Sedan, fabrique des cachemires aussi beaux que ceux de l'Inde, rendus introuvables par le blocus.

Puisque le textile se mécanise, la construction mécanique se met à sa disposition, pour le travail du coton ou de la laine. Le même Ternaux ouvre rue Mouffetard une petite manufacture de machines à lainer. Rue de Charonne, François Richard, devenu Richard-Lenoir après le décès de son associé, construit ses propres machines. Au-delà de la simple mécanique, l'industrie parisienne se risque à la métallurgie : l'atelier des frères Périer, à Chaillot, possède une fonderie qui coule le fer et le cuivre, ainsi qu'une

chaudronnerie. A Versailles, la manufacture Boutet, avec du fer en provenance du Berry, produit les armes d'honneur que l'Empereur distribue à ses grognards.

Dans la chimie, la région parisienne se diversifie : au hameau de Javel, où le comte d'Artois avait financé une manufacture, prospère la fabrication de l'eau de Javel. A Grenelle, l'État se dote d'une poudrerie. Aux Ternes, sur six hectares, Chaptal établit une usine qui produit des acides, du chlorate de sodium et des sels de plomb. Dans le Marais se multiplient les teintureries, le plus souvent à l'échelle artisanale. Au Gros Caillou, on l'a vu, Philippe Lebon présente sa première usine à gaz.

Ce tableau de l'industrie parisienne, Jean Tulard (dans *l'Histoire de Paris : le Consulat et l'Empire*) le brosse en précisant la dimension des entreprises. En 1800, un millier d'établissements emploient quelque 60 000 ouvriers. Vingt-quatre seulement en comptent plus de cent. En 1807, la maison Richard-Lenoir donne du travail à 1 071 Parisiens, l'entreprise Robillard (qui travaille le tabac) en emploie 450. Quelques entreprises de bonneterie, de tulle et de gazes, approchent ou dépassent la centaine. Une fabrique de papiers peints atteint les 400. A Jouy, en 1805, Oberkampf occupe 1 300 personnes, dont 175 imprimeurs, 190 tireurs, 570 pinceauteuses.

Si, en 1811, la police recense 92 000 ouvriers à Paris, c'est en incluant dans ce nombre les artisans du bâtiment, du vêtement, de l'alimentation, de l'imprimerie : maçons venus du centre de la France, tailleurs venus du Nord, ramoneurs venus de Savoie... Si l'on ajoute les forts des Halles, les débardeurs des ports, et toute la main-d'œuvre féminine que mobilise la couture, Jean Tulard porte à 130 000 l'effectif ouvrier de la capitale, et à 350 000 le nombre des Parisiens qui dépendent, pour leurs conditions de vie, du secteur artisanal ou industriel : soit plus de la moitié de la population.

C'est beaucoup pour une ville qui n'est pas prédestinée à ce rôle, alors que sa vocation naturelle se situe dans l'administration et le commerce. Il en résulte que l'économie parisienne, dans l'orientation que lui ont donnée la Révolution et l'Empire, est fragile. Elle est à la merci d'une crise financière ou de la suspension de ce blocus auquel l'industrie française doit son isolement.

Des crises, il en survient plusieurs : celle de 1801 est une crise d'approvisionnement; celle de 1806 est consécutive au krach des Négociants réunis, une association de spéculateurs dirigée en coulisse par Ouvrard; elle met dans l'embarras les carrossiers, les selliers, les corroyeurs, les filateurs, puis les bijoutiers, les ouvriers sur métaux, les imprimeurs sur indiennes : de proche en proche, toutes les manufactures sont menacées de dépression.

Plus profonde, la crise de 1810-1812 débute par une spéculation sur les denrées coloniales et les eaux-de-vie, se prolonge avec des dépôts de bilan, s'aggrave avec une hausse des prix du seigle, de l'orge, de la farine, puis du pain, se précise avec la retraite de Russie et la conspiration de Malet : fléchissement des cours de la Bourse, faillites de dizaines d'entreprises. Dans la capitale, un ouvrier sur trois est au chômage.

La prospérité industrielle de Paris ne tient qu'à la guerre et au blocus, qui éliminent la concurrence anglaise. La paix et l'ouverture des frontières remettraient vite en cause une activité largement redevable à une centralisation artificielle.

Au XIX^e siècle, Paris ne retrouvera de vocation industrielle que grâce à une autre forme de la centralisation, celle du rail.

HEUR ET MALHEUR DU TEXTILE

A l'échelle des départements, les vicissitudes de l'industrie pendant la Révolution font l'objet de *Mémoires statistiques* rédigés par les préfets du Consulat à la demande de Chaptal. Reprenant ces documents, le Genevois Francis d'Ivernois, émigré en Angleterre, présente en 1802 son propre *Mémoire*, passablement malveillant, et destiné à souligner l'appauvrissement de la France : ce qui appuie son pamphlet antérieur (de 1799) sur *les pertes que la Révolution et la guerre ont causées au peuple français*. François Crouzet, tout en prolongeant son analyse jusqu'au terme de l'Empire, en fera état dans l'ouvrage qu'il consacra à *la Supériorité de l'Angleterre sur la France, XVII^e-XX^e siècle*.

Le textile, qui est de beaucoup la plus importante des activités industrielles, commence par chuter : en 1794, sa production est réduite des deux tiers. Il progresse ensuite à dater du jour où sont interdites les importations de filés anglais. La main-d'œuvre qu'il

occupe passe finalement de 800 000 unités (selon J.C. Toutain, pour 1781-1790) à près de 1 050 000 (pour la décennie 1803-1812). Mais la crise survenue à la fin de l'Empire réduit ce dernier effectif.

C'est l'industrie du coton qui se porte le mieux, ou le moins mal, grâce à la prohibition des cotonnades anglaises et indiennes. La mode nouvelle favorise la consommation, si bien que le nombre des broches en service atteint un million (mais cinq millions en Angleterre), et que la production de coton brut triple entre 1789 et 1810 (mais en Angleterre elle quadruple). Lille, Roubaix, Tourcoing, Mulhouse, Rouen sont des centres actifs, au moins jusqu'à la crise de 1811, qui est impitoyable.

Même si la filature mécanique, mue par des animaux ou des chutes d'eau, concurrence le rouet familial, le tissage à domicile et à la main l'emporte toujours; elle ne se développera que sous la Restauration. Dans la plupart des provinces, la production textile reste artisanale.

Exception qui confirme la règle : la plus grande entreprise industrielle de toute la France est alors la maison Richard-Lenoir, qui emploie 10 000 ouvriers en 1808 (dont, on l'a noté, un peu plus d'un millier à Paris), 15 000 en 1812. Elle a des filatures et des ateliers de tissage en Normandie (à Alençon, à Laigle), en Picardie (à Saint-Martin-de-Sées, à Chantilly) : trente-neuf établissements au total, et de nombreux travailleurs à domicile, notamment dans dix-sept communes du département de la Manche, entre Coutances et Saint-Lô. Elle lance même des plantations de coton dans le royaume de Naples. Mais, de même que Richard-Lenoir doit son essor et sa fortune à la prohibition des cotonnades anglaises en 1806, de même il doit sa chute, en 1814, à la réouverture des frontières, qui ruine à la fois les cultures napolitaines et les ateliers français.

L'industrie de la laine est plus éprouvée : moins de moutons, moins de matière première, des prix plus élevés. La France doit importer de la laine, et ses exportations de lainages périclitent. D'Ivernois assure que la « fameuse fabrique des serges de Mende » est réduite aux trois cinquièmes de son activité. La draperie de Sedan ne compte plus en 1803 que 600 métiers battants, contre un millier en 1788. Celle de Louviers tombe de 430 à 200, celle du Mans de 274 à une centaine : la suppression des ordres religieux,

grands consommateurs d'étamines et de voiles fins, l'arrêt des ventes sur l'Espagne, le Portugal et l'Italie portent un coup sévère à la fabrication. La manufacture de lainages de Reims, qui produisait près de 100 000 pièces par an avant la Révolution, en produit moins de 15 000. Le Nord résiste mieux, mais la Somme s'effondre : les effectifs au travail et le chiffre d'affaires, dans l'industrie des casimirs et ratines à Abbeville, reculent dans la proportion de 10 à 1. Sous l'Empire, avec l'introduction de machines pour carder, pour filer et pour le finissage, l'industrie lainière se redresse, mais Verviers et Aix-la-Chapelle tirent de cette reprise un meilleur parti que les centres français.

L'industrie du lin et des toiles est frappée par la concurrence du coton, par la perte de ses débouchés d'outre-mer, par la chute de la consommation des articles de luxe, par la réduction des commandes de voiles pour la marine. Crise pour les batistes, gazes et linons de Valenciennes et Cambrai, pour les toiles de Loudéac et de Vitré, de Laval, Mayenne et Château-Gontier. La fabrique de Pont-Audemer, qui employait dix mille personnes avant la Révolution, est anéantie. La toilerie de l'Ouest ne se relèvera jamais de l'épreuve. Sous l'Empire, la reprise est timide : en 1810, Laval produit encore deux fois moins qu'en 1789.

Quant à l'industrie de la soie, orgueil traditionnel de l'économie française, elle est mise à mal sans tarder. Le préfet du Rhône, dans son *Mémoire statistique*, recense 7 000 métiers, en diminution d'un quart sur les 9 300 métiers d'avant la Révolution ; à l'en croire, le chiffre d'affaires des galons est tombé de 10 à 2 millions, l'effectif de la broderie de 6 000 à 600. L'Empire redonne vie à la soierie, mais sur sa fin le nombre des métiers battants diminue de moitié.

L'espoir vient d'un petit artisan lyonnais de tissus façonnés : Joseph-Marie Jacquard reprend le métier de Vaucanson, qui n'a jamais été utilisé, et il le munit d'un carton qui commande l'ouverture des fils de chaîne et sélectionne les aiguilles. Le métier Jacquard permet de reproduire indéfiniment le même dessin, sans intervention manuelle. Lyon l'adopte. Mais, pour son invention, Jacquard ne reçoit qu'une pauvre médaille de bronze et une petite pension, et les canuts ne lui pardonnent pas d'avoir substitué la machine à l'homme : un seul ouvrier peut faire le travail de six. Le conseil des prudhommes brise publiquement le

métier de Jacquard. C'est seulement à la fin de l'Empire, huit ans après avoir construit son premier engin, que Jacquard peut faire entendre raison aux canuts, et imposer son invention.

UNE INDUSTRIALISATION LABORIEUSE

Autant ou plus que le textile, les autres industries ont leurs problèmes.

En témoignent les difficultés qu'éprouve la manufacture de Saint-Gobain, à mi-chemin de la catastrophe et de l'expectative. Elles commencent dans la nuit du 4 août, avec l'abolition des privilèges, qui n'épargne pas le monopole de la Compagnie. Elles se poursuivent avec la mise sous séquestre des biens des émigrés, qui atteint trois administrateurs (Anne de Montmorency, l'abbé Brochart de Champigny, la vicomtesse de Jaucourt); du coup, 24 % du capital se trouve nationalisé.

Les événements ne sont assurément pas propices à une industrie de luxe comme celle des glaces. L'usine normande de Tourlaville ferme, faute de commandes; la glacierie est convertie en verrerie : nouvel échec. Certains ateliers sont transformés en fabriques de salpêtre pour la défense nationale. A Saint-Gobain, la force armée doit briser des manifestations ouvrières. Tel administrateur se plaint, lors des massacres de septembre, de devoir enjamber des cadavres pour se rendre à une séance du Conseil (Jean Choffel : *Saint-Gobain*). Le caissier Guérin rend ses comptes sur la guillotine.

Malgré tout, la Compagnie survit. Sous l'Empire, elle redémarre. Pour libérer la France des importations de soude espagnole, elle acquiert en 1806 à Charlesfontaines une ancienne verrerie où elle installe une soudière. En 1812, sur le conseil de Gay-Lussac (qui deviendra administrateur, et plus tard président de la compagnie), une soudière plus importante est mise en place à Chauny, sur l'Oise, tout près de Saint-Gobain : entrée confirmée dans l'industrie chimique. Entre-temps, un décret signé à Königsberg par Napoléon autorise la société à établir sur l'Oise une prise d'eau, un barrage et un moulin : appel à l'énergie hydraulique.

C'est encore de la soude, ainsi que de l'alun et de l'acide sulfurique, que produit l'important établissement chimique fondé

à la Paille, près de Montpellier, par Chaptal. L'industrie chimique accuse quelques progrès dans toute la France : ses effectifs passent de 14 000 unités avant la Révolution à 15 000 sous l'Empire.

La métallurgie, comme l'illustre le cas de la maison de Wendel, pâtit des troubles révolutionnaires, mais bénéficie des commandes de l'armée. Jusqu'au Consulat, les résultats sont inégaux : recul dans le Dauphiné, la Côte-d'Or, le Bas-Rhin, l'Indre, l'Eure; progrès dans l'Orne, la Haute-Saône, le Doubs. Sous l'Empire, les maîtres de forges doivent répondre aux besoins grandissants de la guerre en articles de fer et de fonte. Ils installent des laminoirs. Mais nombre de petites entreprises sont éliminées, et les investissements se languissent. Globalement, pour la période 1803-1812, les industries des métaux emploient 128 000 personnes, contre 112 000 pour la décennie 1781-1790. Augmentation : 14 %.

Durant cette même période 1803-1812, la population active totale dans l'industrie s'élève à 1 885 000 travailleurs (J.C. Toutain), en progrès d'environ 300 000 sur la période 1781-1790. Sur ce nombre, aux 1 047 000 ouvriers de l'industrie textile, aux 15 000 de l'industrie chimique et aux 128 000 de l'industrie des métaux, s'ajoutent 218 000 travailleurs dans le bâtiment, 202 000 dans les industries alimentaires, 156 000 dans les métiers du bois, 102 000 dans les mines et carrières, 12 000 dans les industries du papier. Sont seuls en diminution d'effectifs les secteurs des industries alimentaires et la papeterie.

Ces effectifs comprennent femmes et enfants, qui souvent travaillent à bas prix, dans des conditions précaires. Albert Soboul cite le cas des clouteries des Ardennes, qui emploient des enfants de dix ans, de trois heures du matin à neuf heures du soir.

Certaines industries sont sinistrées : les manufactures de tabac, qui à Strasbourg occupent 2 000 ouvriers au lieu de 6 000; la chapellerie, victime de l'enchérissement des poils de lapin; la tannerie, privée des peaux originaires de l'Amérique latine.

A l'échelle du territoire national, compte tenu de la montée de Paris et du déclin de plusieurs provinces, compte tenu aussi des progrès ou de la crise de certains secteurs, la croissance industrielle fait l'objet d'appréciations apparemment contradictoires. Selon le point de départ retenu (1789 étant une mauvaise année) et le point d'arrivée (1810, 1812, 1815), le jugement final qu'on porte sur l'industrie française est plus ou moins favorable.

D'après les travaux du professeur J. Marczewski (*Y a-t-il eu un take-off en France?*), le point le plus bas atteint par l'économie française doit se situer en 1796, si bien que le graphique qui exprime son évolution est ce que les économistes appellent une courbe en U. Au-delà de 1796, et surtout avec le Consulat, la production industrielle se redresse – sous réserve des crises de parcours. De 1781-1790 à 1803-1812, la croissance annuelle de l'industrie atteindrait 1,95 % – et sans doute 3 % entre 1796 et 1812 : avec des coefficients particulièrement élevés dans le travail du coton (+ 5,1 %), la brasserie (+ 4,7 %) et l'extraction de la houille (+ 5,7 %), même si les chefs d'entreprises répugnent à substituer le charbon au bois comme source d'énergie. Dans le « produit physique » de l'économie française (calculé sur les marchandises et non sur les services), la part de l'industrie passe de 42,6 % avant la Révolution à 45,2 % après 1815, la part de l'agriculture revenant de 57,4 à 54,8 %.

Mais l'industrie, de toute façon, souffre alors de prix de revient trop élevés (du fait de la hausse des matières premières et des salaires), du manque de main-d'œuvre (mobilisée par la guerre), et du manque de capitaux (davantage sollicités par les placements agricoles, d'un meilleur rendement et d'une plus grande sécurité).

Pour François Crouzet¹, la production industrielle ne représente en 1800, au mieux, que 60 % de son niveau d'avant 1789, et la croissance de 1800 à 1810 ne permet guère que de récupérer les pertes subies pendant la Révolution, les secteurs qui se modernisent ne constituant qu'une part très minoritaire de l'économie. Pour Pierre Gaxotte, c'est seulement en 1809 que la production retrouve le niveau de 1789 : vingt années pour rien.

CEUX QUI EN PROFITENT

Vingt années pour rien ? Elles ne sont pas perdues pour tout le monde : L'Angleterre prend le large.

A la différence de la France, la guerre ne l'absorbe pas tout entière. Sauf sur les mers, et, à la fin de l'épopée napoléonienne,

1. *Op. cit.*

au Portugal, en Espagne, puis en Belgique, elle est absente des champs de bataille. En Italie, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Russie, elle fait se battre pour elle les armées des pays dont elle a noué les coalitions.

En outre, le blocus ne lui cause pas les mêmes torts qu'à la France. Maîtresse des océans, elle garde le contact avec les terres lointaines. Et, sur le continent, elle sait se conserver des voies de pénétration.

Moyennant quoi, libérée de l'essentiel des servitudes militaires et sûre de ses débouchés, elle peut poursuivre dans la sérénité son essor industriel : la révolution technique ébauchée depuis 1760 s'accélère au Royaume-Uni entre 1789 et 1815.

Si l'industrie anglaise pâtit de la guerre, c'est seulement dans la mesure où celle-ci fait monter les taux d'intérêt. Mais ils restent très bas (et stimulent les investissements) jusqu'en 1793 et durant l'entracte de la paix d'Amiens.

Le véritable événement du quart de siècle, en Angleterre, est la diffusion de la machine à vapeur, qui enlève à l'homme, à l'animal, à l'eau, au vent, l'exclusivité de la production d'énergie. La machine « à double effet », livrée par la maison Boulton et Watt, de Birmingham, développe une puissance de cinquante chevaux. La première d'entre elles équipe une minoterie. Dès 1790, la vapeur et la *mule jenny* sont associées au filage du coton. La vapeur est mobilisée pour actionner des pompes élévatoires ou d'épuisement, des moulins à farine ou à huile, des balanciers pour la frappe des monnaies, des presses, des brasseries, des scieries, des fonderies et des forges. Vers 1801, l'industrie anglaise fait appel à 5 000 « pompes à feu », tandis que la France n'en possède pas 500 : dix fois moins (chiffres empruntés à Pierre Rousseau, *Histoire des Techniques*; Alain Peyrefitte, dans *le Mal français*, reprend pour 1810 le chiffre de 5 000 pour l'industrie anglaise, mais celui de 200 seulement pour l'industrie française). En 1815, l'écart s'est encore creusé.

L'esprit inventif des Britanniques s'épanouit dans le temps où les Français font les plus brillantes démonstrations sur les sentiers de la guerre. Selon les registres des commissaires des brevets, le nombre des brevets accordés chaque année en Angleterre, qui dépassait rarement la douzaine avant 1760, et qui avait atteint 64 en 1783, fait un bond à 85 en 1792, à 107 en 1802, et se maintient

ensuite à des sommets. (T.S. Ashton, *la Révolution industrielle*). Le rendement du matériel anglais passe pour être de quatre à cinq fois supérieur à celui de l'outillage français (Jean Tulard, *Napoléon*).

Multiplication des ateliers mécaniques à Londres, des filatures mécanisées dans le Lancashire et le Yorkshire, création à Birmingham de la fonderie de Soho dès 1795, inauguration en 1814 de la presse mécanique qui permet au *Times* de tirer 1 100 exemplaires à l'heure : ainsi l'Angleterre témoigne-t-elle de sa vitalité. Son taux de croissance industrielle, selon W.G. Hoffmann, approche de 23 % pour la décennie 1801-1810, et de 39 % pour la décennie suivante.

Elle n'est pas seule à tirer profit de l'époque. En Allemagne, par la vertu du blocus, des sucreries sont créées en Bavière, en Franconie, où la betterave était cultivée comme légume potager ; en Saxe, naît une fabrication savante, jusqu'alors monopole anglais, celle des verres de précision et des instruments d'optique.

La Belgique, plus encore, doit sa promotion industrielle aux bouleversements de ce temps. Les biens de l'Église, nationalisés et mis en vente, sont rachetés, non point comme en France par des paysans, des artisans ou des spéculateurs, mais par les anciens privilégiés, nobles ou bourgeois, qui seuls possèdent les capitaux nécessaires et qui, enrichis à bon compte, peuvent financer les industriels désireux d'équiper et de moderniser leurs usines. L'ouverture d'un vaste marché continental, d'où ont disparu les péages et les douanes, élargit merveilleusement leur clientèle. Ils peuvent vendre librement aux Français, aux Rhénans, aux Hollandais : avec une main-d'œuvre abondante, un esprit d'entreprise aiguisé, un équipement rajeuni, la Belgique devient la région la plus prospère du Grand Empire. Une sidérurgie dotée de 89 hauts fourneaux (la France n'en aura pas autant avant un demi-siècle), des machines à vapeur qui dès 1807 pompent les galeries de mines inondées et permettent d'aller chercher le charbon loin sous terre, des filatures géantes, dont l'une, à Gand, emploie plus de dix mille ouvriers, une production de draps accrue, à Verviers, de 6 % par an entre 1800 et 1810, une industrie chimique protégée par des brevets nombreux : la Belgique est à l'avant-garde de l'industrie continentale. « On pourra dire que ce

sera moins la France qui a annexé la Belgique en 1795, que la Belgique qui s'est annexé la France pour l'exploiter économiquement » (Adrien de Meeüs, *Histoire des Belges*). Cette prééminence, la Belgique la conservera après 1815.

C'est bien la France la nation perdante, sur le terrain de la compétition internationale. Elle ne doit d'avoir progressé dans certains secteurs industriels qu'aux conditions artificielles dans lesquelles l'ont plongée la guerre et le blocus. A la paix retrouvée, en 1815, il faudra leur substituer un autre artifice, qui s'appelle le protectionnisme, et qui va se prolonger sur près de cent cinquante ans, pour ne redécouvrir une ébauche de libéralisme que sous le troisième Napoléon et lors de l'ouverture du Marché Commun sous la cinquième République. Ce protectionnisme frileux, sans lequel l'industrie française serait écrasée, c'est le legs de la Révolution et de l'Empire.

III

BILAN COMMERCIAL

AVANT 1789 : EXPANSION DES ÉCHANGES INTÉRIEURS

A aucun moment, la Révolution ni l'Empire ne songent sérieusement à soustraire la France à l'économie de marché. La société du nouveau régime, comme de l'Ancien, est vouée à acheter et à vendre, à importer et à exporter (même sous réserve de restrictions) ainsi qu'il est de règle dans tous les pays policés. Pas question d'instaurer un collectivisme à la mode de Platon, de Thomas Morus ou de Campanella. Seul Babeuf, un moment, et sans écho populaire, en nourrit le rêve. La France entend rester une nation marchande.

Elle s'était bien trouvée de ce système jusqu'en 1789. Albert Mathiez, champion du robespierrisme, convient que « ce n'est pas dans un pays épuisé, mais au contraire dans un pays florissant qu'éclate la Révolution ». Le commerce intérieur et le commerce extérieur étaient en plein essor. Pourtant, sur la voie de leur double développement, les obstacles ne manquaient pas : obstacles humains, du fait de la prédominance d'une France rurale, portée à l'autarcie plus qu'aux échanges, et aux sinécures publiques plus qu'aux aventures ; obstacles monétaires, avec la relative rareté des moyens de paiement, faute d'une monnaie fiduciaire ; obstacles juridiques, avec la survivance des contraintes corporatives qui freinaient les initiatives, avec les traditions qui écartaient les nobles du commerce de détail, avec le maintien des particularismes provinciaux et des douanes internes qui fragmentaient le territoire. Compte tenu de ces entraves, l'expansion commerciale n'était pas sans mérite. Mais elle était éclatante.

A défaut de statistiques globales sur le commerce intérieur, la prospérité des grandes foires porte témoignage. En 1788, c'est-à-dire en une année qu'Ernest Labrousse considère comme mauvaise sur le plan commercial, la foire de Beaucaire réalisait un chiffre d'affaires de 41 millions. Sa notoriété remontait au Moyen Age, et sur l'axe du Rhône elle restait, chaque mois de juillet, le grand rendez-vous des marchands de textiles. Lyon était le premier marché européen de la soie. Orléans et Rouen fixaient les cours de la laine. Mais les foires elles-mêmes n'avaient plus le monopole des grandes transactions : la France s'évadait allègrement de leur calendrier, pour commercer en toutes saisons et en tous lieux.

Cet élargissement et cet épanouissement des échanges étaient pour beaucoup imputables à l'amélioration des transports. Les vieilles économies locales explosaient au contact les unes des autres. Un monde fermé se métamorphosait en un monde ouvert. Les richesses circulaient dans une véritable ivresse de communications facilitées par le progrès des techniques.

C'est d'abord le réseau routier qui devenait exemplaire. Jamais depuis Rome on n'avait vu un réseau d'une telle ampleur et d'une telle qualité. Il était l'œuvre de Daniel Trudaine, demeuré vingt-six ans directeur des Ponts et Chaussées. Quarante mille kilomètres d'anciens chemins de terre ou de routes fatiguées étaient redressés, élargis, empierrés, bordés d'arbres et de fossés, avec, de lieue en lieue, de hautes bornes de granit, fleurdelisées, qui marquaient les distances par rapport au point zéro – le parvis de Notre-Dame. Le corps des Ponts et Chaussées recevait son statut : à la base, une école dont les élèves étaient recrutés au concours ; trois années d'études savantes ; un ingénieur en chef par généralité, assisté de sous-ingénieurs ; quatre inspecteurs généraux, un intendant-directeur au sommet de la hiérarchie.

Devant les routes du royaume, les étrangers se récriaient d'admiration. Elles sont « superbes jusqu'à la folie », s'exclamait le voyageur Arthur Young. De la voie qui liait Limoges à Brive, sur laquelle avait veillé Turgot, le même Young enchérissait : « Le plus beau chemin du monde, parfaitement construit, parfaitement tenu ; on n'y voit pas plus de poussière, de sable, de pierre, d'inégalité que dans l'allée d'un jardin... »

Un inspecteur des Travaux publics, Pierre Trésaguet, avait

inventé un revêtement bombé qui superposait une couche épaisse de pierraille à une assise de moellons : le drainage était plus efficace et l'entretien plus facile. Toute l'Europe se mettait à l'école des routes françaises.

Sur ces voies correctement carrossables, de nouvelles voitures publiques étaient mises en service : les « turgotines » de la régie, à quatre, six ou huit places, légères, avec des relais fréquents, pouvaient tenir le galop et couvrir cent kilomètres par jour. De Paris, elles permettaient de gagner en une seule journée Rouen, Amiens, Reims ou Orléans, contre deux ou trois précédemment. Le service des messageries mettait Cherbourg à trois jours de Paris, Lyon ou Bordeaux à six jours.

Autant que les voyages, les échanges étaient stimulés par les progrès du système routier. Ce qui subsistait de péages et de douanes n'apparaissait que comme la normale contrepartie des libertés locales. Il est vrai qu'une marchandise, pour aller de Bretagne en Provence, était assujettie à huit déclarations, autant de visites et presque autant de droits. Mais la gêne était acceptée comme un fait naturel.

Les voies d'eau étaient aménagées, de façon à faciliter les transports lourds auxquels s'affairait toute une population batelière. On ouvrait ou entreprenait les canaux de l'Orne, de l'Escaut, de Picardie, de Bourgogne, du Centre, du Rhône au Rhin. Le 24 juillet 1784, au nom du roi, le prince de Condé posait la première pierre de l'écluse initiale de chacun des trois derniers : promesse de transports simplifiés, moins lents et moins coûteux.

EXPLOSION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

A l'extérieur, les chiffres parlent : d'environ 50 millions de livres à l'avènement de Louis XV, les exportations passaient à la veille de la Révolution à plus de 450 millions. En soixante-dix ans, elles avaient été multipliées par neuf. Dans le même temps, les importations passaient de 40 à 240 millions : multiplication par six. Le commerce extérieur de la France, égal à la moitié du commerce anglais au temps de la Régence, le rejoignait en 1789. Il laissait à la France, en permanence, un excédent substantiel

(sauf en quatre années de la décennie 1770-1780). Jamais on n'avait assisté à pareille exubérance de l'activité marchande et à pareil enrichissement.

Quand Necker brossait le tableau de la balance commerciale avec les pays étrangers, en excluant de ses calculs tout ce qui venait des colonies (Saint-Domingue, île du Vent) ou ce qui leur était destiné, il évaluait les entrées à 230 millions – dont 70 de matières premières, 20 de diamants et métaux précieux, 40 d'objets manufacturés, 40 de comestibles, 10 de tabacs, le reste concernant des bois, des plants, des mâts, des marchandises d'Extrême-Orient; en regard, il estimait les sorties à 300 millions, dont 150 en objets manufacturés, 70 à 75 en denrées des îles (réexportées), 35 à 40 en vins, eaux-de-vie et liqueurs, 22 en blés, beurre, sel, safran, cuirs, bois, 18 en réexportations de produits orientaux (thé, étoffes, riz de Chine, café, poivre...). Excédent sur l'étranger : 70 millions. Comme il convenait à un pays développé, la France vendait plus de produits ouvrés qu'elle n'en achetait, importait plus de matières premières qu'elle n'en exportait, et faisait de profitables trafics en servant d'intermédiaire entre ses colonies d'Amérique et l'étranger, comme entre l'Extrême-Orient et l'Europe. La France était le premier fournisseur de l'Espagne, et, par Cadix, de toute l'Amérique espagnole.

Entrons plus avant dans ces échanges. Quels produits de son industrie vendait la France? Necker répond longuement : des draps, toiles, soieries, parures, des montres, des ouvrages d'acier ou d'autre métal, des savons, des glaces, des meubles... Quelles marchandises achetait-elle? Des cotons, des laines, des chanvres, toutes les drogues propres à la teinture; des toiles venant de Flandre, de Hollande ou de Suisse; des mousselines, des velours de Gênes, de la quincaillerie d'Allemagne et d'Angleterre.

Avec la France d'outre-mer, le commerce prenait des proportions étonnantes : il faisait la fortune des négriers, champions des échanges triangulaires (pacotille pour l'Afrique, « bois d'ébène » d'Afrique en Amérique, sucre terré ou sucre brut comme fret de retour). Avec les Antilles, entre 1715 et 1780, les échanges avaient été multipliés par 5 à l'exportation, par 10 à l'importation. Aux îles de France et Bourbon, l'intendant Poivre avait introduit la culture des girofliers et des muscadiers, ravissant aux Hollandais le monopole du commerce des épices. Paris, sans remords et sans

regrets, faisait son deuil du Canada et de ses pauvres peaux de castors...

Tout ce trafic était assuré par une marine puissante et moderne, moins nombreuse assurément que la marine anglaise, mais avec des unités d'un tonnage trois fois supérieur. Beaucoup de bateaux jaugeaient quelque 600 tonneaux et couvraient vingt lieues par jour. En 1783, un armateur de Saint-Malo, du nom de Benjamin Dubois, ouvrait la première ligne de paquebots, à départs fixes, entre Bordeaux et New York : le gouvernement de Louis XVI soutenait l'entreprise, en lui accordant subvention et primes de vitesse.

Les ports affichaient une prospérité insolente : Dunkerque, patrie de Jean Bart, importait les bois du Nord, les eaux-de-vie, les poissons séchés. Le Havre, « porte océane », recevait et redistribuait sucre, coton, café, tabac et bois exotiques. Cherbourg se dotait, depuis 1776, d'une digue immergée par vingt mètres de fond, et Louis XVI assistait en personne au mouillage de l'un des quatre-vingt-dix cônes prévus pour les assises de cette digue. Saint-Malo, avec ses remparts et ses « malouinières », démontrait la rentabilité de la guerre de course. Brest était le port de prédilection de la « Royale », Lorient celui de la Compagnie des Indes. Plus opulentes que toutes, trois cités portuaires illustraient alors la bonne fortune de mer : Nantes, Bordeaux, Marseille.

Nantes avait été au début du XVIII^e siècle le premier port du royaume. On y comptait 1 330 navires de haute mer, contre 640 à Bordeaux, 460 à Marseille. Sous Louis XV, Nantes restait la capitale de la traite : ses armateurs transportaient jusqu'à trente mille nègres par an à Saint-Domingue. Mais leurs profits les plus sûrs provenaient des denrées coloniales originaires des îles, et de la vente en Afrique, en paiement des esclaves, d'articles de quincaillerie et de pacotille, d'étoffes et de verroterie. En 1788, le port accueillait et expédiait 231 navires, pour un tonnage proche de 83 000 tonneaux. Ce trafic enrichissait des dynasties marchandes, qui couvraient de nobles demeures les berges et les îles de la Loire. « Venise du Nord », la ville se peuplait et s'embellissait. Sa Faculté de médecine formait les « chirurgiens navigans » exigés par l'Amirauté pour la traite et la course aux épices. Seul point noir : la Loire s'ensablait.

Bordeaux ravissait cependant à Nantes le premier rang dans

l'activité portuaire. De 1715 à 1789, son chiffre d'affaires passait de 9 à 150 millions de livres (le quart de tout le commerce maritime du royaume), tandis que sa population triplait, grossie par l'immigration de Juifs portugais, de Hollandais ou de négociants scandinaves. En 1788, le port recevait et expédiait 495 navires, pour un tonnage de 147 000 tonneaux. A son âge d'or, Bordeaux additionnait le trafic des denrées coloniales avec les îles, et le trafic international avec l'Angleterre, les Pays-Bas, les pays baltes et les jeunes États-Unis : capitale du sucre, mais aussi capitale du vin. Après 1750, les fortunes nées du commerce dépassaient les fortunes des parlementaires. Leur triomphe s'exprimait dans l'urbanisme bordelais, dans les folies et les châteaux d'alentour. Le Grand Théâtre et l'Académie de Bordeaux attestaient qu'à l'occasion les nouveaux riches ne faisaient pas fi de la culture.

Marseille, en vifs progrès, se rapprochait de ses rivaux : 274 navires reçus ou expédiés en 1788 pour 70 000 tonneaux, ce qui situait le port phocéén au deuxième rang, devant Nantes pour le mouvement des navires, et au troisième rang devant Le Havre pour le tonnage. Il commerçait surtout avec le Levant (tapis, soies, mousselines, toiles peintes, laques, peaux, riz, vins de Chypre...) mais aussi, dans des proportions grandissantes, avec les Antilles (café, safran, sucre, vanille, tabac, épices...). Marseille pratiquait peu la traite des Noirs. Ses exportations étaient pour beaucoup faites de produits régionaux : vins de Provence, eaux-de-vie, huile d'olive, savons, chandelles et bougies, soieries, faïences. Les négociants marseillais excellaient dans le commerce d'Inde en Inde, qui faisait circuler dans tout l'Orient, de Moka au Bengale, de Bassora aux Philippines, de l'île Bourbon au Malabar, de Canton à l'île de France, le riz, le gingembre, le café, les cotonnades, l'opium, l'indigo, le poivre, la girofle. Marseille devenait une place internationale, qui ne limitait plus ses ambitions au bassin de la Méditerranée, mais embrassait le monde, de la mer des Caraïbes à la mer de Chine. Sur les quais du Vieux-Port, s'entreposaient sous le soleil les balles de coton, les barriques d'huile, les écailles de tortue, les sacs de cacao, les mouchoirs de Madras, les organdis du Coromandel : une débauche d'odeurs et de couleurs, dans un bruissement de roupies, de piastres et de sequins.

A la veille de la Révolution, tous les ports de France battaient leurs records de trafic et se grisaient de leur propre croissance. On ne devait plus, avant longtemps, leur connaître une telle allégresse.

LE COMMERCE INTÉRIEUR DANS LA TOURMENTE

Survient la Révolution. En quelques années, tout s'écroule, commerce intérieur et commerce extérieur. Pourtant, le désastre n'est pas immédiat. Au départ, si les échanges sont perturbés par la Grande Peur qui agite les provinces, et par l'émigration qui entame la consommation des classes aisées, ils sont en revanche favorisés par l'abolition des douanes intérieures (2 novembre 1790) et par la suppression des corporations de métiers (16 février 1791) qui ouvre le champ à la libre concurrence. L'élimination complète des octrois (1^{er} mai 1791) semble donner au commerce les facilités qui lui manquaient encore.

Tout de même, en juillet 1789, la foire de Beaucaire donne déjà des signes de défaillance. Elle commence le 22, juste à temps pour apprendre les événements de Paris. Selon Ernest Labrousse, le tiers des marchandises offertes est invendu. Première alerte.

En vain, avec une belle prescience de la future distinction entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire, Barnave professe-t-il que « l'établissement des manufactures et des commerces doit naturellement succéder à l'agriculture ». Les purs de la Révolution considèrent les commerçants d'un mauvais œil. Pour Saint-Just, « une nation de gens de métier n'est pas une nation, mais une foire de marchands et de vagabonds ». Au regard des élèves des physiocrates, seuls valent les paysans – ou bien, comme à Sparte, les guerriers.

Le réseau routier est bientôt laissé à l'abandon. La République n'a plus ni le loisir ni les ressources nécessaires à son entretien. En Normandie par exemple, les travaux de la route de Balleroy à travers la forêt de Cerisy, commencés en 1785, sont abandonnés dès 1789, sous le prétexte que le commerce de Bayeux pourrait en pâtir. Quand Mme de La Tour du Pin, en 1794, se rend de Bordeaux à Blaye, elle s'étonne de l'état de la grande route, « qui était, comme toutes celles de France à cette époque, dans le

dernier état de destruction ». Quand le père de Michelet va de Laon à Paris, il parcourt péniblement trente lieues en trois jours, couchant deux fois en route. Les ornières se creusent, les fondrières s'élargissent, les ponts sont coupés. De ce délabrement, l'incurie est la première responsable, mais la guerre, en certaines régions, ajoute à la grande misère des routes : par exemple le long du Rhin, en Provence, en Vendée. Jusqu'au Consulat, le réseau sera pitoyable. Dans l'Ouest et le Midi, le brigandage rend les relations précaires. L'affaire du courrier de Lyon n'est qu'un épisode spectaculaire d'un drame généralisé.

Sous l'Empire, avec une administration des Ponts et Chaussées reconstituée et un corps de cantonniers permanent, les routes redeviennent carrossables. Mais il y a tant à faire pour les rendre aussi « superbes » que sous l'Ancien Régime ! Napoléon tient seulement à disposer de voies sûres pour les allées et venues de ses troupes : le réseau routier prend une importance stratégique. On aménage et ramifie les routes vers l'Allemagne, la Hollande et la Suisse. On prolonge sur l'Espagne la route de Paris à Bordeaux. A destination de l'Italie, on ouvre la route du Mont-Cenis qui fait gagner quarante-quatre heures sur le trajet de Paris à Turin. Toutes ces artères sont (en 1811) numérotées et hiérarchisées : 219 routes impériales, 1 165 routes départementales. Nouvelle application de l'esprit de système.

Sur ces routes désormais, en vertu d'une pratique nouvelle, généralisée vers 1807, chevaux et véhicules tiennent leur droite, à l'inverse de l'usage antérieur, et à l'inverse de l'usage anglais. Les armées de l'Empereur introduisent cette règle de circulation dans presque toute l'Europe continentale.

Les messageries, en désarroi durant les années difficiles de la Révolution, sont nationalisées en 1798 : elles deviennent en 1806 les Messageries impériales. L'attention que leur porte Napoléon n'est pas, elle non plus, exempte de préoccupations militaires. « On mesure la prospérité publique aux comptes des diligences », dit l'Empereur. Il pense bien davantage encore que la force d'un État se mesure à la régularité et à la célérité de ses services postaux. Paris en 1815 compte cent boîtes aux lettres, pour un mouvement annuel de 300 000 missives et paquets affranchis. La malle-poste, attelée de cinq chevaux toujours galopants, franchit dix kilomètres à l'heure.

Les voies d'eau, qui sous la monarchie répondaient exactement aux besoins de l'économie, ne bénéficient pas des faveurs impériales. Délaissées durant la Révolution, elles restent négligées sous l'Empire : faute d'intérêt stratégique, les canaux sont voués à la décadence, alors même que se développe le réseau britannique. Seule réalisation appréciable, le canal de Saint-Quentin, commencé sous Louis XV, ouvert en 1810, relie la Seine aux bassins charbonniers du Nord et de la Belgique. Les travaux parisiens, avec les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, concernent plus la politique édilitaire et la distribution de l'eau que la navigation.

Avec ce réseau de communications débarrassé de la servitude des péages et des octrois, les commerçants ne sont pas à l'abri des épreuves. La Révolution ne leur fait pas la part belle : à la Constituante, sur quelque six cents députés du Tiers, on ne compte qu'une soixantaine de marchands, dont quatre petits boutiquiers. A l'Assemblée législative, les commerçants sont à peine une quarantaine. A la Convention, moins encore. Les journaux, tout entiers voués aux problèmes politiques, négligent les informations économiques. Paris, comme pour consacrer le discrédit du commerce, remplace par un maire le prévôt des marchands. A la merci des taxateurs, des recenseurs, des contrôleurs, des délateurs, les commerçants sont plus nombreux que les aristocrates à gravir les degrés de l'échafaud. Pour eux, le Tribunal révolutionnaire invente le crime de « négociantisme ». Osselin, un ami de Danton, demande que soient réputés accapareurs « ceux qui entassent dans leurs magasins les denrées, les marchandises ou tout autre objet de commerce sans les déclarer et les mettre en vente ». Hébert, le pamphlétaire du *Père Duchesne*, s'en prend pêle-mêle aux épiciers et aux aubergistes : « Je n'épargnerai pas plus le marchand de carottes que le gros négociant, car, foutre, je trouve autant de mauvaise foi dans les échoppes que dans les gros magasins. » Aux propos des meneurs font écho ceux des sans-culottes parisiens, que rapportera Albert Soboul. Un porteur d'eau appelle au pillage des négociants. Un coiffeur demande qu'on envoie chaque jour deux cents marchands à la guillotine. Un teinturier proclame qu'il faudrait le jour de la Fête-Dieu tapisser les rues avec des têtes de marchands.

Après Thermidor, le retour à la liberté, « seule base de commerce », laisse à désirer. La liberté, sous le Directoire, tourne

vite à l'anarchie. La terreur fiscale, aux dépens des marchands, prend le relais de la terreur politique. Dans l'insécurité générale, alors que sévit le brigandage, les foires et les marchés sont désorganisés ou désertés.

Napoléon, sans employer le langage des révolutionnaires, n'est pas tellement mieux disposé à l'égard des commerçants, même s'il célèbre les vertus du commerce. A ses yeux, les fournisseurs et les trafiquants sont des gens « dangereux pour l'État », « à la façon des Juifs et des usuriers ». Il les fait rentrer dans le rang. « Jamais, dira-t-il à Las Cases, je n'en voulus élever aucun aux honneurs. De toutes les aristocraties, celle-là me semblait la pire. » « Un riche négociant ne l'est souvent que par l'art de vendre cher ou de voler. » Napoléon voit dans le commerce individuel moins une fin qu'un moyen, moins une activité qu'une aventure.

Consul ou empereur, il n'en prend pas moins quelques mesures utiles à l'économie : rétablissement des Chambres de commerce, de la Bourse de commerce, création d'un Conseil général du commerce, promulgation du Code de commerce. Mais il subordonne la création des sociétés par actions à une enquête minutieuse et à une autorisation de l'État, toujours révocable – parce qu'il se défie de la taille des entreprises. Il réglemente les professions de boulanger et de boucher, instaure un monopole d'État (celui du tabac), rétablit des péages (sur le Rhin, sur les ponts de la Seine), restaure et multiplie les octrois, sans omettre de confirmer un système fiscal qui, avec la patente, frappe les commerçants.

Les petits détaillants prolifèrent. Mais leur capital de départ est englouti par le loyer, payé d'avance, par les frais d'installation, par l'impôt. Les libraires, les merciers périssent. Les dépressions et les crises se succèdent. Les faillites, certaines années, secouent tout l'édifice commercial. Un observateur note qu'on voit trop de banqueroutiers à l'aise et de créanciers ruinés. L'époque est moins propice à la probité qu'aux spéculations, à la contrebande et à la fraude.

LE BLOCUS

Plus encore qu'au commerce intérieur, l'époque est cruelle pour le commerce extérieur. Seules les deux premières années de

la tourmente révolutionnaire permettent de nourrir quelques illusions. Tandis que le cordon douanier se trouve reporté aux frontières du royaume, les exportations sont stimulées par la crise du change (la livre tournois se dépréciant légèrement par rapport à la livre sterling, dès 1789); les importations de produits industriels diminuent, mais les importations de grains augmentent. Aussi longtemps que la route des îles n'est pas coupée, le commerce colonial reste actif. La présence du roi Louis XVI, dont chacun sait l'intérêt qu'il porte à la marine, rassure les inquiets.

D'ailleurs, faisant fi des « droits de l'homme », la Constituante tente de maintenir la prospérité des îles en légitimant l'esclavage des gens de couleur. « L'Assemblée nationale n'a jamais entendu assujettir les colonies à des lois qui pourraient être incompatibles à leurs tendances particulières... Elle déclare qu'elle n'a entendu rien innover dans aucune branche de commerce, soit direct, soit indirect, de la France avec ses colonies, met les colons et leurs propriétés sous la sauvegarde de la nation, déclare criminel envers la nation quiconque travaillerait à exciter les soulèvements contre eux. » (Décret du 8 mars 1790). C'est oublier les grands principes, au bénéfice des planteurs et des gens d'affaires. L'activité commerciale y trouve son compte.

Tout commence à se gâter quand l'Assemblée incline au protectionnisme. Ne faut-il pas réagir contre la menace d'invasion des cotonnades anglaises? Le tarif de 1791 respecte encore le traité franco-anglais de 1786, mais il prohibe déjà l'entrée des fils de chanvre et de lin, et frappe de droits élevés les draperies, lainages, mousselines, toiles peintes. Le tarif de mars 1792 est encore plus protecteur: il édicte vingt et une prohibitions d'entrée, des droits de 5 à 15 % sur les articles manufacturés et, à la sortie, des taxes ou des interdictions. C'en est fini de la liberté des échanges et de l'insolente vitalité d'avant 1789.

Avec la guerre, tout bascule. Les Anglais occupent les îles, la France perd ses colonies à sucre, et du même coup le meilleur de son commerce d'outre-mer. En vain, la Convention abolira l'esclavage, sans effet pratique (4 février 1794). En vain, le Premier Consul le rétablira, en même temps que la traite des Noirs (17 mai 1802): l'Angleterre est maîtresse des mers.

« La France, proclame Barère, a acquis le droit de soutenir avec

ses canons et ses baïonnettes le destin du traité de commerce. » Comprendons : le droit de le déchirer et de se vouer au protectionnisme. Après quatre-vingts années sans invasions, la France est brusquement appelée à mobiliser ses énergies pour une conflagration défensive et offensive qui la détourne des travaux de la paix et la contraint à vivre en état de siège, c'est-à-dire en économie fermée.

C'est d'abord la France qui s'emprisonne : en mars 1793, est prohibée l'importation de tout objet fabriqué dans les pays ennemis. En août 1793, à la demande de Jacques Roux et de Fabre d'Églantine, sont interdites les exportations de denrées et matières premières jugées indispensables. En même temps, est déclaré « traître à la patrie » quiconque place ses avoirs dans des fonds ou des comptoirs ennemis. Pour plus de sûreté, l'État s'adjuge le monopole des importations, et il exporte lui-même les vins, draps et soieries qu'il réquisitionne.

Les belligérants ne combattent plus seulement sur le terrain militaire. Ils recourent à l'arme économique, qui consiste à perturber le ravitaillement de l'adversaire et si possible, à l'acculer à la reddition par l'étranglement de son commerce. Cette arme a déjà été brandie, durant la guerre de Sept Ans et pour la guerre d'Indépendance américaine. Entre l'Angleterre et la France, qui n'ont pas de frontières communes, elle apparaît comme le moyen privilégié de leur arsenal.

Pitt déclenche la bataille économique : les escadres britanniques veilleront à empêcher la sortie des marchandises de France et l'importation, en France, des matières premières destinées à l'industrie de guerre, ainsi que des grains destinés à l'alimentation de la population civile. En juin 1793, l'Angleterre décrète le blocus de tous les ports français, et s'arroge un droit de visite et de confiscation sur tout bâtiment, même neutre, qui tenterait de le forcer. Face à la *Royal Navy*, la marine de guerre française ne dispose plus ni des navires, ni des états-majors, ni des équipages entraînés qui jadis faisaient son orgueil.

La France riposte comme elle peut : par la guerre de course, qui met parfois à mal la flotte anglaise, par le système des convois, qui s'évertue à défier le blocus, par le cabotage qui se faufile à travers les mailles du filet, par ce qui peut subsister de commerce terrestre, en passant par la Suisse. Des agences de commerce sont

créées, pour négocier des achats à l'étranger et organiser des trafics clandestins. Une sorte d'union douanière se noue entre la France et ses alliés continentaux. Au monopole britannique sur mer (de l'Atlantique à la Baltique), Paris oppose celui des marchandises françaises en Europe (de l'Espagne aux Pays-Bas et au royaume de Naples). Le déclin des ports français fait provisoirement la fortune des ports neutres du continent, Barcelone, Lisbonne ou Trieste, Hambourg ou Copenhague.

Car le duel, interrompu durant quatorze mois avec la paix d'Amiens, a repris entre Paris et Londres, et cette fois Napoléon vise, non pas à affamer le peuple anglais, mais à affamer la finance anglaise : en privant le Royaume-Uni de ses débouchés commerciaux, il tarira les exportations et videra les coffres britanniques. Le blocus monétaire de l'Angleterre réplique au blocus économique de la France.

Le « Système continental » prend corps en 1806, par le décret de Berlin : il interdit tout commerce avec l'Angleterre, édicte la saisie de toute marchandise anglaise, où qu'elle soit. Aussi bien que la France, il ferme l'Allemagne, la Hollande, le Danemark, l'Italie, l'Espagne aux exportations britanniques. Ce qui porte inéluctablement à étendre toujours plus loin le champ du contre-blocus : occupation des villes hanséatiques, incorporation de nouveaux territoires dans le cordon douanier de l'Empire, installation de la famille Bonaparte sur des trônes dont la première fonction doit être de cadenasser le continent, multiplication des départements français pour mieux contrôler cette politique, invasion de la Russie pour lui imposer d'y participer... On ne suivra pas ici les fluctuations du Système, du décret de Milan et du décret de Fontainebleau au décret de Saint-Cloud, qui tantôt le renforcent, tantôt l'amendent. Dans cette guerre sans merci, les douaniers sont appelés à combattre autant que les grognards de la Grande Armée, les contrebandiers se mobilisent avant les armées d'invasion. Les deux adversaires en restent pantelants.

Plusieurs fois, l'Angleterre est bien près de craquer : quand, avant 1801, elle perd par centaines ses navires marchands et voit ses exportations s'effondrer, ses industries chavirer ; quand, en 1808 et en 1811, les ventes anglaises s'écroulent une nouvelle fois ; quand la Suède adhère au blocus, quand les Yankees, lassés par les exigences britanniques, ferment leurs ports... Les Anglais vendent

alors cinq fois moins qu'avant le conflit, et la livre sterling perd jusqu'à 29 % sur le métal.

La France napoléonienne, de son côté, n'arrive pas à mener à bien une entreprise surhumaine. Comment fermer des milliers de kilomètres de côtes, comment contraindre les neutres à s'associer à une politique qui les ruine, comment même discipliner les Français toujours prêts à la fraude? L'Angleterre est plus maîtresse des océans que la France n'est maîtresse du continent. Le rempart napoléonien a trop de brèches. Les neutres trichent, les alliés lâchent, la contrebande triomphe.

LA CONTREBANDE

Souveraine sur les mers depuis Trafalgar, la flotte anglaise bloque les côtes françaises. Le contre-blocus édicté par Napoléon ferme les ports du continent aux marchandises britanniques. Pour faire échec à ces deux interdits, la contrebande s'organise.

Ce sont d'abord les neutres qui cherchent à se soustraire aux contraintes que les puissances en guerre prétendent leur imposer. Paris fait savoir que tout navire qui aura touché l'Angleterre sera confisqué, avec sa cargaison. Londres enjoint au contraire aux navires neutres de passer par un port anglais et de s'y munir d'une licence, moyennant paiement d'un droit. Les neutres en sont quittes pour naviguer avec deux séries de documents, les uns à l'usage des Français, les autres à l'usage des Anglais.

Dans cette querelle, l'Angleterre détient des atouts maîtres : elle dispose des bases que lui offrent de vieilles ou de nouvelles alliances, celle du Portugal, première en date, plus tard celles de l'Espagne, de la Turquie. Ainsi les Anglais sont-ils maîtres des passages maritimes : du Sund, qui leur livre la Baltique; de Gibraltar, qui ouvre la Méditerranée occidentale; de Malte, clé de la Méditerranée orientale. Ils constituent des entrepôts aux bons endroits (dans le Holstein, en Sicile, aux Baléares, et de préférence dans les îlots côtiers à portée immédiate de la terre ferme : Heligoland en mer du Nord, Jersey et les Chausev dans la Manche, Houat, Hoëdic et les Glénans dans l'Atlantique, les îles d'Hyères en Méditerranée, les îles Ioniennes, puis les îles dalmates dans l'Adriatique). Par des itinéraires jalonnés, les produits anglais

pénètrent en Europe : de Salonique à Vienne, de Göteborg et Dantzig à Leipzig. Plein succès : de 1 million de livres en 1790, les exportations de cotonnades britanniques passent à 23 millions en 1815.

Les complicités ne manquent pas, même en France : les pêcheurs vont, la nuit, relever en des points convenus les filets remplis de marchandises. Les douaniers ne font pas de zèle. S'ils procèdent à des saisies, la moitié de la prise leur revient, un tiers va aux chefs de douane, un sixième au Trésor public. A ce compte, les douaniers, dont le traitement fixe est maigre, n'ont pas intérêt à tarir la source du pactole. Ils s'entendent volontiers avec les contrebandiers pour fermer les yeux sur les gros passages, et ne saisir que de quoi sauver les apparences.

Comme les douaniers, les officiels et les consuls prêtent la main aux trafics interdits. Les plus audacieux font coup double : ils introduisent des marchandises anglaises sur le continent et exportent le numéraire vers l'Angleterre. Moyennant de confortables pots-de-vin, ils tiennent les tissus de Manchester pour des articles saxons ou suisses.

Le blocus est forcé de toutes parts : les indiennes et les mousselines pénètrent par Anvers, à destination de Gand ; les soieries françaises filtrent par Dunkerque, à destination de Londres ; les denrées coloniales, qui font cruellement défaut à l'Europe continentale, lui parviennent par toutes les brèches de la muraille, notamment par le Rhin.

Christophe Oberkampf, le manufacturier qui, à Jouy, imprime des indiennes, doit, comme beaucoup d'autres, ruser avec le blocus. Par des voies détournées et des itinéraires compliqués, il se procure des toiles en Angleterre et aux Indes, tantôt par Hambourg ou Emden, tantôt par Calais ou Rouen. S'il se convertit plus tard aux toiles françaises de Picardie, du Beaujolais ou de la région parisienne, il cherchera aussi des fournisseurs étrangers, aux États-Unis ou au Portugal : le tout à grands frais.

Les rois qui devraient être les auxiliaires de Napoléon, Louis en Hollande, Bernadotte en Suède, laissent faire les contrebandiers, s'ils ne les aident pas. Le roi Louis se risque à prendre fait et cause pour ses sujets, que ruinerait la stricte application du blocus. Il amnistie des contrebandiers condamnés à mort pour avoir massacré des douaniers. Le grand frère se fâche. Mais l'Empereur

lui-même, lorsqu'il a besoin de fournitures pour ses soldats, accepte des articles anglais; il restitue, contre argent, les marchandises saisies par la douane; et il finit par vendre des licences qui permettent de commercer avec l'Angleterre, à condition d'en faire venir certains produits utiles : fer, chanvre, bois, quinquina... La famille impériale, jusqu'aux Tuileries, fait parvenir par les voitures officielles, qui tiennent lieu de « valise diplomatique », toutes les fanfreluches interdites, à ce point que les salons de l'impératrice et de la reine Hortense ressemblent à des bazars, où s'empilent les châles, les dentelles et les broderies de fabrication anglaise.

On l'a vu, le blocus et le contre-blocus transforment l'économie. Ils incitent à remplacer par des succédanés anciens ou nouveaux les produits qui disparaissent : le café par la chicorée, l'indigo par le pastel, la cochenille par la garance, le sucre de canne par le sucre de betterave. Naples et Malaga cherchent à acclimater le coton. La France se met à tisser et à imprimer les cotonnades. Le Danemark et la Suisse développent leurs industries lainières. Des marchés changent de mains : aux Saxons, le marché allemand; aux Français, le marché italien, qu'ils se réserveront soigneusement, tout en se protégeant du côté de la Condéfaction helvétique; aux Belges surtout, la primauté industrielle sur le continent. Si le blé français ravitaille la Belgique, les hauts fourneaux de Liège, les filatures de Gand, les machines à carder, les presses, les machines à emboutir de Verviers, que sert une main-d'œuvre habile et abondante, donnent aux Belges la maîtrise du marché métallurgique et textile.

Les nouvelles filières du commerce, officielles ou clandestines, assurent la prospérité marchande de places toutes situées au cœur du continent; places françaises, comme Strasbourg et Lyon; plus souvent places étrangères comme Bâle, Francfort, Heidelberg, Cologne. La fortune de ces carrefours terrestres a une contrepartie : aux frontières maritimes de l'Empire, les ports sont ruinés.

LES PORTS CONDAMNÉS

En aucun domaine, le coût de la Révolution et de l'Empire n'est plus élevé que pour les ports. Leur apogée se situe avant 1789. Leur chute ultérieure est profonde, et pour longtemps sans appel.

En perdant le contact avec les îles, les ports français perdent leur première raison d'être : ils vivaient largement de ce commerce en triangle, qui s'effectuait de France en Afrique (avec des articles manufacturés), d'Afrique en Amérique (avec des Noirs promis à l'esclavage), d'Amérique en France (avec des denrées coloniales, sucre en tête). Faute de l'escale américaine, tout ce savant système est réduit à néant. Les ports français, qui finançaient l'opération, armaient les navires, planifiaient la manœuvre, sont condamnés à la léthargie. Ils tombent de haut : hier dans la fièvre d'une activité féconde, ils succombent au sommeil de l'oisiveté. Leurs « obligations mercantiles » ne trouvent de remède ou de répit à leur mal que lors des brefs entractes de paix, ou en cherchant des trafics de remplacement, qui paraissent dérisoires au regard des trafics perdus. Les capitaux dont ils disposaient vont s'investir et travailler à Paris, accentuant encore la centralisation.

Les grands ports de l'Atlantique sont atteints de plein fouet par le ralentissement ou l'arrêt des communications avec les Antilles. Sans la Louisiane, sans Saint-Domingue, Nantes se languit dans l'inaction. La terreur orchestrée par Carrier, les batailles livrées par les Vendéens ne facilitent pas sa survie. Comme le littoral est surveillé de près par les Anglais, Napoléon, pour déjouer le blocus, imagine la construction d'une voie d'eau intérieure qui, en utilisant l'Erdre, l'Isac, la Vilaine, l'Oust, le Blavet, l'Aulne, reliera Nantes à Brest : cette voie canalisée, de faible gabarit, ne sera achevée que sous la monarchie de Juillet, vingt-sept ans après le terme de l'Empire.

Bordeaux ne s'en tire guère mieux : le port girondin, jusqu'en 1807, s'efforce d'entretenir des relations avec les États-Unis et le Danemark. L'embargo décrété par l'Amérique lui est fatal : huit navires américains entrent à Bordeaux en 1808, contre 121 en 1807. Tout l'arrière-pays est touché. Disparaissent ou s'étiolent les chantiers navals, les fonderies pour les canons de marine, les manufactures de voiles, comme les distilleries, les verreries, les fabriques de tabac, les minoteries qui jadis travaillaient pour les Antilles, les tanneries que l'Amérique latine ravitaillait en peaux. Sur les quarante raffineries de sucre que comptait la région bordelaise en 1789, il en subsiste huit vingt ans plus tard. La manufacture de cordages de Tanneins, qui occupait 700 ouvriers

avant la Révolution, n'en conserve que 200 en 1801 et elle ferme en 1810. Le port n'échappe à l'asphyxie totale que lorsque les licences entament la rigidité du blocus. L'armement en course lui donne aussi quelques prétextes à naviguer, ainsi que le cabotage vers les Charentes et la Bretagne, sous la protection des batteries côtières. Mais le déclin de la place se mesure à la chute de sa population : de 110 000 habitants en 1789, Bordeaux revient à 60 000. « L'herbe pousse dans les rues, note le consul américain, le port est désert, à l'exception de deux goélettes de pêche et de trois ou quatre navires vides. » Un véritable effondrement.

Même déclin à La Rochelle, en dépit de l'activité de ses corsaires. Durant sa session de l'an XII, le conseil général de la Charente-Inférieure souligne le « préjudice immense » que causent à la ville la ruine des colonies et la continuation de la guerre. « Jamais le découragement de toute entreprise de commerce n'a été porté plus loin. Beaucoup de gens sont ruinés » (cité par Jean Tulard, *Napoléon*). Entre 1804 et 1810, le port de La Rochelle n'accueille plus que 60 navires en provenance de l'Europe du Nord, et 20 battant pavillon américain. La plus importante maison de la place, celle des frères Garesché, fait faillite, avec un lourd passif.

Les marais gagnent autour de Rochefort, dont le port devient inutilisable. Les places de la Manche pâtissent de la surveillance étroite de la flotte anglaise. A Saint-Malo, le négoce se meurt. Au Havre, les bateaux dépérissent sur place.

En Méditerranée, la crise est à peine moins aiguë. Toulon est déserté. Marseille n'accueille quasiment plus de bâtiments long-courriers : leur nombre, en quatre ans, tombe de 330 à 9. Les Anglais, en détruisant la flotte française à Aboukir, en occupant l'île de Périm, en concluant un traité de commerce avec la Perse, en annexant en Inde une partie du Mysore, en établissant un protectorat sur le Nizam, s'assurent la maîtrise des échanges avec l'Orient. Marseille en subit les conséquences : son trafic, après 1794, se réduit à un simple cabotage. En 1813, sa production industrielle, tributaire de ses marchés extérieurs, tombe à moins du quart de son niveau de 1789.

Adolphe Thiers, qui est né à Marseille et y a été élevé, n'oubliera pas le spectacle des trois cents navires de commerce amarrés sur les quais et, pendant vingt-cinq ans, « y pourrissant

sans changer de place ». « Il me semble voir cette suite de vaisseaux immobiles, rangés sur plusieurs lignes depuis ce qu'on appelle la place de la Canebière jusqu'au fort Saint-Jean... Jamais je n'en ai vu un seul déplacé pendant les dernières années de l'Empire ». A peine, de temps en temps, un bâtiment chargé de blé ou de sucre entre-t-il dans le port, quand par miracle l'ennemi ne l'a pas capturé. Ou bien un bateau grec, sous pavillon ottoman, s'aventure jusqu'à Marseille avec des cotonnades anglaises chargées à Malte. Si les marchandises sont saisies, elles sont livrées aux flammes sur une place de la ville « sous les yeux d'un peuple mourant de faim qui voit détruire en quelques heures des richesses dont il aurait pu vivre » (Thiers). Mais les Anglais poussent l'audace jusqu'à venir saisir des bateaux aux premières bouées des forts. A la paix retrouvée, Marseille ne renouera pas avec Saint-Domingue indépendante, ni avec l'île de France rebaptisée Maurice par ses nouveaux maîtres britanniques : elle est, pour un demi-siècle, jusqu'à l'ouverture du canal de Suez, vouée à la décadence.

Napoléon pourtant n'est pas indifférent à cette infortune. Mais, plus que les ports français, il aménage Anvers, Ostende ou Gênes (doté de quais et de bassins somptueux). De son mieux, l'Empereur stimule les chantiers navals, pour reconstituer sa flotte. Il presse la construction de frégates à Dunkerque, à Boulogne, au Havre, à Cherbourg, à Saint-Malo, à Brest, à Lorient, à Rochefort. Dès qu'un bâtiment est lancé, il fait immédiatement poser des quilles nouvelles sur chantier. A Calais et Dunkerque, il ordonne d'allonger les jetées. A Cherbourg, il couronne la grande jetée par une batterie. Mais l'effort vise les ports militaires et les escadres plus que les ports marchands et la flotte de commerce. Le moyen de rendre la vie à un corps exsangue ?

La ruine du trafic maritime s'exprime en un chiffre : l'effectif des navires long-courriers, qui dépassait 2 000 en 1789 et s'élève encore à 1 500 sous le Consulat, ne s'établit plus qu'à 179 en 1812. Il ne subsiste guère que des navires armés pour la course, qui ne peuvent plus être efficaces, sans le secours de la flotte de guerre, contre des convois escortés. Le commerce par voie de mer tend vers zéro.

L'ANGLETERRE GAGNANTE

Ce que la France perd, l'Angleterre le gagne. Plus encore sur le plan commercial que sur tout autre plan, elle est la grande bénéficiaire de la Révolution et de ses suites. Elle est sans doute consciente, dès le début du grand bouleversement, de la chance qui s'offre à elle : comme elle a une revanche à prendre sur la monarchie française, qui a aidé l'Amérique à se libérer, elle n'est pas fâchée de voir le roi contesté et diminué. « Voici, dit Fox après la prise de la Bastille, l'événement le plus important de l'histoire du monde et le plus heureux. » La « cavalerie de Saint-Georges » ne manque pas l'occasion de financer discrètement les révolutionnaires les plus corruptibles. Ensuite, l'Angleterre entreprend ouvertement le combat contre la France, qui semble la défier dès l'instant qu'elle occupe la Belgique. Londres ne s'accorde plus de repos, aussi longtemps que les coalitions, nouées par ses soins sur le continent, n'ont pas eu raison d'une France trop ambitieuse.

La victoire britannique n'est pas éclatante dans l'immédiat. La bataille est longtemps indécise. Si les exportations anglaises augmentent presque sans désemparer de 1793 à 1802, elles reculent en 1803 après la reprise des hostilités, stagnent jusqu'en 1808, s'envolent en 1809 et 1810, chutent ensuite quand Paris annexe la Hollande, puis quand les États-Unis rompent avec l'Angleterre. On voit alors les marchandises s'accumuler dans l'île, sans pouvoir en sortir. Les bâtiments expédiés de Liverpool sont contraints à faire demi-tour, et les denrées coloniales, invendues, s'accumulent dans les magasins de Londres. Mais les exportations redémarrent après 1812, lorsque la Russie se refuse au Blocus continental et en provoque l'effondrement.

Même quand, certaines années, la balance commerciale de l'Angleterre se solde sur un déficit, la balance des paiements reste en excédent, grâce aux revenus de l'outre-mer, au fret et aux recettes d'assurance.

Ces exportations anglaises ne sont d'ailleurs pas nécessairement des exportations de produits anglais. Beaucoup ne sont que des réexportations de produits d'outre-mer, à destination de l'Europe ou de l'Amérique, l'Angleterre ne servant que d'entrepôt et d'intermédiaire : en 1790, les marchandises d'origine étrangère

constituent 26 % des ventes britanniques; vers 1800, elles en représentent 44 %; en 1814, encore 36 % (T.S. Ashton, *la Révolution industrielle*).

Cet essor atteste le rôle grandissant de la marine anglaise : ses pertes ne dépassent pas le vingtième de son tonnage, et elles sont largement compensées par les nouveauxancements. De 22 000 en 1805, le nombre des navires sous pavillon anglais passe à 24 000 en 1810; leur tonnage représente en 1815 les onze douzièmes de tous les bâtiments marchands du monde. Le fléchissement du taux des assurances maritimes démontre l'insuccès du blocus : de 25 % sous la Révolution, il tombe à 12 % en 1806, à 6 % en 1810. C'est la preuve que l'Angleterre assied son règne sur les mers.

Ce règne est consolidé par les conquêtes de jalons sur les grandes artères du monde : conquêtes sur l'Atlantique, avec l'occupation des Antilles françaises, danoises et hollandaises, des Guyanes, de Madère, de Gorée et Saint-Louis au Sénégal, du Cap enlevé aux Pays-Bas; avec aussi l'ouverture des bases espagnoles et portugaises en Amérique du Sud : l'exportation anglaise vers Rio, Montevideo et Buenos Aires passe de 8 millions de livres en 1805 à 20 millions en 1810. Coefficient : 2,5.

Même politique en Méditerranée, où les bases anglaises se consolident ou se multiplient : à l'ouest, Gibraltar, la Sicile, Malte, puis les Baléares; au Levant, les îles Ioniennes (sauf Corfou) et les îles dalmates. Le négoce anglais s'établit solidement en Turquie. Sur les pays méditerranéens, les ventes anglaises passent de 4 millions de livres en 1805 à 16 millions en 1811. Coefficient 4.

Dans les mers du Nord avec les bases d'Heligoland et Göteborg, dans l'océan Indien avec son implantation aux Indes, l'Angleterre s'assure les moyens de pénétration ou de ravitaillement qui lui promettent, soit des gains à court terme, soit de larges perspectives à long terme. Londres travaille, d'abord pour dominer la France, puis pour dominer le monde. Ni Amsterdam, ni Barcelone ne retrouveront jamais leur opulence perdue.

Dans le temps même où l'Angleterre prend le contrôle des grandes routes de la planète, elle aménage ses propres communications intérieures, pour le plus grand profit de son commerce national et pour la confusion du réseau français, victime de la

Révolution et des guerres. Certains Français, parmi les meilleurs, n'émigrent-ils pas outre-Manche, en y apportant leur savoir-faire ? Le Normand Marc Brunel doit fuir son pays; et c'est lui qui creusera, à Londres, le premier tunnel sous la Tamise. La technique des revêtements routiers, celle des ponts de métal font en Angleterre des progrès qu'ignore le continent. Et quand Louis XVIII, au lendemain de sa restauration, compare les pataches de son royaume, où s'entassent voyageurs et bagages, avec les voitures publiques du réseau anglais, il se dit frappé d'horreur. A seize kilomètres à l'heure, les diligences anglaises ne mettent que quatre heures et demie pour relier Londres à Brighton, quarante-deux heures pour relier Londres à Edimbourg : trois mille lignes de messageries, avec 150 000 chevaux, tissent dans l'île un réseau sans égal.

L'Angleterre, ainsi qu'on l'a noté au chapitre des techniques nouvelles, prend une avance décisive en mariant le rail et la locomotive : le premier « train » de George Stephenson, en 1815, baptisé « Blucher », circule juste cinq semaines après la bataille de Waterloo. Pour près d'un siècle, l'Angleterre est assurée de la prééminence dans les chemins de fer.

Ainsi, dans tous les domaines du commerce, sur terre comme sur mer, la Révolution et l'Empire consacrent à la fois le triomphe britannique et l'éclipse de la France. Le commerce français ne retrouvera son niveau d'activité de 1789 qu'après 1825. Encore la part de la France dans le commerce mondial sera-t-elle alors loin de rejoindre le pourcentage atteint avant la Révolution. Ce pourcentage-là ne sera jamais retrouvé. En chiffres absolus, trente-cinq années ont été perdues. En chiffres relatifs, à l'échelle du monde, le recul est sans appel.

IV

BILAN FINANCIER

LA MONNAIE SACRIFIÉE

Pratiquement, de 1726 à 1789, c'est-à-dire pendant près de deux tiers de siècle, la France a joui d'une parfaite stabilité monétaire, comme elle n'en avait pas connu même au temps de Saint Louis. Avertis des dangers de la monnaie fiduciaire par le système de Law et ses remous, les Français appréciaient pleinement la sécurité que leur offrait la livre tournois, immobile à l'équivalence de 4,50 grammes d'argent fin. Une seule mutation, sous Louis XVI (en 1785) prenait en compte la hausse du métal jaune par rapport au métal blanc, en ramenant la teneur de la livre en or de 310 à 290 milligrammes; simple correction technique, qui n'entamait pas la crédibilité de la monnaie.

La livre tournois n'était qu'une unité de compte que pouvaient retenir les contrats. Les espèces réelles, qui servaient aux paiements, étaient le louis d'or, l'écu d'argent, le sou de billon, le liard de cuivre, avec leurs multiples et sous-multiples. Le papier ne jouait qu'un rôle modeste : la Caisse d'escompte, créée en 1776 à l'initiative de Turgot, émettait quelques billets dont la circulation était limitée à Paris et qui pourtant soulevait déjà quelque inquiétude. En 1789, la masse monétaire ne dépassait pas 2 280 millions de livres : à savoir 2 200 en pièces, 80 en papier. C'était peut-être trop peu pour une économie que l'expansion rendait gourmande de moyens de règlement.

Quand les états généraux deviennent Assemblée nationale, le problème financier se pose soudain en des termes angoissants. Le

pillage des greniers à sel, la destruction des bureaux d'octroi et des registres du fisc ne peuvent que l'aggraver. Les capitaux s'évadent : capitaux français des émigrés, capitaux des banques étrangères qui rapatrient leurs fonds à Londres, Gênes ou Amsterdam. Les impôts ne rentrent plus. Le déficit est béant. Il ne suffit bientôt plus de faire appel à de nouvelles émissions de la Caisse d'escompte. Mais l'Assemblée se croit riche à milliards dès l'instant qu'elle nationalise les biens ecclésiastiques : c'est une aubaine extraordinaire que de disposer, sans bourse délier, d'un pareil trésor. Pourquoi ne pas gager du papier sur ces avoirs fonciers ? Voilà lancée l'idée des assignats, « signes » représentatifs d'arpents de terre. En décembre 1789, est créée une Caisse de l'extraordinaire, que doteront les ventes de domaines nationaux et qui émettra pour 400 millions de papier.

L'assignat devient monnaie légale. Si quelques Constituants mettent en garde l'opinion contre « ce papier funeste », la plupart en célèbrent les mérites. « Doubter de la valeur de l'assignat, clame Mirabeau, c'est douter de la Révolution, c'est un crime. »

Pour parer au déficit grandissant du Trésor, aux « besoins du commerce », puis au coût de la guerre, les émissions se renouvellent, leur plafond est relevé par étapes : il atteint 1 200 millions en septembre 1790, 2 milliards en juillet 1792, 3 100 millions en février 1793. Puis, pour plus de facilités, la notion même de plafond est abandonnée en mai 1793. Après Thermidor, le rythme des émissions s'accélère. En 1795, il passe de 700 millions par mois à 3 milliards, puis, avec le Directoire, à 5. Quand l'aventure prend fin, au seuil de l'année 1796, la circulation officielle s'élève à 39 milliards. Au total, il a été fabriqué pour plus de 45 milliards d'assignats : soit quinze fois plus que durant le système de Law. La Révolution a multiplié par 20, en sept années, le volume de la masse monétaire.

Encore faut-il ajouter à tout ce papier les billets d'origine privée, émis selon leur fantaisie par les départements, les municipalités, les négociants, les cafetiers : billets patriotiques, bons de communes, monnaies d'urgence, de secours ou de nécessité, de toutes formes, de toutes couleurs, de 6 deniers à 25 livres, qui remplacent les pièces de métal thésaurisées ou exportées. On en dénombrera 89 types à Paris, 5 800 espèces dans toute la France, et le législateur finit par les interdire. Mais s'y ajoutent les faux

assignats, fabriqués dans les prisons, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre. Le mot « inflation » n'existe pas alors dans le vocabulaire monétaire; mais le phénomène est bien présent, avec toutes ses conséquences.

La conséquence la plus visible, et la plus immédiate, c'est la dépréciation de ce papier pléthorique, avec pour contrepartie la hausse des prix. L'assignat perd 15 % sur le métal au milieu de 1791, mais déjà 40 % en juillet 1792, et 64 % en juillet 1793. Sur les marchés extérieurs, à Londres, à Hambourg, à Bâle, le change français dégringole. A l'intérieur, les Français savent à quoi s'en tenir : « Les écus sont des écus, raillent-ils, les assignats des torche-culs. » En peu de temps, le pain, le sucre, le café, la chandelle, le savon doublent de prix. Les paysans répugnent à livrer le grain, les commerçants refusent de vendre.

A la hausse des prix réplique la taxation. Défense de vendre au-dessus du « maximum », sous peine de mort. Au refus de vente réplique la définition du crime d'accaparement. Au maximum et à la répression réplique le marché noir.

La terreur monétaire fait fi de toute liberté. On dissout les sociétés de capitaux, on ferme la Bourse, on interdit aux gazettes de publier les cours des changes, on prohibe la vente du numéraire, on promet la mort à quiconque refuse des assignats, on ordonne la saisie de l'or et de l'argent. Quand après Thermidor la Convention repentante revient sur ces mesures, elle ne peut que relancer l'inflation.

Les 1 000 livres-assignats, qui valent encore 340 livres-métal en juillet 1794 tombent à 210 en janvier 1795, à 40 en juillet, à 5 en janvier 1796, à 2 en juillet 1796, à 10 sous en août. Le louis d'or se traite à 17 950 livres-papier le 5 juin 1796. Les rapports de police consignent les propos tenus dans la rue sur l'assignat : « Passé Sèvres, on ne trouverait pas un verre d'eau pour un assignat. » Ils notent qu'une femme a tué deux de ses enfants, faute de pouvoir les nourrir (30 mars 1795); que propriétaires et rentiers cherchent leur nourriture dans des tas d'ordures (10 juin 1795); que des femmes disent qu'« il faut un roi, mourir pour mourir » (15 novembre 1795); que des passants murmurent : « On vivait sous les rois, on meurt sous le gouvernement actuel » (7 décembre 1795). Une affiche, sur le boulevard de la Madeleine, réjouit les badauds : « République à vendre, à bas prix, en numéraire. »

La faillite est consacrée le 19 février 1796, à 9 heures, lorsque, sur la place des Piques, ex-place Vendôme, sont brûlés solennellement 890 millions d'assignats provenant d'un emprunt forcé, ainsi que les planches à billets. Mais 25 milliards d'assignats circulent encore. Le Directoire n'en arrête la fabrication que pour la reprendre sous un autre nom. Pour 30 assignats, il offre un mandat. De la sorte, les 25 milliards d'assignats qui subsistent, réduits au trentième, doivent engendrer 833 millions en mandats; et, sans plus tarder, le Directoire ordonne l'impression des mandats pour 2 400 millions. Nouvelle interdiction des règlements en métal. Défense de refuser les mandats.

L'échange des assignats contre mandat n'a pas de succès. A quoi bon troquer papier contre papier? Les 1 000 livres-mandats tombent à 160 en avril 1796, à 120 en mai, à 80 en juin, à 50 en juillet, à moins de 30 en novembre, à 10 en février 1797. Les seuls preneurs volontaires sont les acquéreurs de biens nationaux, désormais cédés sans enchères. Les spéculateurs s'en offrent à cœur joie, tandis que les citoyens moins avisés sombrent dans la misère. Les armées de la République ne peuvent vivre que sur l'ennemi, les hôpitaux ferment, le brigandage prospère. La livre de pain vaut 150 livres, la livre de sucre 1 600. Un juge à Paris se fait maçon entre les audiences. Un membre de l'Institut, le botaniste Adanson, exprime le regret de ne pouvoir se rendre à l'Académie, faute d'avoir les moyens d'acheter, pour 15 ou 20 000 livres, une paire de souliers.

« Il s'était fait de nouveaux riches, mais bien davantage de nouveaux pauvres » (Marcel Marion). Témoignage du district de Dieppe : « Nous n'y pouvons plus tenir : notre cœur est déchiré à l'aspect des maux de nos concitoyens. » Témoignage du district de Caen : « On voit sur toutes les figures les traces produites par la famine. »

Sous la pression de l'évidence, le Directoire capitule. Il restaure la liberté de payer en espèces ou en papier (23 juillet 1796). Il décide que les mandats seront repris au centième de leur valeur nominale par les Caisses publiques. Cette dévaluation de 99 % s'ajoute à celle qu'a opérée la substitution du mandat à l'assignat, à 1 pour 30. Le citoyen qui a fait confiance au papier a ainsi perdu dans la proportion de 3 000 à 1.

UNE MONNAIE NOUVELLE

Cette suprême banqueroute passe à peu près inaperçue, tant est profond le mépris général à l'endroit du papier révolutionnaire, qui finit dans les ruisseaux. Sans attendre le législateur, le Français moyen rend sa fonction à la monnaie de métal, sortie de ses cachettes. Il retrouve l'usage des louis, des écus et des sous, hérités de l'Ancien Régime.

Quelques pièces cependant ont été frappées durant la Révolution : des louis d'or, d'abord à l'effigie de « Louis XVI, roi des Français », puis à l'image d'un génie ailé, des écus d'argent, sur lesquels on voit en 1793 apparaître un coq (*Gallus, Gallia*, futur symbole de la France). Ce métal provient de l'argenterie saisie dans les églises et les prieurés, des dons plus ou moins volontaires, des contributions prélevées sur les villes conquises. Mais, comme la mauvaise monnaie chasse la bonne, toutes ces espèces ont disparu de la circulation. Seules subsistent les pièces de bronze et de cuivre, nécessaires aux règlements d'appoint, et fondues avec les cloches des églises désaffectées.

Dans son appétit de réforme et de renouveau, la Révolution peut-elle garder la vieille livre tournois, legs de la monarchie, et peut-elle ne pas réinventer le système monétaire comme elle réinvente tout le système des poids et mesures ? Elle a défini le mètre, et sur le mètre le gramme, qui représente « le poids absolu d'un volume d'eau pure égal au cube de la centième partie du mètre ». L'unité monétaire, à son tour, doit relever du gramme.

Les Conventionnels imaginent une monnaie à la fois métrique et décimale : « L'unité principale des monnaies, soit d'argent, soit d'or, sera la centième partie du grave » (c'est le nom primitif du kilogramme). D'argent ou d'or, la pièce pèsera 10 grammes, au titre 0,900. La pièce d'argent sera dénommée Républicaine. La pièce d'or s'appellera le franc.

Républicaine, cela va de soi. Franc, cela mérite une explication : le premier franc avait été frappé sous Jean le Bon, en 1360. D'autres francs avaient été émis sous Charles V, sous Charles VII, sous Henri III, sous Henri IV. Tous avaient disparu. Mais le mot franc était resté dans le langage populaire comme l'équivalent du

mot livre. Il figurait dans le vocabulaire des personnages de Molière. Aux yeux des révolutionnaires, il offre l'avantage de ne pas appartenir au vocabulaire officiel du régime renversé.

Le texte voté par la Convention, le 7 octobre 1793, qui prétend créer à la fois la Républicaine et le franc, et qui vise à s'insérer dans le système décimal, oublie que le rapport de valeur entre l'or et l'argent n'a rien de décimal, et qu'on ne sait pas combien le franc de 9 grammes d'or pourra valoir de Républicaines de 9 grammes d'argent. Les pièces annoncées ne verront jamais le jour.

Le 7 avril 1795, le législateur se contente de débaptiser la livre, en stipulant que « l'unité des monnaies prendra le nom de franc, pour remplacer celui de livre usité jusqu'aujourd'hui ». Mais il omet encore de la définir. Il s'y résout le 15 août 1795, en assignant au franc d'argent (de 100 centimes) un poids de 5 grammes à 0,900, ce qui rejoint presque exactement la définition de la livre tournois, arrêtée en 1726 par l'édit de Marly à l'équivalent de 4,50516 grammes. Désormais, à quelques nuances près, les mots livre et franc seront synonymes, et les rentes seront payées franc pour livre, « sans modification ni réduction » (loi du 6 mai 1799).

Pourquoi cet alignement du franc sur la livre, en un temps où l'on se pique de répudier tout ce qui vient du passé ? Parce que, lassés d'innover, les révolutionnaires ont finalement renoncé à faire table rase ; et parce que les avantages de la continuité ont paru l'emporter sur ceux du bouleversement.

Il faut d'ailleurs, après l'agonie du papier-monnaie, attendre le Consulat pour mettre sérieusement le franc en place. Adoptée le 28 mars 1803, publiée le 7 avril (17 germinal), la loi monétaire confirme le poids, la teneur et la dénomination adoptés en 1795 : « Cinq grammes d'argent, au titre de 9/10 de fin, constitue l'unité monétaire, qui conserve le nom de franc. » Le législateur de germinal ajoute qu'il sera fabriqué des pièces d'or de 20 francs et de 40 francs, à 9/10 de fin, et il en précise le poids : 155 pièces de 20 francs seront taillées dans un kilogramme d'or à 900 millièmes, c'est-à-dire que chaque pièce pèsera 6,4516 grammes contenant 5,8064 grammes d'or fin : c'est la définition même du futur « napoléon ».

Le franc est ainsi doté d'un double étalon, métal blanc et métal

jaune, comme le jeune dollar américain. Le rapport de valeur entre les deux métaux est fixé à 15,5 (contre 15 aux États-Unis). Sans tarder, le Consulat monnaye, en argent et en or, les pièces de germinal. On y lit à l'avertissement « Bonaparte Premier Consul », qui fera bientôt place à « Napoléon empereur ». Un « Napoléon empereur » qui, jusqu'en 1808, se combine ingénument avec, au revers, la légende « République française ». Durant les quinze années du Consulat et de l'Empire, il est frappé pour 528 millions de monnaies d'or, et pour près de 888 millions de monnaies d'argent : de quoi augmenter largement la masse monétaire, au profit de l'économie.

Pendant, les anciens louis de 24 livres, les écus de 6 livres, les pièces de 24 sous continuent à circuler. Leur valeur libératoire est fixée en 1810 à 23,55, 5,80 et 1 franc. Ils ne seront démonétisés qu'en 1829, avec délai de grâce jusqu'en 1834. Encore persistera-t-on longtemps à dire un sou pour 5 centimes, cent sous pour 5 francs, et à évaluer les dots en milliers de livres de rentes. Les Français ne renoncent pas aisément à leur langage, et les révolutions fauchent plus facilement les têtes que les habitudes.

LA BANQUE DE FRANCE

Une fois les assignats et mandats éliminés, la masse des moyens de paiement, réduite aux espèces métalliques, ne dépasse pas 2 600 millions. Elle répond mal aux besoins de l'économie, même anémiée. Elle requiert le secours d'une monnaie fiduciaire, à condition que celle-ci ne soit plus la proie de l'inflation.

Les Pays-Bas ont une banque d'émission depuis près de deux siècles, l'Angleterre a sa banque depuis un siècle. En France, la Caisse d'escompte est morte sous la Terreur. Ce dont nul ne veut plus, c'est d'un papier d'État. Mais un papier de banque serait le bienvenu : compte tenu des méfaits du papier révolutionnaire, le souvenir de Law est effacé.

Dès 1796, une nouvelle banque a ouvert ses guichets, pour émettre des billets en escomptant des effets de commerce. C'est la Caisse des comptes courants, installée à l'hôtel Massiac, place des Victoires. En 1797, la Caisse d'escompte du commerce en fait

autant. L'une et l'autre sont des établissements libres, dont les billets peuvent être librement acceptés ou refusés.

Le Premier Consul est partagé entre le désir d'avoir sa propre banque, auxiliaire docile du Trésor, et la nécessité de tenir compte de l'opinion qui interdit la création d'une banque d'État. L'initiative vient de Bonaparte, mais on la donne comme venant de particuliers. Presque au lendemain du 18 brumaire, six banquiers de Paris, qui ont fait naguère leurs preuves à la Caisse d'escompte, entreprennent de rédiger les statuts d'une banque privée, dénommée Banque de France, qui répondrait aux vœux du Consul. Texte prêt, autorisation accordée, ils fusionnent avec la Caisse des comptes courants et s'installent à sa suite place des Victoires. Capital 30 millions, quinze régents, des billets de 500 et 1 000 francs qui peuvent circuler comme monnaie, mais sans avoir ni cours forcé, ni cours légal.

Ce n'est encore qu'une banque parmi d'autres : au printemps de 1802, six établissements à Paris escomptent et émettent. La circulation de leurs billets ne dépasse pas 70 millions, dont 45 pour la Banque de France. Mais Bonaparte, qui a vocation d'unificateur et de centralisateur, fait place nette. La loi du 14 avril 1803, suivant d'une semaine la loi qui crée le franc de germinal, et précédant de neuf jours la rupture de la paix d'Amiens, dote la France d'une arme financière dans le conflit qui va se rouvrir : elle ordonne le retrait des billets des autres « associations », et confère à la seule Banque de France le privilège exclusif de l'émission. Un vrai privilège, comme s'il n'y avait pas eu de nuit du 4 août.

Quittant l'hôtel Massiac et la place des Victoires, la Banque s'installe tout à côté, dans le riche hôtel de la Vrillière qu'a construit François Mansart et qu'a remanié Robert de Cotte pour le comte de Toulouse. Sa galerie Dorée, dans le style somptueux des galeries du grand siècle, semble faite pour témoigner de l'opulence de l'institution et pour rappeler les fastes de la monarchie.

La Banque de France survivra à l'Empire et passera les siècles. On peut la tenir pour l'un des grands acquis de la tourmente révolutionnaire. Mais, à bien des égards, elle n'est qu'un instrument imparfait, dont le destin est promis à l'ambiguïté.

Imparfaite, la Banque l'est à l'origine dans la mesure où son

priviège ne vaut que pour Paris. Un décret de 1808 lui permet de créer des comptoirs d'escompte dans les départements. Ces comptoirs, sous la Restauration, deviendront de vraies banques d'émissions départementales, qui ne disparaîtront qu'en 1848.

Imparfaite et ambiguë, la Banque l'est et le restera parce qu'il n'est pas clairement établi qu'elle est une banque privée. Le Trésor a souscrit cinq mille de ses trente mille actions initiales, il y fait escompter les obligations des receveurs généraux, et il lui demande des avances grandissantes. Au premier incident de parcours (en 1806), l'Empereur déclare qu'elle « n'appartient pas seulement à ses actionnaires, elle appartient aussi à l'État, puisqu'il lui donne le privilège de battre monnaie ». C'est déjà le chemin de la nationalisation. Trois des régents, désormais, devront être choisis parmi les receveurs généraux, qui sont des fonctionnaires. La Banque aura un gouverneur nommé par l'Empereur, comme une place forte. « Je dois, précise Napoléon, être le maître dans tout ce dont je me mêle, et surtout dans ce qui regarde la Banque. » C'est le langage de la dictature monétaire.

Imparfaite encore, et fragile, la Banque l'est tout au long de l'épopée impériale. Au lendemain de Trafalgar, la foule se presse pour convertir les billets en espèces. Les barrages établis par la police sont rompus. Il faut limiter les conversions, intimier aux guichetiers l'ordre de compter les pièces une à une, de façon à gagner du temps. Austerlitz survient à point pour résoudre la crise. Mais avec les revers renaissent les difficultés. L'encaisse métallique de la Banque diminue : 82 millions en 1812, 28 en 1813, 9 en mars 1814, 2 à la fin du mois. En regard, la circulation tend à se gonfler. Il faut de nouveau échelonner les remboursements de billets. Par chance, Jacques Laffitte est porté par la Restauration au gouvernement de la Banque, maintenu à ce poste pendant les Cent-Jours, et encore confirmé après Waterloo : la Banque de France et le franc seront sauvés.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

Si l'Ancien Régime a légué une monnaie saine, il a laissé des finances publiques fort mal en point. C'est même à cause d'elles qu'ont été convoqués les états généraux et qu'éclate la Révolution.

En 1789, les recettes budgétaires atteignaient 475 millions, les dépenses 600. Il fallait payer la guerre d'Amérique, qui avait coûté près de 2 milliards. Le service et l'amortissement des emprunts absorbaient plus de la moitié des crédits, les dépenses militaires (surtout navales) 27 %, les dépenses civiles 23 % (16 % pour les pensions, dont beaucoup étaient destinées à des militaires, 7 % pour la Maison du roi). Les abus ne manquaient pas, et les meilleurs plans de réformes se heurtaient à la résistance des « droits acquis ».

Loin de résoudre le problème, la Révolution l'aggrave : recettes entamées et sabotées, charges accrues. L'État centralisateur doit couvrir les dépenses que n'assument plus les provinces et le clergé dépossédé : entretien des hôpitaux, secours aux chômeurs, enseignement public, achats de blé... Bientôt, la notion même de budget perd toute signification. L'État vit au jour le jour, du produit de la vente des biens nationaux, de l'émission des assignats, tandis que l'armée pressure les pays conquis.

Ce n'est pas restaurer l'ordre financier que de distinguer, comme sous le Directoire, entre dépenses ordinaires (450 millions selon les prévisions pour l'an V) et dépenses extraordinaires (550 millions). C'est, au mieux, avouer le gouffre du déficit. L'ampleur du drame apparaît dans ce message que les Directeurs aux abois adressent au Corps législatif, le 25 frimaire de ce même an V (25 décembre 1797) : « Toutes les parties du service sont en souffrance (traduction en langage clair : les caisses sont vides). La solde des troupes est arriérée (on ne paye plus). Les défenseurs de la patrie sont livrés aux horreurs de la nudité (pas le moyen d'acheter des uniformes). Les hôpitaux manquent de fournitures, de feu, de médicaments. Les établissements de bienfaisance, en proie au même dénuement, repoussent l'indigent et l'infirme dont ils étaient la seule ressource. Les créanciers de l'État, les entrepreneurs qui, chaque jour, contribuent à fournir aux besoins des armées, n'arrachent que de faibles parcelles des sommes qui leur sont dues. Les routes sont bouleversées, les communications interrompues. Les fonctionnaires publics sont sans salaire; d'un bout à l'autre de la République, on voit les juges, les administrateurs réduits à l'horrible alternative ou de traîner dans la misère leur existence et celle de leur famille, ou de se déshonorer en se vendant à l'intrigue », etc.

Quand les Consuls chassent les Directeurs, ils trouvent en caisse 167 000 francs, reliquat d'une avance mendrée la veille. Pour faire face aux premières dépenses, le nouveau ministre des Finances, Martin Gaudin – qui vient de l'ancienne administration royale des vingtièmes – utilise des traites d'adjudication des coupes de bois, tandis que Bonaparte s'exclame devant la gabegie directoriale : « Quelles gens ! Quel gouvernement ! Conçoit-on plus pitoyable que leur système de finances ! » Il interroge, pour connaître l'état de la solde des troupes. – « Nous ne la payons pas. – Mais les états des vivres ? – Nous ne les nourrissons pas ! – Mais ceux de l'habillement ? – Nous ne les habillons pas... » (cité par André Castelot : *Bonaparte*).

Le soir du 19 brumaire, le Trésor ne trouve pas « de quoi expédier du courrier aux armées et aux grandes villes pour les informer de l'événement ». Sans vivres et sans paye, les soldats désertent. Aux rentiers et aux pensionnés, l'État ne verse plus rien depuis deux ans. Le taux de l'argent atteint 42 %.

La remise en ordre, sous le Consulat, est moins facile que ne le laisseront entendre les hagiographes de Napoléon. Il y faut de l'intelligence et de la poigne, mais aussi le concours de l'opinion, qui n'est pas unanime, et des banquiers, qui d'abord doutent du succès de l'entreprise. Du moins, le Corse excelle dans son horreur du gâchis : les charges publiques sont reprises en main.

Comptable attentif et digne fils de Letizia, il cherche à contenir les dépenses dans des limites rigoureuses. Effrayé par les prodigalités de Joséphine, il écrira à Mollien qu'« à compter de janvier, il ne doit être rien payé pour la Maison de l'Impératrice, à moins qu'il n'y ait certificat de l'intendance constatant qu'il n'y a pas de dettes ». Au général Clarke, il intimera l'ordre de freiner les dépenses de Junot, gouverneur de Paris : « Mon intention est qu'il ne soit plus rien payé, ni pour frais de logement, ni pour indemnité de fourrage, ni pour traitement du colonel général des hussards, ni pour traitement du général commandant la division militaire. (C'est Junot qui cumule ces titres et ces fonctions.) Faites-lui bien connaître qu'à compter du 1^{er} janvier 1808 son traitement sera réduit de ces sommes. Quant aux 144 000 francs de frais de bureau, mon intention est qu'ils ne soient accordés qu'au commandant d'armes et qu'ils soient réglés à 6 000 francs »

(30 septembre 1807). Sur sa propre liste civile, Napoléon économise de quoi acheter de solides valeurs et se constituer un magot en numéraire dans les caves des Tuileries.

Mais le même Napoléon sait, à l'occasion, dépenser fastueusement, s'il y va de sa gloire. Le sacre coûte 5 151 574 francs (six fois ce qu'a coûté le sacre de Louis XVI) : quinze mille francs pour le seul manteau impérial, de velours pourpre, brodé d'or, semé d'abeilles (facture de Picot, rue Saint-Thomas du Louvre).

Mariant ainsi la ladrerie et la somptuosité, les budgets du consul et de l'Empereur témoignent d'un effort constant de bonne gestion. Dès l'an IX, Gaudin a fixé le budget à 600 millions. Il ramène le budget suivant à 415 millions (mais le montant des dépenses réelles en atteindra 545). Dans la paix un instant restaurée, l'équilibre peut être atteint en l'an X à 500 millions (625 avec les centimes additionnels des départements et les frais de perception), dont 210 encore pour la guerre, 105 pour la marine, 90 pour le service de la dette et des pensions : la France de 1789 ne jouissait pas d'une telle aisance budgétaire. Mais cette aisance n'est due qu'à la faillite qui, entre-temps, comme on le verra, a soulagé l'État en ruinant les rentiers.

Avec la guerre qui reprend, c'en est fini de la belle santé des finances publiques. Il faut au surplus faire face à des dépenses nouvelles : la dotation du clergé, qui résulte du Concordat, plus tard la création d'une liste civile, qui résulte de l'instauration de la monarchie impériale. Compte tenu des frais de perception, le budget atteint 720 millions en l'an XI, 800 en l'an XII. Ces exercices, assis sur le calendrier révolutionnaire, vont de septembre à septembre. En 1806, le retour au calendrier grégorien confond l'exercice budgétaire et l'exercice civil, et porte les dépenses, sur quinze mois, à 900 millions. Sur douze mois, les dépenses de 1807 atteignent 778 millions, celles de 1808 dépassent 800 millions, celles de 1809 s'élèvent à 890 millions. Mais la guerre est payante : l'armée vit sur « le Trésor extraordinaire », c'est-à-dire sur l'Autriche ou la Prusse.

L'extension de l'Empire et la poursuite des hostilités gonflent inévitablement le budget. En 1811, frais de perception inclus, il passe le cap du milliard ; mais, sauf la Hollande qui a une lourde dette, les pays annexés rapportent plus qu'ils ne coûtent ; et les « produits extraordinaires des douanes », avec les ventes des

denrées saisies à l'occasion du blocus, permettent au Trésor de se tirer d'affaire.

Tout change quand il faut payer la campagne de Russie, puis quand la guerre se rapproche de la France, alors qu'il convient de ménager les finances des pays alliés. Le budget de 1812, évalué à 1 150 millions, accuse un déficit de 37 millions. Celui de 1813 prévoit 1 270 millions de dépenses, avec un solde négatif de 140 millions. Le Trésor dans l'embarras est acculé aux expédients. Le désarroi grandit en 1814, et quand le baron Louis dresse à la Restauration l'inventaire de l'arriéré, il l'évalue à plus de 1 300 millions, sur lesquels 760 sont immédiatement exigibles : c'est le prix final de l'aventure.

On retiendra ce montant de 1 300 millions, même si l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, croit pouvoir le porter à 1 640 millions, et si au contraire Louis Corvetto, successeur du baron Louis aux Finances, s'en tient à 500 ou 600 millions. Au découvert de 1814, il faut ajouter le coût des Cent-Jours. Le baron Louis n'est pas homme à tricher avec les chiffres. Il professe honnêtement qu'un État qui veut avoir du crédit « doit tout payer, même ses sottises ». Et ne pas les taire.

LES IMPÔTS

En regard des dépenses, les recettes, et d'abord les recettes fiscales. L'Ancien Régime avait affirmé à plusieurs reprises, sur le terrain des impôts, une volonté réformatrice que contrecarrait un blocage obstiné des réformes : blocage par les cours de justice, et notamment le parlement de Paris, qui refusait d'enregistrer les textes innovateurs; blocage par les États provinciaux, qui pouvaient manifester leur opposition; blocage par le clergé, qui se soustrayait au droit commun en consentant (et en discutant) un don global de rachat.

Les droits d'origine féodale, s'ils étaient les plus impopulaires, n'étaient pas les plus insupportables. Il ne restait pas grand-chose des droits d'herbage sur les moutons, de pacage sur les vaches, de chevrotage sur les chèvres, de frésange sur les porcs qu'on menait à la glandée, de cornage sur les chevaux et les bœufs de labour, de champart sur les moissons, d'abeillage sur la cire et le miel, de

pissonage sur le poisson pêché, de vinage et de cellerage sur le vin. Pas grand-chose non plus des droits de consommation : bichenage sur les ventes de blé, carnalage sur les ventes de viande, segorage sur les ventes de bois, moutonnage sur les ventes de bêtes à laine. Les survivances de ces prélèvements ne formaient plus guère qu'un catalogue d'archaïsmes.

La dîme d'Église, au contraire, était bien vivante. Héritée des traditions bibliques, elle ne représentait étymologiquement qu'un dixième des récoltes : une gerbe sur dix – le rapport d'un doigt à l'ensemble des deux mains. Un impôt de 10%, à l'époque, n'était pourtant pas anodin. S'il assurait la subsistance des ministres de l'Église et servait au secours des pauvres, il pesait sur la classe paysanne, en un temps de piètres rendements.

À l'échelle du royaume, les impôts indirects étaient perçus, non par l'État, mais par une entreprise privée qui en avait acquis le bail. La « Ferme générale » gérait la gabelle (qui frappait le sel), les aides (qui frappaient surtout les boissons), les traites (c'est-à-dire les droits de douane) : non sans abus et pots-de-vin ; mais le plus souvent avec compétence.

Les impôts directs, qui comprenaient la taille et la vieille capitation, et qui étaient mal répartis, faisaient l'objet des tentatives avortées de réforme. On en avait compté une douzaine depuis le début du siècle. Dernière en date, celle du malicieux Calonne visait à supprimer toutes les immunités et à remplacer les vingtièmes, successeurs de la taille, par une « subvention territoriale » due par tous les propriétaires, quelle que fût leur qualité. Mais nobles, parlementaires et prélats, tous grands propriétaires fonciers, s'étaient coalisés contre le projet. Louis XVI, dans sa tragique faiblesse, n'avait pas osé passer outre. Réforme manquée, encore une fois.

Les états généraux sont convoqués, avec mission de résoudre le problème financier, et avec pouvoir de consentir l'impôt : en fait, comme l'attestent les cahiers de doléances, ils sont surtout disposés à le refuser. D'ailleurs, la Révolution n'attend pas. Impatiente d'en finir avec la fiscalité d'Ancien Régime, elle met en pièces l'armature des impôts indirects, barrières d'octroi et bureaux de contrôle, supprime la dîme d'Église et les droits féodaux.

La gabelle est abolie dès septembre 1789, le sel du devoir est

supprimé, comme toutes les peines qui frappaient les faux sauniers. Le sel est désormais vendu au prix uniformisé de 6 sous la livre : ce qui dégrève les provinces hier lourdement taxées, mais semble insupportable dans les pays de salines et les provinces franches, où la gabelle était légère. Le peuple s'indigne : il ne comprend pas qu'on ait maintenu un impôt détesté. La fraude sur le sel s'enhardit et se généralise, à ce point que le produit de la vente du sel tombe à zéro.

Parallèlement, l'Assemblée met en chantier une refonte des impôts directs, dont la manifestation la plus claire est de remplacer le mot impôt par le mot contribution. Prépondérante, la contribution foncière frappe le revenu de la terre, la contribution mobilière frappe les loyers des maisons, la contribution des patentes atteint les loyers des boutiques, magasins et ateliers. A cette trilogie, le Directoire ajoute la contribution des portes et fenêtres, assise sur des signes extérieurs qui permettent d'imposer sans violation de domicile. Tout ce système procède d'une idée préconçue héritée des physiocrates, et de bonnes intentions. Il remplace les inégalités passées par des injustices différentes. Avec l'enregistrement et le timbre, il survivra plus d'un siècle.

Dans un bel élan de moralité, la Convention supprime la loterie, « fléau inventé par le despotisme pour faire taire le peuple sur sa misère, en le leurrant d'une espérance qui aggrave ses calamités » (25 brumaire an II). Le Directoire ne manque pas de rétablir cet impôt, le seul qui soit acquitté volontairement – un impôt sur la crédulité humaine.

Le Consulat et l'Empire complètent et corrigent l'œuvre fiscale de la Révolution : « Si l'on veut que le gouvernement marche sans entraves, professe Bonaparte, je ne connais qu'un moyen : réduire les contributions foncières et mobilières, et reporter la différence sur les contributions indirectes. » Toujours avec ce souci de rajeunir le vocabulaire, les impôts indirects sont donc ressuscités (en 1804), sous le nom de « droits réunis ». La vieille gabelle n'est plus qu'une taxe sur le sel. L'administration d'Ancien Régime est reconstituée, souvent avec les mêmes agents. Les plans terriers de naguère engendrent le cadastre.

Napoléon préfère l'impôt à l'emprunt : « Je veux faire le bien de mon peuple et je ne serai pas arrêté par les murmures des contribuables. Je vis pour la postérité, il faut à la France de grandes contributions, elles seront établies. »

Mais il lui arrive de s'empêtrer dans ses calculs. « Napoléon créait à chaque instant des combinaisons nouvelles de chiffres qu'il prenait pour des créations de ressources. Ses erreurs provenaient surtout de doubles emplois, dont il ne se refusait pas le secours. Il croyait pouvoir faire manœuvrer les chiffres comme ses bataillons, et souvent il faisait revivre trois ou quatre fois la même somme en lui assignant divers emplois. Il fallait quelque patience pour le désenchanter d'illusions sans cesse renaissantes, dans lesquelles il se complaisait. » (Mémoires de Mollien.)

Le solide édifice des contributions ne suffirait pas à financer les guerres. Où se procurer d'autres ressources? Dans les pays conquis. Carnot, le 11 germinal an VI, en a résumé le principe, présenté comme une nécessité absolue : « Il faut vivre aux dépens de l'ennemi ou périr... La défensive nous déshonore et nous tue. » Alors que les guerres d'autrefois se soldaient dans le pillage et par le butin, les guerres nouvelles ne font que moderniser le système, en substituant à ces pratiques sommaires les réquisitions et les indemnités exigées de l'ennemi. Le Genevois Francis d'Ivernois, assure (en 1799) que le Directoire « ne peut se maintenir au-dedans que par ses pillages au-dehors ». Bonaparte confirme, en expliquant à ce même Directoire pourquoi ses armées en campagne ont coûté « si peu » : « 1° On a longtemps vécu de réquisitions; 2° Nous avons eu denrées en nature de Modène, Parme, Ferrare et Bologne; 3° La république de Venise nous a fourni et nous fournit encore beaucoup de denrées; enfin nous vivons souvent avec les magasins de l'ennemi. » C'est un élément de la stratégie napoléonienne que de se saisir du ravitaillement de l'adversaire : la guerre doit nourrir la guerre, de façon à résoudre le problème financier. Elle doit procurer, non seulement des ressources en nature, mais des ressources en argent. Les comptes de l'Empire font état des subsides de l'Italie, plus encore de l'Autriche et de la Prusse. Mais les pays pauvres rapportent moins : que tirer de l'Espagne ou de la Russie? Quand, sur la fin, il faut évacuer les départements annexés, le Trésor français perd avec eux d'appréciables rentrées fiscales. Quand le blocus s'écroule, il perd des recettes douanières et le produit de la vente des licences. L'épopée, qui n'a pas coûté cher à l'heure des victoires, devient cruellement déficitaire à l'heure des défaites.

Pour le contribuable, depuis 1789, la charge nominale s'est

accrue : de 475 millions de livres au départ, elle passe à 872 millions en 1810; mais un tiers de ce montant est alors supporté par les territoires annexés. Restent pour les Français quelque 572 millions d'impôts (Gabriel Ardant : *Histoire de l'impôt*). L'augmentation ne dépasse guère 20 %. Elle s'aggrave après 1810, quand l'Empire est acculé à la défensive.

LA DETTE

Dans les caisses publiques, les recettes n'ont pu équilibrer les dépenses ni sous la Révolution, ni au terme de l'Empire. Pour couvrir la différence, et en faisant abstraction de l'émission des assignats, il a fallu recourir à l'emprunt.

N'emprunte pas qui veut : un État ne trouve des prêteurs que s'il a quelque crédit, à moins qu'il n'émette des emprunts forcés, qui ne sont guère qu'une variante de l'impôt.

Mais déjà, à la veille de la Révolution, la dette publique avait été alourdie, en particulier par le coût de la guerre d'Amérique. Necker, en 1784, évaluait à 207 millions de livres la charge annuelle des intérêts de cette dette (126 pour la dette perpétuelle, 81 pour les rentes viagères) : ce qui pouvait correspondre, en multipliant par 20 les intérêts de la dette perpétuelle et par 11 ceux de la dette viagère (comme le suggérait Necker en personne, tout en assurant que ces calculs sont vains et que cette recherche est « indifférente »), à un capital d'environ 3,4 milliards de livres. Ernest Labrousse avance, pour les intérêts servis en 1788, un chiffre supérieur : 318 millions de livres. Cette somme, on l'a noté, représentait la moitié des dépenses publiques. Brienne, en cette même année 1788, avouait l'extrême embarras du Trésor : il différait d'un an les remboursements en capital, et, s'il assurait d'un paiement intégral les porteurs de rentes inférieures à 500 livres, il réglait les porteurs de rentes supérieures pour 60 % en argent, pour 40 % en billets portant intérêt à 5 %. Necker, appelé à succéder à Brienne, ne maintenait de ces dispositions que l'ajournement du remboursement en capital.

Il va de soi que la réunion des états généraux, loin de résoudre la crise financière, la précipite. Necker, en août 1789, prétend émettre un emprunt de 30 millions. L'Assemblée le vote par

acclamation, et, dans l'illusion que l'élan patriotique multipliera les souscripteurs, elle en réduit l'intérêt à 4,5 %. L'emprunt échoue. Necker, qui ne voit d'issue que dans l'endettement, propose un deuxième emprunt, cette fois de 80 millions. Nouvel échec. Loin d'affluer vers les caisses publiques, les capitaux s'évadent. Mirabeau, à la tribune, décrit les horreurs de la banqueroute. « Elle menace de vous consumer, vous, votre honneur, vos fortunes, et vous délibérez ! » (22 et 24 septembre 1789). L'éloquence ne suffit pas à rétablir le crédit de l'État. Restent les expédients, à savoir d'abord le papier-monnaie, puis les emprunts forcés.

C'est en 1793 que la technique de l'emprunt forcé s'impose à la fois pour remplir les caisses, et pour punir les riches. Marat dénonce « Messieurs les épiciers » et « Messieurs les riches », ennemis de la révolution, qu'il faut tous arrêter comme suspects et réduire à la condition des sans-culottes « en ne pas leur laissant de quoi se couvrir le derrière ». Chaumette renchérit. Cambon présente un projet d'emprunt d'un milliard, destiné à faire rentrer le trop-plein d'assignats en circulation. Selon l'état des revenus, dressé par les communes, il est prélevé 10 % par tête jusqu'à 10 000 francs de revenu annuel, et 100 % au-delà. Aux souscripteurs de bonne grâce, il est remis un « titre républicain » rapportant 5 %. Aux riches récalcitrants, un certificat sans intérêt.

La terreur fait son œuvre, et l'emprunt est souscrit tant bien que mal. Il est vrai que l'opération s'accompagne d'un nouvel aménagement de la dette publique, que Cambon veut « uniformiser et républicaniser ». Uniformiser, parce qu'elle rassemble des titres d'origine et de nature différentes, vieux ou récents, à toutes échéances : anticipations, assignations, rentes sur la couronne ou sur les pays d'États, dettes viagères... Républicaniser, en créant le Grand Livre de la Dette, sur lequel sont inscrits, après conversion en rente perpétuelle 5 %, tous les contrats des créanciers de l'État : ainsi sont confondues les dettes héritées du despotisme et celles de la Révolution. « Cette opération faite, dit Cambon, vous verrez le capitaliste désirer la République qui sera devenue sa débitrice parce qu'il craindra de perdre son capital en la perdant. » La remise en ordre offre donc l'avantage de supprimer tout remboursement en capital (puisque la rente est perpétuelle) et d'attacher les citoyens à la cause de la Révolution.

Le Grand Livre de la Dette publique enregistre, à son départ, un peu moins de 175 millions d'arrérages annuels. C'est beaucoup moins que la dette recensée à la fin de l'Ancien Régime. Mais ce montant ne prend pas en compte les créances des étrangers ou des émigrés, ni le nouvel emprunt d'un milliard. Sans doute aussi certains épargnants ont-ils hésité à convertir leurs anciens titres, soit parce qu'ils doutent de la pérennité de la République, soit parce qu'ils flairent un piège dans une opération qui risque de les faire passer pour « riches », à l'heure précisément où les riches sont suspectés et imposés.

Le sort des nouveaux rentiers n'est d'ailleurs pas très enviable. Seuls les gros rentiers (porteurs d'un capital de plus de 1 000 livres) sont réglés en numéraire; les petits rentiers ne reçoivent que des assignats, voire des bons convertibles en biens nationaux. Ils sont quelquefois réduits à l'indigence.

Mais la Révolution impécunieuse n'a pas fini d'emprunter. En 1795, le Directoire émet des cédulas portant hypothèque spéciale sur des terres ou des maisons. De nouveaux emprunts forcés sont d'un rapport décevant. Il a fallu renoncer aux assignats, puis aux mandats. A bout d'expédients, le Directoire se résigne à ce qu'il faut bien appeler une faillite. Déjà, le service des rentes n'est plus assuré que pour un quart en numéraire, le solde étant réglé en bons sur les biens nationaux. La charge annuelle de la dette se monte maintenant à 258 millions, qui représentent plus de la moitié du budget. On décide de n'en plus payer que le tiers, soit 86 millions. Après annulation de rentes reçues en paiement de biens domaniaux ou confisqués sur les émigrés, les arrérages de la dette publique sont ramenés à 40 millions.

Ce petit tiers reçoit le nom de tiers consolidé, et il est inscrit en qualité de rente perpétuelle sur le Grand Livre. On feint de rassurer l'épargne en promettant de rembourser le reste au capital de vingt fois la rente, toujours en bons recevables en paiement des biens nationaux. En fait, ces bons tombent dans le commerce au sixième de leur valeur nominale. Ils camouflent mal la banqueroute.

Les porteurs d'assignats sont ruinés, les porteurs de rentes sont lésés. Mais, à ce prix, le passif de la Révolution est gommé. Libéré d'une grande partie de la dette, on peut repartir à zéro, ou presque. Si les Français ont pâti, la France a fait place nette.

Mauvaise affaire pour les finances privées, bonne affaire pour les finances publiques. Brusquement, comme par un coup de baguette magique, le fardeau de la dette devient léger : il est trois fois moins lourd qu'en Hollande, dix fois moins qu'en Angleterre.

Cette opération facilite la politique financière du Consulat et de l'Empire. En l'an X, le Premier Consul pose en principe que la dette publique ne dépassera jamais 50 millions de rentes. En fait, de 1800 à 1814, la charge annuelle de la dette ne progresse que de 40 à 63 millions. Encore, sur les 23 millions supplémentaires, 6 millions de rentes représentent-ils les dettes des pays réunis à la France, 10 millions de rentes ont-elles été créées pour pourvoir à l'arriéré et aux dettes criantes que le Directoire mourant a laissés à la charge de ses successeurs. Ne sont pas comprises dans le total de 63 millions les rentes viagères, les pensions ecclésiastiques et les pensions civiles.

En capital, selon l'Annuaire statistique de la France, le montant de la dette perpétuelle et à terme s'élève en 1815 à 1 272 millions : à confronter avec les 3,4 milliards, montant présumé de la dette avant 1789. Il y a bien eu réduction des deux tiers...

Si l'Empire a émis peu d'emprunts, c'est au prix de quelques astuces subalternes : il paye parfois en rentes ses fournisseurs ; il oblige les communes, en 1813, à vendre leurs biens au profit de l'État ; plus que jamais il fait vivre les armées sur les pays occupés. Mais on doit convenir que la Corse a le sens de l'économie et le goût de la bonne gestion : il tient l'emprunt ouvertement conclu pour un aveu de faiblesse.

Enfin et surtout il sait les épargnants français peu disposés à lui faire crédit. Il ne pourrait aisément trouver des souscripteurs à ses emprunts : les Français sont plus volontiers prodigues de leur sang que de leur argent. Et ils ne sont pas prêts d'oublier la banqueroute des Deux Tiers.

L'EXPLOSION DU CAPITALISME

La vraie révolution française, celle qui va marquer tout le siècle, se situe sur le plan financier : à la primauté du sang, qui caractérisait théoriquement l'Ancien Régime, succède la primauté

de l'argent. A la noblesse, qui détenait en principe les privilèges, succède la bourgeoisie. Aux nobles succèdent les notables. Marat lui-même s'interroge : « Qu'allons-nous gagner à détruire l'aristocratie des nobles, si elle est remplacée par l'aristocratie des riches? »

Il ne s'agit pas d'un avènement du capitalisme : celui-ci coexistait avec l'ancienne société, dans le cadre d'une économie de marché. Mais les capitalistes n'avaient pas le premier rang. Même un Samuel Bernard, même un John Law ne pouvaient prétendre aux honneurs que dans la mesure où ils se pliaient aux règles établies, en s'anoblissant et en entrant dans le système. Le roi, de toute façon, était au-dessus de la mêlée.

Il s'agit d'une explosion du capitalisme. Du second rôle, il passe au premier. Aucune autorité, désormais, ne sera en mesure de lui servir de contrepoids. Les droits de la naissance ne pourront rien contre ceux de la finance. L'explosion se traduit par la promotion du banquier et du spéculateur : tout banquier, dans la tourmente, est nécessairement spéculateur ; mais tous les spéculateurs ne sont pas banquiers.

Avant la Révolution, les banquiers privés étaient nombreux, parfois influents, mais, sauf Necker en 1789, ils ne tenaient jamais le haut du pavé. Beaucoup d'entre eux étaient de confession protestante, d'origine cévenole ou suisse, et ils fondaient des dynasties bancaires : le Genevois Isaac Mallet s'était établi à Paris en 1711, les Vaudois Delessert s'installaient à Lyon en 1735, le Neuchâtelois Perregaux à Paris en 1781. Genevois encore, Bidermann et Clavière apparaissaient dans la capitale en 1782, et le Zurichois Hottinguer en 1783. Le calviniste Tronchin était, à Lyon puis à Paris, le banquier favori de Voltaire, qui ne méprisait pas les manieurs d'argent.

La Révolution assure d'emblée la promotion des bourgeois fortunés, qui ne tardent pas à prendre le contrôle des municipalités à Marseille, Lyon, Bordeaux ou Nantes. « Ce sont les hommes riches qui vont gouverner Bordeaux » (Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française*), Bordeaux qui choisit pour maire Saïge, « dix fois millionnaire ». A Nantes, le Comité de salut public est entre les mains des plus riches négociants, – la plupart affiliés aux loges maçonniques – dont Buteiller père, le plus opulent.

Les affairistes de toute nature n'ont d'ennuis que lorsque la Terreur dissout les sociétés, ferme la Bourse, ou conduit à la guillotine les fermiers généraux. Ils ont alors intérêt à se faire oublier et à ne travailler que dans l'ombre. Mais, le reste du temps, ils ont le champ libre pour mener à bien leurs opérations et faire fortune. Les événements leur sont propices. Ils leur proposent mille occasions d'agiotage et de profits : spéculations sur les assignats, sur les changes, sur les biens nationaux, sur les denrées coloniales, fournitures aux armées... De quoi s'affirmer désormais comme les meneurs de jeu.

En 1808, selon Louis Bergeron (*Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, thèse, Paris 1974), parmi les 150 contribuables les plus imposés de Paris, dominent les manieurs d'argent – banquiers, agents de change, fournisseurs, gros négociants : les Périer, Mallet, Delessert, Worms... Avec 400 000 francs de revenu, Chaptal passe pour l'un des hommes les plus riches de France.

Certaines carrières sont éloquentes. Celle de Jean Frédéric Perregaux montre comment un souple banquier, célèbre sous l'Ancien Régime par ses soupers fins, peut s'accommoder de l'épreuve révolutionnaire et manœuvrer en son sein. Il prend une part active à la prise de la Bastille, entretient Théroigne de Méricourt, l'« amazone de la liberté », finance la section des Piques, cependant qu'il poursuit ses opérations de change sur Amsterdam, Londres, Hambourg, et transfère ses avoirs en Angleterre. Il jouit des égards de Cambon, comme de la confiance de Fouquier-Tinville et de Robespierre, il est le banquier du Comité de Salut public. Après le 9 Thermidor, il associe à sa maison de banque un jeune commis nommé Jacques Laffitte, reçoit dans son hôtel de la Chaussée-d'Antin tout ce qui compte dans le Directoire, et aussi Marmont, cet aide de camp de Bonaparte qui apporte à Paris les drapeaux enlevés à l'ennemi. A ce même Marmont, futur maréchal et duc de Raguse, il donnera sa fille Hortense. Perregaux est de ceux qui financent le coup du 18 Brumaire, avec les principaux banquiers de Paris. Tout naturellement, sous le Consulat, il est fait sénateur, il devient régent de la Banque de France, il en préside le Comité central et le Conseil de régence. Quand il meurt, en 1808, après avoir confié sa banque à Laffitte, il est solennellement inhumé au Panthéon :

un brillant « curriculum vitae », qui souligne quelles chances trouve une certaine forme de capitalisme dans la société révolutionnaire et impériale.

D'autres banquiers, dans le même temps, prospèrent : les Greffulhe entrent dans la danse dès 1789; Étienne Clavière, qui sert de mentor à Mirabeau dans ses spéculations boursières, est le ministre des Finances du premier gouvernement girondin. Récamier, Doyon, Barillon prennent position durant le Directoire; les Fould-Oppenheim s'installent à Paris en 1806, et à leur exemple Isaac Thuret, venu de Hollande, en 1810. On voit s'établir à Lyon Morin-Pons en 1802, Saint-Olive en 1806, à Bar-le-Duc Varin-Bernier en 1812. Quelques accidents jalonnent le parcours des banques : crise en 1796-1797, quand la rente s'effondre et quand le taux de l'intérêt monte jusqu'à près de 50 %; crise en 1803, à la rupture de la paix; crise en 1810, sur des restrictions de crédit. Mais les habiles savent se tirer d'affaire.

La famille Delessert, qui est calviniste, confirme que des financiers peuvent tirer profit de tous les régimes, du nouveau mieux encore que de l'Ancien. Étienne Delessert, durant la Révolution, fait passer des fonds à l'étranger, spéculé sur les assignats et les biens nationaux. Incarcéré en 1792, libéré en 1794, il importe des machines agricoles, introduit des moutons mérinos, commerce avec les îles de l'océan Indien. Son fils Benjamin devient à vingt-neuf ans le plus jeune régent de la Banque de France. Il trafique sur les mousselines, et, comme on l'a déjà noté, finance les expériences sur le sucre de betterave. L'Empereur le fait baron. Il laissera le souvenir d'un philanthrope, ami de la prévoyance et de l'épargne.

Plus tourmentée, moins édifiante, la carrière du citoyen Gabriel-Julien Ouvrard est exemplaire d'autre façon. Fils d'un papetier de Basse-Bretagne, Ouvrard commence par accaparer le papier, par jouer sur le sucre, le café, le coton. A Nantes, il collabore avec le terrible Carrier. A Paris, il déjeune avec Robespierre. Barras lui confie la fourniture des subsistances de la marine. Apprenant que les assignats doivent être brûlés place des Piques, ci-devant place Vendôme, il rafle le papier-monnaie au plus bas, le revend dès que l'annonce de sa destruction en fait remonter le cours. Le voilà propriétaire des châteaux de Vitry, de Marly, de Saint-Brice, de Luciennes, de la Jonchère, de Preuilley,

d'Azay, avec une forêt de 7 000 hectares. Au Raincy, il loge trois ministres, dont Talleyrand. Il donne des fêtes fastueuses, fréquente Talma, reçoit Mme Tallien et Mme de Staël, courtise et subventionne Mme de Beauharnais.

Bonaparte ne pardonne à Ouvrard ni sa fortune, ni ses libéralités envers Joséphine. Il méprise les trafiquants, qu'il juge « dangereux pour l'État ». Mais il sait aussi que l'argent est le nerf de la paix comme de la guerre. Consul, il est acculé à se tourner vers les prestidigitateurs de la finance. Empereur, il doit demander des avances à Ouvrard, qui maintenant ajoute à sa collection de châteaux quatre-vingts fermes en Rhénanie, huit ou dix hôtels à Paris – Chaussée-d'Antin et place Vendôme.

Ouvrard consent au Trésor un crédit de 200 millions, puis de 400 millions. En contrepartie, il a le monopole du commerce avec les colonies espagnoles. Sa Compagnie des Négociants réunis obtient de la cour de Madrid le privilège d'exporter les piastres du Mexique : chacune de ces pièces, de 24,4 grammes d'argent fin, lui revient à 3,75 francs, et il est sûr de les écouler en Europe pour 5 francs, s'il réussit à tromper les croisières anglaises. Ouvrard en confie le transport à des maisons hollandaises, plus ou moins acoquinées à des maisons anglaises, et à des maisons américaines qui arborent un pavillon neutre. Trafalgar interrompt le trafic. Le Trésor français ne reçoit pas les piastres attendues. Ouvrard lui doit 58 millions. Il a pris un risque, il a perdu.

De retour d'Austerlitz, Napoléon se fâche. Il convoque Ouvrard aux Tuileries, exige de lui qu'il abandonne tous ses avoirs, toutes ses valeurs, toutes ses créances. Ouvrard n'a plus qu'à déposer son bilan, à liquider la Compagnie. Mais il a pris la précaution de mettre en sûreté ses biens personnels. En 1810, imprudemment, il engage à Amsterdam des négociations avec des agents anglais. Trahison ! Ouvrard est arrêté dans le somptueux hôtel qu'il possède boulevard de la Madeleine, incarcéré à Sainte-Pélagie. Il demande à être libéré sous caution. Un agent de change et un banquier se portent garants pour lui. Ouvrard, sans plus tarder, soumet à l'Empereur un nouveau plan de finances. Par nécessité, le parvenu de la gloire est prêt à pactiser avec le parvenu de la fortune.

Quand Napoléon revient de l'île d'Elbe, Ouvrard est encore là, non démuné d'argent : « Il me faut 50 millions, lui dit l'Empereur

– Je peux vous verser 50 millions en vingt jours – Voulez-vous aussi vous charger de la fourniture générale de l'armée? – Sans doute. Mais si l'on me dénonce encore, Sire, ne me condamnez plus sans m'avoir entendu. » Ouvrard joue sur tous les tableaux. Il entre en contact avec les émigrés de Gand, mais, fidèle à sa promesse, il verse effectivement 2 millions par jour au Trésor impérial. Après Waterloo, il rentre à Paris avec Napoléon, qui lui demande un crédit de 14 millions sur l'Amérique. Cette fois, Ouvrard fait la sourde oreille.

Il poursuivra sa carrière sous la Restauration et sous Louis-Philippe, en France, en Espagne, aux Pays-Bas, en Angleterre, nouant toujours des intrigues politiques et des combinaisons de bourse, faisant quelquefois des séjours en prison. Un vrai sorcier du crédit. « Avec 500 000 hommes, lui a dit l'Empereur, on fait ce qu'on veut. – Avec 50 millions de francs, rétorque Ouvrard, on fait bien davantage. »

Ce capitalisme-là n'a pas toujours aimable visage. Mais le pouvoir, décidément, doit désormais compter avec lui. Durant la Révolution, l'État est à la merci des gens de finance. Sous l'Empire, il a de trop grands besoins pour en faire fi.

Le XIX^e siècle sera mûr pour accepter le règne de l'argent. Voir Michelet, ce parfait démocrate, célébrant le spéculateur (*Histoire du XIX^e siècle*): « J'ai regret que ce mot, ce beau mot de spéculateur, ait été tellement détourné de son sens. Celui qui le mérite, c'est celui qui, d'un point élevé, regarde au loin, prévoit, calcule les voies de l'avenir, et d'un esprit fécond crée les hommes et les choses. »

CORRUPTEURS ET CORROMPUS

Le règne de l'argent n'implique pas seulement la promotion des banquiers et des spéculateurs. Il se traduit aussi par une montée de la corruption.

Il faut convenir au préalable que le XVIII^e siècle, comme ses devanciers, n'avait pas sur le chapitre de la probité des hommes publics les exigences qui, en principe, sinon toujours dans les faits, s'imposeront par la suite. L'opinion ne s'indignait pas de voir les hommes d'État s'enrichir à la manière d'un Mazarin. Mais la

Révolution ne devrait-elle pas en finir avec ces mœurs faciles? Un État populaire, selon Montesquieu, n'implique-t-il pas le ressort de la vertu?

La vertu fait cruellement défaut dans l'histoire de la Révolution. Les corrupteurs ont le champ libre, pour acheter les consciences, les concours et les suffrages. Les corruptibles sont légion, et ils ne résistent pas toujours à la tentation.

Parmi les corrupteurs figurent bien entendu les gens de finance, qui ont le moyen de séduire, les nouveaux riches qui ont envie de mesurer l'étendue de leurs pouvoirs. Mais il y a aussi les anciens riches, voire les aristocrates nantis, qui croient trouver dans la subversion révolutionnaire l'occasion de satisfaire des ambitions nouvelles. Le type accompli de ces corrupteurs est le duc d'Orléans, qui cache à peine son désir de monter sur le trône, en substituant la branche cadette à la branche aînée des Bourbons. Philippe Égalité ne cesse guère de stimuler et de subventionner les agitateurs, ceux du 14 juillet, ceux des journées d'octobre, il se fait élire à la Convention et vote la mort du roi, avant de monter à son tour sur l'échafaud. Quelques historiens verront en lui la « main invisible » qui, à ses débuts, orchestre la Révolution.

D'autres patriciens tirent à merveille leur épingle du jeu, ainsi que l'attestent les recherches de Louis Bergeron : en 1806, parmi les vingt contribuables les plus imposés du département de la Seine, figurent un de Luynes (en n° 1), un Choiseul-Praslin (au troisième rang) et avec eux les d'Harcourt, Lefèvre d'Ormesson, Montesquiou, Talleyrand-Périgord... La Révolution n'a pas ruiné tous les aristocrates. S'ils ne corrompent pas, ils en ont les moyens.

Autres corrupteurs, les étrangers – autrichiens, hollandais, prussiens, et plus encore anglais – qui croient pouvoir peser sur le cours des événements en achetant les acteurs du drame. La « cavalerie de Saint-Georges », actualisée à l'enseigne de « l'or de Pitt », n'est pas pure légende, et elle n'a que l'embaras du choix pour prodiguer ses interventions.

Qui accepte de se vendre? A tout le moins de vendre son influence? Les circonstances ne sont que trop propices à toutes sortes de grands ou petits trafics, depuis la décision d'ordre politique jusqu'à la pression judiciaire ou pénitentiaire. On monnaie l'élargissement d'un détenu, la délivrance de certificats

de civisme, la mise aux enchères privilégiée des biens nationaux, le vote de certains décrets. Tel farouche révolutionnaire reçoit de l'argent de la Cour, tel patriote exalté en reçoit de l'ennemi. Tel meneur passera longtemps pour incorruptible, jusqu'au jour où un chercheur découvrira dans les archives le papier qui ternira son auréole.

Quelques purs s'égarent dans la pourriture, et ne se laissent pas contaminer. Tel est probablement le cas, jusqu'à preuve du contraire, d'un Carnot, d'un Saint-Just, d'un Robespierre. Ceux-là sauvent l'honneur.

Beaucoup d'autres ont failli, et l'on ne peut plus douter de leur vénalité, plus ou moins éclatante, plus ou moins discrète. Le palmarès des corrompus de la Révolution est trop nourri pour qu'on puisse ici l'épuiser. On ne saurait qu'en présenter quelques échantillons, parmi les moins discutables.

Mirabeau, l'homme à la tête épique et au verbe éclatant, est un stipendié de la Cour. De juin 1790 à mars 1791, il envoie, deux fois par semaine, la facture de ses interventions : une bonne cinquantaine de documents, qui atteste son double jeu.

Danton, figure longtemps légendaire et toujours attachante, ne résiste pas aux offres qui lui sont faites de toutes parts, et son image ne résistera pas davantage aux révélations des érudits. Il se vend à qui veut l'acheter : la Cour, le duc d'Orléans, la Prusse peut-être...

Marat ne se pique même pas d'intégrité ni d'indépendance. C'est publiquement, et par voie d'affiches, que pour *l'Ami du Peuple* il demande 15 000 livres au duc d'Orléans, devenu citoyen Égalité.

Voilà pour les figures de proue. Les seconds rôles ne sauraient passer pour plus vertueux, même s'il reste beaucoup à apprendre sur leur compte. Dès maintenant, on est sans illusion sur le cas de Fabre d'Églantine, impliqué dans le scandale de la Compagnie des Indes; sur celui de Fouquier-Tinville, qui traite à prix d'argent de la liberté ou de la mort des incarcérés; sur celui de Camille Desmoulins, qui quémande six louis auprès de Mirabeau et dilapide les 100 000 livres de la dot de sa femme Lucile; sur celui de Cambon, le grand argentier de la République, qui se fait adjudger, ainsi qu'à ses deux fils aînés, d'innombrables domaines nationaux, terres, fermes, immeubles, au point de se constituer un

prodigieux patrimoine; sur le cas de Dumouriez, habitué des tripots et constamment prêt à monnayer ses trahisons; sur le cas de Hébert, le plus fougueux et le plus mal embouché des révolutionnaires, dont les « fouteries » et les « bougreries » camouflent peut-être de singulières accointances avec la réaction (Marina Grey : *Hébert, le père Duchesne, agent royaliste*)...

Il va de soi qu'après Thermidor et sous le Directoire, avec Tallien, Barras et quelques autres personnages de poids, la corruption est souveraine : au lendemain de l'ouragan révolutionnaire, la fureur de vivre tourne à l'impudeur. Sous l'Empire, même si le Corse tient toute irrégularité pour haïssable, son entourage, à commencer par sa famille, a trop hâte de profiter du moment présent pour ne pas en abuser. Joséphine donne l'exemple : elle a de si grands besoins qu'elle n'éprouve guère de scrupules à les couvrir par des moyens qui ne sont pas toujours délicats. Les sœurs de l'Empereur, ses ministres, ses généraux vivent, comme toute la cour impériale, dans un climat de compromissions et de complaisances : les fournitures aux armées, le blocus continental multiplient les occasions de trafic. Les frères de l'Empereur ont leur part du gâteau : même Lucien, qui accepte du roi d'Espagne des millions – et des diamants.

Faisant la liaison entre la Révolution et l'Empire, prêts à vivre sous tous les régimes – et par eux –, des hommes comme Talleyrand et Fouché savent tirer parti des circonstances. « Nous tenons la place, s'exclame Talleyrand quand Barras, en 1797, le nomme ministre des Relations extérieures. Il faut faire une fortune immense! » Cette fortune, on l'évalue déjà à 40 millions à la fin du Consulat. L'ex-évêque d'Autun ne manque jamais de faire payer ses services à leur juste prix : il encaisse 7 bons millions lors de la conclusion du traité de Lunéville. De Godoy, prince de la Paix, il reçoit jusqu'en 1808 de gros « pourboires diplomatiques ». Au tsar, en septembre 1810, il offre son concours moyennant un million et demi de francs. Fouché, qui passe de la présidence du club des Jacobins au ministère de la Police impériale, est en bonne position pour toutes les intrigues et tous les chantages; par l'intermédiaire d'Ouvrard, il entame des pourparlers secrets avec Londres : ses gestes ne sont jamais gratuits.

C'est du haut en bas de l'échelle sociale que décline la moralité

publique. Les vingt-cinq ans qui viennent de s'écouler sont trop fertiles en remous pour ne pas engendrer déclassements et malversations. La France avait déjà, au temps du système de Law, connu une sorte de répétition de ces bouleversements financiers. Elle s'y abandonne cette fois avec frénésie. Les « Monsieur Grandet » jouent sur les assignats, les domaines nationaux, les devises, les denrées coloniales, les fournitures, les commandes de l'État. De quoi combler agioteurs, approvisionneurs, munitionnaires, exportateurs de capitaux, importateurs de marchandises interdites, forceurs de blocus, ou simples acquéreurs de biens fonciers à bon compte. La France entière découvre les gains faciles et immérités, les comptes obscurs ou clandestins, les fortunes et les ruines subites.

ENCORE L'ANGLETERRE

Tous les chapitres de l'aventure se terminent de la même façon : par le constat d'une victoire britannique.

La France a perdu la partie financière, comme les autres. Il est sans doute arbitraire de prétendre calculer le montant global de l'addition – qui est une soustraction : comment réunir dans un même compte des déficits intérieurs et extérieurs, les uns en francs, les autres en devises, les pertes de l'État et celles des particuliers ? Il n'est pas alors de statistique sur la balance des paiements, ni de comptabilité nationale. On ne peut que tenter de dégager un ordre de grandeur.

Mettons à part les 39 milliards d'assignats, sacrifiés pour les 29 trentièmes, les 2 400 millions de mandats territoriaux, annulés pour les 99 centièmes. Le dommage est pour les porteurs de papier-monnaie. Mais le bénéfice est pour la France du XIX^e siècle qui, avertie par l'expérience, se défiera de l'inflation fiduciaire et condamnera à la sagesse monétaire les révolutionnaires de 1848 et les communards de 1871.

Dans l'affaire du Tiers Consolidé, les porteurs de rentes ont perdu les deux tiers de leur avoir, soit environ 172 millions d'arrérages, pour un capital de quelque 3 400 millions.

L'Empire s'achève, on l'a dit, sur un déficit budgétaire cumulé de 1 300 millions. A quoi s'ajoute l'indemnité de guerre, que la

Prusse veut porter à 1 200 millions, mais que les Alliés fixent en 1815 à 700 millions, à payer en cinq ans; et des « frais d'occupation » qui figurent pour 180 millions dans le budget de 1816.

Comme la Charte, en 1814, reconnaît le transfert des biens nationaux, les dépossédés obtiendront une indemnisation : 30 millions de rente 3 %, qui constituent en capital le « milliard des émigrés ». Ce milliard, du fait d'une baisse des cours en Bourse, reviendra à 625 millions, et cette somme fait partie du legs du quart de siècle : elle constitue une charge supplémentaire pour les finances publiques, tandis que, pour les patrimoines privés, la mise en vente des domaines n'a impliqué qu'un changement de propriétaire.

Additionnons : 3 400 + 1 300 + 700 + 180 + 625. Le total s'établit à 6 205 millions. Sous cette forme, il rassemble abusivement des pertes privées (3 400 millions) et des pertes publiques (2 805 millions). Le premier montant, qui ne prend pas en compte les déboires des porteurs d'assignats, minore la réalité. Le second représente, pour l'État, le coût de la Révolution et de l'Empire. Il équivaut presque à la moitié de toute une année du produit intérieur brut – agriculture, industrie, artisanat, services : (6 milliards de francs par an pour la décennie 1781-1790, selon les travaux de J. Marczewski).

En équivalence-or, à 290 milligrammes pour un franc (parité de germinal), la facture de l'État s'élèverait à plus de 800 tonnes de métal jaune.

Encore faudrait-il inclure dans l'addition finale les déficits de la balance des comptes, et d'abord les déficits du commerce extérieur. Il est vain de chercher à les calculer, en une époque où les transactions officielles sont réduites par la guerre et le blocus, et où les transactions occultes, par définition, échappent au recensement.

Reste que l'épopée révolutionnaire et impériale, qui a rapporté beaucoup de gloire, a coûté cher en termes de finance : 800 tonnes d'or, ce montant n'est pas loin de représenter 40 % de toute la production mondiale de métal jaune du XVIII^e siècle (2 150 tonnes).

En regard, ce n'est pas seulement sur le terrain démographique, territorial, économique, que l'Angleterre marque des points. Les finances anglaises elles-mêmes, qui ont alimenté les coalitions, se

tirent de l'épreuve à leur avantage. La place de Londres profite directement de l'occupation de sa rivale Amsterdam.

Pour la Banque d'Angleterre et sur la livre sterling, les alertes n'ont pourtant pas manqué : première crise en 1793, à l'ouverture des hostilités, deuxième crise en 1797, alors que Londres doit aider l'allié autrichien, que le métal s'évade vers le continent et que la circulation des billets se gonfle dangereusement (de 10 à 14 millions de livres). La Banque d'émission doit fermer ses guichets, refuser la convertibilité du papier en métal. C'est le cours forcé, voté par le Parlement le 3 mai 1797 pour cinquante-deux jours, prorogé par la suite, deux fois en 1797, puis en 1802, deux fois en 1803 et encore en 1815... Pour une encaisse métallique ramenée à 8 millions de livres, le volume des billets dépasse 28 millions. Mais cette inflation n'a rien de comparable à celle des assignats, et la dépréciation du papier se limite à 8 pour 100 en 1801, 13 en 1810, 20 en 1812, 29 pour cent en 1813. Napoléon se trompe quand il croit ruiner les finances anglaises par le blocus des exportations, et quand il présume que le sterling, comme l'assignat, finira dans les ruisseaux. La livre tient bon. Les victoires revalorisent la monnaie britannique, qui reconquiert la parité.

A l'heure de la paix, l'Angleterre n'est pas une nation épuisée. Point de ruines dans l'île inviolée, peu de morts britanniques sur les champs de bataille du continent et des mers. Le système fiscal s'est modernisé, avec un siècle et quart d'avance sur le système français, du fait de l'introduction de l'*income-tax* dès 1799, sur l'initiative de Pitt. Après la réforme de l'impôt, la réforme de la monnaie : la Cité, la Banque et la livre sont à pied d'œuvre pour les grandes réussites du XIX^e siècle.

Le hasard fera bien les choses : le 22 juin 1816, en remettant un peu d'ordre dans son système monétaire, Londres adopte l'étalon-or, sans le savoir et sans le vouloir. Et cet étalon, auquel finalement se ralliera le monde entier, sera durant un siècle l'instrument de la suprématie du sterling et de l'Angleterre.

Les banques privées, qui connaissent des heures difficiles au début de la guerre, excellent dans l'escompte des lettres de change. Même s'il en est qui font faillite, il en est plus encore qui se créent. On compte 400 « banques provinciales » en 1793, et 900 en 1815; elles ont à Londres un correspondant ou un bureau. Leur prolifération atteste leur succès

Les Rothschild travaillent à une autre dimension, et déjà ils comptent dans le monde de la finance. La légende de la maison veut que sur son lit de mort, en 1812, l'ancêtre Mayer distribue ses fiefs entre ses fils : Francfort à Amschel, Vienne à Salomon, Paris à James, Naples à Karl, Londres à Nathan. Ce dernier, qui s'est établi à Londres dès 1798, a réussi quelques beaux coups : à l'armée anglaise du Portugal, il a fait passer clandestinement, par la Manche, Paris et les Pyrénées, une grosse cargaison d'or. Mieux encore – selon une autre légende, que contestera la famille : après Waterloo, un messenger secret avise les Rothschild, dès le 20 juin, avant même le gouvernement de Londres, de l'issue de la rencontre. Au Stock Exchange, Nathan vend imperturbablement les fonds anglais, pour faire croire à la défaite. Aux plus bas cours, il rachète en bloc, et gagne la bataille pour le compte de la famille. Que l'anecdote soit vraie ou symbolique, la place de Londres s'affirme. L'Angleterre va devenir une puissance financière.

Pour elle, dira Michelet, la guerre a finalement été « plus lucrative que la paix elle-même ». Le long conflit qui l'a opposée à la France s'achève par son triomphe. La France en sort appauvrie, l'Angleterre mûre pour l'enrichissement.

BILAN SOCIAL

LES PRIX

Reste à voir comment, pour les Français, ont évolué les conditions de la vie au cours de ce quart de siècle chargé d'histoire. Il n'est pas question ici d'en retenir les péripéties. Oublions les drames de la Terreur, les affres du « maximum », les extravagances du Directoire, les contraintes impériales. Ne retenons que le point de départ et le point d'arrivée, à savoir les alentours de 1789 et de 1815, pour comparer prix, revenus, salaires, pouvoir d'achat, niveaux et modes de vie.

On s'égarerait vite s'il fallait suivre la courbe des prix, année par année, mois par mois, sur les marchés officiels et sur les marchés noirs, dans les moments les plus tumultueux de la période. Le prix d'une paire de chaussures au temps des assignats, celui du sucre au temps du blocus continental n'ont de signification que transitoire. Les consommateurs en ont été les victimes douloureuses. Mais l'épreuve est sans lendemain. Le Français de 1815 n'oublie certes ni l'inflation, ni le blocus : il n'en a que trop souffert. L'historien, négligeant l'épisode, considère seulement le terme de l'aventure : à quel prix, en 1815, sont les chaussures, à quel prix est le sucre ? De Louis XVI à Louis XVIII, en gommant Robespierre et Napoléon, les prix ont-ils monté ?

Réponse affirmative. Encore faut-il noter que cette hausse s'inscrit dans un cycle de hausse de longue durée, qui s'étend de 1733 à 1817, et qui concerne tout le monde occidental. Le mouvement tient à l'essor général de l'économie, au rapport des

besoins aux techniques et à la production, à l'évolution des échanges, à l'augmentation de la masse monétaire, gonflée par l'afflux de l'argent américain, à l'accélération de la vitesse de circulation de la monnaie. Les consommateurs disposent de plus de marchandises (bois exclu), mais aussi de plus de moyens de paiement.

Au Nouveau Monde, les prix montent à peu près sans désem-parer durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle et les quinze premières années du XIX^e : les prix de gros américains triplent au cours de ces soixante-cinq ans.

En Angleterre, même impulsion : les prix de gros gagnent 30 % entre 1755 et 1790, et 37 % de 1790 à 1814 (après avoir doublé entre 1790 et 1810).

En France, la Révolution et l'Empire ne renversent pas la tendance, sauf par accident. Si les marchandises se raréfient ou se dérobent dans les années les plus difficiles (au temps des assignats ou du blocus), les prix n'en sont que davantage appelés à monter. Dans les années normales, l'expansion économique et les progrès du crédit confirment la propension à la hausse.

En cette époque où les besoins alimentaires représentent les deux tiers des dépenses familiales, et où l'essentiel de la consommation porte sur les farineux, les prix les plus significatifs sont ceux des céréales et du pain. Ils fluctuent assurément selon les récoltes et selon les régions. Mais ils obéissent aussi à la tendance générale.

Laissons provisoirement de côté le prix des céréales, qui intéresse le revenu des paysans producteurs, pour ne retenir ici que le prix du pain, qui concerne les dépenses des consommateurs. A lui seul, le pain représente alors la moitié des charges des foyers les plus modestes. Il incorpore plus souvent du seigle que du froment, et la hausse de son prix est manifeste : quatre sous le kilo avant la Révolution, 34 centimes en 1801, 30 centimes en 1815, 41 centimes en 1816.

A la hausse également, les prix du sucre (166 francs le quintal en 1820, contre 130 en 1790, prix de gros, qui se répercute sur le détail), du café (4,30 le kilo contre 3,30), de la fonte (30 francs le quintal, contre 26), du fer (46 contre 45). De plus en plus rare, le bois est de plus en plus cher.

A la hausse encore, tout au moins de 1800 à 1813, les prix du

mètre de drap (11,25 contre 8), de la chemise (4,50 contre 3,10), de la paire de souliers (5 francs contre 4). Le prix du coton a plus que doublé en vingt-cinq ans. Celui du vin a augmenté de 20 %, pour une consommation largement accrue de 1789 à 1808, mais qui revient ensuite à son niveau de départ, en raison même de son renchérissement, consécutif à de mauvaises vendanges. A la production, un hectolitre de cognac vaut près de 200 francs en 1816, contre 115 en 1789. Selon Jean Fourastié (*Documents pour l'histoire et la théorie des prix*), la pension dans un collège libre se paye 750 francs au seuil de la Restauration, au lieu de 518 avant la Révolution.

Sont relativement stables, avec un penchant à la baisse, les prix de la viande (de bœuf : 0,96 en 1820 contre 1,06 en 1790), de mouton (1,04 contre 1,14), du suif (120 francs le kilo contre 125). Le tarif du voyage de Paris à Toulouse, en cabriolet avec chevaux de poste, se situe à 340 francs pour la période 1798-1840, contre 342 pour la période 1751-1790; en berline, à 614 francs contre 671.

Il n'existe alors aucun indice des prix, officiel ou officieux, pour dégager la tendance globale des prix de gros ou des prix à la consommation. Ce n'est que rétrospectivement que de tels indices seront calculés, et l'on ne peut en faire état qu'avec précaution.

Selon l'Annuaire statistique de la France, l'indice des prix de gros passe de 137 en 1790 à 153 en 1820. Hausse : 11,7 %. L'indice des prix de détail, établi selon les dépenses d'une famille d'ouvrier parisien, ne couvre que la période 1810 à 1820 : il passe de 74 à 80. Hausse dans ces dix années : 8,1 %. L'indice du coût de la vie, calculé par Ernest Labrousse, fait état d'une hausse de 10 % entre 1800 et 1810, de 16 % entre 1800 et 1820. L'indice Chabert, qui ne tient pas compte des produits coloniaux, et qui prend pour point de départ les années 1798 à 1803, caractérisées par le retour à une situation monétaire normale, accuse une progression de 26 % en 1809-1812, et seulement de 18 % en 1817-1820.

Quel que soit le degré d'incertitude dans lequel nous laissent les mercuriales et les statistiques, l'impression se confirme d'un mouvement ascendant, mais d'amplitude modérée. Sous réserve des variantes régionales, et, une fois encore, des remous intermédiaires, la révolution politique ne s'est pas traduite par une révolution des prix.

LES SALAIRES

En regard des prix, les ressources des Français montent aussi, mais de façon fort inégale, qu'il s'agisse des salaires ou des autres revenus.

Pour les salaires, les travaux d'Ernest Labrousse (*Origines et aspects économiques et sociaux de la Révolution*) donnent le point de départ. A la veille de la Révolution, la France rurale comptait 7 500 000 salariés : à savoir 4 millions de journaliers, terrassiers et maçons, 1 700 000 salariés de vigneron et de tonneliers, 1 800 000 carriers, mineurs, voituriers, rouliers, domestiques et matelots, sur une masse rurale de 20 à 22 millions de personnes. Ajoutons la main-d'œuvre des villes : on arrive à un effectif de quelque 9 millions de salariés.

Le montant du salaire du manoeuvrier variait selon les provinces, 25 sous par jour dans le Sud-Est, nettement moins dans des zones moins favorables : 15 à 17 sous dans le Sud-Ouest, le Nord, le Nord-Ouest; 12 sous seulement en Bretagne, 10 sous à Auray. Moyenne probable pour le journalier agricole : 18 sous. Arthur Young opine pour 19 sous. Comme les jours chômés étaient nombreux, le gain annuel devait se situer autour de 260 livres, soit à peine 15 sous par jour.

Comment ce salaire évolue-t-il après 1789? Dans ses *Documents pour l'histoire et la théorie des prix*, Jean Fourastié, pour le journalier, part d'un salaire quotidien de 20 sous, qui progresse à 1,40 en 1800 et à 1,75 en 1815. Le salaire horaire, parallèlement, passerait de 0,10 au début de la Révolution à 0,175 au terme de l'Empire; et le salaire annuel, de 300 livres en 1780 (estimation supérieure à celle de Labrousse) à 540 en 1820. A Paris, le salaire annuel de l'ouvrier qualifié progresse de 750 livres à 1 200. Hausses de 60 à 80 %.

L'éventail de ces rémunérations est largement ouvert. Toujours d'après Jean Fourastié, en 1801, le salaire féminin ne dépasse pas 200 francs par an, celui d'un huissier de ministère atteint 1 000 francs, celui d'un conseiller d'État ou d'un sénateur 25 000. Le Premier Consul s'alloue 500 000 francs. Quand il n'était que sous-lieutenant, sa solde mensuelle ne dépassait pas 93 livres; en juin 1791, elle était portée à 100 livres.

Sous l'Empire, les prébendes atteignent des sommets : 50 000 francs pour le préfet des Bouches-du-Rhône, 100 000 pour le préfet de la Seine. Les cumuls sont de règle : aux traitements peuvent s'ajouter dotations et gratifications. L'intendant général du Domaine extraordinaire touche annuellement 120 000 francs. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui est secrétaire d'État de la famille impériale, 146 000. Davout additionne sa solde de maréchal, une solde de colonel de la garde, une solde de commandant d'armée et une indemnité extraordinaire de 120 000 francs, soit plus de 280 000 francs. Berthier cumule les soldes et traitements pour 350 000 francs (d'après Jean Tulard). Encore en 1807, sur les fonds déposés à la Caisse d'amortissement en tant que butin de guerre, Napoléon ordonne d'amples distributions, en rentes ou en argent, au profit de trente-huit officiers généraux : 100 000 francs pour Oudinot ou Bertrand, 300 000 pour Lannes, 400 000 pour Masséna ou Bernadotte, 600 000 pour Soult ou Ney, 1 million pour Berthier : afin que ces militaires puissent acquérir des hôtels particuliers.

Revenons à la base - et l'on mesure toute l'étendue de l'inégalité au lendemain d'une révolution égalitariste. L'Annuaire statistique de la France donne la gamme suivante, pour 1806, dans la région parisienne : 23 centimes de l'heure pour un terrassier, 30 pour un charpentier, 33 pour un maçon, 35 pour un menuisier ou un tailleur de pierres, 50 pour un forgeron, 55 pour un couvreur. Moyenne : 35. Les chiffres retenus pour 1828 ne sont pas très différents.

Jean Tulard (*Histoire de Paris : Le Consulat et l'Empire*), suit, de 1800 à 1814, l'évolution de quelques rémunérations à la journée : l'augmentation est générale dans le bâtiment, 3,75 contre 2,75 pour le tailleur de pierres, 3,50 contre 2,40 pour le maçon, 4 contre 3 pour le charpentier. Mais le salaire de l'ouvrier imprimeur est stable à 3,75, celui des salariés du textile fléchit, de 3 à 1,25 pour le fileur de coton, de 4 à 3,50 pour le tisserand : c'est la rançon de la mécanisation.

Entre 1789 et 1810, la hausse est plus manifeste en tous secteurs : à Paris, pour les salaires d'été, le terrassier passe de 1,80 franc à 3,10 par jour, le charpentier de 2 à 3,10 et 4, le manoeuvre de 1,50 à 2, le menuisier et le serrurier de 1,90 à 3, le carreleur de 0,80 à 1,25 (s'il travaille sur carreaux neufs), de 1 à 1,50 (sur

carreaux vieux), le paveur de 2,50 à 3, 10, le peintre de 2,50 à 4,10, le couvreur manoeuvre de 2 à 3, le couvreur compagnon de 4 à 6, le plombier également de 4 à 6. Même évolution pour les salaires d'hiver, moins élevés que les salaires d'été.

A Jouy, dans les ateliers d'Oberkampf, le salaire annuel moyen passe de 190 livres en 1780 à 250 francs en 1800 et 400 en 1806 : il a plus que doublé. Mais la femme imprimeuse ne touche que la moitié du salaire de l'ouvrier imprimeur.

A la campagne, la main-d'œuvre obtient des rémunérations largement accrues : tel domestique de ferme, nourri, qui recevait 80 ou 100 francs par an en 1789, touche 280 francs en 1814; tel berger, qu'on payait 35 francs en obtient 90.

La hausse moyenne des salaires, qui souvent avoisine ou dépasse 50 %, tient pour beaucoup au manque d'effectifs, que provoque la conscription. Ce sont les guerres qui font les salaires élevés. Une fois la paix restaurée, après 1815, les salaires stagneront.

LE POUVOIR D'ACHAT

Cette avalanche de chiffres peut sembler fastidieuse, et l'on est en droit de les tenir pour suspects, parce que incertains. Mais comment s'en dispenser ? Ils donnent pour le moins un ordre de grandeur, ils permettent de déceler une tendance. Le « coût de la révolution » ne saurait se mesurer avec du simple verbiage. Un chiffre peut être plus éloquent que bien des phrases.

Le résultat arithmétique d'une telle investigation est d'ailleurs clair : si l'on compare la hausse moyenne des salaires et celle des prix, il en ressort que le pouvoir d'achat s'est amélioré. Les rémunérations ont crû plus que le coût de la vie.

Négligeons les cas extrêmes, sans les oublier tout à fait. Le train de maison d'une Pauline Bonaparte, princesse Borghèse, n'a certes rien de commun avec celui de sa mère, chargée de famille de la rue Malerba, à Ajaccio. Joachim Murat, commis-épiciier à Saint-Céré devenu maréchal de France et roi de Naples, vit autrement que son père aubergiste. La Révolution et l'Empire multiplient ces promotions extraordinaires, ces ascensions insolites : le temps est propice aux déclassements et aux reclassements. Les parvenus se gobergent.

A l'échelle du salarié moyen, et dans d'autres proportions, l'aventure reste généralement bénéficiaire. Un salaire horaire de manœuvre, de 0,10 en 1789, permet d'acheter 500 grammes de pain à 0,20 le kilo. Vingt-cinq ans plus tard, un salaire horaire de manœuvre de 0,17 permet d'en acheter 566 grammes à 0,30 le kilo. Progrès de 13 %.

Mais, tandis que les salaires ne changent pas brusquement, le prix du pain – aliment de base, parce que le moins cher – varie beaucoup selon les années. En 1812 à Paris le kilo de pain représente plus de cinq heures de travail. En 1815, il n'équivaut plus qu'à une heure trois quarts. L'amélioration du pouvoir d'achat du salarié, mesurée en pain, est donc précaire. En écrétant les années d'exception, elle demeure confortable.

Les revenus des exploitants ruraux, autant ou plus que les salaires, ont tendance à augmenter, grâce à la hausse des prix des produits de la terre. Mais ils sont eux aussi singulièrement capricieux, en fonction des saisons. Le prix du blé varie dans le temps et dans l'espace. On le trouve au plus haut en 1803, en 1812, au plus bas en 1799, en 1809, en 1814. Dans certains départements démunis, le blé vaut parfois deux fois plus cher que dans les départements favorisés. Si l'on prend pour base de départ le prix moyen du blé durant la décennie 1781-1790 (20,76 francs le quintal de froment) ou le prix de 1788 (21,40 francs), la comparaison avec le prix de 1815 (26 francs) dégage une hausse caractérisée, de près de 25 %. Si au contraire on confronte le prix de 1789 (29 francs le quintal, prix qui prend en compte une récolte déplorable) et celui de 1815, on note une baisse de l'ordre de 10 %. Comme le prix de 1789 peut être tenu pour aberrant – puisqu'il entre dans les facteurs de la Révolution –, on retiendra de préférence les cours de 1790 et de 1815, qui se situent à peu près au même niveau (26 francs), et l'on conclura à une relative stagnation, avec tendance à la progression sur la longue durée.

La hausse est plus accusée sur le seigle, céréale de moins en moins cultivée, dont le prix au quintal passe dans le même temps de 6,60 à 11,27 : il a presque doublé – mais n'a augmenté que de 14 % sous l'Empire. Progrès aussi (selon Jean Marczewski) le quintal d'avoine, qui vaut 15,95 en 1790 et seulement 12,98 en 1801, mais bondit à 20,87 en 1811 pour revenir à 16,40 en 1821. Au total, le prix moyen du quintal de céréales, qui fait état de la

hausse du seigle ou de l'avoine comme de la stagnation du prix du blé, passe de 16 livres avant la Révolution à plus de 19 francs sous l'Empire.

En hausse encore, l'hectolitre de vin, qui progresse de 15 à 20 francs; et surtout le quintal de viande, de 56 à 93 (selon J.-C. Toutain). Mais déconvenue finale pour le kilo de laine, qui se vend 2,74 en 1790, et 2,58 en 1821 (malgré une hausse de 33 % sous l'Empire).

Le produit final de l'agriculture française, on l'a vu, progresse de 2 455 millions en 1781-1790 à 3 643 en 1815-1824. L'augmentation est de 48 %. A peu près du même ordre que celle des salaires, elle est supérieure à la hausse des prix à la consommation.

Encore convient-il de rappeler que la trésorerie des paysans ne profite pas nécessairement de la hausse des prix des produits de la terre. Parce qu'ils doivent, sur la récolte de grains, prélever la semence, et parce qu'ils consomment eux-mêmes une large part de leur production, il leur reste fort peu à vendre.

Au surplus, l'évolution du pouvoir d'achat doit être jugée en tenant compte du progrès des charges : loyers, fermages, impôts. Les loyers sont élevés, parce que l'on construit peu à usage privé : la moindre boutique, au Palais-Royal, se loue sous l'Empire 3 000 francs l'an. Entre 1798 et 1815, les fermages (qui représentent des charges pour le fermier, mais des revenus pour le propriétaire) augmentent de près de 60 % : ils sont stimulés par le renchérissement des produits agricoles, et gonflés délibérément par le bailleur qui n'hésite pas à transférer à son profit l'équivalent du montant de la dîme, du champart et des droits seigneuriaux abolis. Les propriétaires bourgeois se substituent de la sorte aux féodaux. Quant aux impôts, on a déjà eu l'occasion de noter que leur poids global s'est aggravé de quelque 20 %.

Résumons : du côté des ressources, les salaires et les fermages ont pour le moins doublé, et les revenus artisanaux augmentent peut-être davantage encore. En regard, les prix de détail, après d'incroyables soubresauts, progressent sans doute assez peu en moyenne, mais les charges locatives et fiscales sont plus nettement majorées. Le solde est certainement positif. De la Révolution et de l'Empire, le Français sort avec un meilleur pouvoir d'achat. Si l'on en juge par l'évolution des autres pays occidentaux, il est

vraisemblable que, sans la Révolution et l'Empire, le résultat aurait été au moins équivalent.

LE NIVEAU DE VIE

Cette amélioration du pouvoir d'achat se traduit par une aisance accrue, non pas sans doute dans toutes les classes sociales, mais au moins dans les milieux relativement favorisés.

La consommation s'est diversifiée. Avant la Révolution, les familles modestes consacraient la moitié de leurs ressources à l'achat de pain, 15 ou 16 % à d'autres denrées (légumes, lard, vin ou cidre), 15 % au vêtement, le reste au logement et aux dépenses accessoires, dont 5 % pour le chauffage, 1 % pour la chandelle. Après l'Empire, la part consacrée à l'alimentation est un peu plus réduite et, dans cette part, le rôle de la viande, du fromage ou du beurre est un peu moins négligeable. Les boucheries sont plus nombreuses dans les villes. Le pain de blé gagne quelque terrain sur le pain de méteil dans lequel le seigle tenait une large place. La pomme de terre, naguère réservée à quelques assiettes de notables, fait son apparition dans les écuelles populaires.

Midi et soir, en 1815 comme en 1789, on retrouve sur la table familiale la même soupe épaisse, aux herbes et au pain. Lard, haricots, pois, fèves, fromage peuvent compléter le repas des travailleurs. En Limousin, dans les Cévennes, en Corse, la châtaigne reste l'aliment de base.

En moyenne, le Français dispose de 1 984 calories par jour en 1815-1824, décennie de la Restauration, contre 1 753 en 1781-1790, décennie de la pré-Révolution (Toutain, *la Consommation alimentaire en France*). Si l'on s'en tient à la confrontation des années 1790 et 1815, le progrès doit être médiocre. Pour le Français des couches pauvres, la ration de calories demeure très inférieure à ce qui sera considéré comme le minimum indispensable à un travailleur manuel.

Les classes favorisées ont un autre budget et d'autres conditions d'existence. Leur alimentation fait place à des mets plus choisis, même s'ils ne sont pas cuisinés selon les recettes de Carême, qui font fureur sur les bonnes tables. On mange d'autres soupes que des bouillies, d'autres poissons que du hareng ou de la sardine,

d'autres légumes que des raves, d'autres fruits que des pommes ou des châtaignes. A l'usage des lettrés et des gourmets, Brillat-Savarin, qui est député à la Constituante et, sous le Consulat, conseiller à la Cour de cassation, va publier sa *Physiologie du goût*. Mais déjà, sous l'Ancien Régime, on savait apprécier la bonne chère. Artisans et petits-bourgeois se régalaient de gigot le dimanche, de dindon ou de poularde les jours de fête. Les soupers fins des aristocrates n'ignoraient ni la bisque d'écrevisse, ni les filets de perdreaux aux truffes. Après comme avant la Révolution, le budget du Français moyen commence à s'ouvrir à un certain superflu, dans lequel figurent les loisirs et les spectacles. Dans les campagnes, on compte plus de cafés; dans les villes, plus de maisons de jeux. Avec une pratique religieuse en recul, on note un progrès du libertinage et de la prostitution, ainsi que des superstitions : les sectes, les revenants, les diableries, les loups garous font florès.

Le Français s'habille mieux, avec des tissus moins grossiers, et, en ville, avec le souci de suivre la mode. Son logement ne s'améliore guère. A la campagne, le bois et le torchis l'emportent toujours sur la pierre et la brique, le chaume sur la tuile ou l'ardoise. Les fêtes traditionnelles, condamnées par la Révolution, ont ressuscité : ducasses en Flandre, bravades en Provence, jeux de la tarasque à Tarascon, mardi gras à Paris...

Globalement, le revenu national s'accroît : J.-C. Marczewski évalue le produit intérieur brut, pour la période 1781-1790, à quelque 5 900 millions par an (dont 4 bons milliards pour le produit matériel et 1 900 millions pour les services). Il ne donne d'évaluation ultérieure que pour la décennie 1835-1844 (11 530 millions) et, en ce qui concerne le produit matériel, que pour les décennies 1803-1812 (5 700) et 1825-1834 (7 279). Ces chiffres permettent seulement de présumer, entre 1789 et 1815, une augmentation à l'échelle nationale. Le taux de croissance annuel du produit intérieur brut pourrait approcher de 3 %, au mieux, entre 1796 et 1815. Par tête d'habitant, le revenu doit progresser d'une manière plus modérée.

Les modifications les plus sensibles tiennent probablement à une nouvelle répartition du nombre des riches et des pauvres. Il n'y a pas moins de riches, mais ce ne sont plus nécessairement les mêmes : les fortunes foncières tendent à s'effacer derrière les

fortunes mobilières. Il y a sans doute moins de pauvres ou de très pauvres. C'est la classe moyenne qui s'est étoffée.

LA SOCIÉTÉ REMODELÉE

Après vingt-cinq ans de bouleversements (qui ont vu « les aristocrates à la lanterne », les sans-culottes quasiment au pouvoir, les spéculateurs enrichis sur les assignats, les biens nationaux, les fournitures aux armées et la contrebande, la noblesse d'Empire prenant un moment le relais de la noblesse d'Ancien Régime), la société française sort de l'épreuve moins transformée que ne le laisseraient croire tant de fortunes et d'infortunes. Ses pesanteurs naturelles freinent le renouveau. La France n'était pas figée avant 1789. Son évolution a dégénéré en Révolution. A l'issue de celle-ci, en 1815, les classes se retrouvent certes changées, mais non pas métamorphosées. La société française est à la fois restaurée et remodelée.

De la noblesse, on aurait tort de dire et de répéter qu'elle n'a rien appris. Elle a au contraire beaucoup appris, à la rude école de l'exil et parfois de la misère. Elle sait mieux gérer ses avoirs, précisément parce qu'ils ont été menacés. Elle revient avec quelque appétit de revanche, dépossédée de beaucoup de ses domaines, et persuadée, non sans motifs, que la faiblesse du roi a été la première responsable de la tourmente, en oubliant qu'elle-même, par ses propres complaisances pour la philosophie à la mode, a contribué à ses malheurs. On dirait aujourd'hui que les nobles de 1789 étaient volontiers « de gauche ». En 1815, ils sont résolument « de droite », ce qui, en langage du temps, se dit « ultras ». C'est leur façon de se démarquer des nobles de pacotille, dont les titres sont faits de noms de batailles, leur façon de revendiquer l'indemnisation des domaines perdus, et de se poser en champions de la monarchie restaurée.

Le clergé de 1815 n'est plus celui de 1789. Même s'il se présente comme le défenseur du trône et de l'autel, il est d'origine composite. En son sein coexistent par nécessité les prêtres réfractaires, qui viennent de l'Ancien Régime et lui sont restés fidèles, les prêtres constitutionnels, qui ont accepté la constitution civile du clergé dictée par la Révolution, les prêtres concordatai-

res, qu'a nommés Napoléon et qui peuvent d'ailleurs avoir été réfractaires ou constitutionnels. Au sommet de la hiérarchie ecclésiastique, les ultras dominant : ils imposent l'abolition du divorce, l'obligation du dimanche chômé. Mais ils ne peuvent obtenir que l'état civil leur soit restitué, ni que l'Église recouvre ses domaines vendus comme biens nationaux. Ils n'obtiennent même pas l'abrogation du concordat de 1801.

En fait, le clergé se retrouve déchiré : en 1789, à côté de traditionalistes attachés à leurs privilèges, des prélats de choc militaient pour des réformes, voire pour la Révolution (de l'évêque d'Autun, prêt à toutes les compromissions, à Jacques Roux, futur meneur des Enragés), et beaucoup de prêtres du bas clergé se sentaient proches du menu peuple. Après 1815, une majorité de conservateurs se heurtera à une poignée de libéraux, et quelques gallicans s'opposeront aux ultramontains.

Quant au Tiers État, il est aussi disparat en 1815 qu'en 1789, avec ses bourgeois au sommet de l'aisance et ses prolétaires au seuil de la détresse. La bourgeoisie, déjà fort bien placée sous l'Ancien Régime, sait maintenant qu'elle est la force vive de la nation et que le pouvoir est à sa portée. C'est elle surtout qui a acquis la propriété des biens nationaux, elle qui s'est enrichie depuis le Directoire. En combattant pour la liberté, elle a notamment obtenu la pleine liberté du profit. Elle est la grande gagnante.

Les marchands, aux lisières de la condition bourgeoise, sont désormais bien placés dans le combat social. Le siècle leur assure une monnaie stable, une protection douanière contre la concurrence étrangère, des facilités de crédit et bientôt des facilités de transport inespérées.

Les paysans ont plus gagné que perdu : ils sont devenus propriétaires en plus grand nombre qu'autrefois, ils ont amélioré leurs techniques, élargi leurs marchés. Mais leur sort n'a pas fondamentalement changé : la terre est plus morcelée que jamais, par la faute, hier, du lotissement des grands domaines, par la faute, demain, du Code civil.

S'il y a des perdants, c'est paradoxalement à la base qu'il faut les chercher. La condition ouvrière s'est avilie, avec la mort des compagnonnages et l'interdiction du syndicalisme. Le règne des sans-culottes a été sans lendemain. Les soldats de la Révolution et

de l'Empire, sur les routes de l'Europe, pouvaient avoir la nostalgie du foyer familial et de la paix. Les démobilisés de 1815 vont avoir la nostalgie de la gloire et des vastes horizons. Ils vont faire des chômeurs, peut-être des prolétaires : on a dénombré à Paris plus de 100 000 mendiants (en 1802, en 1813), les bureaux de bienfaisance ont secouru plus de 100 000 indigents (en 1803) – un sur cinq habitants (en 1811), un sur trois dans le faubourg Saint-Antoine en 1813... L'afflux des provinciaux dans la capitale y grossit l'armée de la misère, celle de la délinquance ou du crime, celle de la prostitution. La grande industrie et l'avènement de la machine achèveront la déchéance de la classe besogneuse, proie désignée des socialismes, d'abord utopiques à la façon de Cabet, plus tard scientifiques à l'école de Marx.

Ainsi les Français ont-ils franchi ce quart de siècle, sans savoir où il pouvait les mener. On raille beaucoup Talleyrand, symbole des girouettes en un temps où les vents ont soufflé dans tous les sens. Mais beaucoup de Français, à leur manière, se sont comportés comme lui : tour à tour royalistes, brissotins, jacobins, révolutionnaires, thermidoriens, fanatiques du Consul et de l'Empereur, saluant Louis XVIII à son retour d'exil, Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et prêts à de nouvelles volte-face. Ce sont souvent les mêmes Français qui ont acclamé Louis XVI, Danton, Bonaparte, le roi de Rome, les Bourbons restaurés sur le trône de leurs pères : les mêmes, de bonne foi, et dans l'espérance de temps meilleurs ou moins mauvais. Peuple versatile ? Ce sont les circonstances qui changent.

Mais d'autres Français sont restés en marge de toute cette histoire, en s'y mêlant le moins possible et en attendant que l'événement décide pour eux.

EN GUISE DE CONCLUSION

A LA SELLE-EN-HERMOIS

La Selle-en-Hermois est un modeste village du Gâtinais. Il offre cette particularité de n'en offrir aucune, et d'être par conséquent très représentatif de la France profonde : un village banal et sans histoire, si ce n'est l'histoire de tout le monde.

Son cas est significatif, parce que soustrait aux remous qui ont éprouvé les provinces de l'Ouest, plus ou moins insurgées, les provinces frontalières de l'Est, plus ou moins envahies ou menacées, les provinces maritimes, atteintes par la guerre et le blocus.

85 feux, soit près de 500 habitants. Sur une cinquantaine d'adultes masculins, 7 seulement, capables de signer, sont reconnus aptes à des fonctions communales. Le registre (inédit) des délibérations municipales retrace la vie du village, en toute innocence et sans effort de rhétorique. Il témoigne, au cours des premières années de la Révolution et jusqu'à la Terreur, de l'indifférence des « citoyens » du Gâtinais à l'égard des événements de Paris. La capitale est pourtant proche (moins de trente lieues), et les nouvelles en parviennent vite. Mais elles n'arrachent pas la petite communauté locale à sa somnolence et à ses habitudes. Aucune ferveur révolutionnaire, aucune marque de réaction indignée. Tout juste quelques signes de fidélité au calendrier traditionnel : le 1^{er} avril 1790 reste le « jeudi saint » ; le 7 juin 1792 reste la « fête du Saint-Sacrement » ; ventôse reste février ou mars. Même si le curé prête serment à la constitution,

apparemment sans problème (16 janvier 1791), même s'il remet au maire, sans émotion, les registres paroissiaux auxquels doit succéder l'état civil (15 novembre 1792), l'église demeure le cœur du village : c'est à l'église que se tiennent les assemblées municipales – une fois sous le porche (25 décembre 1791); c'est à l'appel des cloches que se rassemblent les habitants en assemblée générale; c'est « au banc d'œuvre après l'Évangile » qu'est prêté le serment civique (23 septembre 1792); c'est le curé qui procède à l'élection de la municipalité (9 décembre 1791).

Le jour même où le registre municipal note que la peine de mort sera prononcée « contre quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple » (6 janvier 1793), et alors que la municipalité prête (dans l'église) le serment d'être fidèle à la nation, le greffier s'oublie au point d'ajouter qu'elle maintiendra de tout son pouvoir « la constitution du Royaume ».

Les élections se déroulent souvent sans candidats, et il arrive que les élus démissionnent, en prétextant leur âge (9 mai 1790, 29 mai 1791). On vote dans un chapeau. Les électeurs se disent « ennuyés » par la longueur des scrutins (17 janvier 1790). « Une heure étant passée, les habitants éloignés n'ont pu se résoudre d'attendre la suite des opérations, ce qui a obligé le président à remettre la continuation de l'assemblée à dimanche prochain » (14 novembre 1790). Ce jour-là, les cloches n'ont réuni que 15 « citoyens actifs ».

Pas de volontaire pour s'inscrire dans la garde nationale. La municipalité ne peut que transmettre au chef-lieu de canton la liste des citoyens (9 janvier 1792).

Pas de volontaire non plus lors de la levée des troupes, ni pour la descente et l'adjudication des cloches (octobre 1793). Il faut qu'un « détachement de la compagnie révolutionnaire de Montargis », commandé par le citoyen Sambon, vienne y procéder, en même temps qu'à la perception des arriérés d'impôts. Ledit Sambon a mission d'« établir successivement et à discrétion chez les officiers municipaux le nombre qu'il jugera utile de soldats révolutionnaires, de les y maintenir sans désenparer jusqu'à l'entier recouvrement des contributions arriérées, d'en placer à volonté chez tous les contribuables arriérés que les officiers municipaux leur déclareront être riches, retardataires par malveil-

lance; de se faire donner par les officiers municipaux l'état des indigents qui ne peuvent payer leur cote, à l'effet de faire acquitter leur contribution par les riches domiciliés retardataires, de faire payer révolutionnairement, c'est-à-dire même par l'arrestation s'il devient nécessaire, d'arrêter et de faire transférer à la maison d'arrêt de Montargis quiconque refusera de payer ses contributions et quiconque lui sera dénoncé comme suspect ou perturbateur du repos public par les officiers municipaux, ceux-ci étant responsables envers le Comité révolutionnaire de n'avoir pas déclaré les gens suspects et dangereux » (21 brumaire an II).

La Selle-en-Hermois ne manifeste pas plus d'enthousiasme à répondre aux exigences de la République qui ordonne la levée de trois cent mille hommes, et du district de Montargis qui attribue à la commune un contingent de sept volontaires, « pour la défense de la patrie ». Ceux qui se feront inscrire recevront 60 livres pour une campagne, 150 livres pour deux campagnes, 300 livres pour trois campagnes, 500 livres pour quatre campagnes. Cette promesse décide trois citoyens de la commune, prêts à « combattre jusqu'à la mort » et trois citoyens des communes voisines – Saint-Firmin-des-Bois, Louzouer, Thorailles. Aucun citoyen ne se présente pour être le septième « volontaire ». Il faut le tirer au sort, dans un chapeau, entre vingt-deux billets. C'est Claude Bezault, « âgé d'environ dix ans » (sic) qui sera le septième recruté... (16 mars 1793).

Toujours sur la requête expresse des révolutionnaires de Montargis, la Commune doit procéder à l'enlèvement des fleurs de lys. Le citoyen René Dubois, dit Beauregard, de Montargis, se charge de l'opération : il supprimera les fleurs de la croix du clocher, et celle qui couronne le banc d'œuvre, les croix de Malte qui sont autour des murs de l'église, et tous les signes « de féodalité et de royalisme », « moyennant la somme de 36 livres, sans retenir aucune chose du plomb desdites fleurs de lys ».

Selon la loi, le maire, le curé et quelques citoyens procèdent à l'inventaire des vases sacrés. Ils recensent « un saint ciboire d'argent, doré en dedans, pesant 9 onces 4 gros et demi; un calice et sa patène, dorés en dedans, du poids de 16 onces 7 gros et demi; plus un petit ciboire pour porter les sacrements compris les huiles des infirmes, du poids de 3 onces 4 gros et demi. Plus les vases aux saintes huiles compris l'huile, pesant 4 onces 4 gros, qui sont tous

les effets et ustensiles que le citoyen curé dit être au service de ladite église ».

Visiblement, La Selle-en-Hermois obéit à la loi sans mettre de zèle à l'appliquer. La commune s'intéresse bien davantage à ses petites affaires locales, au salaire du manoeuvre, fixé à 20 sols pour la journée (1^{er} avril 1790), au traitement du greffier, fixé à 24 livres par an (7 avril 1791), au loyer d'une chambre destinée à accueillir les assemblées, fixé à 12 livres (même date). Elle arrête le budget annuel des chandelles. Deux officiers municipaux visitent le bois des Bourses, « confisqué au profit de la nation ». La municipalité demande son rattachement au canton de La Selle-sur-le-Bied, plutôt qu'à celui de Courtenay...

Pour le reste, le registre communal inscrit docilement, et sans commentaires, les décisions prises à Paris : l'admission des Juifs aux dignités – mais il n'y a apparemment pas de Juifs à La Selle; l'éviction des nobles des assemblées primaires – il n'y a apparemment pas de nobles; l'autorisation du mariage des chanoinesses – il n'y a pas de chanoinesses; l'ordre donné aux femmes de porter la cocarde tricolore – mais on ne trouve guère de cocarde tricolore à La Selle...

Transposée dans notre village, la Révolution est présente, mais amortie. Par les vertus de la centralisation, le nouveau régime supplante l'Ancien Régime dans le Gâtinais comme à Paris, l'impulsion vient d'en haut, et la province ne semble suivre que de mauvaise grâce. Le curé accepte la constitution civile du clergé, mais les fidèles n'abandonnent ni l'église, ni ses rites, ni son vocabulaire. C'est sur l'injonction des révolutionnaires qu'on livre les vases sacrés, qu'on gratte les fleurs de lys, qu'on s'enrôle dans l'armée. La tragédie des assignats éprouve assez peu un village qui vit sur lui-même, dans une économie de subsistance. La vente des biens nationaux n'a sur place qu'une portée limitée, faute de vastes domaines ecclésiastiques. La production agricole se maintient dans ses routines. Toute production industrielle est absente du village. La querelle des droits de l'homme n'y émeut personne.

Ainsi retrouve-t-on, à l'échelle locale, très édulcorés, les problèmes qui agitent la nation. On ne guillotine pas à La Selle-en-Hermois. Il faut que les agitateurs de Montargis interviennent pour rappeler aux paysans qu'ils sont devenus des citoyens, et

qu'ils doivent prendre conscience du nouvel état de la société.

Acceptée, la Révolution est ici décantée et dédramatisée. Comme partout, chacun y fait serment d'allégeance aux constitutions successives que leur impose la capitale : le roi, la loi, la nation, la République – en attendant l'Empereur.

A POURRAIN

Au seuil de la Bourgogne, la petite commune de Pourrain possède dans ses archives trois registres contenant, jour par jour, les actes municipaux de 1793 à 1796. Comme pourraient le faire ailleurs bien d'autres registres communaux, ils confirment les réactions notées à La Selle-en-Hermois à l'occasion des événements révolutionnaires. Ici comme là, même indifférence ou même résistance passive d'une population rurale, qui s'intéresse plus au rendement des récoltes et au rythme des saisons qu'aux décrets de Paris. Point d'exécutions sanglantes à Pourrain. Mais des réquisitions – d'hommes ou de grains – qui sont également mal accueillies. Même fidélité à la religion des ancêtres malgré les interdits révolutionnaires, même refus, plus souvent tacite et sournois qu'extériorisé, des mesures imposées par la capitale ou par le chef-lieu. Visiblement, Pourrain ne pactise pas de bon cœur avec Paris ni avec Auxerre.

Les libertés municipales n'avaient pas attendu la Révolution. Une ordonnance du 8 juillet 1787 avait institué des assemblées délibérantes là où il n'en existait pas. Dans chaque bourg ou village, un conseil devait rassembler, autour du « seigneur principal » et du curé, trois, six ou neuf citoyens élus (selon que la communauté comptait moins de cent feux ou plus de deux cents); ce conseil, avec syndic et greffier, devait répartir les impôts, établir le budget annuel et veiller aux intérêts de la commune. Pourrain, comptant plus de deux cents feux avec quelque 1 200 habitants, élisait neuf conseillers municipaux – qui s'appelaient Lavollée, Dejust, Ozibon, Juventy, Roy, Prévost, Toutée, Laurent et Serin. Jean-Baptiste Dejust faisait fonction de syndic.

Le cahier de « remontrances » préparé par la municipalité commençait par des protestations de loyalisme. « Assurer son roi

de sa reconnaissance, de son obéissance et de sa fidélité est le premier vœu des habitants de Pourrain. » Suivaient pourtant les doléances traditionnelles au sujet des impôts (taille, capitation, vingtièmes, aides et gabelles), des lamentations justifiées par les ravages de l'hiver de 1789, qui a gelé « jusqu'aux racines les trois quarts des vignes, des poiriers, pommiers et châtaigniers ». Le cahier s'achevait sur le vœu, parfaitement banal, d'une réforme des abus et d'une « bonne administration suivie de la prospérité du royaume, de la conservation des jours de notre auguste monarchie ».

Au début de la Révolution, alors que des rumeurs incertaines annoncent l'arrivée des « brigands », Pourrain cède à la panique. Les habitants cachent ce qu'ils ont de plus précieux, s'arment de piques et de fourches. « C'était dans le temps que le monde courait après rien. »

En 1790, la garde nationale s'organise : les 174 habitants qui se sont fait inscrire jouiront des droits des citoyens actifs; ils pourront voter et porter les armes. Mais la vie quotidienne ne change guère : on refait le pavage de l'église, on répare le presbytère. On élit un nouveau conseil communal, cette fois composé d'un maire, d'un procureur, de cinq officiers municipaux et de douze notables : figurent parmi eux des Dejust, Ozibon, Serin, Toutée, qui déjà faisaient partie du conseil d'avant 1789. Ils se réunissent dans les bâtiments de l'ancienne « maîtrise » (l'école), en tenue cérémonieuse : culotte courte, chevelure à queue, chapeau à cornes...

Mais le curé refuse de prêter serment. Après quelques mois de vacances, il est remplacé par le curé de Saint-Sérotin, dont Pourrain fait un officier municipal : jusqu'au jour où celui-ci, à son tour, doit quitter la commune, quand l'exercice du culte est suspendu (entre 1794 et 1796).

En mars 1793, la levée des soldats ordonnée par la Convention impose à Pourrain de fournir un contingent de 18 hommes. Seuls se présentent 2 volontaires. On tire au sort les 16 autres, en y incluant un étranger à la commune, et un citoyen qu'Auxerre déclare impropre au service. Pour remplacer ce dernier, tous les citoyens en état de porter les armes sont convoqués dans l'église en assemblée générale. Ils s'affirment « pleins de civisme et pénétrés de l'amour ardent de la patrie », mais se refusent

obstinément et massivement à désigner un autre « volontaire » (6 avril 1793). Nouvelle assemblée, vaines objurgations du maire (8 avril). Troisième assemblée, en présence d'un administrateur du district, dépêché sur place par Auxerre, et qui somme Pourrain de se soumettre à la loi. L'Assemblée se résigne à un tirage au sort (21 avril) : de quoi remplir de grandes pages dans le registre des délibérations.

Mais les 18 recrutés, forts de leur brevet de civisme, en abusent : ils coupent 25 gros ormes et chênes sur les terrains communaux alentour de l'église. Le maire et les officiers municipaux, revêtus de leurs écharpes, se rendent sur les lieux du délit, et dressent un long procès-verbal, qu'ils envoient à Auxerre. Les volontaires arguent qu'ils font partie de la nation, et qu'ils ont le droit d'user des biens nationaux. Pas du tout ! dit la municipalité, ce sont des biens communaux. Le district rétorque que les arbres coupés appartiennent à la nation. Durant cette querelle, les « volontaires » ont pris le large : ils sont à la frontière.

En mai 1793, sur l'injonction d'un décret de la Convention, une nouvelle assemblée générale, toujours dans l'église, constitue un Comité de Salut public. Douze citoyens sont élus, avec 39 voix dans le cas le plus favorable, et 22 au plus bas : sur 184 électeurs, et 1 206 habitants... Nombre de votants ont été lassés par la longueur du scrutin, et d'autres ont préféré éluder le serment qu'on exigeait d'eux, « de maintenir de tout leur pouvoir et jusqu'au dernier soupir la liberté, l'égalité et l'unité de la République ».

Encore un incident, en ce même mois de mai 1793 : le citoyen Robert Matthié, de Pourrain, est rencontré à Auxerre sans la cocarde tricolore dont le port est obligatoire. Il répond sans rire qu'il a mis la cocarde à l'intérieur de son chapeau à cornes pour la préserver de la pluie. Procès-verbal, dénonciations d'autres citoyens sans cocarde, délibération de la municipalité. Elle proteste de son civisme.

Voici plus grave : les cultivateurs ne portent plus leurs blés sur les marchés des villes, où on les paye en assignats. Ils sont sommés par le district de remettre l'excédent de leur provision de grains « attendu le besoin pressant de subsistance ». Cinq commissaires auxerrois ordonnent au maire de Pourrain de réquisitionner soixante bichets de grains et 650 livres de farine. Consternation et

protestations. Le conseil assure « ses frères d'Auxerre de son amour fraternel », mais déclare que la population est dans l'incapacité de livrer les quantités requises : les chiens eux-mêmes, dit-il, ne se nourrissent plus qu'en déterrants les cadavres dans les fosses du cimetière. Il expose « la pénurie où en est la commune de toute espèce de subsistances et notamment de grains ». Pour faire diversion, il remet « huit fleurs de lys enlevées sur un drapeau précédemment acheté par la Garde nationale de Pourrain » et décide « de les brûler au pied de l'arbre de la Liberté ». Mais les fleurs de lys ne remplacent pas le grain absent. Le résultat le plus clair de ces controverses est que beaucoup de terres deviennent incultes. Tout le plateau qui environne le moulin de Labour, sur quelque quarante hectares, est laissé à l'abandon. Il ne sera remis en culture qu'après 1815.

Après les grains, les citoyens : en septembre 1793, la Convention met en réquisition permanente tous les Français et ordonne sans délai le départ des jeunes gens non mariés ou veufs sans enfants, de 18 à 25 ans. Le rassemblement est prévu pour le jeudi 5 septembre, à 7 heures du matin. Pourrain est appelé à fournir 48 conscrits. Se présentent « le quart au plus » du contingent demandé. La municipalité invoque ce fait que « dans une commune très étendue la réunion des citoyens est très difficile, et que peut-être plusieurs citoyens dans le cas du départ sont actuellement occupés à travailler dans des communes voisines ».

Après les grains et les hommes, les voitures. La commune doit fournir deux voitures, attelées chacune de trois chevaux, pour conduire des fourrages à l'armée de la Moselle. Pour former ces équipages, il faut solliciter douze cultivateurs : l'un doit fournir un essieu, un autre des roues, le troisième la charrette, le quatrième un cheval, le cinquième des harnais... Comment appareiller tous ces éléments ensemble ? Le registre municipal raconte avec force détails l'embarras que cause cette réquisition. L'histoire ne dit pas si et comment les voitures sont parvenues à l'armée de la Moselle.

La nation et le district réquisitionnent pareillement, et non sans mal, des foins et pailles, du vin, des selles et brides nécessaires à la cavalerie, des sabots, des toiles à sacs, « des cochons pour le service de la République », des bruyères dont l'incinération pourrait donner de la potasse utile à la fabrication de la poudre, des ocres

dont Pourrain possède une mine et qui servent à la teinture.

Ainsi se déroule la Révolution dans une petite commune de l'Yonne : où l'on persiste à convoquer la population « après vêpres » ; où l'on procède, en exécution de la loi, à la descente de l'une des deux cloches de l'église ; où l'on remet au district « deux calices, un ciboire, une custode, un ostensor et trois boîtes aux saintes huiles, le tout pesant 10 marcs et 7 onces d'argent » ; où l'agent national fait enlever les croix qui existent aux carrefours, et qui sont un « signe d'intolérance »...

Grande fête le 10 ventôse, pour la plantation de l'arbre de la Liberté, avec « défense absolue de vaquer ce jour-là à aucun travail sous peine de 10 livres d'amende ». Comme on ne travaille pas, on boit. Deux citoyens se querellent au débit de vin. L'un d'eux, outragé d'avoir été traité de « gredin », dénonce l'autre comme détenant vingt-cinq bichets de grain non déclarés. On perquisitionne, mais seulement après avoir laissé passer cinq jours, le temps de faire disparaître le corps du délit. On ne trouvera rien.

Ce même 10 ventôse, des Jacobins du voisinage s'avisent de se rendre à l'église et d'y renverser les saints placés sur les autels. Les femmes de Pourrain se mobilisent pour défendre la statue de la Vierge, et chassent les manifestants sous les quolibets et les malédictions.

Le 30 germinal (20 avril 1794), dans l'église qui n'a plus de prêtre, la foule s'assemble pour célébrer Pâques. Ce sont encore des Jacobins des environs qui s'en prennent aux fidèles. Le juge de paix de Toucy, vêtu d'un habit rouge, monte en chaire et tente de les haranguer, en raillant la foi catholique. Il doit, avec ses acolytes, s'enfuir sous une grêle de pierres. Des gendarmes sont envoyés le lendemain pour arrêter les auteurs de cette « émeute » : ils trouvent portes closes.

Les agents du district ont fait vendre comme biens nationaux les propriétés du chapitre d'Auxerre, la fabrique, le presbytère (pour 2 312 francs) qui va devenir une auberge. Ils veulent vendre aussi la maîtrise, qui naguère servait d'école. La municipalité proteste : l'enseignement primaire n'existe plus depuis deux ans, et « la jeunesse de la commune se languit dans l'ignorance des principes républicains, dont la connaissance est indispensablement nécessaire à des hommes libres. » Rien n'y fait. La maîtrise

est vendue en cinq lots, pour 14 675 francs. L'enseignement attendra.

Le troisième registre municipal de Pourrain reste inachevé... Il couvre la période post-thermidorienne et une fraction du Directoire. Le maire de la commune est alors ce même Jean-Baptiste Dejust, qui remplissait la même fonction avant 1789. Huit ans ont passé. Pourrain continue.

SURVOL RÉTROSPECTIF

Il est vain de se demander ce qu'il serait advenu de La Selle-en-Hermois, de Pourrain, de la France et du monde s'il n'y avait pas eu la Révolution. Elle a été. L'Empire a suivi. Une société nouvelle a vu le jour. On ne refait pas l'histoire.

L'épisode a marqué un changement de rythme. Avant 1789, les événements s'enchaînaient à pas mesurés. Après 1815, ils reprendront la cadence des temps normaux. De 1789 à 1815, l'histoire s'est précipitée : bouleversements politiques, sociaux, vingt et une années de guerre qui embrasent l'Europe, un trône qui s'écroule, un soldat qui fonde une dynastie, des domaines qui changent de mains, des trésors d'art anéantis, de nouvelles données économiques et financières, de nouvelles manières de mesurer, de peser, de circuler, de nouveaux rapports de force entre l'argent et le pouvoir. C'est, entre deux phases d'histoire au ralenti, une phase d'histoire à l'accélééré.

De ce quart de siècle d'une exceptionnelle densité, tout ne demeure pas. Les Français oublieront vite le calendrier révolutionnaire, comme les religions de fantaisie qui leur ont été proposées. Ils oublieront que Lyon s'est appelé Commune-Affranchie, Montmartre Montmarat, l'hôtel des Invalides le Temple de l'Humanité, la rue des Francs-Bourgeois la rue des Francs-Citoyens, ou le carrefour de la Croix-Rouge le carrefour du Bonnet-Rouge. Ils retrouveront en 1815 les Bourbons sur le trône, le drapeau blanc sur leurs palais, et dans leurs goussets des francs qui prolongeront très exactement les vieilles livres tournois. A La Selle-en-Hermois et à Pourrain, la vie reprendra comme après un mauvais rêve.

A l'intermède révolutionnaire et impérial, les Français auront

gagné Avignon et Mulhouse, l'École polytechnique et la Banque de France, une législation fiscale plus cohérente, les départements, l'Institut et le sucre de betterave. Ils auront progressé sur le chemin de l'égalité, grâce à l'abolition des privilèges du sang et au partage des terres.

Avec deux millions d'hommes tombés sur les champs de bataille, ils auront perdu les places de la frontière du nord-est, Saint-Domingue et l'île de France, des cathédrales, des monastères, des châteaux. Ils auront perdu nombre de libertés, à commencer par les libertés provinciales et par les libertés ouvrières, qui ne seront pas reconquises avant longtemps. Ils auront pris sur le plan industriel et commercial un retard difficile à rattraper. De la tourmente, ils sortent affaiblis.

L'Angleterre, elle, sans s'offrir de Révolution politique, va dans le même temps à l'essentiel : elle parachève des révolutions décisives, les seules qui vailent – la révolution agricole et la révolution industrielle. Moins peuplée que la France, elle la distance sur tous les plans qui engagent l'avenir : elle a plus d'enfants, plus de charbon, plus de fer, plus de machines à vapeur, plus de métiers à tisser, plus de marchés extérieurs. Ses navires sont sur toutes les mers, sa monnaie va dominer le siècle.

Le conflit franco-anglais est vieux de sept cents ans, au cours desquels il n'a cessé que pour de brefs entractes. Il a commencé avec Guillaume le Conquérant, à Hastings. Il a rebondi pour la possession de Gisors ou la suzeraineté de la Guyenne. Il s'est exacerbé sous les rois Valois et Plantagenêt, avec la guerre de Cent Ans : la France a clos victorieusement cet épisode en « boutant » l'Anglais hors de son territoire. A Crécy, Poitiers et Azincourt répondent Formigny et Castillon. Le même conflit a repris, avec des fortunes diverses, au temps des guerres de religion, puis sous les rois Bourbons. Malplaquet, mais Fontenoy. Paris perd le Canada, mais gagne la guerre d'Amérique. Aux dernières heures de la monarchie, c'est la France qui marque le dernier point. A la fin de l'aventure révolutionnaire, à Waterloo (après Trafalgar) l'Angleterre scelle son triomphe. Mais elle assied désormais sa suprématie moins sur une victoire militaire que sur sa puissance démographique, bancaire, industrielle.

La Révolution et l'Empire l'ont servie. L'épreuve laisse la France exsangue, après vingt-cinq années de tribulations exaltan-

tes et débilitantes. Les deux nations rivales, enterrant leur querelle séculaire, ont fini d'en découdre.

Même si la France a perdu la partie, cette réconciliation est au moins un résultat positif.

A TERME : LA LÉGENDE SACRALISÉE

Il ne suffit pas d'avoir tenté de dégager le coût de la Révolution à l'heure où, dans la plaine de Waterloo, l'expérience prend fin. Il importe aussi d'apprécier la note à payer au long des années et des décennies qui la suivent, lorsque l'Europe et le monde, un peu grâce à elle ou par sa faute, prennent un autre visage. A terme, que représente la Révolution ?

A coup sûr, la France s'est acquis gloire et prestige. Sa gloire, qu'exploiteront hommes politiques, artistes et poètes, est celle des soldats de l'an Deux et des grognards de Napoléon, des généraux de la République et des maréchaux de l'Empereur. On tisse une légende autour de Valmy. Le pinceau de Gros fait passer le pont d'Arcole à la postérité, David immortalise le Sacre, comme il a figé le Serment du Jeu de Paume, Horace Vernet met en scène les Adieux de Fontainebleau, Rude cisèle le Départ des Volontaires, dont on fera *la Marseillaise*. Canova dénude et drape Pauline à l'antique. A leur manière, Stendhal, Paul-Louis Courier, Béranger, Hugo entretiennent ou exaltent le mythe. Lamartine, royaliste de tradition, élevé dans la haine de Bonaparte, idéalise Napoléon.

Hors de France, la Révolution et l'Empire sont tenus pour des étapes décisives de l'humanité : la Révolution, parce qu'elle a enseigné la liberté aux nations, l'Empire parce qu'il a refaçoné l'Europe. Au regard de tous les « progressistes » du monde, la France invite les peuples à secouer le joug des tyrannies anachroniques, elle est la championne des droits de l'homme, la prise de la Bastille est le symbole de la victoire sur le despotisme, *la Marseillaise* est l'hymne de toutes les insurrections, les principes de 1789 inspirent les révolutionnaires de tous pays, le Code Napoléon est le prototype des législations modernes.

C'est oublier un peu vite que, des droits de l'homme, la Terreur et l'Empire ont fait bon marché ; que la Bastille était destinée à

accueillir des aristocrates; que les couplets et le refrain de *la Marseillaise* malmènent les féroces soldats de l'étranger; que les grands ancêtres de 1789 ont assis le règne de la bourgeoisie; que le Code civil méprise la femme et incite à limiter le nombre des enfants. Mais les allégories tiennent bon.

Les peuples que la France révolutionnaire et impériale a combattus et asservis ne lui en garderont pas toujours rancune. Beaucoup s'enorgueilleront de lui avoir tenu tête ou d'avoir été incorporés dans son domaine, voire dans ses armées. En Italie, Alfieri, Leopardi, Manzoni versifient à la gloire du héros. Les Allemands, de Henri Heine à Hegel et Nietzsche, célèbrent le culte du surhomme. Les Russes aussi, oubliant l'invasion et l'incendie de Moscou, se prennent de passion pour l'empereur qu'ils ont vaincu. Salons et boutiques sont pleins de son image. Tolstoï et Dostoïevski lui font bonne place. Le tsar Alexandre continue à arborer la croix d'honneur qu'il a reçue à Tilsit.

L'Angleterre elle-même, après avoir de son vivant caricaturé férocelement le parvenu Buonaparte, après avoir exilé et interné l'Empereur déchu, mettra son orgueil dans les victoires qu'elle a remportées sur lui : Trafalgar Square et Waterloo Station seront au cœur de Londres. Les Britanniques rendront à Paris les cendres de Napoléon, et entretiendront, par l'image ou dans la littérature, de Walter Scott à Antony Burgess, la mémoire de leur adversaire.

Il est vrai que les Espagnols ne pardonneront pas le « Dos de mayo »; et logiquement les plus lucides des Polonais tiendront la Révolution française pour comptable de leurs malheurs : la Pologne a été dépecée, au bénéfice de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, quand la France, trop absorbée par ses propres problèmes, leur a laissé les mains libres. Cependant les Polonais, peut-être grâce à Marie Walewska, et sûrement à cause de l'éphémère grand-duché de Varsovie, resteront pieusement fidèles à l'Empereur.

UN TERME : LE MONDE REMODELÉ

Au-delà de la légende, le monde entier porte la marque matérielle du drame français. Les guerres de la Révolution et de

l'Empire ont coupé les relations maritimes et imposé, au-delà de l'Océan, des solutions de remplacement. Les malheurs de Saint-Domingue ont assuré la promotion de Cuba. Politiquement, l'Amérique latine doit son émancipation à la crise révolutionnaire et impériale. C'est d'abord à l'école des philosophes et des tribuns français que les colonies espagnoles se sont préparées à l'autonomie : Miranda sert dans l'armée de Dumouriez, Bolivar est un fervent de Rousseau, San Martin, comme Bolivar, est affilié à une loge maçonnique. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de Saint-Domingue, qui s'est soulevée ? Quand Napoléon détrône les Bourbons à Madrid, laissant l'Amérique orpheline, il lui offre l'occasion attendue. Au Mexique, un curé de village, Miguel Hidalgo, proclame la sécession. A Buenos Aires, les révoltés font fusiller le vice-roi. Au Venezuela, Miranda prend le pouvoir. Restaurés à Madrid, les rois Bourbons ne reconquièrent pas aisément leur Amérique. Iturbide se fait empereur à Mexico, et Bolivar président au Venezuela, San Martin libère Chili et Pérou. Toute l'Amérique espagnole, saisie par la fièvre de l'indépendance, se voue pour longtemps à l'instabilité politique, dans les coups d'État et les pronunciamientos à répétition.

Le Brésil se sépare aussi du Portugal, mais presque à l'amiable. Quand les Français chassent le roi Jean VI de ses États, il se fixe à Rio et s'y plaît tant qu'il oublie de rentrer au Portugal après l'équipée napoléonienne. Son fils Pedro y devient « empereur constitutionnel ». La scission est consommée.

C'est la grande débâcle des colonies, une phase nouvelle de la décolonisation (l'histoire a déjà connu des décolonisations, avec la chute de Rome, avec la déconfiture des Croisades. Elle en connaîtra d'autres). La Hollande est dépossédée du Cap et de Ceylan. « Le système colonial que nous avons connu, dit Napoléon à Sainte-Hélène, est fini pour nous, il est fini pour tout le continent de l'Europe; nous devons y renoncer. » Cependant, il n'est pas fini pour l'Angleterre, même si elle a perdu les treize États émancipés de l'Amérique du Nord. Elle s'adjuge les colonies que perd la Hollande. Elle accroît sa mainmise sur le Canada et sur l'Inde. Elle guette l'Australie, se renforce à Gibraltar et à Malte, rêve de l'Égypte, où Bonaparte n'a laissé qu'un souvenir fulgurant.

Plus que le monde au-delà des mers, l'Europe sort transformée

de la tourmente. La Sainte-Alliance ne fait qu'en différer les fermentations. Le royaume des Pays-Bas est voué à l'éclatement, avec la naissance de la nation belge. La Suède est promise à une dynastie de souche française.

C'est en tout cas à la Révolution et à l'Empire (prolongé dans le second Empire) que l'Allemagne et l'Italie doivent leur existence. Elles ne relevaient précédemment que de notions géographiques. En formant la Confédération du Rhin, en faisant de l'Europe continentale un vaste marché, le système impérial a inspiré le *Zollverein*, prélude douanier de la Germanie unifiée. En affirmant le droit des nationalités, face aux royaumes et aux principautés qui fractionnaient ces pays en un puzzle féodal, la France révolutionnaire et napoléonienne a préparé l'avènement de deux puissants États. Sans l'Allemagne et l'Italie, en présence d'une Autriche diminuée et d'une Russie lointaine, la France disposait sur le continent d'une hégémonie incontestée. En forgeant de ses mains l'unité allemande et l'unité italienne, elle met en cause sa propre prépondérance. D'une certaine façon, la Révolution et l'Empire ont ainsi une part de responsabilité dans les conflits du xx^e siècle.

L'étranger a donc souvent de bonnes raisons d'apprécier la Révolution française et de lui vouer quelque reconnaissance. Les Anglais lui doivent leur puissance, les Allemands et les Italiens leur unité, les Belges, comme les peuples de l'Amérique latine, leur indépendance. Les États-Unis lui doivent la Louisiane et la confirmation de leur identité nationale.

Mais les Français? De confiance, parce qu'on le leur a enseigné, ils admirent la Révolution. Ils ont cependant quelque droit de s'interroger sur son compte – et sur son coût.

1789 : une grande date à l'échelle du monde, une date controversée à l'échelle de l'hexagone.

1789-1815 : un quart de siècle faste pour le genre humain, une péripétie cruelle pour la France.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
<i>Première partie : la facture humaine</i>	9
<i>I. Bilan démographique</i>	11
De la paix à la guerre, 11. – La nation mobilisée, 14. – Tombés au champ d'honneur, 17. – De l'émigration à la décapitation, 20. – Génocide en Vendée, 24. – Une natalité réparatrice, 28. – Les premiers recensements, 31. – Centralisation, vieillissement, 33. – Un déclin relatif, 36.	
<i>II. Bilan territorial</i>	38
Avignon rattaché, 38. – Mulhouse et Montbéliard, 40. – La frontière du nord-est, 42. – Nice, Monaco, la Savoie, 45. – La Grande Nation, le Grand Empire, 47. – Saint-Domingue, 50. – D'autres îles caraïbes, 53. – Guyane, Canada, Louisiane, 54. – Dans l'océan Indien, 56.	
<i>III. Bilan juridique</i>	60
Crise du pouvoir, 60. – Législatif, exécutif, administratif, 62. – Paris-provinces : la centralisation, 65. – Les libertés conquises, 68. – La querelle des droits de l'homme, 72. – La fin des lettres de cachet, 76. – Les libertés perdues, 78. – Les droits de la femme, 82. – L'esprit de système, 84	

<i>IV. Bilan culturel</i>	89
Les écoles, 89. – Les institutions sauvées, 94. – Les institutions nouvelles, 96. – La langue, 99. – Guerre aux langues locales, 101. – Les lettres, 104. – L'édition, le théâtre, la musique, 106. – Les sciences, 110. – Les techniques, 112.	
<i>V. Bilan artistique</i>	117
Mascarade à la romaine, 117. – Suite impériale de la parodie, 119. – Des voyageurs témoignent, 123. – Les causes du vandalisme, 125. – Le calendrier des destructions, 127. – Les techniques du vandalisme, 130. – Le prix du vandalisme, 132. – Un inventaire du saccage, 134. – A l'assaut de l'art chrétien, 138. – Joyaux et meubles sacrifiés, 140. – Des trésors à l'encan, 142. – La France plus pauvre, 145.	
<i>Deuxième partie : la facture économique</i>	149
<i>I. Bilan agricole</i>	151
La France rurale avant 1789, 151. – Les techniques agricoles en 1789, 154. – Veille de révolution, 157. – Transfert de propriété, 159. – Les rendements compromis, 164. – Des innovations, 167. – Une production stagnante, 170. – Un bilan globalement négatif, 173.	
<i>II. Bilan industriel</i>	175
France-Angleterre, 175. – L'éveil de l'industrie française, 178. – Au seuil de la Révolution, 182. – Les de Wendel dans l'épreuve, 184. – L'éclosion des Peugeot, 186. – A Paris, des succès fragiles, 189. – Heur et malheur du textile, 192. – Une industrialisation laborieuse, 195. – Ceux qui en profitent, 197.	
<i>III. Bilan commercial</i>	201
Avant 1789 : expansion des échanges intérieurs, 201. – Explosion des échanges extérieurs, 203. – Le commerce intérieur dans la tourmente, 207. – Le blocus, 210. – La	

contrebande, 214. – Les ports condamnés, 216. – L'Angleterre gagnante, 220.

<i>IV. Bilan financier</i>	223
La monnaie sacrifiée, 223. – Une monnaie nouvelle, 227. – La Banque de France, 229. – Les dépenses publiques, 231. – Les impôts, 235. – La Dette, 239. – L'explosion du capitalisme, 242. – Corrupteurs et corrompus, 247. – Encore l'Angleterre, 251.	
<i>V. Bilan social</i>	255
Les prix, 255. – Les salaires, 258. – Le pouvoir d'achat, 260. – Le niveau de vie, 263. – La société remodelée, 265.	
<i>En guise de conclusion</i>	268
A La Selle-en-Hermois, 268. – A Pourrain, 272. – Survol rétrospectif, 277. – A terme : la légende sacralisée, 279. – A terme : le monde remodelé, 280.	

CHEZ PERRIN

*La fin de l'Ancien Régime
et la Révolution française*

- Jean-Paul Bertaud
*Les amis du roi. Journaux et journal-
istes royalistes de 1789 à 1792*
- Benoist-Mechin
Bonaparte en Égypte
- Pierre Bessand-Massenet
*Récits des temps révolution-
naires*
- Frédéric Bluche
Danton
- Gabriel de Broglie
Madame de Genlis
- André Castelot
Marie-Antoinette
Louis XVII
Le rendez-vous de Varennes
Madame Royale
Vers l'exil
Talleyrand
- Jean-François Chiappe
Cadoudal
La Vendée en armes :
* 1793
** Les géants
*** Les Chouans
- A. de Contades
Hérault de Séchelles
- Robert Darnton
L'aventure de l'Encyclopédie
La fin des Lumières
- Michel de Decker
La princesse de Lamballe
La veuve Égalité
- Ghislain de Diesbach
Madame de Staël
Histoire de l'Émigration
Necker
- Pierre Escoube
Sénac de Meilhan
- Alan Forrest
Les pauvres et la Révolution française
- Max Gallo
L'homme Robespierre
- Marina Grey
Hébert
- Monique de Huertas
Madame Elisabeth
- Steven L. Kaplan
Le pain, le peuple et le roi :
La bataille du libéralisme sous
Louis XV
- Françoise Kermina
Madame Roland
Saint-Just
Fersen
- Baron de la Tousche d'Avrigny
Messieurs de La Rochejaquelein
- Louis Madelin
Les hommes de la Révolution
Fouché
- André Montagnon
Les guerres de Vendée
- Henry Paulin Panon Desbassayns
*Voyage à Paris pendant la Révolu-
tion*
- Michel Poniatowski
Talleyrand aux États-Unis
Talleyrand et le Directoire
Talleyrand et le Consulat
- Nicolas Ruault
*Gazette d'un Parisien sous la Révolu-
tion*
- Jacqueline Sabattier
*Figaro et son maître: Maîtres et
domestiques au XVIII^e siècle.*
- Reynald Secher
*La Chapelle-Basse-Mer, village ven-
déen. Révolution et contre-Révolution*

*Cet ouvrage a été réalisé sur
Système Cameron
par la SOCIÉTÉ NOUVELLE FIRMIN-DIDOT
Mesnil-sur-l'Estrée
pour le compte des Éditions Perrin
le 20 janvier 1989*

Imprimé en France
Dépôt légal : décembre 1986
N° d'édition : 752 - N° d'impression : 11260

Le coût de la Révolution française

Deux cents ans ont passé. La Révolution n'est plus tabou. Le temps est venu de faire la synthèse des travaux qui permettent d'évaluer son coût et celui de son épilogue impérial : coût en hommes, en territoires, en trésors artistiques, en termes d'industrie, d'agriculture, de commerce, de finance. Libre à chacun d'émettre sur l'événement un jugement subjectif et sentimental. Mais on a le droit et les moyens d'en estimer les bienfaits et les méfaits, d'en chiffrer les profits et les pertes.

Combien de morts sur les champs de bataille ou sur l'échafaud, combien de kilomètres carrés de territoires gagnés ou cédés, combien de chefs-d'œuvre réalisés ou détruits, combien d'années de retard subies sur le terrain industriel ou commercial, quels déboires monétaires, quels déficits financiers imposés à la France et aux Français? Et puis la France est-elle réellement devenue la patrie des droits de l'homme, de la Liberté, de la Fraternité et de l'Égalité?

En confrontant la France de 1789 avec celle de 1815, René Sédillot, économiste de formation, historien de vocation, auteur de tant d'ouvrages remarquables, propose, non pas le survol d'un quart de siècle tourmenté, mais son solde comptable humain, juridique, culturel, économique, social.

Avec l'esprit libre et dans le style clair qu'on lui connaît, il dresse un bilan sans se soucier des légendes et des conventions.

Historien et journaliste, René Sédillot a été pendant longtemps le directeur de l'hebdomadaire *la Vie Française*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire dont on a toujours loué la clarté du style et des idées, la compétence et la liberté d'esprit. Parmi eux, citons : *Histoire des socialismes*, *Du franc Bonaparte au franc de Gaulle*, *Histoire du pétrole*, *Histoire de l'or*, *Histoire des marchands et des marchés*, *L'Histoire n'a pas de sens*.

Couverture : *Le départ du volontaire*. Peinture par Watteau de Lille. Musée Carnavalet. Photo J. da Cunha.



Prix T.T.C. 95 F

ISBN 2-262-00425-0
ISSN 0981-7859

Photothèque Plon.

Daniel Leprince